

20 22

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL 2022
et rapport financier annuel

Peugeot
INVEST 

»—————>

Sommaire

1.

Présentation du groupe

1.1 Le mot du Président	6
1.2 Historique de Peugeot Invest	8
1.3 Positionnement stratégique	10
1.4 Gouvernance de Peugeot Invest au 31 décembre 2022	16
1.5 Stratégie ESG	18
1.6 Peugeot Invest en 2022	30
1.7 Chiffres-clés	32
1.8 Organigramme des participations	36
1.9 Actif net réévalué	37
1.10 L'action Peugeot Invest	39
1.11 Présentation des actifs	40

2.

Gouvernement d'entreprise

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux	71
2.2 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022	80
2.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	83
2.4 Présidence du Conseil et Direction générale	89
2.5 Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux	90
2.6 Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	91
2.7 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef	91
2.8 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	92
2.9 Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière	93
2.10 Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux RFA	102
2.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	123

3.

Informations sur le capital et la société

3.1 Peugeot Invest et ses actionnaires	126
3.2 Renseignements sur la société	131

4.

Activités et résultat de l'exercice

4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2022	134
4.2 Analyse des résultats et de la situation financière	137
4.3 Événements postérieurs à la clôture	139
4.4 Tendances et perspectives	140
4.5 Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances RFA	141
4.6 Autres informations sur l'activité	153

5.

États financiers

5.1 Comptes consolidés RFA	160
5.2 Comptes sociaux RFA	216

6.

Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022

6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	248
6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	250
6.3 Participation aux Assemblées générales	252
6.4 Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2023	252

7.

Informations des actionnaires

7.1 Informations des actionnaires	260
7.2 Responsable du Document d'enregistrement universel	260
7.3 Responsable du contrôle des comptes	260
7.4 Table de concordance du Document d'enregistrement universel	261
7.5 Table de concordance du rapport financier annuel	263

DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL

2022



Le Document d'enregistrement universel a été déposé le 14 avril 2023 auprès de l'AMF, en sa qualité d'autorité compétente au titre du Règlement (UE) n° 2017/1129, sans approbation préalable conformément à l'article 9 dudit règlement. Le Document d'enregistrement universel peut être utilisé aux fins d'une offre au public de titres financiers ou de l'admission de titres financiers à la négociation sur un marché réglementé s'il est complété par une note d'opération et, le cas échéant, un résumé et tous les amendements apportés au Document d'enregistrement universel. L'ensemble alors formé est approuvé par l'AMF conformément au Règlement (UE) 2017/1129.

En application de l'article 19 du Règlement (UE) n° 2017/1129, les informations suivantes sont incluses par référence dans le présent Document d'enregistrement universel :

- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2021, tels que présentés aux pages 157 à 211 du Document de référence déposé auprès de l'AMF le 11 avril 2022 sous le numéro D.22-0268;
- les comptes consolidés et le rapport des Commissaires aux comptes, pour l'exercice 2020, tels que présentés aux pages 149 à 203 du Document d'enregistrement universel déposé auprès de l'AMF le 8 avril 2021 sous le numéro D.21-0274.

Des exemplaires du Document d'enregistrement universel sont disponibles auprès de la société Peugeot Invest, 66, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, sur le site Internet de la société Peugeot Invest (www.peugeot-invest.com) et sur le site Internet de l'Autorité des marchés financiers (www.amf-france.org).

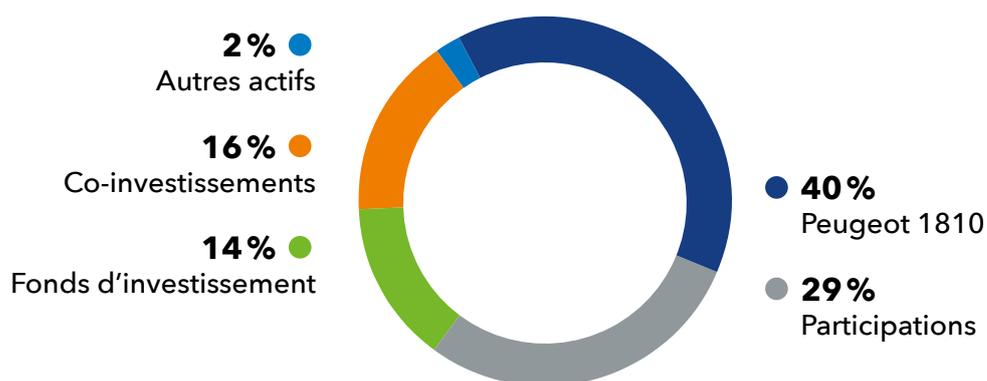
LE PRÉSENT DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL EST UNE REPRODUCTION DE LA VERSION OFFICIELLE DU DOCUMENT D'ENREGISTREMENT UNIVERSEL ÉTABLIE AU FORMAT XHTML ET DISPONIBLE SUR LE SITE INTERNET DE PEUGEOT INVEST (WWW.PEUGEOT-INVEST.COM) ET SUR LE SITE INTERNET DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS (WWW.AMF-FRANCE.ORG).

PROFIL

Peugeot Invest est une société d'investissement de long terme, cotée et détenue majoritairement par les Établissements Peugeot Frères.

Via sa filiale Peugeot 1810, elle est l'un des principaux actionnaires de Stellantis. Elle mène également une stratégie active de diversification depuis plus de vingt ans, par des prises de participations minoritaires, des engagements dans des véhicules de capital-investissement et des co-investissements.

Répartition des actifs au 31 décembre 2022





5 MDS€

Actif net réévalué

847 M€

**Capacité
d'investissement**

532 M€

Cessions



1

Présentation du groupe



1.1	Le mot du Président	6
1.2	Historique de Peugeot Invest	8
1.3	Positionnement stratégique de Peugeot Invest	10
1.4	Gouvernance de Peugeot Invest au 31 décembre 2022	16
1.5	Stratégie ESG	18
1.6	Peugeot Invest en 2022	30
1.7	Chiffres-clés	32
1.8	Organigramme des participations au 31 décembre 2022	36
1.9	Actif net réévalué	37
1.10	L'action Peugeot Invest	39
1.11	Présentation des actifs	40

Le mot du Président, Robert Peugeot



Cette performance atteint 15% sur trois ans, ce qui témoigne de la pertinence de notre modèle économique de partenaire actionnaire de long terme dans des actifs diversifiés.



Dans un contexte de tensions géopolitiques et macro-économiques, Peugeot Invest en 2022 a ralenti ses investissements et cédé certains actifs afin de renforcer son bilan et garder les moyens de saisir de nouvelles opportunités. Au global, l'année 2022 affiche une baisse de l'ANR de 14 %, marquée principalement par la baisse de certaines de nos participations cotées alors que notre portefeuille non coté a mieux résisté.

Prenons une perspective sur la performance de Peugeot Invest depuis fin 2019, après trois années marquées par la crise de la Covid-19, la guerre en Ukraine et ses conséquences et les difficultés du secteur de la technologie. Cette performance atteint 15% sur trois ans, ce qui témoigne de la pertinence de notre modèle économique de partenaire actionnaire de long terme dans des actifs diversifiés.

Certaines de nos participations se sont démarquées. SPIE réalise une croissance organique soutenue, portée par la transition énergétique et l'électrification. La croissance des actifs sous gestion de Tikehau Capital se poursuit. La performance de Stellantis démontre toute la pertinence de la décision de la fusion entre PSA et FCA. Le groupe automobile affiche un exercice record. Il réalise dès la seconde année un niveau de synergies largement supérieur aux objectifs annoncés lors du lancement de l'opération et verse un dividende en hausse de près de 30 % par rapport à 2021. En janvier 2022, Faurecia a concrétisé un rapprochement industriel stratégique avec Hella, acteur majeur en éclairage et électronique automobiles. Baptisé Forvia, le nouvel ensemble constitue le septième équipementier mondial, pour lequel Faurecia a finalisé avec succès le refinancement de sa dette. Après les révélations, début 2022, de graves malversations de l'ancienne équipe dirigeante d'ORPEA, dont les auditeurs n'avaient rien vu, nous nous sommes pleinement mobilisés, bien que n'étant pas le premier actionnaire, pour renouveler le Conseil d'administration et la Direction générale de l'entreprise. Un accord a été trouvé début 2023 permettant d'assurer la continuité d'exploitation en mettant le soin au cœur de sa stratégie.

329 M€ d'investissements et 532 M€ de cessions

Sur l'année 2022, 329 M€ ont été investis, principalement sur nos secteurs prioritaires, hors automobile, la santé, la technologie et la consommation. Sur la même période, les cessions d'actifs, bien valorisés, ont représenté 532 M€.

Notre endettement a baissé de plus de 261 M€, pour atteindre 885 M€, soit un ratio d'endettement rapporté à notre actif brut de seulement 16 %.

Je salue la contribution et l'engagement de nos équipes sur cette année difficile, équipes notamment renforcées par l'arrivée de sept nouveaux investisseurs, d'une responsable des ressources humaines et d'une responsable du développement durable.

L'année 2022 a vu également la gouvernance de Peugeot Invest évoluer, avec notamment l'arrivée de deux administrateurs familiaux issus de la neuvième génération, Camille Roncoroni et Rodolphe Peugeot, et la nomination de Béatrice Dumurgier (directrice générale adjointe de Believe) et Michel Giannuzzi (président de Verallia) en tant qu'administrateurs indépendants.

Démarche ESG ancrée dans les pratiques de Peugeot Invest

Peugeot Invest porte dans son ADN les enjeux de gouvernance et déploie depuis 2016 une démarche ESG structurée et sincère, et la mène avec la prudence qui s'impose dans un environnement normatif en devenir, comme l'ont montré les revirements récents sur la défense et l'énergie nucléaire. Cette démarche vise à améliorer nos pratiques internes mais également à accompagner sur le long terme l'ensemble de nos participations. En 2022, un poste de responsable du développement durable a été créé afin de poursuivre le déploiement de notre feuille de route. Les principales initiatives concernent le bilan de maturité ESG réalisé sur 79,2 % de l'ABR, la création d'un Comité du développement durable et la participation des collaborateurs du groupe familial à un atelier sur la fresque du Climat.

Philanthropie

Nous avons poursuivi nos actions philanthropiques en accompagnant des initiatives sur les thèmes de la santé et l'accès à la culture pour tous. Parmi l'ensemble des donations, nous sommes particulièrement fiers d'apporter notre soutien au fonds Immunov, spécialisé dans la recherche sur les maladies auto-immunes, que nous accompagnons notamment pour l'acquisition d'un équipement d'imagerie cellulaire et d'un programme de recherche sur le rôle de molécules régulant l'activité des cellules de l'immunité dite innée. Nous nous sommes également engagés auprès de l'association Clubhouse qui permet d'accueillir les personnes affectées par la dépression sévère, la bipolarité ou la schizophrénie. Enfin, encore cette année, nous avons apporté notre soutien à Démos (Dispositif d'éducation musicale et orchestrale à vocation sociale), une initiative qui permet de lever les freins sociaux et culturels liés à la pratique musicale et de sensibiliser à la musique classique.

Un début 2023 prudent et dynamique

Dans la continuité d'une politique de long terme visant à assurer une croissance régulière du dividende, et en tenant compte des performances de l'année, le Conseil d'administration proposera à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 un dividende de 2,85 € par action, en augmentation de 7,5 % par rapport à l'année précédente.

Dans les premières semaines de 2023, Peugeot Invest s'est engagée à investir, aux côtés de Concordia et d'autres investisseurs de long terme, pour détenir, en cas de succès de l'opération de sortie de la cote, jusqu'à 5,1 % du capital de la banque d'affaires Rothschild & Co. Cette opération s'inscrit pleinement dans la stratégie de Peugeot Invest qui consiste à investir dans des leaders de leur secteur, aux côtés d'entrepreneurs et de familles, et à participer à leur gouvernance. Par ailleurs, nous avons annoncé notre désinvestissement de Tikehau Capital Advisors après un accompagnement réussi de sept ans, et notre participation à la réorganisation de la structure actionnariale du groupe LISI, dont nous accompagnons le développement depuis plus de quarante ans, et que nous continuerons d'accompagner en tant qu'actionnaire significatif et représenté au Conseil.

Robert PEUGEOT

1.2 Historique de Peugeot Invest

Peugeot Invest a été créée en 1929. Elle est devenue l'actionnaire de référence du groupe PSA en 1966 et a été cotée en Bourse en 1989. Depuis 2003, elle mène une politique de diversification active tout en restant un des principaux actionnaires du groupe automobile Stellantis (ex-PSA).

1810

Création dans le Doubs d'une activité industrielle de mécanique par les frères Peugeot.

1929

Création de la société **Foncière, Financière et de Participations-FFP** (renommée Peugeot Invest en 2021).

1997

Peugeot Invest investit dans la **Société du Louvre-Groupe du Louvre**.

2002

Peugeot Invest entre au capital de **groupe Taittinger** et achète 5 % du capital de **LISI**.

2007

Peugeot Invest entre au capital de la société holding du groupe **ONET** et se renforce dans **Zodiac Aerospace** et dans **IDI**.

2008

Peugeot Invest entre au capital de **DKSH** et participe à la création de **IDI Emerging Markets**.



1966

Peugeot Invest devient le principal actionnaire de **Peugeot SA**.

1989

Cotation à la Bourse de Nancy.

1996

Peugeot Invest devient actionnaire de **Compagnie industrielle de Delle (CID)**, premier actionnaire de **LISI**.

2004

Peugeot Invest investit dans **SEB**, **Linedata Services** et **Fomento de Construcciones y Contratas (FCC)**.

2005

Peugeot Invest cède ses participations dans la **Société du Louvre** et le **groupe Taittinger**.

2006

Peugeot Invest participe au consortium de reprise du réseau autoroutier **Sanef**, devient actionnaire de **Zodiac Aerospace** et de **IDI**, apporte son immeuble de Charenton à **Immobilière Dassault** et acquiert **Château Guiraud**.

2009

Peugeot Invest participe au refinancement de **Peugeot SA**.

2010

Peugeot Invest cède sa participation dans **FCC** et ajuste ses positions dans **Zodiac Aerospace** et **SEB**.

2011

Peugeot Invest entre au capital d'**ORPEA** et de **LT Participations**, actionnaire de référence d'**Ipsos**.

2012

Peugeot Invest souscrit à l'augmentation de capital de **Peugeot SA**. Peugeot Invest cède 35% de sa participation dans **DKSH** et l'essentiel de ses titres **Linedata Services**.

2015

Peugeot Invest s'engage dans **Total Eren**. Peugeot Invest organise sa sortie partielle du capital d'**ONET**.

2016

Peugeot Invest entre au capital de **Tikehau Capital** et de **Tikehau Capital Advisors**. Peugeot Invest investit dans des projets immobiliers aux États-Unis et en France et s'engage à investir aux côtés de **JAB Holding**.

2017

Peugeot Invest investit dans **SPIE**, cède ses participations dans **Sanef**, **ONET** et **Ipsos** et réalise cinq co-investissements (**JAB Holding**, **Lineage**, **AmaWaterways**, **Entoria**, **Capsa**).

2020

Peugeot Invest acquiert 2% du capital de **Groupe PSA** et réaffirme son soutien à la fusion avec **FCA**. La société ajuste ses positions dans **SEB** et **Safran**. Peugeot Invest réalise de nouveaux co-investissements (**Livspace**, **Jianke**, **Polyplus**, **Arboretum** et **Colonies**), cède la première tranche de son investissement dans **Lineage** et reçoit les produits de cession de titres **KDP** et de **Roompot**.

2021

Groupe PSA et FCA fusionnent pour donner naissance à **Stellantis**. Peugeot Invest entre au capital d'**International SOS** et de **Signa Development Selection** et effectue de nouveaux co-investissements dans **Ynsect**, **Causeway**, **Venturi** et **Maikailai**. Peugeot Invest cède la majeure partie de ses titres **Safran** et **Financière Guiraud** ainsi que sa participation dans l'**IDI**.



2013

Peugeot Invest cède le solde de ses titres **Linedata**. Peugeot Invest s'associe à Louis Dreyfus Armateurs pour l'exploitation de vraquiers (**LDAP**).

2014

Peugeot Invest signe un accord régissant l'entrée au capital du groupe **Peugeot SA** de Dongfeng Motor et de l'État français, et souscrit à l'augmentation de capital. Peugeot Invest investit dans le groupe **CIEL** ainsi que dans **IHS**.

2018

Zodiac Aerospace fusionne avec **Safran** dans le cadre d'une OPE. Peugeot Invest cède 0,85% du capital d'**ORPEA** et réalise de nouveaux co-investissements aux côtés de **JAB Holding** et **ArchiMed**, et dans **Big Bottling Company** et **Asmodee**.

2019

Peugeot Invest cède sa participation dans **DKSH** et entre au capital de **SIGNA Prime Selection** et d'**Acteon**. Peugeot Invest réalise deux nouveaux co-investissements (**Ebeauty**, **Transact**). Peugeot Invest investit dans l'immeuble **Grand Angle**, à Saint Denis.

2022

Peugeot Invest participe à l'augmentation du capital de **Forvia** (Groupe Faurecia) dans le cadre de l'acquisition de **Hella** qui en fait le 7^e équipementier automobile. Cession des vraquiers détenus avec **LDAP**, des dernières actions **Safran** et la totalité des titres **KDP**. Nouveaux co-investissements dans la santé avec **Schwind**, leader européen des lasers ophtalmiques en Allemagne, avec **SantéVet**, leader français de l'assurance des animaux de compagnie, et dans la consommation avec **Livspace**, plateforme digitale leader de l'aménagement intérieur en Inde et en Asie, et **Country Delight**, plateforme d'abonnement à des produits alimentaires premium en Inde. Réengagement de ses partenariats avec **ArchiMed** et **JAB Holding** dans des fonds dédiés à la santé pour le premier, et les assurances pour animaux de compagnie pour le second.

1.3 Positionnement stratégique de Peugeot Invest

S'INVESTIR À VOS CÔTÉS POUR UNE CROISSANCE PLUS DURABLE

Le modèle de Peugeot Invest

Peugeot Invest est une société d'investissement cotée, contrôlée par la société Établissements Peugeot Frères. La mission de Peugeot Invest est de créer de la valeur grâce au développement de ses participations avec une approche d'investisseur minoritaire de long terme. Elle accompagne le développement des entreprises à dimension internationale.

Le cœur de métier de la société est la prise de participations directe dans des sociétés, cotées ou non, présentant un potentiel de croissance avéré. Son identité s'est construite à partir des valeurs de la famille Peugeot, de son expérience industrielle et entrepreneuriale.

À travers sa filiale Peugeot 1810, Peugeot Invest est l'un des principaux actionnaires du groupe automobile Stellantis et de l'équipementier Forvia. Au-delà de ces participations historiques, Peugeot Invest s'appuie sur son expérience industrielle pour développer une stratégie de diversification de ses actifs. Au fil des ans, Peugeot Invest a gagné une légitimité à travers ses choix d'investissement, qui conjuguent qualité d'origine des dossiers, impact stratégique et création de valeur. C'est aujourd'hui un investisseur professionnel ayant accompagné avec succès une vingtaine de sociétés dans la durée depuis 2003.

Depuis 2013, Peugeot Invest se renforce dans l'univers du private equity, *via* des opérations de co-investissements minoritaires aux côtés de fonds de capital-investissement, et *via* des prises d'engagements dans des fonds de capital-investissement.

Une philosophie et stratégie d'investissement qui repose sur :

UN ADN FORT

Peugeot Invest est issue du groupe familial Peugeot, qui développe un patrimoine industriel depuis plus de deux cents ans. Peugeot Invest accompagne des projets d'entreprise en se positionnant comme un partenaire actif dans la durée. Ces fondamentaux nourrissent les valeurs de la société d'investissement, orientent ses choix stratégiques et ses décisions.

Peugeot Invest évolue ainsi dans le milieu de l'investissement tout en capitalisant sur l'histoire entrepreneuriale de la famille Peugeot.

UN INVESTISSEUR MINORITAIRE ACTIF

Peugeot Invest investit en fonds propres dans ses participations. Ceci induit une discipline financière et une vigilance constante dans la sélection et le suivi des participations. En tant qu'actionnaire minoritaire, le Groupe se positionne en accompagnement du management dans le respect des règles de gouvernance. La société joue un rôle actif dans les conseils et les comités. Elle participe à l'élaboration des orientations stratégiques, prête une attention particulière au développement du management, à l'application des règles de bonne gouvernance et apporte son expérience et son expertise lors d'opérations structurantes.

UN PARTENAIRE SOLIDE ET DE LONG TERME

Pour Peugeot Invest, être investisseur de long terme, c'est accompagner de manière active et constante les entreprises dans leur croissance. L'engagement fait partie de l'ADN de Peugeot Invest. Chaque décision d'investissement est prise avec une approche de long terme, sans contrainte a priori de rotation des capitaux investis. Peugeot Invest est un actionnaire stable, avec une durée de détention moyenne des sociétés en portefeuille de plus de 10 ans.

UNE STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT COHÉRENTE DANS LA DURÉE

Doté d'un actionnaire majoritaire stable à son capital, Peugeot Invest est en mesure de mettre en œuvre une stratégie s'inscrivant dans la continuité. En outre, le dialogue avec les autres actionnaires et les équipes managériales et la capacité de comprendre les enjeux de secteurs variés font de Peugeot Invest un actionnaire engagé.

UN ACTIONNAIRE RESPONSABLE

Peugeot Invest a la conviction que la prise en compte des facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) est une source d'opportunités, un vecteur d'efficacité et de performance de son portefeuille. Peugeot Invest incite ses participations directes et indirectes à progresser dans le domaine de la gouvernance, du social/sociétal et de l'environnement.

UN INVESTISSEUR MINORITAIRE ACTIF

participant à la gouvernance



Atouts concurrentiels

Peugeot Invest intervient sur un marché compétitif avec une concurrence croissante : investisseurs institutionnels, fonds de capital-investissement, groupes familiaux, groupes industriels, fonds de pension internationaux. Cette concurrence entre des acteurs aux objectifs et modes d'intervention variés est amplifiée par une intermédiation (banques d'affaires, cabinets de conseils en stratégies) accrue sur la plupart des segments de marché.

Peugeot Invest bénéficie d'une identité et d'une image fortes au sein de son écosystème à travers les caractéristiques suivantes :

VALEURS

- Loyauté.
- Qualité de la relation humaine.
- Ouverture d'esprit.
- Discrétion.

Peugeot Invest se définit avant tout par rapport à ce qu'elle apporte à ses participations en termes de perspectives à long terme, de compétences, de réseaux et de capital. La société revendique sa capacité à créer un lien fort avec ses participations et sa volonté de soutenir les équipes de management dans le développement de leurs sociétés.

APPROCHE

- Prudence.
- Discipline financière.
- Professionnalisme.
- Pragmatisme.
- Respect de la gouvernance.

Peugeot Invest accompagne des entreprises en croissance avec une dimension internationale. La société d'investissement a su s'imposer dans son environnement grâce à une gestion prudente et avisée de son portefeuille, des processus de décision courts et des équipes expérimentées.

VALEUR AJOUTÉE

- Force de conviction et capacité de compréhension des autres actionnaires.
- Soutien aux décisions du management.
- Connaissance des enjeux industriels.

Peugeot Invest a su tirer profit de l'image et de l'expérience du groupe familial Peugeot. Elle bénéficie aujourd'hui d'un portefeuille de qualité fondé sur des actifs diversifiés. Ce positionnement a produit des résultats concluants en créant de l'ordre de 2,5 Mds€ de valeur sur les vingt dernières années.

UNE ÉQUIPE DE PROFESSIONNELS ENGAGÉS ET PROACTIFS

En vingt ans, Peugeot Invest a fait la preuve de sa capacité à créer de la valeur et s'est développée en recrutant et en formant une équipe de professionnels expérimentés en France et au Royaume-Uni. Les membres de l'équipe ont des profils variés et complémentaires. Cette diversité permet à Peugeot Invest de capitaliser sur l'ensemble des expériences et expertises selon les classes d'actifs et de poursuivre sa stratégie d'investissement.

L'agilité et la réactivité des équipes, conjuguées à une vision et des valeurs partagées font de Peugeot Invest un partenaire reconnu dans le monde de l'investissement.

Stratégie d'investissement

Avec 5,0 Mds€ d'actifs net fin 2022, Peugeot Invest détient des participations directes et indirectes dans de nombreux secteurs d'activité tels que l'industrie, les services aux entreprises, les services à la personne ou encore les biens de consommation.

Peugeot Invest, avec son actionnaire majoritaire les Établissements Peugeot Frères, est un actionnaire historique du groupe Stellantis et en est toujours l'un des principaux actionnaires, au travers de leur filiale commune Peugeot 1810. Peugeot Invest a diversifié son patrimoine en déployant une stratégie d'investissement basée sur trois types d'actifs : les participations, les co-investissements et les fonds de capital-investissement.

Peugeot 1810⁽¹⁾

Actif historique de Peugeot Invest

Peugeot 1810 est l'un des actionnaires principaux du groupe automobile Stellantis, issu de la fusion du groupe PSA, fondé par la famille Peugeot, et du groupe Fiat Chrysler Automobiles.

Peugeot 1810 est également actionnaire de Forvia (groupe Faurecia), l'un des dix premiers équipementiers automobiles mondiaux.

Participations cotées et non cotées

Investissements de 50 à 250 M€ en fonds propres pour un minimum de 5 % du capital

Principaux critères d'investissement

- des sociétés en croissance, de taille significative et leaders dans leur secteur ;
- qui opèrent sur des marchés en croissance ou de niche ou encore avec un potentiel de consolidation ;
- situées en Europe avec une stratégie affirmée de développement à l'international ;
- dont les activités et les cycles économiques sont décorrélés les uns des autres ;
- avec des équipes managériales expérimentées en phase avec la vision de Peugeot Invest ;
- dotées de mécanismes de gouvernance équilibrés qui permettent à Peugeot Invest de jouer pleinement son rôle d'actionnaire ;
- qui ont pris des engagements ESG/RSE ;
- où une liquidité à terme est organisée.

Participations cotées

LISI, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, Immobilière Dassault, CIEL.

Participations non cotées

International SOS, Château Guiraud, Total Eren, Acteon, Signa Prime, Signa Development.

Fonds d'investissement

Engagements de 10 à 25 M€

Fonds recherchés

- LBO, capital-croissance technologique, fonds d'impact, fonds immobiliers.
- Engagements ESG.

Zones géographiques

États-Unis, Europe, Asie et pays émergents.

Exemples

Advent, PAI Partners, Keensight, Warburg Pincus, Valor, DB AG, Everstone.

Co-investissements

Investissements à partir de 10 M€ en fonds propres

- Investissements aux côtés des fonds de capital-investissement ou d'autres partenaires.
- Investissements « plateforme ».

Exemples

JAB Holding, ArchiMed, Lineage, Jianke, Schwind, Livspace.

(1) Filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest et 23,5 % par son actionnaire majoritaire Établissements Peugeot Frères.



STELLANTIS

DES INVESTISSEMENTS EN PHASE AVEC L'HISTOIRE ET LES VALEURS FAMILIALES

Les investissements réalisés s'alignent sur la philosophie et les valeurs familiales à travers :

- de la compréhension des enjeux, du métier, de la stratégie et du jeu concurrentiel des participations héritée de l'expérience industrielle et entrepreneuriale de la famille Peugeot;
- d'investissements qui ont du sens : accélérer la croissance des entreprises, financer une acquisition transformante, participer à la création de leaders mondiaux, stabiliser le capital de la société, soutenir des fonds de capital-investissement à impact social ou environnemental;
- de la gestion des risques pour assurer une performance sur le long terme, notamment à ses actionnaires;
- d'une durée de détention longue avec la volonté d'accompagner les participations. La majorité de nos participations sont détenues depuis plus de 10 ans;
- d'un accent mis en particulier sur la décorrélation entre les secteurs afin de diversifier au maximum nos actifs.

UNE POLITIQUE D'EXCLUSION

Peugeot Invest a défini une politique d'exclusion sectorielle dans le cadre de ses activités d'investissement. Cette politique indissociable des engagements ESG et de ses valeurs vise à exclure les entités directement impliquées dans les secteurs suivants :

- les armes controversées (notamment, mines antipersonnel, armes bactériologiques);
- la production de tabac, les jeux d'argent et de hasard et la pornographie;
- le charbon et les énergies fossiles non conventionnelles (notamment pétrole et gaz de schiste);
- plus généralement, Peugeot Invest s'abstient d'investir dans les entreprises qui contreviennent à l'un ou plusieurs des 10 principes du Pacte mondial (UN Global Compact).

S'appuyer sur des macro-tendances

Peugeot Invest se focalise sur des entreprises qui opèrent sur des marchés ou tendances à forte croissance ce qui réduit son exposition aux risques.

CROISSANCE DES CLASSES MOYENNES DANS LES PAYS ÉMERGENTS

Le développement des classes moyennes dans les pays émergents devrait constituer le socle de la croissance mondiale dans les années à venir. Dans trente ans, la population africaine aura doublé pour atteindre 2,5 milliards d'individus. L'Asie totalisera 5,3 milliards d'habitants et l'Amérique latine quelque 785 millions. D'ici à 2050, le PIB par habitant devrait être multiplié par quatre en Inde, par trois en Afrique du Sud, en Indonésie ou en Chine, et par deux au Nigeria, au Brésil. Cette impulsion provoquée par la partie la plus dynamique des populations et qui s'appuie sur la diffusion du progrès technique devrait soutenir l'activité, la consommation, l'accès aux soins et l'éducation de la population mondiale.

Participations liées à cette tendance :
SEB, IHS, Ebeauty.

CROISSANCE DES DÉPENSES DE SANTÉ

Entre 2000 et 2050, la proportion de la population mondiale de plus de 60 ans devrait doubler pour passer d'environ 11 à 22%. Cette entrée dans la société du « grand âge » va nécessiter la mise en place de nouveaux services en phase avec l'évolution de la société et les progrès scientifiques. L'amélioration des niveaux de vie continue d'augmenter les espérances de vie et de favoriser la recherche médicale et l'accès aux soins, ce qui devrait soutenir la croissance des montants dédiés aux frais de santé dans les prochaines années.

Participations liées à cette tendance :
ArchiMed, Acteon, Polyplus, Jianke, International SOS, Schwind.

TRANSITION CLIMATIQUE ET ÉNERGÉTIQUE

Phénomène accentué par une réelle prise de conscience et la pression des parties prenantes, la transition est devenue un enjeu central pour les acteurs économiques. Les facteurs environnementaux, sociaux et de gouvernance (ESG) ont une incidence financière importante sur la valeur à court et à long terme de l'organisation. La prise de conscience de tous les publics, notamment les consommateurs et les régulateurs, pousse les entreprises à innover pour apporter des solutions au changement climatique, investir dans l'efficacité énergétique ou la protection des ressources.

Participations liées à cette tendance :
Total Eren, SPIE, Ynsect, Arboretum.

EXTERNALISATION DES SERVICES AUX ENTREPRISES

L'externalisation est une pratique répandue dans les entreprises. Le recentrage sur le « core business », la réduction des coûts, la recherche d'efficacité ou l'acquisition d'un savoir-faire spécifique font partie des raisons qui conduisent les entreprises à soustraire une fonction ou une partie de leur activité à un partenaire.

Participations liées à cette tendance :
SPIE, Transact, Lineage, International SOS.

DIGITALISATION DE L'ÉCONOMIE

L'innovation technologique est nécessaire pour relever les grands défis comme le vieillissement des économies ou le changement climatique, tandis que de nouvelles solutions permettent aussi de s'adapter aux nouveaux usages des consommateurs. Ce contexte a créé un terrain propice à l'innovation disruptive et l'investissement thématique. Cette évolution s'annonce durable, car elle permet aux différents acteurs de rester compétitifs dans un monde où les usages évoluent extrêmement rapidement.

Participations liées à cette tendance :
Livspace, Jianke, Ebeauty, Transact, Maikailai.



SIGNA DEVELOPMENT



SEB



INTERNATIONAL SOS



ARCHIMED

1.4 Gouvernance de Peugeot Invest au 31 décembre 2022

Administrateurs membres de la famille Peugeot



Robert Peugeot

Président du Conseil, Président du Comité des investissements et des participations & Président du Comité de développement durable



Pascaline Peugeot-de Dreuzy

Administratrice



Sophie Banzet-Bérêts

Administratrice



Armand Peugeot

Administrateur



Édouard Peugeot

Administrateur



Rodolphe Peugeot

Administrateur



Camille Roncoroni

Administratrice



Thierry de Poncheville

Représentant
Établissements Peugeot Frères
Administrateur

Censeur



Georges Chodron de Courcel

Censeur

Administrateurs indépendants



Anne Lange

Administratrice



Dominique Netter

Administratrice & Présidente
du Comité de la gouvernance, des
nominations et des rémunérations



Michel Giannuzzi

Administrateur



Marie-Françoise Walbaum

Administratrice & Présidente
du Comité financier et d'audit



Béatrice Dumurgier

Administratrice

Administrateur non indépendant



Luce Gendry

Administratrice

Chiffres-clés du Conseil

au 31 décembre 2022

36%



57%



96%



Nombre de réunions
du Conseil en 2022

7

1.5 Stratégie ESG

Peugeot Invest est une société d'investissement cotée. S'appuyant sur son expérience industrielle historique et des valeurs familiales affirmées, elle mène une politique d'investissement dans des entreprises cotées ou non cotées, des co-investissements et dans des fonds de capital-investissement. La mission de Peugeot Invest est de créer de la valeur, grâce au développement de ses participations avec une approche d'investisseur minoritaire de long terme.

Portée par une culture industrielle et entrepreneuriale forte, la famille Peugeot considère qu'elle a une responsabilité allant au-delà de la seule performance financière. L'innovation et la contribution aux transformations de la société habitent la famille depuis plus de deux siècles.

Peugeot Invest puise dans cette histoire son engagement qui la conduit à être un investisseur conscient de ses responsabilités et souhaitant avoir un impact à long terme sur l'économie. Cela se traduit dans sa politique d'investissement, d'une part, et dans ses pratiques internes, d'autre part.

L'histoire de notre positionnement ESG

Le positionnement ESG de Peugeot Invest s'est progressivement formalisé depuis 2016, date de la rédaction de sa première Charte investisseur responsable, mise à jour en 2021.

Depuis 2016, l'approche ESG de Peugeot Invest s'est démarquée par son caractère volontaire, au-delà des seules exigences réglementaires, pragmatique et sincère. Les actions mises en œuvre sont concrètes. L'engagement sur le long terme fait partie de l'ADN de Peugeot Invest qui entend porter plus loin son ambition ESG, en :

- poursuivant la feuille de route 2020-2023 ;
- s'assurant que chacun des collaborateurs comprend la stratégie ESG et son rôle dans sa mise en œuvre ;
- apportant un suivi systématique aux actions initiées.

Peugeot Invest présentera une nouvelle feuille de route ESG pluriannuelle l'an prochain.

Conformément à notre engagement, cette section a pour vocation de présenter les réalisations de Peugeot Invest dans le cadre de la feuille de route ESG, sur deux piliers :

- des pratiques internes alignées sur des critères d'exigence élevés ;
- une philosophie d'investissement active et responsable.

Nos principales avancées

2016

Charte de l'investissement responsable

2018

Étude des pratiques d'éthique et de conformité des participations

2020

Formalisation d'une première feuille de route ESG pluriannuelle

2017

Création du Comité de pilotage ESG

2019

Plan d'attribution d'actions de performance des collaborateurs incluant des critères ESG



2022

- Création d'un Comité du développement durable, rattaché au Conseil d'administration
- Analyse de maturité de notre portefeuille de PE et préparation de retours individualisés
- Définition d'un investissement « durable » pour Peugeot Invest
- Recrutement d'une responsable RH et d'une responsable RSE pour le groupe familial

2021

- Sensibilisation des administrateurs des participations de Peugeot Invest aux enjeux ESG
- Formalisation d'une grille d'analyse pré-investissement
- Analyse de maturité ESG de nos participations directes et identification des points de suivi

Pilier I. Des pratiques chez Peugeot Invest alignées sur des critères d'exigence élevés

UNE GOUVERNANCE EXEMPLAIRE

Une gouvernance clairement structurée et aux pratiques transparentes est indispensable à la bonne conduite de nos activités. Elle constitue le socle de notre démarche ESG.

C'est pourquoi nous souhaitons appliquer les meilleures pratiques françaises en la matière, celles du Code Afep-Medef. Les règles relatives au fonctionnement de notre Conseil d'administration et de ses comités sont fixées par la loi, les statuts, notre Règlement intérieur ainsi que par notre Charte de déontologie boursière.

Nous avons mis en place une gouvernance duale, dont le principal organe est notre Conseil d'administration, organe collégial qui représente l'ensemble de nos actionnaires. Il a la responsabilité d'arrêter, sur proposition de la Direction générale, les orientations stratégiques de la société. Il joue également un rôle important dans nos opérations d'investissements en définissant l'enveloppe allouée à la Direction générale et en prenant des décisions sur tous les projets dépassant cette enveloppe. Enfin, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Conformément aux attentes du Code Afep-Medef, nous veillons à ce que la proportion des administrateurs indépendants que comporte le Conseil soit d'au moins un tiers (Peugeot Invest est une société contrôlée) et que les femmes et les hommes y soient représentés de façon équilibrée (57 % des administrateurs sont des femmes). L'un des enjeux spécifiques de notre gouvernance est le renouvellement en vue d'une transmission de la 8^e (G8) vers la 9^e (G9) génération de la famille. Au sein du Conseil, 5 membres familiaux sont issus de la G9.

En complément, notre Conseil d'administration dispose de quatre comités permanents :

- le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations ;
- le Comité des investissements et des participations ;
- le Comité financier et d'audit ;
- le Comité du développement durable, créé en 2022.

Ce Comité du développement durable joue un rôle d'étude et de préparation des délibérations du Conseil d'administration dans le domaine de l'ESG. Parmi ses missions, ce Comité est chargé de suivre et de mettre à jour la feuille de route ESG de Peugeot Invest, dont l'avancement est pris en compte dans les éléments de rémunération variable et de long terme du directeur général et des collaborateurs.

Les détails relatifs au fonctionnement et à la composition de nos organes de gouvernance sont présentés sur notre site Internet et dans notre Document d'enregistrement universel.

Pour le pilotage de sa stratégie, Peugeot Invest s'appuie sur son Comité exécutif, composé des membres les plus expérimentés de notre direction.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ En 2020, attribution des sujets liés à l'ESG au Comité des investissements et des participations, qui assiste ainsi le Conseil dans la prise en compte et le suivi de l'ESG dans la stratégie et l'activité de Peugeot Invest.
- ✓ Discussion des sujets ESG transverses stratégiques en Conseil d'administration selon l'actualité, *de facto* plus d'une fois par an.

»» NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Création d'un Comité du développement durable, présidé par le Président du Conseil d'administration, se réunissant au moins deux fois par an.

UNE CONDUITE ÉTHIQUE

En tant que société d'investissement familiale, garantir l'intégrité de nos pratiques est indispensable pour maintenir la confiance de nos partenaires d'affaires et, de façon plus large, notre réputation.

Plaçant l'éthique au cœur de ses valeurs, une équipe de six collaborateurs porte les enjeux juridiques, dont la lutte contre la corruption et la fraude de manière générale pour le groupe familial Peugeot. De concert avec la Direction financière, elle veille à la mise en œuvre des contrôles et procédures permettant d'assurer la conduite éthique du Groupe familial dans l'ensemble de ses activités. Les Directions juridiques et financières agissent sous le contrôle direct du Comité exécutif, avec un suivi de la part du Conseil d'administration et de son Comité financier et d'audit.

Afin de comprendre les risques pertinents du point de vue de notre activité, nous procédons régulièrement à une revue des risques qui pourraient nous concerner et impacter nos actifs. Cette revue, menée à travers une cartographie rédigée avec l'aide d'un cabinet extérieur, intègre notamment les risques de fraude majeure et de délit d'initié dont les mesures de gestion et de contrôle sont présentées au sein de notre Document d'enregistrement universel.

Aussi, dans une démarche éthique et afin d'inscrire son activité dans le respect des lois et règlements, Peugeot Invest a formalisé sa propre charte éthique, ainsi qu'une charte de déontologie boursière. En complément, un système de restriction du partage d'informations confidentielles et une procédure interne de traitement de l'information privilégiée, notamment par la tenue de listes d'initiés, sont mis en œuvre.

De même, nous avons formalisé un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable, régulièrement mis à jour et à la disposition de nos collaborateurs, comprenant les mesures relatives à la gestion des risques de fraude.

Enfin, nous mettons à la disposition de notre personnel un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs.

L'objectif 2022 de former l'ensemble des collaborateurs à l'éthique a été repoussé en 2023. En effet la nouvelle réglementation soumet Établissements Peugeot Frères, détenteur de 80% du capital de Peugeot Invest, au programme de conformité anti-corruption Sapin II. Un Code éthique a ainsi été formalisé pour l'ensemble du groupe familial, et remplacera en 2023 la Charte éthique Peugeot Invest. Son déploiement sera accompagné d'un plan de formation.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Rédaction d'une charte éthique, présentée au Conseil d'administration et signée par le directeur général et tous les collaborateurs.
- ✓ Mise à jour du Code de bonne conduite pour l'utilisation des ressources informatique et des services internet pour intégrer ces enjeux.

>>> NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Rédaction pour Établissements Peugeot Frères et ses filiales, dont Peugeot Invest, d'un Code éthique dans le cadre du programme de conformité anti-corruption Sapin II, présenté au CSE.
- ✓ Sensibilisation des collaborateurs aux enjeux éthiques.
- ✓ Rédaction d'une Charte achats responsables et communication à nos fournisseurs.

>>> ACTIONS 2023 IDENTIFIÉES POUR LA FINALISATION DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2020-2023

- Formation aux enjeux éthiques étendue à l'ensemble des collaborateurs.

UN SENS DE L'HUMAIN

Les collaborateurs sont au cœur des préoccupations de Peugeot Invest. À ce titre nous avons défini une politique de ressources humaines qui favorise la diversité, l'inclusion, et le bien-être, par un environnement de travail stimulant et bienveillant. Un contexte qui permet à chaque employé de s'épanouir et d'évoluer professionnellement.

Peugeot Invest est une entreprise à taille humaine caractérisée par une forte proximité et une liberté d'échanges au sein des équipes. Cette dimension nous permet d'agir avec agilité. Le recrutement en 2022 d'un responsable des ressources humaines pour l'ensemble des holdings du groupe familial (Établissements Peugeot Frères, Peugeot Invest et Peugeot Frères Industrie) a permis de structurer notre approche et notre politique, ce qui transparaît dans le suivi de notre feuille de route.

En matière de recrutement, les candidats sont identifiés par des cabinets spécialisés choisis en fonction des besoins métiers. Un Comité de revue des compétences et d'évolution des collaborateurs a été constitué en 2022 afin d'assurer que les compétences présentes dans le groupe répondent bien à ses besoins et d'identifier les recrutements et/ou la formation à prévoir le cas échéant. La première réunion du Comité a eu lieu en janvier 2023.

Nous veillons à ce que nos collaborateurs puissent se développer tout au long de leur carrière. Pour ce faire :

- nous organisons des entretiens annuels avec chacun d'entre eux afin de faire le bilan de l'année écoulée et de prendre en compte leurs attentes en matière de développement professionnel et formation. Un référentiel de compétences et répertoire des emplois ont été établis par département en 2022 ;
- nous proposons des formations aux collaborateurs selon un recensement des besoins et une adéquation avec la ligne stratégique de l'entreprise et les grands projets – un suivi désormais formalisé grâce à un plan de formation.

L'attractivité et la rétention passent également par une politique de rémunération attractive, équitable pour tous les collaborateurs aux regards de leurs responsabilités, missions et marché de l'emploi. Aussi une politique de rémunération globale qui intègre toutes les composantes de la rémunération a été initiée. Par ailleurs, l'ensemble des collaborateurs bénéficie d'un accord d'intéressement ainsi que d'un Plan d'épargne entreprise groupe (PEG) et d'un Plan d'épargne retraite collectif groupe (Percog).

Un des enjeux essentiels concerne les questions de bien-être et de respect de l'équilibre vie privée-vie professionnelle au sein de nos équipes. Par ailleurs, en matière de santé et sécurité, les risques psychosociaux (RPS) ont été identifiés dans le Document unique d'évaluation des risques professionnels. Afin de remonter les RPS, les collaborateurs disposent de plusieurs accès : avec leur propre manager favorisé par la taille restreinte des équipes, avec la responsable des ressources humaines et avec les instances de représentation du personnel. Une sensibilisation des collaborateurs aux RPS sera formalisée en 2023. Ces mesures et la culture d'entreprise bienveillante permettent la rétention des collaborateurs puisque, si les équipes ne cessent de grandir, aucun départ volontaire n'a été enregistré dans les effectifs en 2022.

Conformément à la réglementation en vigueur, Peugeot Invest dispose de représentants du personnel au sein de son CSE, qui participent au dialogue social de l'entreprise. D'autre part, nous accompagnons nos collaborateurs jeunes parents dans leur recherche de place en crèche et dans la prise en charge financière d'une partie du coût.

Enfin, nous veillons au respect de la diversité et de l'égalité des chances au sein de Peugeot Invest. En application de l'article L.22-10-36 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et, plus largement, les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT). Cette année, nous avons souhaité rendre plus claire encore notre politique de non-discrimination dans les recrutements en l'écrivant dans nos fiches de postes. Un rapport sur la situation comparée des hommes et des femmes a été conduit en 2021 pour les collaborateurs de Peugeot Invest. Il dressait un panorama des embauches, des promotions et des rémunérations et a permis d'identifier des axes de progrès et un plan d'actions.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Publication d'un support pour les entretiens annuels.
- ✓ Établissement d'un référentiel de compétences, détaillant les principales compétences clés par département.
- ✓ Formalisation et mise à jour annuelle du DUERP et présentation en CSE.
- ✓ Adhésion à la Charte diversité de France-Invest en vue de favoriser la parité femmes-hommes dans le capital-investissement et les entreprises accompagnées.
- ✓ Réalisation d'un diagnostic de la situation égalité femmes-hommes par un cabinet externe.

»» NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Recrutement d'une responsable RH.
- ✓ Mise en place d'une politique de gestion des carrières et évaluation du CoDir.
- ✓ Mise en place d'une politique de formation et d'un plan de suivi associé.
- ✓ Politique de non-discrimination dans les recrutements.

»» ACTIONS 2023 IDENTIFIÉES POUR LA FINALISATION DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2020-2023

- Poursuite de la sensibilisation sur le bien-être et la santé mentale au travail.

UNE EMPREINTE ENVIRONNEMENTALE MAÎTRISÉE

Bien que son empreinte environnementale soit faible au regard de celle de son activité d'investisseur et de ses effectifs, le groupe familial se doit de prendre des mesures pour la limiter dans un souci de responsabilité et d'exemplarité vis-à-vis de ses parties prenantes.

CONSOMMATION D'ÉNERGIE/BILAN CARBONE

Parmi les actions réalisées à fin 2022, la mise en place du télétravail ainsi que la proposition du forfait mobilité durable aux collaborateurs ont pour but de réduire l'impact environnemental des déplacements domicile-travail. Peugeot Invest, soumis au décret tertiaire, pilote et diminue ses consommations d'électricité.

Une sensibilisation sur le sujet « climat » a été réalisée en 2022, *via* une fresque du Climat réalisée auprès de l'ensemble des collaborateurs.

Le calcul en 2023 d'un bilan carbone couvrant les scopes 1 à 3 permettra d'identifier les leviers de réduction prioritaires et de formaliser une charte environnementale. Au vu de notre activité, les déplacements nous semblent constituer la part la plus importante de notre empreinte carbone (hors empreinte de notre portefeuille) et ont donc d'ores et déjà fait l'objet d'actions spécifiques.

RÉDUCTION DES DÉCHETS

La réduction des déchets passe quant à elle par le tri des déchets (sensibilisation des collaborateurs et bacs de tri). Cherchant à réduire nos consommations de plastique, nous utilisons désormais des bouteilles rechargeables en verre et des gourdes au sein de nos bureaux. Un travail est encore nécessaire pour accorder les flux sortants avec ceux utilisés par le propriétaire de nos locaux.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Réduction de l'impact de nos déplacements domicile / travail avec le télétravail.
- ✓ Réduction de l'usage du plastique.

>>> NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Poursuite du tri sélectif et application de la loi AGEC pour l'utilisation du plastique.
- ✓ Identification des premiers éléments de notre bilan carbone.

>>> ACTIONS 2023 IDENTIFIÉES POUR LA FINALISATION DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2020-2023

- Réalisation d'un bilan carbone.
- Formalisation d'une Charte environnementale.
- Poursuite des actions mises en œuvre pour réduire l'impact de nos déplacements.

UNE CONTRIBUTION POSITIVE À LA SOCIÉTÉ CIVILE

Peugeot Invest accorde une importance forte à son ancrage dans la société, ce qui passe historiquement par un soutien financier à de multiples projets.

Nous avons pour ambition de mobiliser nos collaborateurs sur ces sujets sociétaux, et avons effectué un sondage en ce sens en 2020. Ce sondage a dans un premier temps permis de flécher notre soutien financier vers un certain nombre de bénéficiaires. Dans un second temps, il va nous permettre de proposer concrètement à nos collaborateurs de s'impliquer soit par une immersion sur le terrain auprès de nos bénéficiaires (la première est prévue en mars 2023) soit par de courtes missions de mécénat de compétences.

Peugeot Invest poursuit ses actions de mécénat sur deux piliers principaux :

- la santé, par exemple en soutenant l'association Clubhouse (santé mentale) ou encore en contribuant financièrement aux recherches du Fonds Immunov (notamment contre la Covid-19) ;
- l'insertion par la formation, en particulier en soutenant le projet Démos de la Philharmonie de Paris.

Par ailleurs, Peugeot Invest soutient également le Fonds de dotation familial Peugeot, créé en 2019 autour de deux axes principaux :

- la formation et l'insertion professionnelle principalement dans les métiers de l'industrie et de l'artisanat ;
- la protection de l'environnement et de la biodiversité au travers de la protection des forêts.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Sondage auprès des collaborateurs sur leurs souhaits pour répondre aux enjeux socio-économiques et soutien en conséquence aux Restos du cœur, à l'Association des Œuvres de Saint-Jean, au Fonds Immunov.
- ✓ Soutien de long terme au projet Démos de la Philharmonie de Paris et à l'association Clubhouse
- ✓ Soutien depuis 2021 du fonds de dotation familial Peugeot qui finance des projets de formation professionnelle (Apprentis d'Auteuil, Compagnons du Devoir, écoles de production) et des projets liés à l'entretien des forêts et à la protection de la biodiversité (Fonds pour l'arbre, Cœur de forêts).

>>> NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Préparation de propositions d'engagement des collaborateurs, sur le terrain et en mécénat de compétences.

>>> ACTIONS 2023 IDENTIFIÉES POUR LA FINALISATION DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2020-2023

- Réalisation des projets d'implication identifiés.

UNE COMMUNICATION TRANSPARENTE

Peugeot Invest est une société cotée qui remplit ses obligations en matière de transparence et qui communique régulièrement au travers de ses communiqués, des *roadshows* et de son Assemblée générale annuelle sur son activité, ses investissements ainsi que ses indicateurs de performance auprès de tous ses actionnaires et prêteurs.

En 2018, nous avons recruté une responsable communication au sein de nos équipes. Les sujets ESG sont intégrés à nos divers supports de communication, notre site internet et notre Document d'enregistrement universel depuis 2016. Nous rendons annuellement compte de la mise en œuvre de notre feuille de route ESG et rendons également publiques nos principales politiques, telles que notre Charte de déontologie boursière ou notre Charte investisseur responsable qui a été mise à jour en 2021.

Pour la première fois en 2022, Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de Peugeot Invest, est soumise à la Déclaration de performance extra-financière. Publiée en 2023 dans le rapport de gestion d'Établissements Peugeot Frères et validée par un organisme tiers indépendant, elle intègre les enjeux ESG de Peugeot Invest.

En 2023, nous souhaitons travailler à la formalisation d'une communication plus impactante grâce à un zoom plus particulier sur quelques enjeux parmi les plus matériels.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Publication d'un document fondateur, formalisant et rendant accessible notre politique ESG.
- ✓ Remise à l'ensemble des collaborateurs de la politique ESG de l'entreprise afin de les sensibiliser et en faire de véritables parties prenantes.
- ✓ Intégration systématique de la politique ESG dans nos supports de notre communication financière (banques, investisseurs, agences de notation, etc.).
- ✓ Mise à jour régulière de la communication institutionnelle, conformément à la réglementation.

»» NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Préparation de la Déclaration de performance extra-financière, à laquelle Établissements Peugeot Frères est soumise pour la première fois sur l'année fiscale 2022. Elle intègre les enjeux ESG de Peugeot Invest et fait l'objet d'un avis sur la sincérité par un organisme tiers indépendant.

Pilier II. Une philosophie d'investissement active et responsable

UNE APPROCHE ANCRÉE DANS NOTRE ADN

Au sein de Peugeot Invest, nous puisons dans l'histoire du groupe familial Peugeot un ADN singulier : nous sommes animés par la volonté de comprendre réellement chaque participation afin de mieux les accompagner, ce qui se traduit par :

- une exigence forte dans la sélection des entreprises au sein desquelles nous investissons ;
- une recherche de performance de long terme ;
- un siège au Conseil d'administration des participations pour accompagner le management dans le déploiement des orientations stratégiques définies par le Conseil ;
- une prise en compte des enjeux tant financiers qu'extra-financiers.

Cet ADN qui nous distingue et notre rôle actif au sein de la gouvernance nous obligent. Conscients de l'émergence des enjeux RSE au sein du monde économique, et convaincus de leur importance, nous nous mettons en capacité de les prendre en compte davantage.

Peugeot Invest a initié sa démarche ESG en 2016, et a, dès l'origine, eu pour ambition d'intégrer ces enjeux de manière sincère dans son métier d'investisseur. Une charte d'investisseur responsable et une feuille de route ESG pour la période 2020-2023, couvrant aussi bien les pratiques internes de Peugeot Invest que la prise en compte de l'ESG dans l'ensemble du cycle d'investissement ont été formalisées – les principales avancées en la matière sont détaillées ci-après.

A) ORGANISATION ET GOUVERNANCE DE L'ESG

Peugeot Invest a renforcé sa gouvernance ESG, en se dotant en 2022 d'un Comité du développement durable, qui a un rôle d'étude et de préparation des délibérations du Conseil d'administration dans le domaine de l'ESG. Parmi ses missions, les suivantes concernent plus particulièrement la prise en compte de l'ESG dans le cycle d'investissement : l'examen des travaux et missions conduites en matière ESG au sein de la Société et de ses filiales et participations ; et le suivi des informations extra-financières concernant la Société et ses participations, dont les notations obtenues des agences extra-financières.

Ce Comité est chargé de suivre et de mettre à jour la feuille de route ESG de Peugeot Invest, dont l'avancement est pris en compte dans les éléments de rémunération variable et de long terme du Directeur général et des collaborateurs (voir section 2.10 de ce document).

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Point formel et régulier sur notre stratégie ESG en CoDir.
- ✓ Suivi de la mise en œuvre de la feuille de route ESG et compte rendu au Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et au Conseil d'administration.
- ✓ Analyse ESG dans chacune de nos stratégies d'investissement, à l'aide d'une grille d'analyse ESG.
- ✓ Mise en place et évolution annuelle des critères ESG dans le plan d'attribution d'actions de performance.
- ✓ Mise à jour de notre Charte investisseur responsable, incluant une mise à jour de la politique d'exclusion.
- ✓ Présentation d'un rapport sur les fonds à impact dans lesquels Peugeot Invest est investi (stratégie, performance financière, performance sociale).

»» NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Création en 2022 d'un Comité du développement durable rattaché au Conseil d'administration, désormais en charge du suivi des enjeux ESG.
- ✓ Recrutement d'une responsable ESG à l'échelle du groupe familial.
- ✓ Définition de critères de l'investissement durable et réalisation en 2021 et 2022 d'investissements durables qui répondent à ces critères.
- ✓ Renforcement pour 2023 de la pondération du critère ESG dans la rémunération variable annuelle du directeur général, avec intégration d'un critère quantifiable conformément aux recommandations du Code Afep-Medef mis à jour en décembre 2022 (voir section 2.10 de ce document).
- ✓ Identification, dans le plan d'attribution d'actions de performance 2023, de nouveaux critères ESG dans le cadre des analyses de préinvestissement et du suivi du portefeuille.
- ✓ Identification pour 2023 d'objectifs ESG pour les équipes de Peugeot Invest, intégrés dans leur rémunération variable.
- ✓ Sensibilisation des collaborateurs et dirigeants au sujet « climat » via une fresque du Climat.

B) INTÉGRATION DE L'ESG EN PHASE D'ACQUISITION

Concernant l'intégration de l'ESG en phase d'acquisition, Peugeot Invest adapte ses pratiques selon le type d'investissements.

- **Investissements directs** : les équipes d'investissement de Peugeot Invest analysent les enjeux ESG de la participation cible en s'appuyant sur une grille établie en interne. Cette analyse est intégrée dans les dossiers d'investissement présentés en Comité d'investissement. L'objectif est désormais de rendre ces analyses plus opérationnelles, en identifiant dès les dossiers d'investissement les enjeux matériels que Peugeot Invest souhaiterait suivre durant la phase de détention.
- **Investissements au travers des fonds de *Private Equity*** : de la même façon, l'équipe d'investisseurs analyse les stratégies d'investissement des fonds-cibles à travers un prisme ESG et inclut une synthèse de cette analyse dans les dossiers d'investissement. À l'occasion d'une analyse de maturité ESG du portefeuille, une grille d'analyse a été élaborée en partenariat avec un cabinet de conseil, permettant d'obtenir un score général et des scores thématiques. À partir de 2023, lorsque cela est pertinent, cette grille sera utilisée pour une analyse plus approfondie en phase de préinvestissement.

La rémunération variable à long terme de nos équipes et des dirigeants (à travers notre Plan d'actions de performance) comporte des objectifs de performance liés à l'intégration des critères ESG dans les processus d'investissement. En 2022, 93,3% des dossiers de préinvestissement comprenaient une analyse interne des enjeux ESG.

C) ACCOMPAGNEMENT DU PORTEFEUILLE

Peugeot Invest vise à connaître et accompagner ses actifs. Le suivi ESG du portefeuille de Peugeot Invest diffère en fonction de la typologie d'investissement :

Investissements directs

- Peugeot Invest est systématiquement présent au Conseil d'administration des participations directes, afin d'accompagner le management dans le déploiement des orientations stratégiques définies par le Conseil. Son rôle actif dans les comités et les conseils lui permet de porter une attention particulière aux thématiques ESG, notamment à celles de la bonne gouvernance et de la transition climatique.
- Un bilan de maturité environnementale et sociale a été réalisé en 2021 par un cabinet de conseil spécialisé. Ce bilan portait sur un échantillon représentatif de notre portefeuille (10 participations représentant 74 % des actifs sous gestion à la date du bilan). Il a permis d'identifier pour chaque société les enjeux de durabilité les plus matériels, sur lesquels concentrer les échanges. L'objectif est de s'appuyer sur l'identification de ces enjeux *via* l'analyse de maturité d'une part et *via* les dossiers d'investissement d'autre part, afin de conduire un dialogue annuel sur le sujet avec ses principales participations.

Investissements au travers des fonds de Private Equity

- Peugeot Invest est présent dans les *Advisory boards* des fonds du portefeuille.
- Un bilan de maturité du portefeuille a également été réalisé en 2022 par un cabinet de conseil spécialisé, sur un échantillon représentatif des fonds investis (20 *General Partners* couvrant à la date de l'analyse 61 % des investissements). La grille d'évaluation ESG créée à cette occasion a pour vocation d'être appliquée de façon plus systématique lors des prochains engagements.

D) GOUVERNANCE ET CLIMAT : DEUX THÉMATIQUES PRIORITAIRES POUR PEUGEOT INVEST

Peugeot Invest a défini deux thématiques prioritaires pour son suivi des participations : la gouvernance, point d'attention historique de la société, et, depuis 2020, la transition climatique, afin notamment de mieux prendre en compte l'incidence du changement climatique sur le modèle d'affaires des entreprises en portefeuille.

Afin de permettre aux équipes d'être en mesure d'assurer un suivi particulier et concret, diverses sensibilisations et formations, notamment sur la finance durable, ont été mises en œuvre.

Concernant la transition climatique, le groupe familial s'est doté d'une responsable de l'Engagement durable en 2022, qui a pour mission, entre autres, de renforcer les compétences ESG des équipes d'investissements et de les soutenir dans l'accompagnement du portefeuille.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Amélioration de la grille d'évaluation ESG de nos cibles d'investissement.
- ✓ Prise en compte des notations extra-financières lors de l'analyse de cibles d'investissement cotées.
- ✓ Conduite d'analyses ESG internes dans plus de 90 % de nos stratégies d'investissement.
- ✓ Réalisation d'un bilan de maturité RSE sur un échantillon représentatif de notre portefeuille de participations directes (10 participations représentant 74 % des actifs sous gestion à la date du bilan) et suivi des enjeux matériels.
- ✓ Formalisation d'un *template* de *side letter* incluant une section dédiée aux pratiques ESG, utilisé auprès des sociétés de gestion.
- ✓ Renforcement de notre engagement en faveur des fonds d'impact.

»» NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Réalisation d'un bilan de maturité RSE sur un échantillon représentatif du portefeuille de fonds de Private Equity (20 *General Partners* couvrant à la date de l'analyse 61 % des investissements réalisés dans des fonds de Private Equity) et partage des conclusions/ voies d'amélioration à chacune des sociétés de gestion.
- ✓ Établissement pour les fonds de Private Equity d'une nouvelle grille d'analyse ESG.

»» ACTIONS 2023 IDENTIFIÉES POUR LA FINALISATION DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2020-2023

- Prendre en compte l'aspect « vert » ou « brun » des secteurs lors de l'analyse de nos cibles.



UN ACCOMPAGNEMENT DE LA TRANSFORMATION RESPONSABLE DE NOS PARTICIPATIONS

Chez Peugeot Invest, nous savons qu'accompagner nos participations sur le long terme nécessite d'être capable de se positionner en tant que partenaire de leur transformation responsable, garante de la meilleure création de valeur.

Au sein de nos équipes, les administrateurs représentant Peugeot Invest au sein des Conseils de nos participations jouent un rôle clé. C'est pourquoi nous avons formalisé une Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest qui définit le cadre de leurs missions. Celle-ci a été mise à jour en 2021 pour sensibiliser les représentants de Peugeot Invest dans les Conseils de nos participations sur les enjeux ESG.

Bien qu'étant actionnaire minoritaire, nous nous assurons que Peugeot Invest soit systématiquement représentée au sein des organes de gouvernance des participations *via* des mandats d'administrateurs ou de membres du Conseil de surveillance. Grâce à ce rôle actif dans les conseils et comités, nous pouvons participer à l'élaboration des orientations stratégiques, prêter une attention particulière aux enjeux ESG et faire appliquer des règles de bonne gouvernance au sein de nos participations.

D'autre part, en tant qu'investisseur de long terme, Peugeot Invest s'engage à accompagner les participations dans la durée. Chaque décision d'investissement est prise dans une perspective durable sans contrainte de rotation des capitaux investis.

ACTIONS MENÉES ET POURSUIVIES DEPUIS 2020

- ✓ Présentation et communication aux administrateurs des participations des analyses détaillées de chaque participation ayant fait l'objet du bilan de maturité ESG.
- ✓ Intégration des sujets ESG dans la Charte des droits et devoirs de l'administrateur Peugeot Invest.
- ✓ Suivi des enjeux ESG traités en Conseil d'administration pour chaque participation.
- ✓ Suivi des résolutions ESG soutenues au board de nos participations.

>>> NOUVELLES ACTIONS 2022

- ✓ Montée en puissance des informations environnementales et sociales portées à l'attention des administrateurs de nos participations.

>>> ACTIONS 2023 IDENTIFIÉES POUR LA FINALISATION DE NOTRE FEUILLE DE ROUTE 2020-2023

- Suivre annuellement la performance ESG de nos participations sur la base d'un jeu de KPIs standardisé.

L'ESG en pratique chez Peugeot Invest

L'ÉQUIPE

Au 31 décembre 2022, l'effectif total de la société est de 40 personnes, soit 22 hommes et 18 femmes. 85 % des effectifs exercent leur activité au siège social et 15 % au sein de la filiale de Peugeot Invest au Royaume-Uni.

Au cours de l'exercice 2022, il y a eu 11 embauches, un départ à la retraite et une fin de contrat (contrat à durée déterminée).

La fourchette d'âge au 31 décembre 2022 est de 23 à 72 ans (mandataires sociaux compris). La moyenne d'âge à la même date est de 42 ans, 20 % des salariés ont plus de 50 ans. Le taux de féminisation atteint 45 % pour les cadres et pour l'effectif total.

À l'exception des mandataires sociaux, tous les employés sont titulaires d'un contrat de travail à durée indéterminée. Au 31 décembre 2022, il y a un salarié intérimaire, ainsi qu'un salarié à temps partiel. En France, la société est soumise à la réglementation des 35 heures par semaine, étant néanmoins observé que 93 % de son effectif est constitué de cadres.

En application de l'article L.22-10-36 du Code de commerce, la société respecte, au titre de ses recrutements, les principes de lutte contre les discriminations et de promotion de la diversité, et plus largement les conventions fondamentales de l'Organisation internationale du travail (OIT).

FORMATION ET DÉVELOPPEMENT PROFESSIONNEL

Les salariés ont bénéficié de 759 heures de formation pour un budget total de 233 250 €.

100 % des employés bénéficient d'un entretien individuel d'évaluation annuel.

ORGANISATION DU TRAVAIL

La société n'a pas été confrontée à des problèmes d'absentéisme de son personnel au cours de l'exercice 2022, à l'exception de 4 arrêts maladie pour 15 jours au total.

La société n'a pas eu à déplorer d'accident de travail au cours de l'exercice 2022.

Dans un souhait d'amélioration continue de la qualité de vie au travail et de la performance collective de ses salariés, Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères ont mis en place une charte du télétravail en 2018, mise à jour en septembre 2021, permettant à chaque collaborateur de prendre, en accord avec sa hiérarchie, un maximum de 3 jours de télétravail par semaine.

Les autres rubriques visées par le décret n° 2002-221 du 20 février 2002, pris en application de l'article L. 225-201-1 du Code de commerce, à savoir les conditions d'hygiène et de sécurité, la formation, l'emploi et l'insertion des travailleurs handicapés, les œuvres sociales et la sous-traitance ne donnent pas lieu à commentaire en raison de l'activité spécifique de la société et de son effectif limité.

RÉMUNÉRATION ET AVANTAGES SOCIAUX

La masse salariale totale de Peugeot Invest (en France et au Royaume-Uni) au 31 décembre 2022 s'établit à 8 751 901,16 € (contre 6 461 056 € en 2021) et les charges sociales à 4 212 953,85 € (contre 3 653 816 € au 31 décembre 2021).

Les salariés et mandataires sociaux bénéficient d'un accord d'intéressement. Au titre de cet accord, 274 557 € ont été versés en 2022. Chaque salarié peut verser, à son gré, tout ou partie de son intéressement sur un Plan d'épargne d'entreprise (PEE) et/ou sur un Plan d'épargne retraite collectif (Perco) géré par un organisme financier extérieur. Le règlement de ce Perco a fait l'objet d'un avenant en 2015 suite à la loi 2015-990 dite « loi Macron », notamment en ce qui concerne le forfait social.

Le Plan d'épargne d'entreprise a été modifié par voie d'avenant, ainsi que le Perco, qui est maintenant un Pereco, répondant aux dispositions de la loi Pacte. Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères, réunies en une unité économique et sociale, ont procédé le 4 février 2016 à l'élection d'un délégué du personnel titulaire, et un suppléant, permettant à Peugeot Invest de signer des accords collectifs. Le 5 décembre 2019, les salariés d'Établissements Peugeot Frères et de Peugeot Invest ont élu deux membres titulaires du Comité social et économique, ainsi que deux membres suppléants.

ENGAGEMENT SOCIÉTAL ET MÉCÉNAT

Le montant total des dons versés par Peugeot Invest en 2022 s'élève à 530 440 €.

Outre l'abondement du fonds de dotation familial Peugeot, Peugeot Invest poursuit ses actions de mécénat, notamment sur deux piliers :

- la santé, par exemple en faveur du ClubHouse (santé mentale) et du Fonds Immunov (recherche contre la Covid-19) ;
- l'insertion par la formation, *via* par exemple un soutien à la Fondation Gautier Capuçon ainsi qu'au projet Démos, qui contribue à la démocratisation culturelle des enfants issus de quartiers ou de zones rurales insuffisamment dotés en institutions culturelles.

ENVIRONNEMENT

En raison de l'activité de holding industrielle et financière de Peugeot Invest, l'application des dispositions de l'article L. 22-10-36 du Code de commerce relatives aux informations environnementales et sociétales est écartée faute de pertinence dans le cadre du fonctionnement interne de la société. Établissements Peugeot frères et Peugeot Invest sont soumis au décret tertiaire et suivent les consommations d'énergie de leurs locaux.

Des premiers éléments de bilan carbone ont été calculés, à partir des consommations d'énergie et des déplacements en train et avion réalisés *via* notre agence de voyages.

Indicateur	2021	2022
Consommation d'électricité par mètre carré	81,17 kWh/m ²	69,12 kWh/m ²
Émissions en équivalent CO ₂ liées à la consommation d'électricité par mètre carré ⁽¹⁾	4,6 kgCO ₂ e/m ²	3,9 kgCO ₂ e/m ²
Émissions en équivalent CO ₂ liées aux déplacements professionnels par voie aérienne (court, moyen et long courrier) et ferroviaire ⁽²⁾	Non disponible	81,95 tCO ₂ e

Périmètre : collaborateurs PFI, Peugeot Invest et EPF

(1) Le facteur d'émission est fourni par la base carbone de l'Ademe.

(2) Déplacements en avion : les kilomètres indiqués par le prestataire ont été multipliés par un facteur d'émission correspondant. Le facteur d'émission pour les courts et moyens courriers correspond à la moyenne du FE court courrier de l'Ademe et du FE moyen courrier de l'Ademe prenant en compte les trainées.

Déplacements en train : utilisation des valeurs fournies sur le site de la SNCF

1.6 Peugeot Invest en 2022

L'année 2022 vue par Bertrand Finet, directeur général



Notre modèle économique se distingue par un positionnement diversifié par secteur et géographique.



Quel bilan faites-vous de l'année 2022 ?

Bertrand Finet : Dans un contexte de tensions géopolitiques, le modèle économique de Peugeot Invest a montré toute sa pertinence avec une très bonne capacité de résilience.

Après un rebond en « sortie de crise sanitaire », l'activité économique s'est montrée nettement moins dynamique en 2022, en raison d'un recul de la consommation des ménages dû à l'inflation et à un contexte macroéconomique incertain.

L'ANR, en baisse de 14 % sur l'année, dividendes inclus, atteint 4 972 M€ (contre 5 857 M€ au 31/12/21).

L'ABR passe de 7 055 M€ au 31/12/21 à 5 927 M€. Cette baisse est en particulier liée à celle des marchés financiers impactant la plupart de nos sociétés cotées, notamment Stellantis, dont le cours a baissé de 20 % en 2022 en dépit d'excellents résultats.

Certaines de nos participations ont affiché une performance opérationnelle particulièrement solide en 2022. C'est le cas de Stellantis, Spie ou Tikehau, tandis que SEB a vu son résultat impacté par la baisse de la consommation, particulièrement en Europe, ou bien d'ORPEA, dont le cours de Bourse s'est effondré du fait du scandale causé par la précédente équipe de direction.

Les investissements non cotés comme les fonds de capital-investissement et les co-investissements ont particulièrement bien performé. Le total 2022 des engagements dans les fonds de private equity représente 200 M€ (dans 14 fonds) et celui dans les fonds immobiliers 20 M€ (1 fonds). Par ailleurs, 247 M€ ont été engagés dans des co-investissements.

Qu'apporte Peugeot Invest en termes de différenciation dans son modèle économique ?

B.F. : Nous nous positionnons comme un partenaire d'investissement de long terme auprès d'entrepreneurs et de familles. Nous menons nos réflexions dans des secteurs en développement qui présentent de fortes perspectives de croissance. Notre mission d'investisseurs nous permet de contribuer à la création de valeur et à la participation à la gouvernance des sociétés en portefeuille.

Notre engagement sociétal nous porte naturellement vers les thèmes de la santé, tel notamment notre co-investissement dans Schwind, société allemande spécialisée dans la fabrication de systèmes de lasers oculaires ou notre réengagement dans le second fonds mid-cap d'ArchiMed, investisseur spécialisé sur la santé en Europe et aux États-Unis avec notamment un co-investissement dans la société américaine Natus, spécialisée dans le diagnostic neurologique.

L'année a fait ressortir une activité où les cessions d'actifs ont été supérieures aux investissements, comment l'expliquez-vous ?

B.F. : En effet, en 2022 nos cessions ont représenté 532 M€, contre un montant d'investissements de 329 M€. Notre parcours en tant qu'actionnaire de long terme fait ressortir une durée moyenne d'accompagnement de dix ans. L'année 2022 a été marquée par des cessions d'actifs comme Keurig Dr Pepper, Asmodee, Bomi, Safran, LDAP, qui ont permis de libérer de la valeur sur des actifs ayant connu de beaux développements, et témoignent de notre capacité à gérer dynamiquement nos actifs. Enfin, notons que ces cessions nous ont permis de réduire le niveau d'endettement net de la société de 261 M€ pour atteindre environ 885 M€ en fin d'année, soit une LTV raisonnable de 16%. Nous avons ainsi toute la capacité de nous positionner sur de nouvelles opérations pour lesquelles nos équipes sont pleinement mobilisées.

Pouvez-vous nous rappeler vos différents types d'investissements ?

B.F. : Notre modèle économique se distingue par un positionnement diversifié par secteur et par géographie autour de trois activités en dehors de notre exposition historique dans l'automobile : les participations directes, les co-investissements et les fonds d'investissement, qui représentent chacun environ un tiers de nos actifs. Ce modèle de diversification nous a permis d'absorber les différents cycles avec une croissance régulière de notre ANR sur le long terme.

L'activité d'investissement dans des fonds, démarrée en 2013, a connu une accélération significative depuis 2017, pour représenter aujourd'hui 839 M€ dans notre ANR. Nous entretenons une quarantaine de relations actives avec des *General Partners* reconnus pour leur surperformance, difficiles d'accès et orientés vers des stratégies d'investissement spécialisées. Notre portefeuille s'est construit avec une volonté de diversification géographique et sectorielle reposant sur des thématiques porteuses et créatrices de valeur, comme la santé, la transformation digitale, la transition climatique ou les nouveaux modes de consommation.

Nous avons également développé depuis plusieurs années une stratégie de co-investissement avec nos *General Partners* et d'autres partenaires. Ces investissements, qui représentent environ 951 M€ fin 2022, correspondent également à une stratégie de diversification géographique et sectorielle. Notre équipe d'investisseurs a réalisé un total de trente-sept co-investissements depuis le démarrage de cette stratégie en 2016.

Une orientation plus volontaire vers les secteurs de la technologie pour nos fonds et nos co-investissements a été prise récemment. Ainsi, en 2022, la moitié de nos engagements dans des fonds d'investissement ont été réalisés dans des fonds de *growth technology*.

Comment se profile l'année 2023 ?

B.F. : Le début de l'année 2023 se caractérise toujours par de nombreuses incertitudes géopolitiques et macro-économiques. Nous restons vigilants en suivant de près nos participations et en continuant de privilégier les business models résilients, leaders sur leurs marchés et portés par des tendances structurelles de long terme.

La contribution des équipes dans la gestion du portefeuille et les efforts de sourcing nous permettent de bien démarrer l'année avec l'annonce de notre implication dans le projet de retrait de la cote de la banque d'affaires Rothschild & Co ainsi que de la cession, après un accompagnement de sept ans, de notre participation dans Tikehau Capital Advisors dans de bonnes conditions financières. Enfin, LISI a annoncé fin février 2023 son intention de réorganiser son capital et celui de sa holding de contrôle CID, de sorte que Peugeot Invest puisse, si l'opération aboutit, devenir le deuxième actionnaire de LISI avec un maximum de 16% du capital et donc d'accroître sa liquidité.

199,5 €

Actif net réévalué par action.

237 M€

résultat net (part du groupe).

Autofinancement

En 2022, les produits de cession ont couvert les nouveaux investissements.

ESG

Création du Comité du développement durable.

Réalisation de bilans de maturité ESG pour 79,2% de l'ABR.

329 M€

investis en 2022.

247 M€

engagés dans des co-investissements.

3 585 M€

Actif brut réévalué des Investissements (hors Peugeot 1810).

220 M€

engagés dans 15 fonds d'investissement.

100 M\$

Engagement complémentaire auprès de JCP V.



20 M€

Contribution aux augmentations de capital de SIGNA Prime et SIGNA Development



+ 29 %

Croissance du résultat opérationnel courant de Stellantis.

222 M€

Montant total de dividendes reçus.

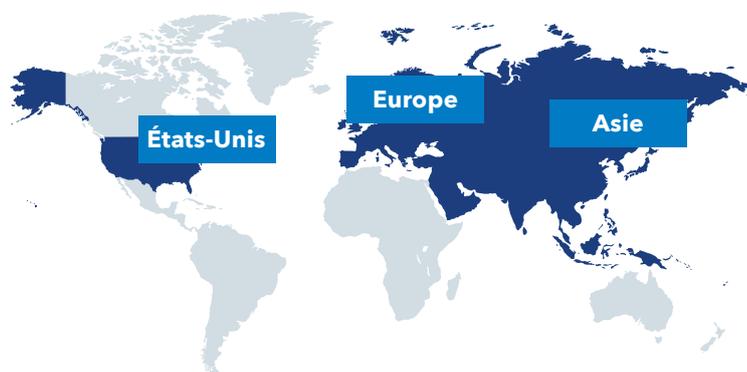
+10 ans

Durée moyenne d'accompagnement en tant qu'actionnaire de long terme.

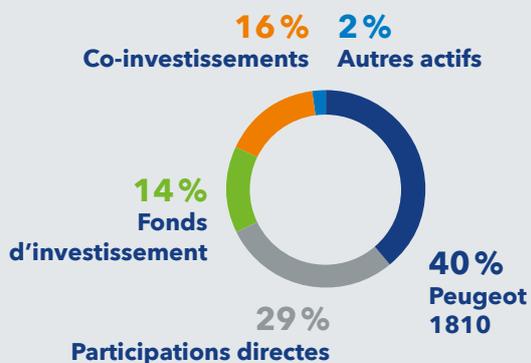
+530 K€

de dons à des associations, notamment dans les domaines de la santé mentale et de la formation.

Des investissements dans le monde entier



Répartition des actifs



Cession

de la flotte de vraquiers LDAP

23 M\$ reçus en 2022.

3,8x

Cession de BOMI pour une valeur de 78 M€.

2,6x

Cession d'Asmodee pour une valeur de 46 M€ et des titres Embracer.

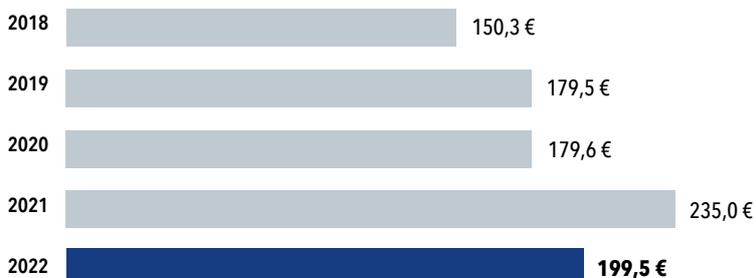
1.7 Chiffres-clés

Valeurs des actifs⁽¹⁾ (en M€)

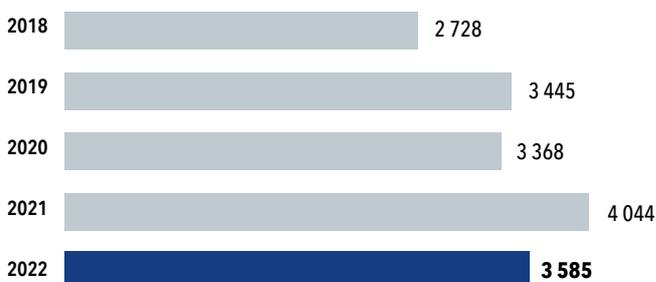
Actif net réévalué



Actif net réévalué par action



Actif brut réévalué des investissements (hors Peugeot 1810)



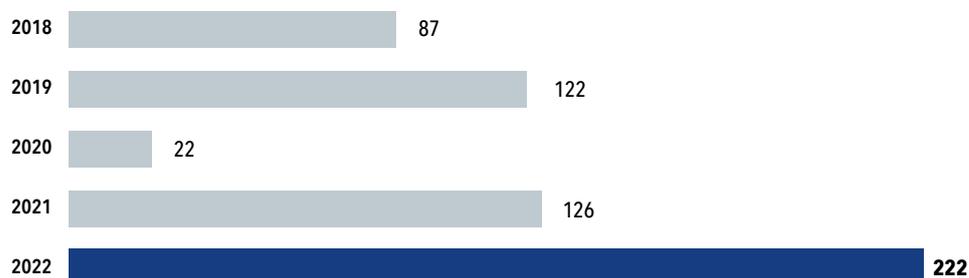
Comptes consolidés

(en M€)	2018	2019	2020	2021	2022
Résultat net (part du groupe)	114,9	131,4	134,1	456,5	237,4
Résultat net par action	4,6 €	5,3 €	5,4 €	18,3 €	9,5 €
Résultat global (part du groupe)	111,0	671,3	112,0	1 285,6	-676,6
Capitaux propres part du groupe	3 569,6	4 188,5	4 327,9	5 567,9	4 825,3
Situation nette par action après affectation	142,2 €	167,0 €	172,2 €	221,9 €	191,4 €

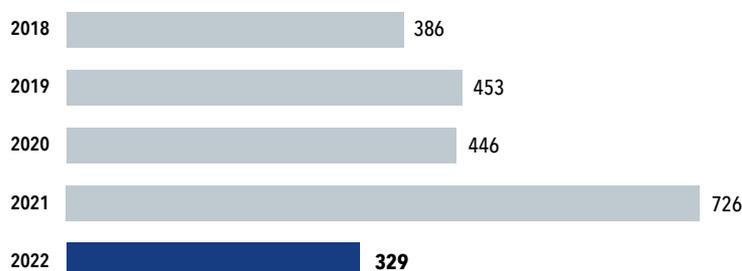
(1) Le détail de la valorisation des actifs au 31 décembre 2022 est présenté en section 1.9 Actif net réévalué.

Principaux flux financiers (en M€)

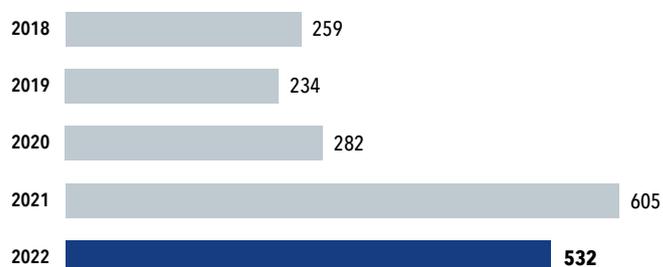
Dividendes reçus (par Peugeot Invest et ses filiales à 100%)



Investissements en titres de participation et fonds de capital-investissement

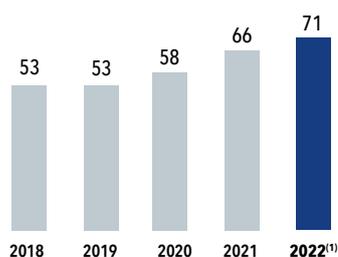


Cessions et remboursements de fonds de capital-investissement



Dividendes

Dividende distribué (en M€)



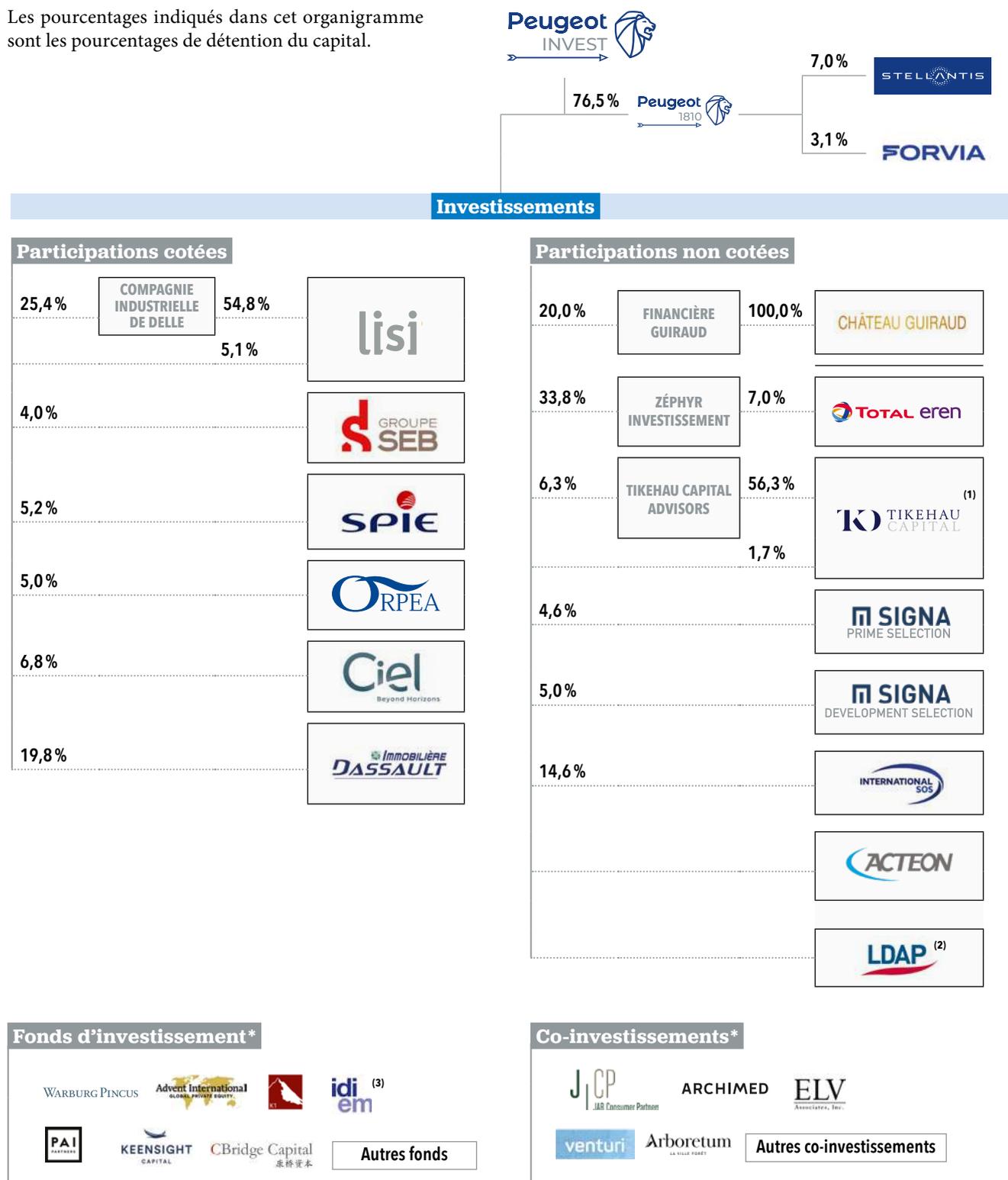
Dividende net par action



(1) Proposition à l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

1.8 Organigramme des participations au 31 décembre 2022

Les pourcentages indiqués dans cet organigramme sont les pourcentages de détention du capital.



* Les engagements dans des fonds et co-investissements pris avant 2012 sont chez Peugeot Invest. Depuis, ils sont pris par Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd., filiales directement ou indirectement à 100% de Peugeot Invest.

(1) La participation de Peugeot Invest Assets dans Tikehau Capital est incluse dans les participations cotées de l'Actif net réévalué.

(2) La flotte de vraquiers LDAP a été cédée en 2022.

(3) IDI Emerging Markets regroupe IDI Emerging Markets SA, composé de deux compartiments dans lesquels Peugeot Invest Assets détient des pourcentages du capital différents, et IDI Emerging Markets Partners – Fund III, son troisième véhicule d'investissement.

1.9 Actif net réévalué

En M€	Méthode valorisation	Rapprochement comptes consolidés	% de détention	Valorisation	% Actif brut réévalué
Stellantis	cours de Bourse	R		2 276	38,4%
Forvia	cours de Bourse	R		66	1,1%
PEUGEOT 1810 (A)			76,5%	2 342	40%
LISI	cours de Bourse	NR	5,1%	54	1%
CID (LISI)	ANR holding de contrôle	NR	25,4%	149	3%
SEB S.A.	cours de Bourse	R	4,0%	174	3%
ORPEA	cours de Bourse	R	5,0%	20	0%
CIEL group	cours de Bourse	R	6,8%	15	0%
Tikehau Capital	cours de Bourse	R	1,7%	74	1%
SPIE	cours de Bourse	R	5,2%	207	3%
Immobilière Dassault	cours de Bourse	R	19,8%	75	1%
Participations non cotées	valeur de marché	NR		931	16%
Participations (i)				1 700	29%
Fonds d'investissement (ii)		VL ajustée	NR	839	14%
Co-investissements (iii)		valeur de marché /VL ajustée	NR	951	16%
Autres actifs & passifs financiers		cours de Bourse/VL	NR	27	0%
Trésorerie		R		70	1%
Autres actifs (iv)				96	2%
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ INVESTISSEMENTS (i)+(ii)+(iii)+(iv) = (B)				3 585	60%
ACTIF BRUT RÉÉVALUÉ = (A) + (B)				5 927	100%
ENDETTEMENT (C)		R		955	
ACTIF NET RÉÉVALUÉ = (A) + (B) - (C)				4 972	
soit par action				199,5 €	

Rapprochement avec les comptes consolidés

R) Ces valorisations se retrouvent en lecture directe dans les comptes consolidés de Peugeot Invest : notes 16.1 pour les participations, 19.1 pour la trésorerie et 21.1 pour l'endettement obligataire, bancaire et les intérêts courus. La somme de l'ensemble des lignes rapprochées directement des comptes consolidés représente 50 % de l'ABR.

NR) Ces valorisations ne se retrouvent pas en lecture directe dans les comptes consolidés de Peugeot Invest en raison essentiellement du fait que ces sociétés suivent les règles de consolidation (cf. périmètre de consolidation note 3 des comptes consolidés). Ces participations non rapprochées en lecture directe représentent 50 % de l'ABR.

Méthodes de valorisation

L'Actif net réévalué (ANR) est la somme de la valeur de marché des titres de Peugeot 1810 (A) et de l'Actif brut réévalué des investissements (B), déduction faite des dettes financières (C). Les titres Peugeot 1810 qui par transparence comprennent les titres de Stellantis et de Forvia sont valorisés au cours de Bourse de fin de période. L'Actif brut réévalué des investissements correspond, à une date donnée, à une valorisation de marché des autres actifs détenus par Peugeot Invest. Il ne comprend pas de passif fiscal découlant d'une imposition sur les plus-values. En fonction des participations, plusieurs méthodes de valorisations sont utilisées.

Cours de Bourse de fin de période des actifs cotés : les participations et co-investissements cotés sont valorisés au cours de Bourse de fin de période.

Actif net réévalué des holdings intermédiaires non cotées : la valorisation de CID est calculée par transparence en retenant le cours de Bourse de fin de période de LISI, et sans tenir compte de prime de contrôle ou de décote.

Valeur de marché : les actifs non cotés et les co-investissements sont valorisés soit en actualisant des flux de trésorerie futurs, soit en appliquant différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les

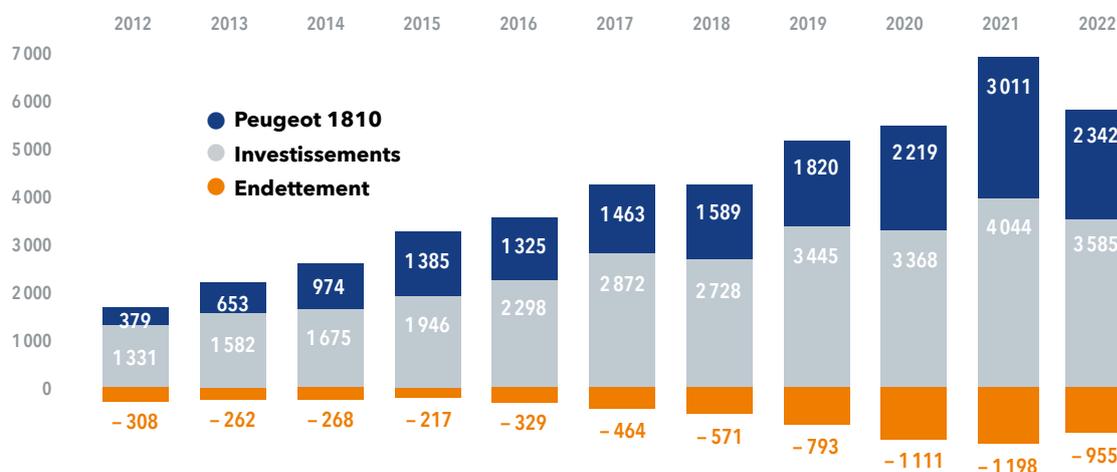
accords d'actionnaires. À défaut et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, le coût historique est retenu comme valorisation, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure bilantielle, liquidité, etc.) se seraient significativement dégradées (cf. Note 1.7 des comptes consolidés).

Valeurs liquidatives : les fonds de capital-investissement et certains co-investissements sont valorisés au moyen des valeurs liquidatives arrêtées ou estimées par les sociétés de gestion des fonds de capital-investissement, corrigées, le cas échéant, des appels de fonds ou remboursements effectués entre l'arrêté de cette valeur et la date de publication de l'Actif brut réévalué des investissements. La majorité de ces fonds de capital-investissement suivent pour leur valorisation les règles de l'*International Private Equity & Venture Capital Valuation Board*. Les OPCVM figurant en TIAP ou en trésorerie sont également valorisés au moyen des dernières valeurs liquidatives reçues.

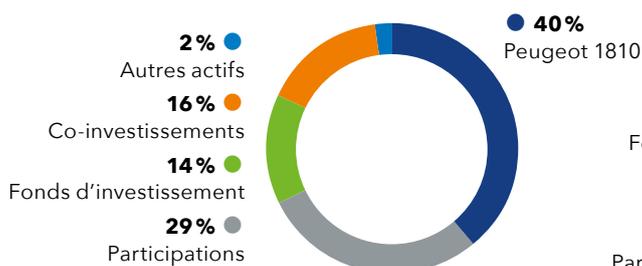
Coût historique : les titres détenus en autocontrôle par Peugeot Invest sont valorisés au coût historique.

L'endettement est la somme des dettes financières de Peugeot Invest évaluées à leur valeur nominale, majorée des intérêts courus et de la valeur temps des instruments dérivés sur actifs.

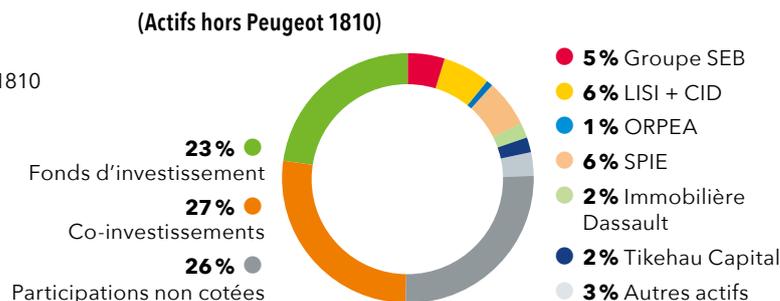
Évolution de l'ANR (en M€)



Répartition des actifs (12-2022)



Répartition des investissements (12-2022)

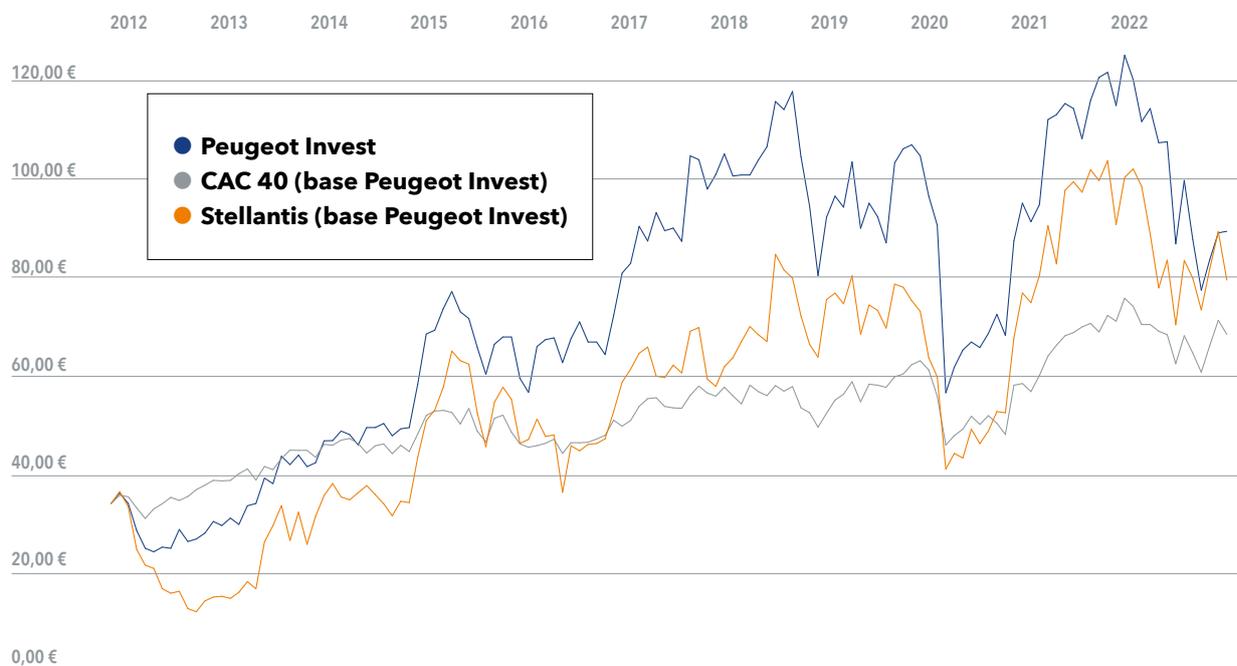


La participation CIEL n'apparaît pas dans le graphique car elle représente moins de 0,5% de l'ABR.

1.10 L'action Peugeot Invest

Évolution boursière depuis 2012

COURS DE BOURSE DE STELLANTIS ET DU CAC 40 REBASÉS SUR CELUI DE PEUGEOT INVEST (BASE : 01/01/2012)



(en €)	2018	2019	2020	2021	2022
Au 31 décembre	80,2	104	94,6	124	89
Plus haut	119,4	110,8	105,0	131,6	133,2
Plus bas	78,0	78,8	43,7	90	76
Volume journalier moyen	6 134	7 051	6 890	7 222	5 809
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Capitalisation boursière	1 998 791 638	2 591 949 256	2 357 676 919	3 090 401 036	2 218 110 421

Fiche signalétique

Marché
 Eurolist compartiment A
Place de cotation
 Euronext Paris
Secteur
 Société de portefeuille

Code mnémorique
 PEUG
Code ISIN
 FR000064784
Service actionnaires
 titres nominatifs
 UPTEVIA

Nombre total
d'actions

24 922 589

1.11 Présentation des actifs

PEUGEOT 1810

STELLANTIS



Activité

Le groupe Stellantis a été créé le 16 janvier 2021, suite à la fusion de Groupe PSA et de Fiat Chrysler Automobiles et est un constructeur automobile mondial de premier plan. Stellantis dispose de positions fortes en Europe et en Amérique du Nord, et bénéficie des fortes complémentarités technologiques et de gamme des produits des deux groupes dont elle est issue. Avec des activités industrielles dans 30 pays et une présence commerciale sur plus de 130 marchés et forte des 14 marques qu'elle développe, Stellantis offre une gamme complète de véhicules, allant du luxe aux véhicules grand public et aux utilitaires légers, ainsi que des marques spécialisées dans la mobilité, la finance et les pièces et services.

En 2022

En 2022, Stellantis a réalisé un chiffre d'affaires de 180 Mds€ en hausse de +18%, tiré principalement par un effet mix-prix positif et un effet devise favorable, en dépit de l'environnement macroéconomique toujours perturbé. Le résultat opérationnel ajusté atteint 23 Mds€ en hausse de 29% par rapport à l'année précédente et une marge consolidée de 13,0% (+120 points de base). La génération de cash-flow libre s'élève à 11 Mds€ et la trésorerie nette du groupe est de 26 Mds€. Le versement d'un dividende de 1,34 € par action sera soumis au vote de la prochaine assemblée générale. Par ailleurs, compte tenu de la performance solide du groupe, le Conseil d'administration a approuvé le lancement d'un programme de rachat d'actions de 1,5 Md€ à réaliser en 2023. Fin 2022, Stellantis a, par ailleurs, réalisé 7,1 Mds€ de synergies dans le cadre de la fusion (avec deux ans d'avance sur son objectif initial à 5 Mds€). En 2023, le management vise à maintenir une marge opérationnelle supérieure à 10% et à continuer à générer un cash-flow significatif.

L'investissement de Peugeot 1810

La famille Peugeot est à l'origine du groupe automobile Peugeot SA. Peugeot Invest a notamment participé aux augmentations de capital en 2012 et 2014 et a activement participé aux négociations menant à la réalisation de la fusion avec FCA.

Conformément aux accords signés dans le cadre de la fusion avec FCA, Peugeot 1810 a fait l'acquisition de 2,0% du capital de PSA en 2020 lors du dénouement d'une opération d'equity swap.

Au 31 décembre 2022, Peugeot 1810, filiale détenue à 76,5% par Peugeot Invest et à 23,5% par Établissements Peugeot Frères, détient 7,0% du capital de Stellantis et 7,0% des droits de vote.

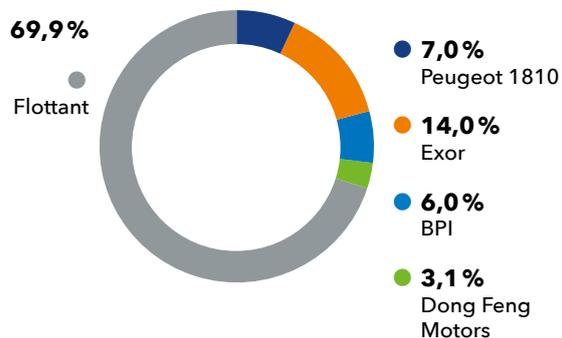
M. Robert Peugeot est vice-président du Conseil d'administration de Stellantis et membre du Comité de Rémunération.

Conformément aux engagements pris dans le cadre de la fusion avec FCA, les actionnaires de référence des groupes PSA et FCA (Exor, Peugeot 1810, Bpifrance et Dongfeng Motor) se sont engagés à ne pas céder d'actions Stellantis pendant une durée de 3 ans à partir de la réalisation de la fusion (soit jusqu'au 16 janvier 2024). Par ailleurs, les actionnaires de référence des groupes PSA et FCA ont aussi pris l'engagement de ne pas accroître leur participation dans Stellantis pendant une durée de 7 ans à partir de la réalisation de la fusion (soit jusqu'au 16 janvier 2028). Par exception, Peugeot 1810 pourra faire l'acquisition de 1,5% du capital de Stellantis auprès de Dongfeng Motor ou de Bpifrance ou sur le marché pour toute action que Bpifrance vendrait à une autre contrepartie.

La valorisation des titres, dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés, est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



26 Mds€

position de trésorerie nette de Stellantis

www.stellantis.com

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)		2021		2022
		PF		
Stellantis	Chiffre d'affaires	152 119	179 592	
	Rt opérationnel courant	18 011	23 323	
	Marge	11,8%	13,0%	
	Résultat net	13 354	16 779	
	Dividende (en € par action)	1,04	1,34 ⁽¹⁾	
	Position financière nette	19 090	25 705	

(1) Proposé à l'Assemblée générale.



FORVIA

Activité

Forvia (ex-Faurecia) est un équipementier automobile français de premier rang. Le groupe développe, fabrique et commercialise des équipements de première monte destinés aux constructeurs automobiles. À la suite de l'acquisition de Hella clôturée en janvier 2022, le groupe est organisé en six unités opérationnelles : Clean Mobility, Seating, Interiors, Lighting, Electronics et Lifecycle Solutions. La société compte parmi ses principaux clients des constructeurs automobiles comme Stellantis, Volkswagen, Ford, ou Renault-Nissan.

En 2022

En 2022, le chiffre d'affaires du groupe atteint 25,5 Mds€, en hausse de +17% à périmètre et taux de change constants par rapport à l'exercice précédent. Cela se compare à une croissance de la production automobile mondiale de +6% sur la période.

Le résultat opérationnel du groupe s'élève à 1 115 M€, en hausse de 29% par rapport à 2021. La marge opérationnelle s'établit à 4,4%, soit une baisse de -1,1 point. Le cash-flow net est de +471 M€. La dette financière nette s'élève à 7,9 Mds€ au 31 décembre 2022 contre 3,4 Mds€ au 31 décembre 2021.

Le groupe a présenté ses ambitions pour 2025 lors d'une journée investisseur et vise à cet horizon un chiffre d'affaires supérieur à 30 Mds€ et une marge opérationnelle supérieure à 7%.

25,5 Mds€

Chiffre d'affaires

1 115 M€

Résultat opérationnel

Année d'investissement

2012

% de détention

3,1%

FORVIA

www.forvia.com

L'investissement de Peugeot 1810

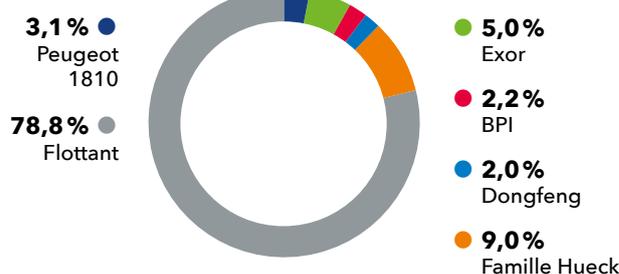
Au 31 décembre 2022, Peugeot 1810, filiale détenue à 76,5% par Peugeot Invest et à 23,5% par Établissements Peugeot Frères, détenait 3,1% du capital de Forvia.

La valorisation des titres dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

Peugeot 1810, représentée par M. Robert Peugeot, siège au Conseil d'administration de Forvia et est également membre du Comité d'audit.

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2021	2022
Chiffre d'affaires	15 618	25 458
Résultat opérationnel	862	1 115
Marge	5,5%	4,4%
Résultat net part du groupe	-79	-382
Dividende (en € par action)	0	0
Fonds propres	3 426	4 548
Dette financière nette	3 467	7 939

LISI

Activité

Le groupe LISI est un des leaders mondiaux des fixations et des composants d'assemblage pour l'aéronautique et pour l'automobile, et, depuis 2007, un acteur dans le médical. LISI est l'acronyme de LInk Solutions for Industry.

En 2022

En 2022, le chiffre d'affaires de LISI AEROSPACE (50 % des ventes du groupe) a connu une hausse de +19 %⁽¹⁾ et s'élève à 717 M€. Les résultats de la division reflètent notamment les montées en cadence de production des monocouloirs ainsi que la reprise du trafic aérien mondial qui s'est établi à 86 % du niveau pré-crise à fin 2022.

L'activité de Fixations a connu une croissance de +30 % sur l'année, tirée par le succès commercial aux États-Unis et un dollar fort, tandis que l'activité Composants de structure confirme son rebond à +26 %. La division demeure la première contributrice du résultat opérationnel courant (56 % du ROC du groupe).

Dans un marché adressable en croissance de +3,5 %, LISI AUTOMOTIVE (39 % des ventes du groupe) se démarque en présentant une croissance de +11 %⁽¹⁾ à 558 M€, confirmant une nouvelle fois des gains de parts de marché. Les prises de commandes progressent fortement sur les nouveaux produits (+22,8 %) en particulier liés aux marchés d'électromobilité.

LISI MEDICAL (11 % des ventes du groupe) publie un chiffre d'affaires de 151 M€, en hausse de 15 %⁽¹⁾. La croissance des ventes est notamment portée par la montée en puissance des volumes de production liés à un contrat pluriannuel remporté au cours de l'exercice auprès d'un acteur majeur de la chirurgie mini-invasive et valorisé à plus de 170 M\$.

Au total, le chiffre d'affaires de LISI s'élève à 1 425 M€, en hausse de +22 %. La marge opérationnelle courante s'établit à 6,3 % du chiffre d'affaires (en augmentation de +0,6 point). Le groupe dégage un *free cash-flow* de 19 M€ et la dette nette s'établit à 292 M€ en fin d'année.

1,4 Md€
Chiffre d'affaires 2022

L'investissement de Peugeot Invest

La famille Peugeot est actionnaire de la Compagnie industrielle de Delle (CID), premier actionnaire de LISI, depuis 1977. En 1996, Peugeot Invest a reçu, par voie d'apport d'une autre société du groupe familial Peugeot, la participation de 25 % dans CID.

(1) À périmètre et taux de change constants.
(2) Proposé à l'Assemblée générale.

% de détention

19,0%
(5 % directement et 14 % indirectement
via la participation de 25 % dans CID)

lisi

www.lisi-group.com

En 2002, Peugeot Invest a pris une participation directe de 5 % du capital de LISI.

Au 31 décembre 2022, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient directement et indirectement 19 % de LISI. À la suite des réorganisations annoncées, Peugeot Invest pourrait ne plus détenir d'actions CID à la fin du S1 2023 (cf. section 4.3).

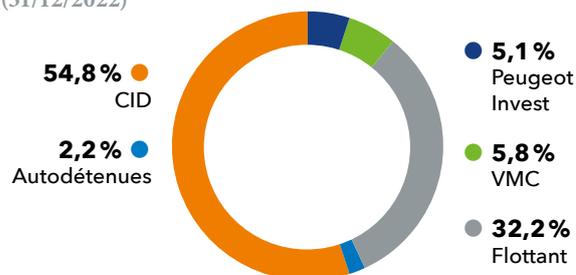
Peugeot Invest Assets est partie à un pacte, signé avec les principaux actionnaires de CID, qui organise la liquidité des titres CID.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022. LISI et CID sont consolidées par mise en équivalence.

MM. Christian Peugeot, Thierry Peugeot et Xavier Peugeot sont administrateurs de CID, la société CID étant elle-même administrateur de LISI. Peugeot Invest Assets, représentée par M. Christian Peugeot, est administrateur de LISI et membre du Comité stratégique. Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est administratrice de LISI et présidente du Comité des rémunérations et des nominations.

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2021	2022
Chiffre d'affaires	1 164	1 425
Variation	-5,4 %	+22,5 %
Résultat d'exploitation	67	89
Marge	5,7 %	6,3 %
Résultat net	44	57
Marge nette	3,8 %	4,0 %
Dividende (en € par action)	0,29	0,15 ⁽²⁾
Fonds propres	1 053	1 118
Endettement net	272	292

SEB

Activité

Le groupe SEB est le leader mondial du petit équipement domestique. Présent sur les marchés du petit électroménager, des articles culinaires, et des équipements professionnels, il dispose d'un profil équilibré en matière de produits (électrique culinaire, soin de la maison, du linge et de la personne, articles culinaires et café professionnel), de marques (Krupps, Moulinex, Rowenta, Tefal, Supor, WMF, etc.), d'implantations géographiques et de circuits de distribution (le e-commerce représente près de 40 % des ventes). Le groupe, qui compte 33 000 collaborateurs, produit environ deux tiers des articles vendus grâce à un dispositif industriel mondial de 39 sites, et commercialise ses produits dans plus de 150 pays (la Chine est son premier marché).

En 2022

Après une année 2021 record, les ventes de groupe SEB ont été globalement résilientes en 2022 dans une conjoncture générale difficile, et le groupe a fait face à d'importants vents contraires. Le chiffre d'affaires ressort à 8 Mds€ en repli de -1,2 % (-4,7 % à taux de change et périmètre constants) mais en progression de 8,2 % par rapport à 2019, dernière année normative, confirmant une trajectoire positive dans la durée. La performance a été contrastée selon les lignes de produits et les zones géographiques. La Chine s'est distinguée par sa robustesse et a contribué à limiter le recul de la division Grand Public (-2,6 % après +16,7 % en 2021). Le Pôle Professionnel a confirmé sa bonne dynamique avec une croissance de 15,6 %.

Confronté à une baisse des volumes et à d'importants surcoûts, le résultat opérationnel d'activité 2022 ressort à 620 M€, contre 813 M€ en 2021. La variation de trésorerie s'établit à -20 M€ (+306 M€ en 2021), pénalisée par la hausse du besoin en fonds de roulement. La dette financière s'élève à 1 973 M€ (dont 371 M€ de dette IFRS 16), soit 2,3x l'EBITDA ajusté.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 80 M€ pour acquérir 5,0 % du groupe SEB au 1^{er} semestre 2004.

Le 27 juillet 2020, après seize ans au capital de la société, Peugeot Invest a cédé 500 000 titres SEB, soit environ 1,0 % du capital de la société pour un montant de 69 M€.

Au 31 décembre 2022, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 4,0 % du capital du groupe.

Année d'investissement

2004

Montant total investi

80 M€

% de détention

4,0 %



www.groupeseb.com

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

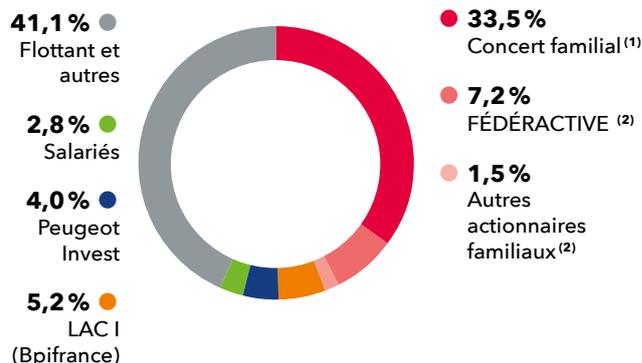
Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est administrateur de SEB et membre du Comité stratégique et RSE, et du Comité de gouvernance et rémunérations.

40 %

Part des ventes en ligne en 2022

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2021	2022
Chiffre d'affaires	8 059	7 960
Variation	+16,1%	-1,2%
Résultat opérationnel d'activité	813	620
Marge	10,1%	7,8%
Résultat net part du groupe	454	316
Marge nette	5,6%	4,0%
Dividende (en € par action)	2,45	2,45 ⁽³⁾
Fonds propres	3 291	3 449
Endettement net	1 524	1 973

(1) Actionnaires issus du Groupe fondateur poursuivant l'action de concert initiale (pacte du 27 février 2019).

(2) Autres actionnaires issus du Groupe fondateur.

(3) Proposé à l'Assemblée générale.

Activité

Le groupe ORPEA est un acteur mondial de la prise en charge globale de la dépendance. L'activité du Groupe se déploie dans 22 pays et couvre trois métiers : la prise en charge du grand âge (maisons de retraite médicalisées, résidences services, soins et services à domicile), les soins de suite et de réadaptation, et les soins de santé mentale (cliniques spécialisées). Il compte plus de 72 000 collaborateurs et accueille chaque année plus de 255 000 patients et résidents.

En 2022

Le chiffre d'affaires de l'exercice 2022 s'établit à 4 681 M€⁽¹⁾, en progression de +8,9% par rapport à 2021, dont +5,5% de croissance organique. Le chiffre d'affaires de la France enregistre une croissance de +2,1%, dont +1,9% organique, et reste sensiblement pénalisé par le contexte de crise affectant les maisons de retraite du Groupe. Les autres zones géographiques affichent des taux de croissance élevés, essentiellement de nature organique, grâce au redressement de l'activité lié à la sortie progressive de la crise sanitaire, à la montée en puissance d'établissements nouvellement ouverts et à des revalorisations tarifaires intervenues au cours du deuxième semestre dans certains pays tels que l'Allemagne et la Belgique.

Le groupe devrait communiquer ses résultats 2022 dans le courant du deuxième trimestre.

La performance d'ORPEA a été très affectée par la crise de réputation qui a éclaté début 2021 et qui a conduit au renouvellement de la gouvernance avec la nomination d'un nouveau Conseil d'administration et d'une nouvelle équipe dirigeante. Le groupe a ouvert une procédure amiable de conciliation le 25 octobre 2022 afin d'engager avec ses créanciers financiers des discussions relatives à la restructuration de sa dette financière, à l'obtention de nouveaux moyens financiers et à l'ajustement de ses covenants. Le groupe a également déposé une plainte contre personnes non dénommées et contre l'ancien directeur général du groupe. Le management a présenté le 15 novembre 2022 un plan de refondation et poursuivi ses discussions avec ses créanciers.

Début 2023, ORPEA est parvenue à un accord de principe avec ses principaux partenaires bancaires et a ouvert une procédure de sauvegarde accélérée afin de permettre la mise en œuvre de son plan de restructuration. Comme indiqué par la société, les augmentations de capital envisagées dans le cadre de son plan de restructuration entraîneraient une dilution massive pour les actionnaires existants (cf. section 4.3 du Document d'enregistrement universel).

(1) Chiffre non audité.

Année d'investissement
2011

Montant total investi
115 M€

% de détention
5,0%



www.orpea.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest est entré au capital d'ORPEA en juillet 2011 en rachetant une partie des actions du fondateur et en achetant des titres sur le marché. Peugeot Invest s'est renforcé à l'occasion de l'augmentation de capital de 203 M€ en 2011.

Le 26 juillet 2018, après 7 ans au capital de la société, Peugeot Invest a cédé 550 000 titres, soit environ 0,85% du capital pour 63,8 M€.

Au 31 décembre 2022, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) détient 5,0% du capital du groupe. La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

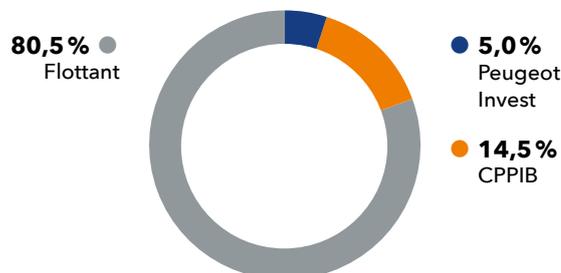
Au 31 décembre 2022, Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est membre du Conseil d'administration d'ORPEA, du Comité RSE et Innovation, et président du Comité des nominations et rémunérations.

255 000

patients et résidents

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€ et hors IFRS 16)

	2021	2022
Chiffre d'affaires	4 285	4 681

TIKEHAU CAPITAL

Activité

Fondé en 2004 par MM. Antoine Flamarion et Mathieu Chabran, Tikehau Capital est un groupe de gestion d'actifs alternatifs et d'investissement présent sur quatre divisions : dette privée, actifs réels (immobilier et infrastructure), capital-investissement et *capital market strategies*. Le groupe emploie plus de 742 personnes à travers 14 bureaux (Paris, Londres, Amsterdam, Bruxelles, Luxembourg, Madrid, Milan, Francfort, Zurich, New York, Séoul, Singapour, Tokyo, Tel-Aviv).

Tikehau Capital Advisors (TCA) est l'actionnaire de contrôle de Tikehau Capital, le véhicule d'investissement coté. Peugeot Invest est actionnaire des deux entités.

En 2022

Le groupe a continué de faire progresser significativement ses actifs sous gestion tout en réalisant des désinvestissements notables dans ses différentes stratégies. Les actifs sous gestion ont atteint 38,8 Mds€ au 31 décembre 2022, en croissance de +13% sur un an. L'activité de gestion d'actifs, dont le montant sous gestion atteint 37,8 Mds€, a affiché un résultat opérationnel de 107 M€, dont 97 M€ liés aux commissions de gestion pour une marge opérationnelle de 35% (contre 40% en 2021) tandis que le groupe a renforcé ses équipes de gestion d'actifs et sa plateforme. Le portefeuille d'investissements a généré 298 M€ de revenus réalisés. Le résultat net part du groupe est de 320 M€.

Les fonds propres du groupe s'élèvent à 3,1 Mds€ à fin 2022 et le groupe a investi 2,8 Mds€ dans ses propres stratégies. Fin 2022, le groupe dispose de 0,5 Md€ de trésorerie brute face à un endettement financier de 1,5 Md€.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 73 M€ en 2016, puis 26 M€ en 2017, principalement dans le cadre d'augmentations de capital et à la fois au niveau de Tikehau Capital Advisors et de Tikehau Capital. Peugeot Invest a de nouveau investi 25 M€ dans Tikehau Capital Advisors en 2019. En février 2023, Peugeot Invest a annoncé la cession de sa participation dans TCA au management du groupe (cf. section 4.3 du Document d'enregistrement universel).

Jusqu'à cette cession, Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) était partie à un pacte d'actionnaires au sein de Tikehau Capital Advisors.

Au 31 décembre 2022, le groupe Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) détenait 6,3% du capital de Tikehau Capital Advisors. Peugeot Invest reste actionnaire de Tikehau Capital à hauteur de 1,7% du capital.

(1) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

Années d'investissement

2016, 2017, 2019

Montant total investi

124 M€



www.tikehaucapital.com

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital Advisors dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest.

La valorisation de la participation dans Tikehau Capital dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

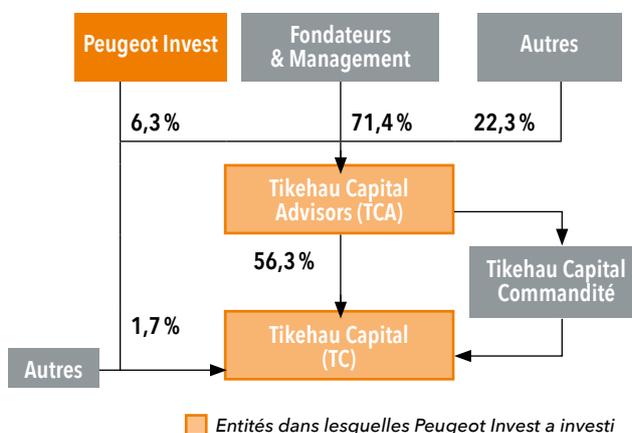
Peugeot Invest Assets, représentée par Mme Marie Ahmadzadeh était membre du Conseil d'administration de TCA jusqu'en février 2023, Peugeot Invest Assets ayant démissionné de son mandat lors de la cession de sa participation dans TCA. Robert Peugeot est président du Comité de gouvernance de Tikehau Capital Advisors en son nom propre.

38,8 Mds€

d'actifs sous gestion en 2022 (+13%)

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

	2021	2022
Valeur des actifs sous gestion (Mds€)	34,3	38,8
Résultat opérationnel – gestion d'actifs (M€)	114	107
Marge	40,3%	35,2%
Résultat net, part du groupe (M€)	318	320
Dividende (en € par action)	1,0	0,7 ⁽¹⁾

SPIE

Activité

SPIE est le leader européen indépendant des services multitechniques dans les domaines de l'énergie et des communications. Avec 48 000 collaborateurs répartis dans six principaux pays européens et une forte présence locale, SPIE accompagne la transition énergétique et la transformation numérique de ses clients *via* la conception, la réalisation, l'exploitation et la maintenance d'installations économes en énergie et respectueuses de l'environnement.

SPIE réalise 36 % de son chiffre d'affaires en France et 35 % en Allemagne et Europe centrale.

En 2022

La production consolidée du groupe s'est établie à 8 092 M€ en 2022, en hausse de 16,1 % par rapport à 2021, incluant une croissance organique record de 6,9 %, une contribution des acquisitions à hauteur de 9,1 % suite au rachat de Worksphere, un effet de change de 0,3 % et un impact des cessions de -0,2 %. Cette progression par rapport à 2021 est portée par la hausse de la demande pour les services de SPIE liés à la transition énergétique.

Le résultat d'exploitation s'affiche à 511 M€ (427 M€ l'an passé), soit une marge de 6,3 % (contre 6,1 % en 2021). Cette bonne performance témoigne également de la forte discipline opérationnelle de la société.

SPIE a continué d'afficher une solide génération de trésorerie en 2022. Le cash-flow libre s'est élevé à 315 M€. Fin 2022, malgré l'acquisition de Worksphere, l'endettement net⁽¹⁾ (920 M€ contre 874 M€ en 2021) est ainsi resté maîtrisé et le levier financier⁽¹⁾ s'est affiché à un plus bas historique à 1,6x (1,8x en 2021).

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest est entrée au capital de SPIE au 4^e trimestre 2017 et a investi 201 M€ au total, pour acquérir 5,5 % du capital de la société.

Au 31 décembre 2022, Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest) détient 5,2 % du capital du groupe.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Bertrand Finet, est membre du Conseil d'administration de SPIE et membre du Comité des nominations et rémunérations ainsi que du Comité d'audit.

Année d'investissement
2017

Montant total investi
201 M€

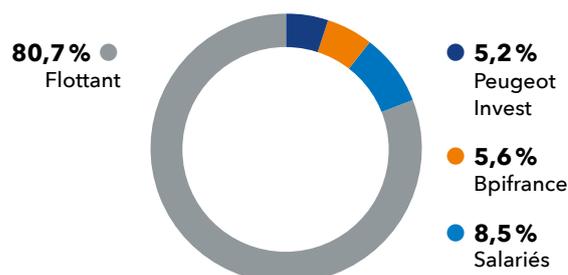
% de détention
5,2%



www.spie.com

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



46%

Part verte de la production 2022
alignée à la taxonomie européenne

PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2021	2022
Production	6 971	8 092
Variation	4,9 % ⁽²⁾	16,1 %
Résultat d'exploitation	427	511
Marge	6,1 %	6,3 %
Résultat net part du groupe	169	152
Marge nette	2,4 %	1,9 %
Dividende (en € par action)	0,60	0,73 ⁽³⁾
Fonds propres	1 683	1 896
Endettement net	874	920

(1) Hors impact de la norme IFRS 16.

(2) Retraité pour tenir compte de la contribution du reliquat non vendu de la division Gas & Offshore de SAG.

(3) Proposé à l'Assemblée générale à la date de publication du Document d'enregistrement universel de Peugeot Invest.

SIGNA PRIME SELECTION

Activité

Fondée en 2010 par l'entrepreneur autrichien René Benko et basée en Autriche, SIGNA Prime Selection est une foncière privée spécialisée dans l'immobilier de commerce et de bureau, essentiellement en Allemagne, en Autriche, en Angleterre et en Suisse (et, plus marginalement, dans le nord de l'Italie).

SIGNA Prime Selection a pour stratégie de détenir à long terme des actifs immobiliers de grande qualité, situés au cœur des centres-villes, et dont certains offrent un potentiel de revalorisation important. La société est contrôlée par SIGNA Holding GmbH, un groupe autrichien notamment présent dans l'immobilier et la distribution (dont les chaînes de grands magasins Karstadt et Kaufhof).

Au 31 décembre 2022, SIGNA Prime Selection dispose de près de 18 Mds€ d'actifs, qui incluent des propriétés emblématiques tels que les grands magasins KaDeWe à Berlin, Globus en Suisse, Oberpollinger et l'Alte Akademie à Munich ou l'hôtel Park Hyatt à Vienne.

En 2022

La première partie de l'année 2022 de SIGNA Prime Selection a été marquée par l'acquisition des grands magasins Selfridges en Angleterre pour ~3 Mds€, en partenariat avec Central Group, marquant l'expansion de SIGNA dans un nouveau pays. La seconde partie d'année a été impactée par une profonde modification de l'environnement économique et une augmentation de l'inflation, qui sont traduites par une indexation à la hausse des loyers des actifs de SIGNA Prime Selection. Au troisième trimestre, l'un des principaux locataires de la société, Galeria Karstadt Kaufhof (GKK) est entrée en procédure de sauvegarde, notamment déclenchée par la crise Covid, sans incidence significative pour le groupe. Afin de se prémunir d'un durcissement des conditions de marché et de pouvoir saisir des opportunités qui se présenteraient, le management de SIGNA Prime Selection a procédé à une augmentation de capital de 750 M€ suivie par ses principaux actionnaires.

Années d'investissement
2019, 2022

Montant total investi
221 M€

% de détention
4,6%

SIGNA
PRIME SELECTION

www.signa.at

+ 28%

*Croissance moyenne annuelle
de l'Actif brut réévalué sur les 10 dernières années*

L'investissement de Peugeot Invest

En juin 2019, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. détenue à 100% par Peugeot Invest) a pris une participation de 5% du capital de SIGNA Prime Selection pour un montant de 186 M€. Cette acquisition a été réalisée auprès de SIGNA Holding GmbH, son actionnaire majoritaire. En septembre 2019, à l'occasion de l'augmentation de capital du groupe, Peugeot Invest a réinvesti à hauteur de sa quote-part pour 25 M€. En juillet 2022, l'assemblée générale extraordinaire de SIGNA Prime Selection a approuvé une nouvelle augmentation de capital du groupe de 750 M€. À cette occasion, Peugeot Invest a participé à hauteur de 10 M€.

Peugeot Invest UK Ltd., représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance et du Comité d'investissements de SIGNA Prime Selection.

SIGNA DEVELOPMENT SELECTION

Activité

Fondée en 2014 par l'entrepreneur autrichien René Benko et basée en Autriche, SIGNA Development Selection est une société de promotion immobilière en Europe germanophone. Détenue par le même actionnaire de contrôle, SIGNA Development Selection est une société sœur de SIGNA Prime Selection.

La stratégie de SIGNA Development Selection consiste à développer des projets immobiliers « premium » (résidentiels, bureaux et commerces), dont la majorité est située dans les centres-villes d'Allemagne et d'Autriche, avec pour objectif de les commercialiser puis de les céder à des investisseurs (principalement des fonds de pension et des sociétés d'assurance).

Au 31 décembre 2022, SIGNA Development Selection dispose de près de 3,5 Mds€ d'actifs immobiliers et offre des perspectives de création de valeur attractives par le développement de projets immobiliers qui visent des certifications environnementales. Le portefeuille est composé d'une cinquantaine de projets en cours de construction dont la valeur à terminaison devrait s'élever à près de 8 Mds€.

En 2022

SIGNA Development Selection a poursuivi le développement de ses nombreux projets immobiliers dont plusieurs ont été vendus à terme ou livrés en 2022 et effectué certaines opérations qui ont eu pour conséquence de solidifier son bilan (cessions de certains terrains et de propriétés non stratégiques de Kika-Leiner et augmentation de capital de 200 M€). À fin 2022, la société affiche une LTV en baisse, à 32%.

Année d'investissement
2021

Montant total investi
85 M€

% de détention
5,0%

 **SIGNA**
DEVELOPMENT SELECTION

www.signa.at

~50

projets en cours de développement

L'investissement de Peugeot Invest

En juin 2021, Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. détenue à 100% par Peugeot Invest) a pris une participation de 5% du capital de SIGNA Development Selection pour un montant de 75 M€. Cette acquisition a été réalisée auprès de SIGNA Holding GmbH, son actionnaire majoritaire. En mai 2022, l'Assemblée générale extraordinaire de SIGNA Development Selection a approuvé une augmentation de capital de 200 M€ du groupe. Cette augmentation de capital permet à la société de préserver une capacité d'investissement importante tout en réduisant le niveau de dette nette à son bilan. Peugeot Invest a participé à hauteur de sa quote-part, soit 10 M€

Peugeot Invest UK Ltd., représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil et du Comité d'investissements de SIGNA Development Selection.

INTERNATIONAL SOS

Activité

Fondée en 1985 à Singapour par Arnaud Vaissié et le Dr. Pascal Rey-Herme, International SOS dispose d'un positionnement unique au monde dans les domaines de la santé et de la sécurité. Elle propose des prestations de prévention médicale et de sécurité, d'accès aux soins et d'intervention en cas d'urgence, et dispose d'un savoir-faire unique pour répondre aux préoccupations croissantes des entreprises et gouvernements en matière de santé et de sécurité au travail.

Présente dans 90 pays et desservant 1 000 emplacements, la société compte 13 000 experts de la santé, de la sécurité et de la logistique dédiés au soutien et à l'assistance 24h/24 et 7j/7 de 9 500 organisations, incluant la majorité des entreprises du Fortune Global 500, ainsi que des entreprises de taille moyenne, des gouvernements, des établissements d'enseignement et des ONG. Elle s'appuie également sur un réseau de plus de 100 000 partenaires et ses services de téléconsultation couvrent 34 pays.

En 2022

La société a connu depuis sa création une progression *high single digit* de ses revenus, essentiellement organique, pour une marge d'EBITDA à deux chiffres. Au cours de son exercice clos le 30 juin 2022, la société a réalisé un chiffre d'affaires de 1,7 Md\$. Les services d'assistance ont bénéficié de la reprise des abonnements tandis que l'activité de santé est restée soutenue par des besoins liés à la Covid-19, notamment dans les cliniques. Au global depuis le début de la pandémie, la société a travaillé sur plus de 85 000 situations liées à la Covid-19, vacciné plus de 300 000 personnes et réalisé près de 500 évacuations aériennes pour plus de 800 patients. International SOS a également été mobilisée en 2021-2022 sur certaines zones à fortes tensions géopolitiques ou lors de mouvements de contestation, comme l'Afghanistan, le Kazakhstan et l'Ukraine. Le groupe a continué d'étendre son offre d'assistance et de développer les services de santé auprès des gouvernements, à fort potentiel.

International SOS a obtenu la certification « Silver » par EcoVadis, ce qui place le groupe dans le top 5 % des sociétés du secteur de la santé humaine.

Année d'investissement
2021

Montant investi
306 M\$

% de détention
14,6 %



www.internationalsos.fr

6 000

professionnels de la santé

3 200

spécialistes de la sécurité

11 000 appels

d'assistance traités chaque jour

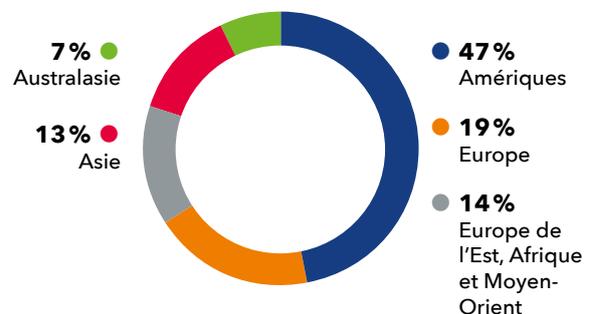
L'investissement de Peugeot Invest

En février 2021, Peugeot Invest Assets a investi 306 M\$ pour acquérir une participation minoritaire dans International SOS, aux côtés des fondateurs et des cadres dirigeants, ainsi que de Cobepa, actionnaire minoritaire de la société depuis quinze ans.

Au 31 décembre 2022, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest), détient 14,6 % du capital.

Peugeot Invest Assets, représentée par MM. Robert Peugeot et Sébastien Coquard, siège au Conseil d'administration de la société, respectivement en tant qu'administrateur et censeur.

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022



Activité

Acteon est une medtech française spécialisée dans la conception et la fabrication de dispositifs dentaires et médicaux de haute technologie. La société est positionnée sur le segment des équipements à ultrasons de forte puissance, où elle a des positions de leader, sur le segment de l'imagerie numérique, des produits pharmaceutiques et de l'instrumentation de précision. Acteon est un acteur global avec une présence dans plus de 100 pays à travers le monde.

En 2022

Acteon a confirmé en 2022 sa bonne dynamique en dépit de difficultés d'approvisionnement qui ont pesé sur ses capacités de production. Fort d'un bilan solide, le groupe a poursuivi sa politique d'innovation pour développer de nouveaux produits et répondre aux attentes des praticiens, tout en cherchant à maîtriser sa base de coûts. En 2023, la société devrait continuer de s'appuyer sur la croissance structurelle du marché dentaire, portée par l'augmentation des dépenses de santé et l'émergence de la classe moyenne dans les pays en développement.

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest, via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest, a investi 15 M€ en juin 2019 dans le rachat d'Acteon mené par Dentressangle Mid & Large Cap.

La valorisation de la participation Acteon dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest.

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Guillaume Falguière, est membre du Comité de surveillance d'Acteon.

Année d'investissement

2019

Montant total investi

15 M€



www.acteongroup.com

RÉPARTITION DU CHIFFRE D'AFFAIRES 2022



CIEL

Activité

Le groupe CIEL est un conglomérat familial, coté à l'île Maurice et présent également en Asie et en Afrique. Depuis ses débuts dans l'industrie sucrière, en 1912, le groupe s'est diversifié dans le textile, l'hôtellerie, la santé et la finance, et compte actuellement 38 000 employés. Le groupe est coté sur l'Official Market of the Stock Exchange of Mauritius depuis janvier 2014.

En 2022

L'Actif net réévalué par action est en hausse sur l'année 2022 et le portefeuille d'investissements s'élève à 21 196 MMUR au 31 décembre 2022.

L'investissement de Peugeot Invest

En 2014, Peugeot Invest a souscrit à l'augmentation de capital réservée du groupe CIEL pour 16 M€, correspondant à 7,6% de la société. L'augmentation de capital avait vocation à financer le développement du groupe dans l'océan Indien et en Afrique.

Au 31 décembre 2022, le groupe Peugeot Invest (via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100% par Peugeot Invest) détient 6,8% du capital.

Peugeot Invest Assets est partie à un pacte d'actionnaires.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

M. Sébastien Coquard est membre du Conseil d'administration de CIEL.

Année d'investissement
2014

Montant total investi
16 M€

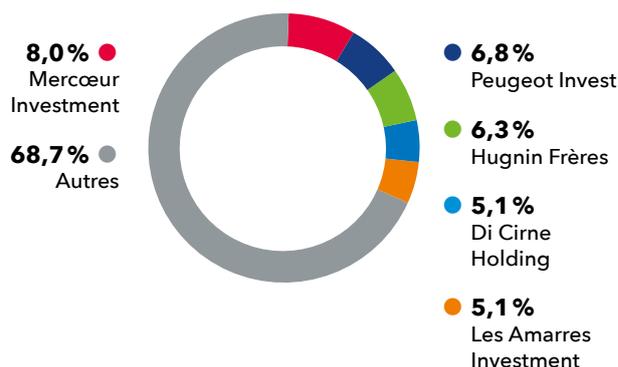
% de détention
6,8%



www.cielgroup.com

ACTIONNARIAT⁽¹⁾

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en millions de MUR, à fin juin)

	2021	2022
Chiffre d'affaires	17 869	28 525
Résultat d'exploitation	2 408	5 084
Marge	15,1%	17,8%
Résultat net part du groupe	617	1 300
Marge nette	3,5%	4,6%
Dividende (en MUR par action)	0,05	0,21
Fonds propres	22 185	26 383
Endettement net	14 157	13 134

(1) Répartition des actions ordinaires au 30 juin 2022 (hors autocontrôle).

IMMOBILIÈRE DASSAULT

Activité

Immobilier Dassault est une société à statut SIIC qui dispose d'un patrimoine de qualité, composé d'actifs immobiliers principalement localisés dans le centre et la première couronne de Paris.

En 2022

Immobilier Dassault poursuit sa politique d'accroissement et de valorisation de son patrimoine immobilier, toujours dans une logique de développement patrimonial à moyen et long terme, axée prioritairement sur des immeubles ayant les meilleures adresses du quartier central des affaires de Paris.

En 2022, la société a poursuivi la politique de revalorisation de son portefeuille avec, d'une part, la poursuite des travaux de rénovation pour un montant total de 6,0 M€ au cours de l'exercice, et, d'autre part, la cession des actifs non stratégiques. Elle a notamment conclu plusieurs cessions d'actifs non stratégiques, à savoir les immeubles sis 219 bis, boulevard Jean-Jaurès, à Boulogne-Billancourt (92100); 10, rue Sadi-Carnot, à Asnières (92600); 2, rue Lepic, à Paris (75018); et 74, rue Saint-Dominique, à Paris (75007), dégageant une plus-value totale de 10,3 M€.

Au cours de l'exercice, les revenus locatifs ont connu une hausse de +1,9 % par rapport à 2021, en dépit des cessions réalisées au cours de l'exercice mais aussi en 2021 et +4,1 % à périmètre constant. Le taux d'occupation s'est établi à 93 % au 31 décembre 2022, contre 89 % au 31 décembre 2021. Une vacance locative est volontairement maintenue sur les actifs en restructuration.

Le total des valorisations hors droits du patrimoine immobilier s'élève désormais à 873,6 M€ au 31 décembre 2022 (contre 852,2 M€ au 31 décembre 2021).

Le résultat opérationnel s'élève à 43,3 M€ et le résultat net s'est établi à 43,8 M€ pour l'exercice 2022.

Année d'investissement
2006
% de détention
19,8%

ImmobiliÈRE
DASSAULT

www.immobiliere-dassault.com

L'investissement de Peugeot Invest

Au 1^{er} semestre 2006, Peugeot Invest et la famille Dassault ont décidé d'apporter à la société Immobilière Dassault une partie de leurs immeubles.

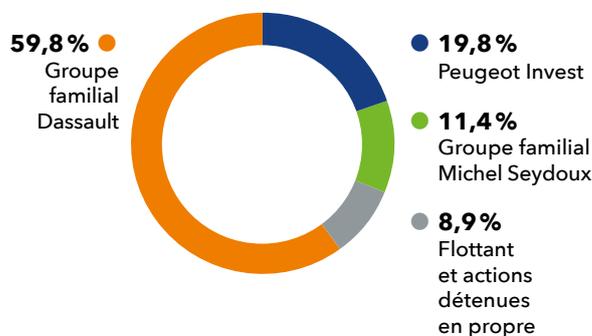
Peugeot Invest Assets détient 19,8 % du capital d'Immobilier Dassault.

La valorisation de la participation dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés est calculée en retenant le cours de Bourse au 31 décembre 2022.

Peugeot Invest Assets est représentée par M. Christian Peugeot, membre du Conseil de surveillance d'Immobilier Dassault.

ACTIONNARIAT

(31/12/2022)



PRINCIPAUX CHIFFRES

(en M€)	2021	2022
Valeur d'expertise du patrimoine	852	874
Actif net réévalué par action (en €)	87	92
Résultat net	73	44
Dividende (en € par action)	1,30	2,72 ⁽¹⁾

(1) Proposé à l'Assemblée générale.

LES GRÉSILLONS

Année d'investissement

1998

% de détention

100%

Activité

Peugeot Invest possède un ensemble immobilier, « Les Grésillons », situé à Gennevilliers (92300), 134-190, rue des Cabœufs, d'une part, et 175, rue des Cabœufs, d'autre part, à usage d'entrepôt avec quai de messagerie.

En 2022

L'ensemble immobilier est loué à 100% par la société Gefco depuis 2000.

Un processus de cession a été initié en juillet 2022. À l'issue de l'appel d'offres, une période de co-exclusivité a été accordée en septembre 2022 à deux acquéreurs potentiels. Suite à la due diligence menée par ces deux acquéreurs, une offre ferme a été retenue. Ainsi, une promesse de vente a été signée le 3 novembre 2022. Le locataire Gefco a exercé son droit de préemption le 1^{er} décembre 2022.

L'acte de vente définitif a finalement été signé le 20 mars 2023 pour 38 M€ au profit de Gefco.

L'investissement de Peugeot Invest

En 1998, la Société civile FFP-Les Grésillons, actuellement filiale à 100% de Peugeot Invest Assets, a procédé à l'acquisition de terrains sis à Gennevilliers (92) 134-190, rue des Cabœufs, pour y édifier des constructions à usage d'entrepôt avec quai de messagerie, en vue de les louer à la société Gefco.

CHÂTEAU GUIRAUD

Activité

Château Guiraud est un sauternes, 1^{er} Grand Cru classé 1855. La propriété compte 128 hectares, dont 103 hectares de vignes. La production, variable suivant les millésimes, est en moyenne de 300 000 bouteilles réparties entre du 1^{er} Cru et du 2^e Cru de sauternes et du vin blanc sec (le « G » de Guiraud). Peugeot Invest et ses partenaires visent un haut niveau de qualité et développent une dynamique commerciale, en particulier à l'international, afin d'asseoir la réputation d'excellence du vin de Château Guiraud auprès des grands amateurs internationaux. Château Guiraud s'est associé à Nicolas Lascombes pour ouvrir un restaurant dans les dépendances du château. La Chapelle de Guiraud a donc ouvert début 2018.

En 2022

Sur le plan financier, le chiffre d'affaires s'élève à 3,1 M€ en 2022, contre 2,8 M€ en 2021 soit une hausse de 10%. Le 13 octobre 2021, Peugeot Invest et Château Guiraud ont annoncé l'entrée au capital de Financière Guiraud de Matthieu Gufflet comme actionnaire majoritaire. Président fondateur d'EPSA, il est aussi entrepreneur spécialisé dans le secteur de l'hospitalité et du développement durable.

Année d'investissement

2006

% de détention

20,0%

CHÂTEAU GUIRAUD

www.chateauguiraud.com

L'investissement de Peugeot Invest

L'acquisition de Château Guiraud s'est faite avec des partenaires spécialistes du secteur. Ils ont ensemble créé la société Financière Guiraud SAS qui, en juillet 2006, a acquis 100% des parts de la SCA Château Guiraud. La valorisation de Financière Guiraud SAS dans l'Actif net réévalué et dans les comptes consolidés a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. Financière Guiraud SAS consolidée jusqu'à présent par intégration globale est maintenant consolidée depuis 2021 par mise en équivalence dans les comptes de Peugeot Invest.

Suite à l'entrée de M. Matthieu Gufflet au capital, Peugeot Invest (*via* sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100%) détient à présent 20% de Financière Guiraud SAS (contre 74,9% avant la cession).

Peugeot Invest Assets, représentée par M. Robert Peugeot, est membre du Conseil de surveillance de Financière Guiraud SAS.

TOTAL EREN

Activité

Total Eren est un producteur indépendant d'électricité qui développe, finance, construit et exploite des centrales d'énergies renouvelables à l'international. Aux côtés de partenaires locaux, la société se positionne sur des marchés à fort potentiel, dans des régions disposant d'importantes ressources éoliennes ou solaires, et faisant face à des besoins énergétiques croissants, notamment en Europe orientale, en Asie centrale et du Sud, en Asie-Pacifique, en Amérique latine et en Afrique.

Elle dispose d'un ensemble d'actifs diversifiés (éolien, solaire et hydraulique) en exploitation ou en construction représentant une capacité brute de plus de 3,7 GW à fin 2022. Total Eren compte 699 salariés à travers le monde à fin décembre 2022.

Fondée en 2012, la société est contrôlée par ses fondateurs David Corchia et Pâris Mouratoglou.

En décembre 2017, TotalEnergies a acquis une participation indirecte de 23 % dans Total Eren (aujourd'hui portée à 30 % de manière directe et indirecte). Dans le cadre des accords signés entre TotalEnergies et Total Eren, TotalEnergies a annoncé en septembre 2022 son intention de prendre le contrôle de la société courant 2023.

En 2022

Total Eren a poursuivi le développement actif de ses projets en 2022, notamment en Asie centrale, avec la mise en service d'une centrale solaire de 131 MWc (mégawatts-crête) en Ouzbékistan, et en Europe avec les suréquipements de trois parcs éoliens au Portugal pour une capacité additionnelle de 53 MW.

Total Eren a également continué son expansion géographique avec la mise en construction de projets dans deux nouveaux pays : la République dominicaine (100 MW en solaire) et la Corée du Sud (17 MW en éolien).

Cette même année, Total Eren a poursuivi le développement de ses projets hydrogène vert de grande échelle, notamment au Chili (jusqu'à 10 GW de capacité éolienne installée et une production potentielle de 800 000 tonnes d'hydrogène par an). En particulier, Total Eren a conclu des accords de coopération avec des importateurs potentiels comme VNG AG, fournisseur allemand de gaz.

Année d'investissement

2015

Montant total investi

28 M€

% de détention

2,4 %



www.total-eren.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest, via sa filiale Peugeot Invest Assets détenue à 100 % par Peugeot Invest, a participé en octobre 2015 à la levée de fonds de 195 M€ de Total Eren pour 28 M€. La première tranche (14 M€) a été souscrite en 2015, et la seconde tranche (14 M€) en mai 2017.

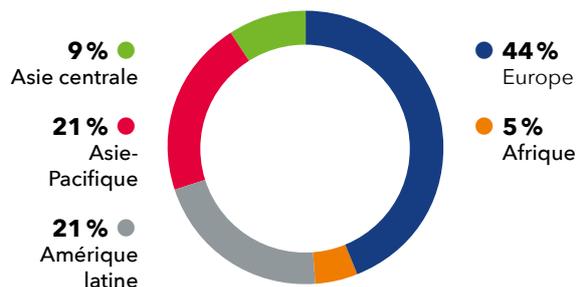
Peugeot Invest Assets est partie à un pacte d'actionnaires. L'investissement de Peugeot Invest Assets est réalisé via une joint-venture avec Tikehau Capital, Zéphyr Investissement, actionnaire à 7,0 % de Total Eren. Zéphyr Investissement est détenue à hauteur de 33,8 % par Peugeot Invest et à 66,2 % par Tikehau Capital.

La valorisation de la participation Total Eren dans l'Actif net réévalué a été réalisée conformément aux principes de valorisation des actifs non cotés du groupe Peugeot Invest. Zéphyr Investissement est consolidée par mise en équivalence dans les comptes consolidés.

Peugeot Invest Assets, représentée par Mme Marie Ahmadzadeh, est censeur du Conseil d'administration de Total Eren.

RÉPARTITION DE LA CAPACITÉ NETTE ⁽¹⁾

(31/12/2022)



(1) La capacité (en exploitation ou en construction) nette correspond à la quote-part détenue par Total Eren dans chaque projet.

IHS

Activité

Fondé en 2001, IHS est l'un des plus grands propriétaires, gestionnaire et opérateurs indépendants de tours télécoms dans le monde et un leader dans la zone EMEA en nombre de tours. Le groupe construit, loue et gère des tours de télécommunications pour son compte propre et pour le compte de tiers. IHS accompagne les opérateurs de téléphonie mobile leaders dans chacun de ses marchés et est très bien positionné pour bénéficier de la forte croissance des besoins d'infrastructures en Afrique, au Moyen-Orient et en Amérique latine. Initialement centrée sur le Nigeria, IHS s'est développé par croissance externe et opère aujourd'hui également au Cameroun, en Côte d'Ivoire, en Zambie, au Rwanda et s'est étendue en dehors du continent africain au Koweït, au Brésil, en Colombie et au Pérou, se positionnant ainsi comme un leader des pays émergents.

En 2022

IHS gère aujourd'hui un parc de plus de 39 500 tours, réparties dans 11 pays d'Afrique, du Moyen-Orient et d'Amérique latine.

En 2022, la société a poursuivi son développement soutenu et a publié un chiffre d'affaires de 1,96 Md\$, soit une croissance organique de 20 % ainsi qu'une marge d'EBITDA ajusté de 53 %.

Années d'investissement
2013, 2014, 2016
Montant total investi
78 M\$



www.ihstowers.com

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest a investi 78 M\$ dans IHS au cours de quatre augmentations de capital. Après un premier investissement de 5 M\$ en 2013 aux côtés du fonds Emerging Capital Partners (ECP), Peugeot Invest a réinvesti 10 M\$ début 2014, puis de nouveau 60 M\$ en novembre 2014, dont 50 M\$ aux côtés de Wendel.

IHS est cotée en Bourse depuis novembre 2021. Peugeot Invest détient directement et indirectement 1,5 % du capital.

2,0 Mds\$
Chiffre d'affaires 2022

JAB

Activité

JAB Holding est un groupe détenu majoritairement par la famille Reimann, qui investit à long terme dans des leaders du secteur des biens de consommation disposant de marques fortes (produits de grande consommation, boissons et alimentation, cosmétiques, produits et services à destination des animaux de compagnie).

En l'espace de quelques années le groupe est devenu le 2^e acteur mondial du café (JDE Peet's), le 3^e groupe de boissons non alcoolisées aux États-Unis (Keurig Dr Pepper) et a créé une plateforme de restaurants et cafés regroupant plus de 4 500 points de consommation aux États-Unis et en Europe, autour d'enseignes emblématiques (Panera, Pret A Manger, etc.). Depuis 2019, JAB Holding est également présent sur le marché des animaux de compagnie, en devenant le deuxième acteur nord-américain des soins vétérinaires avec une stratégie de consolidation autour des actifs NVA-Compassion First. Le groupe s'est ensuite développé dans les services adjacents, avec la création d'une plateforme d'assurance pour animaux de compagnie en 2021 et d'une plateforme de Pet Labs en 2022.

En 2022

Keurig Dr Pepper et JDE Peet's ont annoncé une progression de leurs chiffres d'affaires de +11% en organique. L'inflation impacte temporairement la marge de ces deux sociétés, et plusieurs actions d'augmentations de prix ont été mises en place, dont le plein effet devrait être visible en 2023. NVA et Panera Brands bénéficient également d'un environnement porteur en sortie de COVID, permettant de poursuivre leur développement. Toutes les sociétés du groupe continuent de prioriser la génération de trésorerie, et aucune n'a d'enjeu de refinancement à court terme.

Au cours de l'année, de nombreuses opérations de croissance externe ont été menées. Au sein de la plateforme vétérinaire, deux acquisitions stratégiques ont été finalisées : celles de SAGE Veterinary Centers et d'Ethos Veterinary Health, marquant une troisième année de croissance externe ainsi qu'un renforcement du poids des cliniques de spécialité dans l'offre de NVA. Par ailleurs, la plateforme nord-américaine d'assurance IPG a finalisé l'acquisition de C&F Pet et Pethealth Inc. au cours de l'année. De plus, JAB Holding a pu intégrer les opérations de Pet Protect, VioVet, Agila et Veterfina à Pinnacle Pet Group, sa plateforme européenne. Ensemble, les deux plateformes d'assurance comptent près de 1 million d'animaux de compagnie couverts. Enfin, JAB Holding a eu l'occasion d'annoncer le lancement de la plateforme Pet Labs en septembre 2022, avec l'acquisition du laboratoire Veterinary Pathology Group. Présente en

Années d'investissement

2017, 2018, 2019,
2020, 2021, 2022

Montant total engagé
551 M\$



www.jabholco.com

Irlande et au Royaume-Uni, cette plateforme permet ainsi à JAB Holding d'étendre son offre de services vers de l'aide au diagnostic vétérinaire.

36 Mds\$

de chiffre d'affaires combiné sur les filiales auxquelles est exposée Peugeot Invest

L'investissement de Peugeot Invest

Peugeot Invest s'est engagée à co-investir 50 M\$ aux côtés de JAB Holding en décembre 2016, puis de nouveau 150 M\$ en décembre 2017, afin d'accompagner sa stratégie de croissance dans le secteur des biens de consommation.

En 2018, Peugeot Invest a investi 130 M\$ additionnels pour continuer à soutenir la stratégie d'expansion du groupe dans le segment des boissons, dans le cadre de l'acquisition de Dr Pepper Snapple Group par Keurig Green Mountain.

En 2019, Peugeot Invest s'est de nouveau engagée à hauteur de 100 M\$ pour accompagner les prochains développements du groupe dans le secteur des animaux de compagnie. Au 31 décembre 2022, les appels s'élèvent à 95 M\$ et ont été dédiés au financement de l'acquisition de NVA/Compassion First et du M&A de la plateforme ainsi qu'au lancement de la plateforme d'assurance.

En 2020 et 2021, Peugeot Invest a réaffirmé une nouvelle fois son soutien à JAB Holding, en participant à deux augmentations de capital, à hauteur de 20 M\$ dans la plateforme de restauration et à hauteur de 1 M\$ dans Krispy Kreme.

Un engagement additionnel de 100 M\$ a été souscrit en janvier 2022 afin d'accompagner JAB Holding dans le déploiement de nouvelles verticales centrées autour des services pour animaux de compagnie. Au 31 décembre 2022, Peugeot Invest a été appelé à hauteur de 37 M\$.

L'année 2022 a également été marquée par une liquidité importante sur nos investissements, avec près de 188 M\$ perçus (distribution en numéraire ou titres cédés sur les marchés), réduisant significativement notre exposition à la société Keurig Dr Pepper et terminant notre exposition à Krispy Kreme.

ARCHIMED

Activité

ARCHIMED est une société de gestion indépendante disposant de bureaux à New York, Lyon et Singapour, créée en 2014 par l'équipe sectorielle Santé de 3i, qui intervient comme partenaire stratégique et financier des entreprises européennes et américaines des industries de la santé. ARCHIMED compte plus de 120 collaborateurs, notamment des anciens investisseurs et anciens opérationnels de la santé. La société a depuis levé cinq fonds autour de deux stratégies de growth buyout, small cap (MED) et mid-cap (MED Platform).

Archimed a lancé MED Platform I en 2018 et MED Platform II en 2022, qui ont pour objectif d'accélérer la croissance de sociétés européennes et américaines sélectionnées notamment pour leur potentiel de développement à l'international et de consolidation.

À fin 2022, MED Platform I (fonds de 1 Md€) a investi dans 7 plateformes, dont une a été cédée : Bomi Group (leader européen de la logistique spécialisée sous contrat pour les fabricants de matériel médical, investi en 2019, cédé en 2022 avec un retour de 3,8x), Direct Healthcare Group (DHG, leader européen de l'équipement hospitalier spécialisé dans la prévention et la lutte contre les ulcères de pression, investi fin 2019), NAMSA (leader mondial de la recherche externalisée sous contrat pour les fabricants de matériel médical, investi en 2020), Stragen (société pharmaceutique spécialisée dans les médicaments génériques complexes sur des marchés de niche, investie en 2021), Prollenium (société de médecine esthétique spécialisée dans les injections cutanées d'acide hyaluronique, investie en 2021), Suanfarma (distributeur et fabricant d'ingrédients pharmaceutiques et nutraceutiques, investi en 2021) et Carso (coleader français des services de testing, investi en 2021).

À fin 2022, les sept plateformes ont réalisé un total de 34 acquisitions add-ons (dont 15 acquisitions pour Bomi et 6 acquisitions pour DHG).

>2,5 Mds€

Montant levé par MED Platform II

34

Nombre d'acquisitions réalisées par les plateformes de MED Platform I

Année d'engagement
2018

Montant total engagé
80 M€ (pouvant être doublé)
+ 32 M€ + 100 M€ + 10 M\$

ARCHIMED

www.archimed.group

En 2022

En 2022, ARCHIMED a réalisé les deux premiers investissements de MED Platform II (fonds de plus de 2,5 Mds€), dans Natus Medical (société américaine spécialisée dans les équipements de diagnostic et de traitement des troubles du système nerveux central et du système sensoriel) et Plasmidfactory (société allemande fabricant du plasmide, intervenant dans la fabrication des vaccins à ARN messenger ainsi que dans la thérapie génique et cellulaire).

L'investissement de Peugeot Invest

En 2018, Peugeot Invest s'est engagée à investir 80 M€, avec la possibilité de doubler son exposition aux sociétés de son choix, ce qui porterait l'engagement au maximum à 160 M€. En 2022, Peugeot Invest s'est engagée à hauteur de 100 M€ dans MED Platform II.

En 2021, Peugeot Invest s'est engagée à co-investir 32 M€ complémentaires, répartis sur trois des plateformes du fonds (Carso, Prollenium et Suanfarma). En 2022, un engagement additionnel de 10 M\$ a été pris sur Natus.

LINEAGE

Lineage est le 1^{er} groupe mondial de logistique spécialisé dans la chaîne du froid pour l'industrie agro-alimentaire, pour le compte de producteurs, grossistes et acteurs de la grande distribution. Son offre s'étend au-delà du stockage en froid négatif, avec des services à valeur ajoutée allant de la congélation, au reconditionnement, à l'externalisation de la gestion de commandes et de l'affrètement. Lineage est un des deux principaux consolidateurs du secteur, avec près de 103 acquisitions depuis 2008. Suite à de nombreuses acquisitions réalisées en 2022, la société exploite désormais plus de 440 sites dans 20 pays, et bénéficie d'une présence mondiale (États-Unis, Europe, Amérique latine et Asie). Lineage a généré un chiffre d'affaires proche de 5 Mds\$ en 2022. Plus d'un tiers de la production alimentaire aux États-Unis passe dans un entrepôt de Lineage avant d'atteindre le consommateur final.

Dates d'investissement
2017, 2019, 2020, 2021

Montant investi
91 M\$

Distributions⁽¹⁾
85 M\$

Partenaire
BayGrove⁽²⁾



- (1) Cession des titres acquis en 2017 pour un multiple de 3.4x.
(2) Holding des fondateurs.

ENTORIA

Créée en 2000, Entoria (anciennement Cypres Assurances) est le 2^e courtier grossiste français. Le groupe conçoit et gère des solutions en assurance de personne et IARD (assurance de biens) dédiées aux travailleurs indépendants, aux dirigeants et aux salariés de TPE-PME. Ces solutions sont distribuées par un réseau de 9000 courtiers indépendants présents sur toute la France. Grâce à l'acquisition d'Axelliance Groupe en 2018, Entoria a accéléré son développement en complétant son offre en assurance IARD et sa présence sur l'ensemble du territoire.

Dates d'investissement
2017, 2021

Montant investi
17 M€

Partenaire
Apax Partners



CAPSA

Capsa Healthcare est un leader aux États-Unis sur plusieurs niches d'équipements médicaux pour les acteurs de la santé (hôpitaux, cliniques, maisons de retraite, pharmacies). La société conçoit, produit et commercialise des chariots médicaux (avec ou sans équipements informatiques mobiles), des stations de préparations stériles et des systèmes de management de médicaments automatisés. Capsa s'est construite à travers des acquisitions successives, menées depuis 2008 par son management avec le soutien d'une famille américaine, puis de Levine Leichtman Capital Partners.

Date d'investissement
2017

Montant investi
18 M\$

Partenaire
Levine Leichtman Capital Partners



AMAWATERWAYS

AmaWaterways est une société familiale qui, depuis 2002, offre des croisières fluviales haut de gamme, principalement en Europe et à des clients anglo-saxons. AmaWaterways exploite 26 navires qui naviguent sur le Danube, le Rhin, la Moselle, le Main, le Rhône, la Seine, la Garonne, des voies navigables belges et hollandaises, le Douro, le Mekong, en Asie du Sud-Est, le Chobe, en Afrique, et le Nil, en Égypte.

Date d'investissement
2017

Montant investi
25 M\$

Partenaire
Certares



BIG BOTTLING COMPANY

Big Bottling Company est une société de production et de distribution de boissons gazeuses et non alcoolisées au Nigeria. Son principal produit est le BIG (aux saveurs cola, citron, et orange). La société résulte de la scission par le groupe AJE, une des plus importantes multinationales du secteur des boissons en Amérique du Sud, en Afrique et en Asie, de sa division nigérienne. Big Bottling Company emploie directement 250 personnes dans son usine près de Lagos et sa production cible est d'environ 40 millions de caisses par an.

TRANSACT

Transact est une société qui développe des solutions logicielles de paiement et de gestion des accès et des points de vente pour les universités américaines. La société propose une plateforme intégrée qui permet aux universités de simplifier la collecte des frais de scolarité et les paiements sur campus, mais aussi de gérer l'ensemble des droits et accès des étudiants à partir de leur badge ou de leur smartphone (salle de sport, cantine, présence en cours, etc.). Avec plus de 1300 campus aux États-Unis, Transact gère 12 millions d'étudiants et facilite plus de 45 Mds\$ de transactions chaque année.

EBEAUTY

eBeauty (anciennement UCO) est l'un des principaux « Tmall Partner » (ou « TP ») chinois. La société aide plus de 40 marques de beauté internationales (Estée Lauder, Clinique, La Roche Posay etc.) à se développer sur le e-commerce chinois, notamment Tmall. eBeauty propose une offre de services « clé en main » (gestion et animation de la boutique en ligne, service client, logistique, marketing) permettant à des marques qui ne sont pas ou peu présentes en Chine de pénétrer ce marché, notamment *via* les boutiques officielles sur Tmall ou *via* d'autres plateformes (JD.com, VIPShop, Little Red Book). Peugeot Invest est devenu indirectement actionnaire de eBeauty suite au rachat de TheLian en 2022.

LIVSPACE

Créée en 2015, Livspace est une start-up indienne leader du marché de l'aménagement d'intérieur clé en main. La société réorganise complètement la chaîne de valeur de l'aménagement d'intérieur en la digitalisant et en standardisant et automatisant des process qui permettent de réaliser des gains de productivité importants. Livspace est présente dans 41 villes en Inde, à Singapour, en Malaisie et en Arabie saoudite.

Dates d'investissement
2018, 2022

Montant investi
11 M\$

Partenaire
IDI Emerging Markets SA



Date d'investissement
2019

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Reverence Capital Partners



Dates d'investissement
2019, 2020, 2021

Montant investi
17 M\$

Partenaire
Crescent Point



Dates d'investissement
2020, 2021, 2022

Montant investi
20 M\$

Partenaire
Venturi



JIANKE

Créée en 2007, Jianke est une société chinoise qui a développé une offre de pharmacie en ligne et qui a complété son offre depuis 2018 avec des services de consultation en ligne (télémédecine). Cette offre de télémédecine permet de digitaliser le suivi des patients atteints de maladie chronique par les docteurs, patients qui peuvent ensuite recevoir directement à leur domicile les médicaments prescrits par ce canal.

Date d'investissement
2020

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Crescent Point



POLYPLUS

Fondé en 2001 à Strasbourg, Polyplus est le premier fournisseur mondial de réactifs de transfection, c'est-à-dire des consommables utilisés lors de la production de thérapies cellulaires et géniques. La société jouit d'une réputation mondiale grâce au rôle de pionnier de son principal fondateur, le professeur Jean-Paul Behr, dans le développement d'un réactif à base de polymère, PEI (polyéthylèneimine), destiné à la transfection.

Polyplus est aujourd'hui le fournisseur de référence de la majorité des groupes pharmaceutiques actifs dans le domaine de la thérapie génique, au stade de la recherche, des essais cliniques et de la commercialisation.

Date d'investissement
2020

Montant investi
18 M€
(+ 7 M€ engagés pour
de futures acquisitions)

Partenaires
Archimed
Warburg Pincus



MAIKAILAI

Maikailai est une société chinoise qui commercialise des produits pour la beauté, le soin de la personne et l'entretien de la maison en Chine. Forte de son expérience en tant que Tmall Partner, la société a capitalisé sur son savoir-faire, sa maîtrise des nouveaux canaux de distribution (notamment le live-streaming) et sur l'essor des marques domestiques en Chine pour développer avec succès ses propres marques.

Date d'investissement
2021

Montant investi
15 M\$

Partenaire
Crescent Point



YNSECT

Ynsect est une société française, leader dans l'élevage et la transformation d'insectes en ingrédients utilisés comme alternative aux protéines animales. La société adresse actuellement les marchés en forte croissance, animale (animaux de compagnie et aquaculture) et des engrais, avec ainsi un impact très fort en termes de développement durable. Ynsect exploite des technologies protégées par 300 brevets, lui permettant d'élever des scarabées dans des fermes verticales à empreinte carbone négative. Ynsect construit actuellement sa troisième unité de production, la plus grande ferme verticale du monde à Amiens, en France et exploite deux sites en France (depuis 2016) et aux Pays-Bas (depuis 2017).

Dates d'investissement
2021, 2022

Montant investi
11 M€

Partenaire
Astanor



SANTÉVET

Créée en 2003, SantéVet est le leader de la santé animale en France. La société conçoit, distribue et gère des produits d'assurance dédiés aux animaux de compagnie. La société a noué des relations stratégiques avec des grands noms de l'assurance qui portent le risque assurantiel des produits tout en lui laissant une autonomie totale sur leur conception, leur commercialisation et leur gestion.

Leader sur le marché français, SantéVet prévoit de poursuivre son expansion européenne, notamment en Belgique, Espagne, Allemagne et Italie.

CAUSEWAY

Basée au Royaume-Uni, Causeway accompagne les différentes parties prenantes tout au long du cycle de vie de la construction : de la conception initiale à la phase de construction, de la gestion des actifs à la maintenance. Causeway connaît une forte dynamique de croissance portée par un marché large et soutenu par des tendances favorables (faible numérisation du secteur de la construction, multiplication des projets etc.).

VENTURI

Basée à Singapour, Venturi Partners est une société de gestion créée en 2019 qui cible des investissements Consumer sur le segment du Growth Equity en Inde et en Asie du Sud-Est (Series B-D principalement). À fin 2022, Venturi I a investi dans trois plateformes : Livspace (aménagement d'intérieur clés en main en Inde, investi en 2021); Believe (produits d'hygiène et de beauté au Bangladesh et en Inde, investi en 2022); et Country Delight (livraison de produits frais premium en Inde, investi en 2022). Peugeot Invest s'est engagée à investir 25 M\$ dans Venturi I en 2021, et 5 M\$ complémentaires en co-investissement dans Country Delight (2022).

SCHWIND

Schwind est une société allemande spécialisée dans la fabrication de lasers ophtalmiques pour la chirurgie réfractive de la cornée. 50 % de son chiffre d'affaires est généré grâce à la vente de lasers, incluant son best-seller de la gamme Amaris et 35 % est considéré comme récurrent (vente de service et maintenance, consommables, etc.). La croissance future devrait être portée par le déploiement récent et prometteur de son nouveau laser Atos ouvrant la voie au nouveau marché de la chirurgie d'extraction lenticulaire. Le groupe compte 130 employés.

Date d'investissement
2022

Montant investi
11 M€ (+ 4 M€ engagés)

Partenaire
Columna Capital



Date d'investissement
2021

Montant investi
5 M€

Partenaire
FAPI



Date d'investissement
2021

Montant investi
7 M\$ (25 M\$ engagés
au total) + 5 M\$

Partenaire
Venturi

Date d'investissement
2022

Montant investi
15 M€

Partenaire
Adagia Partners



CO-INVESTISSEMENTS IMMOBILIERS

ELV ASSOCIATES

Depuis 2015, Peugeot Invest s'est associée avec plusieurs familles européennes pour des co-investissements au cas par cas dans des projets immobiliers aux États-Unis. Les projets sont montés et gérés par une équipe de professionnels américains, ELV Associates, établie depuis 1991. Les projets sont principalement du développement immobilier de logements, mais incluent aussi des bureaux et commerces.

En 2022, Peugeot Invest a poursuivi son partenariat avec ELV Associates en investissant 18,5 M\$ supplémentaires dans quatre projets à Austin, Atlanta, Savannah et Union City. Peugeot Invest a également bénéficié de la cession de quatre projets et un terrain pour un montant total de 17,7 M\$ avec des TRI compris entre 23 % et 71 %.

Date d'investissement

Depuis 2015

Montant investi

51 M€

Partenaire

ELV Associates



OPCI LAPILLUS II

L'OPCI Lapillus II, géré par l'équipe immobilière de LBO France, a acheté successivement la Tour Marchand en 2016, immeuble de 16 000 m² entièrement structuré à La Défense, ainsi que la tour Grand Angle, à Saint-Denis (93200), en 2019, immeuble de 17 000 m² offrant un potentiel de réversion locative à l'horizon 2024.

Date d'investissement

Depuis 2016

Montant investi

21 M€

Partenaire

LBO France

ARBORETUM

Arboretum est un projet de campus de 126 000 m² de bureaux et services bas carbone, construit en structure bois, situé dans le grand La Défense. Il sera entouré par 25 hectares de parc, bordé par la Seine et mettra à disposition une multitude d'espaces pour travailler, intérieurs et extérieurs, 7 restaurants bio, 1 centre de séminaire et des services comme 1 centre de sport de 2 000 m². La livraison du projet est prévue pour le deuxième trimestre 2023.

Date d'investissement

2020

Montant investi

25 M€

PartenairesIcawood, BNP Paribas, WO₂


COLONIES

Colonies est l'un des principaux acteurs du *coliving* en Europe. Le *coliving* est un concept né aux États-Unis, à la croisée entre la colocation et l'hôtellerie, qui consiste à vivre à plusieurs dans un logement composé d'espaces privés et de vastes parties communes où une variété de services (salle de sport, cinéma, spa, etc.) et d'activités partagées (ménage, wifi, linge, etc.) est proposée. L'investissement vise ici à financer l'acquisition d'une centaine de maisons sur 2 à 3 ans, ainsi que leur restructuration et leur aménagement avant leur exploitation par Colonies dans le cadre de baux longue durée.

Date d'investissement

2020

Montant investi

15 M€

Partenaire

LBO France



Au 31 décembre 2022, les montants investis dans les fonds d'investissement, incluant les fonds immobiliers, sont valorisés à 839 M€ et représentent 23,4% de l'Actif brut réévalué des investissements et 14,2% de l'Actif brut réévalué de Peugeot Invest.

Fonds de capital-investissement

Depuis 2002, Peugeot Invest a pris des engagements dans des véhicules de capital-investissement. Cette classe d'actifs permet à Peugeot Invest d'accéder à un grand nombre d'entreprises et de secteurs d'activité, *via* une approche long terme, mais également de s'exposer à des secteurs ou des zones géographiques auxquels elle n'aurait accès directement que difficilement.

Le portefeuille de Peugeot Invest est principalement composé de fonds de capital-transmission et de capital-croissance, qui investissent en Europe, aux États-Unis, en Asie, mais également dans les pays émergents, *via* IDI Emerging Markets.

Le portefeuille constitué depuis 2014, en cours de déploiement, vise une répartition géographique entre les trois zones suivantes : Amérique du Nord (45-50%), Europe (35-40%) et Asie/Pays émergents (15-20%). Outre la stratégie principale de cette poche d'investissement qui consiste à accompagner des équipes de capital-transmission et de capital-croissance dans les trois zones concernées, Peugeot Invest souscrit à des fonds d'impact, dans le cadre de sa politique ESG, et réalise également des co-investissements avec certains fonds.

Le capital-investissement aura de nouveau connu une année très soutenue en 2022, marquée par 14 nouveaux engagements représentant 200 M€ (hors co-investissement), dont 94 M€ en fonds de capital-transmission et 106 M€ en fonds de capital-croissance technologique.

Aux États-Unis, Peugeot Invest s'est engagée dans 5 fonds : 15 M\$ dans le fonds Sumeru IV (growth technology), 25 M\$ dans le fonds Veritas Capital Fund VIII (LBO), 25 M\$ dans le fonds Valor Equity Partners VI (growth technology), 11 M\$ dans le fonds Chicago Pacific Founders III (LBO) et 10 M\$ dans le fonds Ampersand 2022 (LBO).

En Europe, Peugeot Invest s'est engagée dans 7 fonds : 15 M€ dans GRO Capital III (growth technology), 20 M€ dans Keensight Nova VI (growth technology), 5 M€ dans Keensight Spark I (growth technology), 5 M€ dans Astanor Ventures II (Capital dev), 12 M€ dans Chequers XVIII (LBO), 15 M€ dans Ambianta IV (LBO) et 5 M€ dans Planet First (Capital Dev).

Au niveau global, Peugeot Invest s'est engagée dans deux fonds, 20 M\$ dans Warburg Pincus XIV (growth technology) et 25 M\$ dans Advent International GPE X (LBO).

Durant l'exercice 2022, les appels de fonds se sont élevés à 147 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 103 M€ sur l'année.

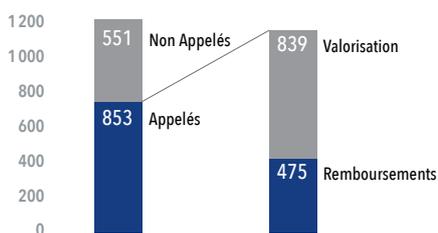
Fonds immobiliers

Concernant les fonds immobiliers, Peugeot Invest a pris en juin 2022 un engagement de 20 M€ dans le fonds Tikehau Real Estate Opportunity II (TREO II), fonds successeur de TREO 2018. En 2022, les appels de fonds immobiliers ont atteint 10 M€.

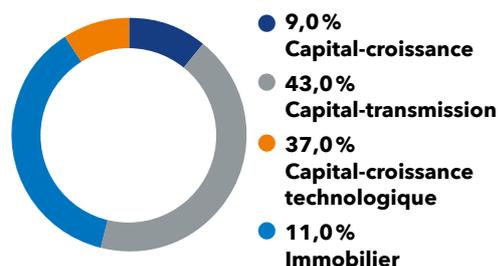
<i>Engagements signés</i>	Montant	Stratégie	Géographie	Nouvelles relations
Sumeru IV	15 M\$	Capital-croissance technologique	États-Unis	•
Veritas Capital Vantage Fund	25 M\$	Capital-transmission	États-Unis	
Valor Equity Partners VI	25 M\$	Capital-croissance technologique	États-Unis	
Chicago Pacific Founders III	11 M\$	Capital-transmission	États-Unis	•
Ampersand 2022	10 M\$	Capital-transmission	États-Unis	•
GRO Capital III	15 M€	Capital-croissance technologique	Europe	•
Keensight Nova VI	20 M€	Capital-croissance technologique	Europe	
Keensight Spark I	5 M€	Capital-croissance technologique	Europe	
Astanor Ventures II	5 M€	Capital-croissance	Europe	•
Chequers XVIII	12 M€	Capital-transmission	Europe	
Ambienta IV	15 M€	Capital-transmission	Europe	•
Planet first	5 M€	Capital-croissance	Europe	•
TREO II	20 M€	Immobilier	Europe	
Warburg Pincus XIV	20 M\$	Capital-croissance technologique	Global	
Advent International GPE X	25 M\$	Capital-transmission	Global	

CHIFFRES-CLÉS CAPITAL-INVESTISSEMENT

(en M€)



EXPOSITION ⁽¹⁾⁽²⁾ PAR TYPE DE FONDS

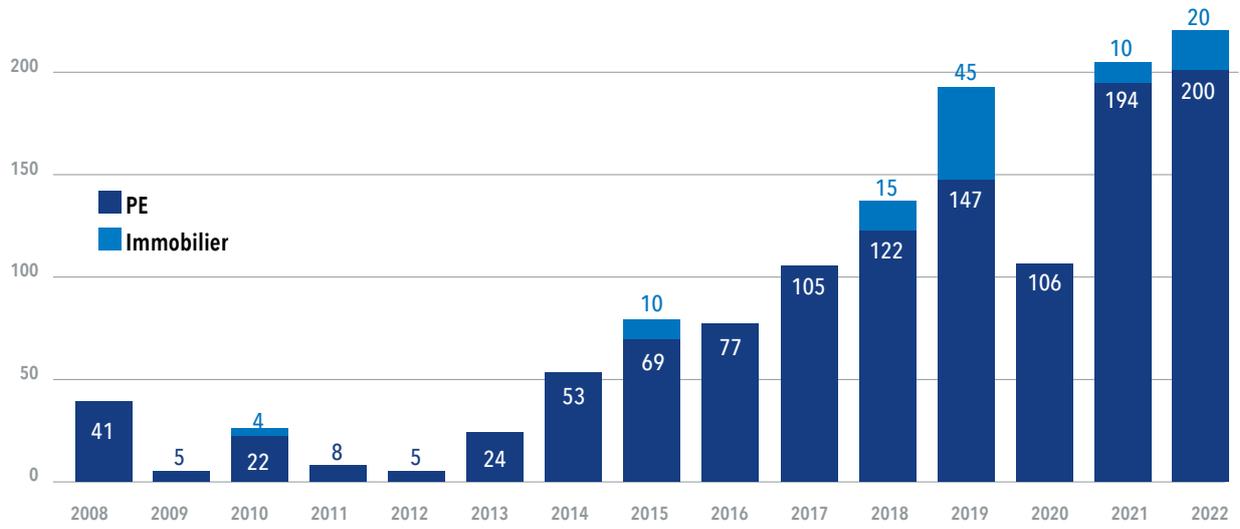


(1) Dans son Actif net réévalué, Peugeot Invest valorise les fonds à la valeur liquidative qu'ils lui communiquent. Celle-ci est calculée en suivant, pour la grande majorité des fonds, les règles de l'International Private Equity & Venture Capital Valuation Board.

Dans les comptes consolidés est enregistrée au bilan la totalité des engagements (engagements appelés et engagements non appelés).

(2) L'exposition est la somme de la valorisation et des engagements non appelés.

NOUVEAUX ENGAGEMENTS (en M€)



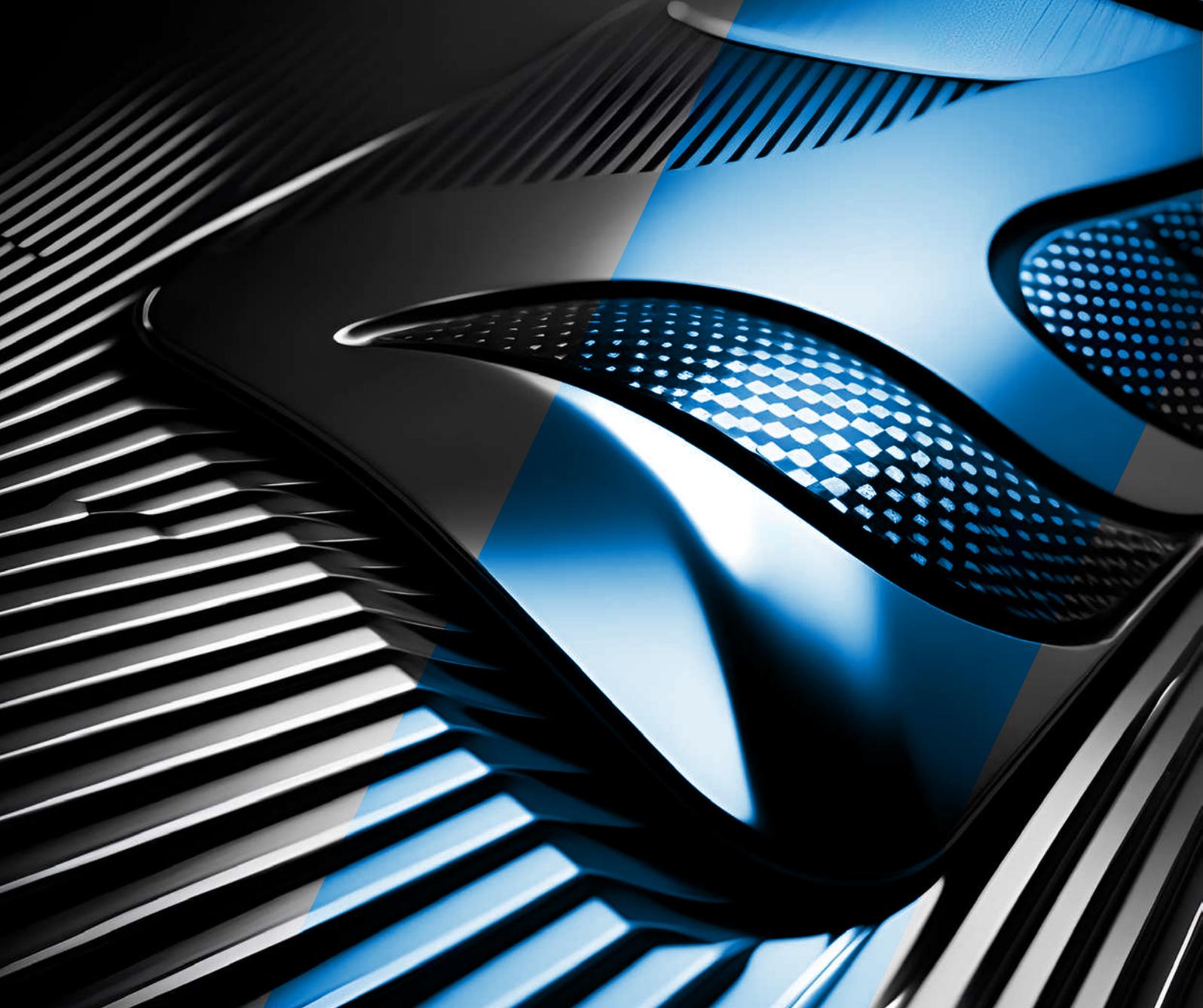


2

Gouvernement d'entreprise



2.1	Mandats et fonctions des mandataires sociaux	71
2.2	Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022	80
2.3	Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités	83
2.4	Présidence du Conseil et Direction générale	89
2.5	Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux	90
2.6	Information sur les conventions visées à l'article L. 225-37-4 2° du Code de commerce	91
2.7	Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef	91
2.8	Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise	92
2.9	Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière	93
2.10	Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux	102
2.11	Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise	123



Le présent chapitre 2 constitue une partie du rapport sur le gouvernement d'entreprise visé aux articles L. 225-37 et L. 22-10-10 du Code de commerce et examiné par le Conseil d'administration lors de sa séance du 21 mars 2023. Il rend compte notamment de la composition du Conseil d'administration, des conditions de préparation et d'organisation des travaux du Conseil et de ses Comités, des pouvoirs de la Direction générale, des principes et règles arrêtés pour déterminer les rémunérations et avantages de toute nature accordés aux mandataires sociaux et de l'application par la société du Code de gouvernement d'entreprise auquel elle se réfère.

Le Code de gouvernement d'entreprise Afep-Medef (Code Afep-Medef) est celui auquel la société s'est référée pour l'élaboration de ce rapport, et qu'elle applique de façon effective. Ce Code, révisé en décembre 2022, est disponible sur l'adresse Internet suivante : <https://afep.com/publications/code-de-gouvernement-dentreprise-des-societes-cotees>. En application de l'article L. 22-10-10 du Code de commerce sont indiquées dans le présent rapport, lorsqu'il y a lieu, les dispositions du Code précité qui ont été écartées et les raisons pour lesquelles elles l'ont été.

2.1 Mandats et fonctions des mandataires sociaux

MANDATAIRES SOCIAUX AU 31 DÉCEMBRE 2022

Robert PEUGEOT Né le 25 avril 1950. Nationalité française.



Président
Président du Comité des investissements et des participations
Président du Comité du développement durable

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **25 061 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **28 juin 1979**

Échéance du mandat en cours : **2025**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur
F&P	Président
Peugeot 1810	G Administrateur
Faurecia	* Représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration
Stellantis	* Vice-président et administrateur
Sofina	* Administrateur
Safran	* Administrateur
SC Rodom	Gérant
Soparexo	Membre du Conseil de surveillance
SIGNA Prime Selection	Membre du Conseil de surveillance
SIGNA Development	Membre du Conseil de surveillance
Financière Guiraud	Membre du Conseil de surveillance
Asia Emergency Assistance Holdings Pte Ltd.	Administrateur
Mille Sabords	Gérant
Artemisia	Gérant
Gatopardi	Gérant
Tikehau Capital Advisors	Président du Comité de gouvernance

Expertise de gestion :

Après ses études à l'École centrale de Paris et à l'Insead, M. Robert Peugeot a occupé différents postes de responsabilité au sein du groupe PSA et a été membre du Comité exécutif du groupe entre 1998 et 2007, en charge des fonctions de l'innovation et de la qualité. Il a représenté Peugeot Invest au Conseil de surveillance de Peugeot SA jusqu'à la fusion de Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles; il assure depuis au sein de Stellantis, la nouvelle entité issue de la fusion, les fonctions de vice-président et administrateur. Il a dirigé le développement de Peugeot Invest en tant que président-directeur général de 2002 à 2020 et continue d'y assurer la présidence du Conseil. Depuis le 1^{er} novembre 2018, il est également membre du Haut Comité de gouvernement d'entreprise (HCGE).

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Membre du Conseil de surveillance d'Hermès International, administrateur de DKSH, représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de SICAV Armène, président-directeur général de Peugeot Invest, représentant permanent de Peugeot Invest en tant que président de Peugeot Invest Assets, représentant de Peugeot Invest Assets en tant que président de Financière Guiraud SAS et membre du Conseil de surveillance, représentant permanent de Peugeot 1810 au Conseil d'administration de Sicav Armène 2, membre du Conseil de surveillance de ACE Management, représentant permanent de Peugeot Invest au conseil de surveillance de Peugeot SA, administrateur de Faurecia, gérant de CHP Gestion, administrateur d'Établissements Peugeot Frères, représentant permanent de Peugeot Invest au Conseil d'administration de Peugeot 1810, représentant permanent de F&P au Conseil d'administration de Safran, administrateur de Tikehau Capital Advisors et représentant permanent de Maillot II au Conseil d'administration de la Sicav Armène 2.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Sophie BANZET-BERETS Née le 22 juillet 1986. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité du développement durable

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **100 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**

Adresse personnelle : **Sievertstrasse 14 22607 Hambourg (Allemagne)**

Mandats en cours

Fonction

Néant.

Expertise de gestion :

Ingénieure aéronautique de formation, Mme Sophie Banzet-Berets est diplômée de l'Estaca et d'un mastère spécialisé HEC/Supaero. Après des premières expériences dans l'automobile et l'aéronautique, elle a commencé sa carrière chez Airbus, à Toulouse, sur le programme A350. Elle a ensuite occupé plusieurs postes au sein de la stratégie industrielle et des opérations de l'A320 à Hambourg. Elle est actuellement responsable de l'industrialisation de l'A321 au sein des lignes d'assemblage final.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Béatrice DUMURGIER Née le 14 novembre 1973. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **20 actions***

Première nomination au Conseil d'administration : **12 mai 2022**

Échéance du mandat en cours : **2026**

Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours

Fonction

Transition

* Administratrice

Club Choiseul

Membre

BEES

Gérante

Maremm

Directrice générale

French American Fondation

Membre

Casino Guichard-Perrachon

* Administratrice

Expertise de gestion :

Mme Béatrice Dumurgier est diplômée de l'École polytechnique, du Corps des ponts et chaussées et d'un master of science au Massachusetts Institute of Technology. Elle débute sa carrière chez McKinsey en France et aux États-Unis, avant de rejoindre en 2000 le ministère des Finances au sein du Club de Paris à la direction du Trésor, puis à l'Agence des participations de l'État. Elle intègre en 2004 le groupe BNP Paribas où elle occupe diverses fonctions de direction avant d'être nommée en 2016 directrice générale de BNP Paribas Personal Investors. En 2019, Mme Béatrice Dumurgier rejoint BlaBlaCar comme Chief Operating Officer, directrice générale de BlaBlaBus et membre du Comité exécutif, poste qu'elle occupe jusqu'au début 2021 avant de rejoindre BlackFin Capital Partners en tant que Senior Advisor. Elle est par ailleurs administratrice indépendante du Groupe Casino et du SPAC Transition. Elle a rejoint Believe SA en septembre 2022, en tant que directrice générale adjointe.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice de SNCF Mobilités et présidente du Conseil d'administration de Sharekhan – filiale de BNP Paribas Personal Investors en Inde

* Il est précisé que Mme Béatrice Dumurgier détient davantage d'actions à fin mars 2023, ayant acquis des actions supplémentaires pour se mettre en conformité avec le règlement intérieur, qui a rehaussé en septembre 2022 le nombre d'actions devant être détenues par les administrateurs de 10 à 100 actions.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

**Administrateur**

Membre du Comité du développement durable

Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 :
19932454 actions

Première nomination au Conseil d'administration :
12 mai 2022

Échéance du mandat en cours :
2026

Adresse professionnelle :
**66, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Frères Industrie	G Administrateur
Armène 2	G Administrateur
Peugeot 1810	G Vice-Président
Peugeot Frères Entrepreneuriat	G Président
Maillot II	G Président

Représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville

La société Établissements Peugeot Frères est la holding de tête du groupe familial Peugeot et constitue l'actionnaire majoritaire de Peugeot Invest.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Thierry MABILLE DE PONCHEVILLE

Né le 6 octobre 1955. Nationalité française.



Représentant permanent de la société Établissements Peugeot Frères depuis le 12 mai 2022

Adresse professionnelle :
66, avenue Charles-de-Gaulle
92200 Neuilly-sur-Seine

Mandats en cours	Fonction
Établissements Peugeot Frères	G Directeur général
Groupe PSP	G Directeur général délégué
Peugeot Frères Entrepreneuriat	G Directeur général

Expertise de gestion :

M. Thierry Mabile de Poncheville est titulaire d'un DEA de droit international privé (université de Bordeaux) et d'un master en Affaires internationales (Pittsburgh University). Il a débuté sa carrière comme conseil juridique chez EY, puis a été directeur juridique et fiscal EMEA du groupe Reuters à Genève. En 2005, il rejoint le groupe familial Peugeot en tant que directeur juridique. Après avoir exercé les fonctions de directeur général délégué des Établissements Peugeot Frères, la holding du groupe familial Peugeot, il y assume depuis 2021 les fonctions de directeur général.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur de Sicav Armène 2, représentant permanent de Peugeot Invest Assets, au Conseil d'administration d'ORPEA, directeur général délégué d'Établissements Peugeot Frères, gérant de SC du Bannot, directeur général de Peugeot Frères Industrie et administrateur de Sicav Armène, gérant de la SCI de la Commanderie du Fort.

Luce GENDRY Née le 8 juillet 1949. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité des investissements et des participations
Membre du Comité du développement durable

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **100 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **9 juin 2010**

Échéance du mandat en cours : **2025**
 Adresse professionnelle : **Rothschild 23 bis, avenue de Messine 75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
IDI	* Présidente du Conseil de surveillance
Sucres et Denrées	Membre du Conseil de surveillance
Rothschild Martin Maurel	Membre du Conseil de surveillance
Béro SAS	Vice-présidente
Nexity	* Administratrice
Maurissure Conseil	Gérante
Vasgos	Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Ancienne élève de HEC (JF), Mme Luce Gendry a été directrice financière du groupe Générale occidentale, puis de Bolloré, avant de rejoindre la banque Rothschild en 1993. Associée-gérante de la banque jusqu'en 2011, elle s'est spécialisée dans le conseil en fusions-acquisitions d'entreprises et a participé, à ce titre, à de nombreuses opérations financières tant en France que hors de France.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :
 Chairman de Cavamont Holdings Ltd.

Michel GIANNUZZI Né le 9 septembre 1964. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **150 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **16 novembre 2022**

Échéance du mandat en cours : **2025**
 Adresse personnelle : **54, avenue Raymond-Poincaré, 75116 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Verallia	* Président du Conseil d'administration
Factory Mutual Insurance Company	Administrateur
Kaufman & Broad	* Administrateur
GNZ-N Invest	Gérant
GNZ-A Invest	Gérant
GNZ-G Invest	Gérant
GNZ-M Invest	Gérant
Daher	Administrateur

Expertise de gestion :

M. Michel Giannuzzi a été président-directeur général de Verallia de septembre 2017 à mai 2022. Grâce au déploiement réussi d'une stratégie de création de valeur en développement durable, il a mené avec succès l'introduction en Bourse de Verallia sur le marché d'Euronext Paris en octobre 2019. Auparavant, il a exercé de 2007 à 2017 les fonctions de président du directoire de Tarkett, un leader mondial de solutions innovantes de revêtements de sol et de surfaces sportives. Au cours de son mandat, il a mené une stratégie de croissance rentable et pérenne, amenant à l'introduction en Bourse de Tarkett sur le marché d'Euronext Paris en novembre 2013. Précédemment, M. Michel Giannuzzi a occupé plusieurs postes de direction générale au sein des groupes Valeo et Michelin en France, au Japon et au Royaume-Uni. Il est diplômé de l'École polytechnique et de la Harvard Business School.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Directeur général de Verallia, président de Verallia Packaging, délégué à la gestion journalière d'Horizon Intermediate Holdings SCA et président du Conseil d'administration de Verallia Italia SPA, président du Conseil d'administration de Verallia France, président du Conseil d'administration de Rayen Cura S.A.I.C., représentant permanent de l'administrateur Verallia Packaging de Vidrieras de Canarias S.A., membre du Conseil d'administration de Sequana, président du Conseil de surveillance de Verallia Deutschland A.G.

* Société cotée.

Anne LANGE

Née le 22 mai 1968. Nationalité française.

**Administratrice**

Membre du Comité des investissements et des participations

Membre du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **100 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **17 mai 2018**

Échéance du mandat en cours : **2026**

Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Pernod Ricard	* Administratrice
Orange	* Administratrice
Inditex	* Administratrice
Adara	Gérante
SCI Legacy	Gérante

Expertise de gestion :

Mme Anne Lange est diplômée de l'Institut d'études politiques de Paris et de l'École nationale d'administration (ENA). Elle a commencé sa carrière au sein des services du Premier Ministre, en tant que responsable de l'audiovisuel public. Elle a ensuite rejoint les équipes de Thomson, celles du Forum des droits sur Internet, puis le groupe Cisco, avant de devenir cofondatrice et directrice générale de Mentis. Elle est associée gérante de Adara.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice de ME Tabolic Explorer, directrice générale de Mentis, administratrice d'Imprimerie nationale, administratrice d'Econom Group.

Dominique NETTER

Née le 31 août 1951. Nationalité française.

**Administratrice**

Présidente du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations

Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **150 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **1^{er} janvier 2016**

Échéance du mandat en cours : **2026**

Adresse personnelle : **18, rue de l'Assomption 75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Primwest	Membre du Conseil de surveillance
Larrondo & Associés	Cogérante

Expertise de gestion :

Mme Dominique Netter a effectué une grande partie de sa carrière chez Edmond de Rothschild France. Après avoir assumé des fonctions de directrice générale puis de présidente du directoire d'Edmond de Rothschild Asset Management entre 2001 et 2007, elle devient directrice des investissements de la banque privée, et ce jusqu'en octobre 2015. Auparavant, elle a occupé des postes de direction au sein de la société de Bourse HSBC CCF Securities (de 1995 à 2001) et du bureau d'études financières Détroyat Associés (de 1991 à 1995).

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice de Fitch Ratings Inc. (USA), administratrice de Fitch Ratings Ltd. UK, administratrice de Fitch Ratings CIS Ltd. (Russie), membre du Conseil de surveillance de Fitch Ratings Italia SpA, administratrice de Fitch Ratings España, administratrice de Fitch Ratings Deutschland.

* Société cotée.

Pascaline PEUGEOT-DE DREUZY Née le 5 septembre 1958. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité des investissements et des participations
Membre du Comité du développement durable

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **430 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **31 mars 2021**

Échéance du mandat en cours : **2025**
 Adresse professionnelle : **24, avenue Théophile-Gautier 75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Bouygues SA	* Administratrice
Séché Environnement SA	* Administratrice
Fondation Hugot du Collège de France	Administratrice
Fondation Mallet	Administratrice
Fonds d'investissement dans l'innovation (sciences de la vie, numérique et éco-technologies) de BPI France	Membre du Comité des experts

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice de Navya SAS, du Samu Social international, du Groupe hospitalier Diaconesses-Croix-Saint-Simon, de la Fondation Œuvre de la Croix-Saint-Simon, de l'Institut français des administrateurs et de TF1 SA.

Expertise de gestion :

Diplômée de l'EMBA-HEC, du certificat d'administrateur de SciencesPo-IFA et de trois modules de Finance d'entreprise ICCF-HEC, Mme Pascaline Peugeot-de Dreuzy a travaillé dans des secteurs variés aux enjeux humains lourds, lui permettant de transposer son expérience et d'établir des synergies entre des domaines éloignés. Jusqu'en 2021, elle est présidente fondatrice de P2D Technology, entreprise alliant humain et digital dans la santé, investit dans des start-up en santé connectée et en intelligence artificielle (IA) et accompagne leur développement. Dès le début de sa carrière, administratrice de l'une des holdings familiales de contrôle du groupe PSA, elle s'engage dans la gouvernance d'entreprise au sein de l'IFA participant à différents groupes d'experts (ESG, Reporting Intégré, Risk Appetite, entreprises familiales) et a suivi en juin 2022 le programme « Gouvernance et Climat » à l'université Paris-Dauphine. Médecin des Hôpitaux de Paris, elle pilote de 1986 à 2011 des projets innovants, transversaux et précurseurs à l'hôpital Necker-Enfants malades. Elle apporte à Peugeot Invest sa connaissance de la santé et des nouvelles technologies, son expertise en gouvernance d'entreprise et son expérience en matière d'innovation, d'ESG et gestion des risques.

Armand PEUGEOT Né le 10 janvier 1994. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **101 actions**
 Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**
 Adresse professionnelle : **66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Néant.	

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Expertise de gestion :

M. Armand Peugeot est diplômé de l'Essec. Il a travaillé dans le conseil et la finance à Paris et dans l'externalisation de services aux entreprises à Singapour. Il a passé plusieurs années chez Clipperton Finance, où il a accompagné des entreprises technologiques en forte croissance dans leurs opérations de levées de fonds et de M&A dans un contexte international. En 2022, M. Armand Peugeot a rejoint Alma, scale-up française spécialiste du paiement fractionné (*buy now pay later*) qui permet aux enseignes d'offrir à leurs clients des solutions de paiement en plusieurs fois, en ligne et en magasin. Il y occupe le poste de Product Partnerships Manager, développant des partenariats et des intégrations avec les acteurs leader des écosystèmes fintech et retailtech.

* Société cotée.

Édouard PEUGEOT

Né le 12 février 1984. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité des investissements et des participations

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **10 actions***

Première nomination au Conseil d'administration : **19 mai 2020**

Échéance du mandat en cours : **2024**

Adresse professionnelle : **TowerBrook Capital Partners LLP, 1 St James's Market, Carlton Street, SW1Y 4AH, Londres (Royaume-Uni)**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur
Towerbrook Capital Partners (Europe) Limited	Administrateur
Boost Holdings I	Membre du Conseil de surveillance
Upscale Holding I	Membre du Conseil de surveillance
Villé Holding Participations	Membre du Comité de surveillance
Trévis Holding 3	Membre du Comité de surveillance
Mille Sabords	Gérant

Expertise de gestion :

M. Édouard Peugeot est diplômé de l'université Paris-Dauphine. Après avoir évolué au sein de la banque d'affaires J.P. Morgan, il rejoint l'industrie du capital-investissement et évolue chez TowerBrook Capital Partners depuis 2011, où il est actuellement Managing Director, en charge notamment de la couverture du marché français. Il a mené de nombreux investissements dans une variété de secteurs allant de l'industrie aux métiers de services et de la santé. Il est membre depuis 2016 du Conseil d'administration de Peugeot Invest UK Ltd.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administrateur du Groupe GSE, administrateur de la société ICS (Independent Clinical Services) et administrateur de Metallo Chimique.

* Il est précisé que M. Édouard Peugeot détient davantage d'actions à fin mars 2023, ayant acquis des actions supplémentaires pour se mettre en conformité avec le règlement intérieur, qui a rehaussé en septembre 2022 le nombre d'actions devant être détenues par les administrateurs de 10 à 100 actions

Rodolphe PEUGEOT

Né le 10 septembre 1992. Nationalité française.



Administrateur
Membre du Comité financier et d'audit

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **100 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **12 mai 2022**

Échéance du mandat en cours : **2026**

Adresse personnelle : **2, rue des Mousquetaires 85100 Les Sables-d'Olonne**

Mandats en cours	Fonction
CITP SAS	Administrateur
SIV SAS	Administrateur

Expertise de gestion :

M. Rodolphe Peugeot est diplômé de l'ESCE International Business School. Il a commencé sa carrière à la direction générale du Trésor, au ministère des Finances, en tant qu'attaché économique à l'ambassade de France en Angola. En 2017, il rejoint le Groupe OCEA, leader européen de la construction navale aluminium, en tant que directeur des partenariats internationaux, avant de prendre la direction du développement international du groupe, jusqu'en décembre 2022. M. Rodolphe Peugeot a mené et participé à des projets d'acquisition et de création de filiales à l'international, déployant les capacités industrielles et commerciales du groupe sur trois continents. M. Rodolphe Peugeot suit actuellement le programme MBA de l'INSEAD.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

G Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

Camille RONCORONI Née le 27 septembre 1991. Nationalité française.



Administratrice
Membre du Comité du
développement durable

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement
au 31 décembre 2022 :
100 actions
Première nomination au
Conseil d'administration :
12 mai 2022

Échéance du
mandat en cours :
2026
Adresse personnelle :
**100, rue des Dames
75017 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Néant	

Expertise de gestion :

Mme Camille Roncoroni est diplômée de l'Essec; elle rejoint en 2015 le cabinet de conseil en stratégie Kea & Partners. Elle y est actuellement Manager et accompagne ses clients sur leurs problématiques stratégiques : vision, business planning, nouveaux modèles de croissance et d'innovation, revue de performance. En parallèle, elle contribue activement au programme NextGen à destination des membres de la neuvième génération de la famille Peugeot.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Néant.

Marie-Françoise WALBAUM Née le 18 mars 1950. Nationalité française.



Administratrice
Présidente du Comité
financier et d'audit
Membre du Comité
de la gouvernance,
des nominations
et des rémunérations

Nombre de titres
Peugeot Invest détenus
personnellement
au 31 décembre 2022 :
20 actions*
Première nomination au
Conseil d'administration :
15 mai 2012

Échéance du
mandat en cours :
2026
Adresse personnelle :
**10, rue d'Auteuil
75016 Paris**

Mandats en cours	Fonction
Thales	* Administratrice
Imerys	* Administratrice
Isatis Capital	Membre du Conseil de surveillance

Expertise de gestion :

Mme Marie-Françoise Walbaum, diplômée en sciences économiques et sociologie de l'université Paris-X, est retraitée. Elle a effectué toute sa carrière chez BNP Paribas dans différents postes de responsabilité nécessitant des compétences financières (notamment dans le domaine de la gestion de participations industrielles, de fonds de capital-investissement et de holdings internes), commerciales et de management.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Administratrice d'Esso SAF.

* Il est précisé que Mme Marie-Françoise Walbaum détient davantage d'actions à fin mars 2023, ayant acquis des actions supplémentaires pour se mettre en conformité avec le règlement intérieur, qui a rehaussé en septembre 2022 le nombre d'actions devant être détenues par les administrateurs de 10 à 100 actions.

* Société cotée.



Censeur

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **20 actions**

Première nomination au Conseil d'administration : **2 juin 2005**

Échéance du mandat en cours : **2026**

Adresse professionnelle : **32, rue de Monceau 75008 Paris**

Mandats en cours	Fonction
GCC Associés SAS	Président

Expertise de gestion :

M. Georges Chodron de Courcel est diplômé de l'École centrale de Paris, licencié ès sciences économiques. Il est entré en 1972 à la BNP où il a occupé différentes fonctions au sein de la Direction financière. Depuis la fusion avec Paribas, il a été responsable de la Banque de financement et d'investissement de BNP Paribas, puis directeur général délégué de BNP Paribas de juin 2003 à juin 2014.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Membre du Conseil de surveillance de Lagardère SCA, président du Conseil d'administration de Nexans SA, administrateur de SCOR Holding (Switzerland) AG, administrateur de SCOR Global Life Rückversicherung Schweiz AG, administrateur de SCOR Switzerland AG, administrateur de Peugeot Invest et administrateur de SGLRI (Scor Global Life Reinsurance Ireland).



Directeur général

Nombre de titres Peugeot Invest détenus personnellement au 31 décembre 2022 : **14 545 actions**

Adresse professionnelle : **66 avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine**

Mandats en cours	Fonction
Peugeot Invest Assets	G Directeur général et représentant de Peugeot Invest, président
SEB SA	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
SPIE SA	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
Peugeot Invest UK Ltd.	G Administrateur et CEO
FFP Invest Arb	G Président
LDAP	Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Comité exécutif
Peugeot 1810	G Représentant de Peugeot Invest, président
ORPEA	* Représentant permanent de Peugeot Invest Assets au Conseil d'administration
Financière de la Meule	Gérant
GEAI Bleu	Gérant

Expertise de gestion

Diplômé de l'Essec en 1988, M. Bertrand Finet commence sa carrière en 1991 chez 3i Group, à Londres puis à Paris. Il est nommé managing director de CVC Capital Partners France en 1996, avant de prendre la Direction générale du bureau de Paris de Candover France en 2006. En 2009, M. Bertrand Finet devient directeur membre du Comité exécutif du Fonds stratégique d'investissement (FSI), puis, en 2013, directeur exécutif chez Bpifrance, Direction fonds propres PME et, en avril 2015, il est nommé directeur exécutif de la Direction Mid & Large Cap de Bpifrance. En janvier 2017, il a été nommé directeur général délégué de Peugeot Invest, puis, en mai 2020, directeur général.

Mandats exercés au cours des 5 derniers exercices et qui ne sont plus en cours :

Censeur de Asia Emergency Assistance Holdings Pte, directeur général délégué de Peugeot Invest, représentant de Peugeot Invest Assets en tant que président de Financière Guiraud SAS et membre du Conseil de surveillance.

* Société cotée. **G** Société appartenant au même groupe que Peugeot Invest.

2.2 Composition du Conseil d'administration au 31 décembre 2022

L'effectif du Conseil d'administration au 31 décembre 2022 était de 14 administrateurs et un censeur, tous de nationalité française. La composition du Conseil permet la réunion de compétences reconnues, notamment industrielles, financières et bancaires, qui s'expriment de façon permanente et apportent une contribution de qualité lors des débats et des prises de décisions.

Nom et prénom	Fonction chez Peugeot Invest	Âge	Sexe	Nombre d'actions	Indépendance	Première nomination	Échéance	Membre de Comité
Peugeot Robert	Président	72	H	25 061		28/06/1979	2025	CIP (président) CDD (président)
Banzet-Berets Sophie	Administratrice	36	F	100		19/05/2020	2024	CDD
Dumurgier Béatrice	Administratrice	49	F	20*	•	12/05/2022	2026	CGNR CFA
Gendry Luce	Administratrice	73	F	100		09/06/2010	2025	CIP CDD
Giannuzzi Michel	Administrateur	58	H	150	•	16/11/2022	2025	CIP CFA
Lange Anne	Administratrice	54	F	100	•	17/05/2018	2026	CGNR CIP
Netter Dominique	Administratrice	71	F	150	•	01/01/2016	2026	CGNR (présidente) CIP
Peugeot Armand	Administrateur	28	H	101		19/05/2020	2024	CIP
Peugeot Édouard	Administrateur	38	H	10*		19/05/2020	2024	CIP
Peugeot-de Dreuzy Pascaline	Administratrice	64	F	430		31/03/2021	2025	CIP CDD
Peugeot Rodolphe	Administrateur	30	H	100		12/05/2022	2026	CFA
Roncoroni Camille	Administratrice	31	F	100		12/05/2022	2026	CDD
Walbaum Marie-Françoise	Administratrice	72	F	20*	•	15/05/2012	2026	CGNR CFA (présidente)
Établissements Peugeot Frères (représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville)	Administrateur			19 932 454		12/05/2022	2026	CGNR CDD
Chodron de Courcel Georges	Censeur	72	H	20		02/06/2005	2026	-

CGNR : Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. **CIP** : Comité des investissements et des participations. **CFA** : Comité financier et d'audit. **CDD** : Comité du développement durable.

Évolution de la composition du Conseil d'administration au cours de l'exercice 2022

L'Assemblée générale du 12 mai 2022 a renouvelé les mandats d'administrateur de Mmes Anne Lange, Dominique Netter et Marie-Françoise Walbaum et nommé quatre nouveaux administrateurs : deux membres familiaux, Mme Camille Roncoroni et M. Rodolphe Peugeot, un indépendant, Mme Béatrice Dumurgier et la société Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de la société, dont le représentant permanent est M. Thierry Mabile de Poncheville. À cette date, le mandat de Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni est arrivé à échéance et les démissions de MM. Xavier Peugeot, Christian Peugeot et Jean-Philippe Peugeot ont pris effet.

* Il est précisé que ces administrateurs détiennent davantage d'actions à fin mars 2023, ayant acquis des actions supplémentaires pour se mettre en conformité avec le règlement intérieur, qui a rehaussé en septembre 2022 le nombre d'actions devant être détenues par les administrateurs de 10 à 100 actions.

Le Conseil d'administration du 16 novembre 2022 a décidé de coopter M. Michel Giannuzzi en qualité d'administrateur indépendant en remplacement de M. Thibault de Tersant, qui a démissionné de ses fonctions, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Évolution de la composition du Conseil d'administration postérieure à la clôture

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 de ratifier la cooptation, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration du 16 novembre 2022, de M. Michel Giannuzzi en qualité d'administrateur jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

Indépendance des administrateurs

Les critères retenus pour déterminer la qualification d'administrateur indépendant sont ceux du Code Afep-Medef.

Conformément au Règlement intérieur de la société, la qualification d'administrateur indépendant est débattue

chaque année par le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. La situation de chaque administrateur est ensuite examinée par le Conseil d'administration au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef.

Le tableau ci-après présente la situation de chaque administrateur que le Conseil d'administration a jugé indépendant au regard des critères d'indépendance du Code Afep-Medef.

Critères d'indépendance	Mme Béatrice Dumurgier	M. Michel Giannuzzi	Mme Anne Lange	Mme Dominique Netter	Mme Marie-Françoise Walbaum
Critère 1 : Salarié mandataire social	•	•	•	•	•
Critère 2 : Mandats croisés	•	•	•	•	•
Critère 3 : Relations d'affaires significatives	•	•	•	•	•
Critère 4 : Lien familial	•	•	•	•	•
Critère 5 : Commissaire aux comptes	•	•	•	•	•
Critère 6 : Durée de mandat supérieure à 12 ans	•	•	•	•	•
Critère 7 : Statut du dirigeant mandataire social non exécutif	•	•	•	•	•
Critère 8 : Statut de l'actionnaire important	•	•	•	•	•

CRITÈRE 1 : SALARIÉ MANDATAIRE SOCIAL AU COURS DES 5 ANNÉES PRÉCÉDENTES

Ne pas être ou ne pas avoir été au cours des 5 années précédentes :

- salarié ou dirigeant mandataire social exécutif de la société;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur d'une société que la société consolide;
- salarié, dirigeant mandataire social exécutif ou administrateur de la société mère de la société ou d'une société consolidée par cette société mère.

CRITÈRE 2 : MANDATS CROISÉS

Ne pas être dirigeant mandataire social exécutif d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un dirigeant mandataire exécutif social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur.

CRITÈRE 3 : RELATIONS D'AFFAIRES SIGNIFICATIVES

Ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement, conseil :

- significatif de la société ou de son groupe;
- ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité.

L'appréciation du caractère significatif ou non de la relation entretenue avec la société ou son groupe est débattue par le Conseil et les critères quantitatifs et qualitatifs ayant conduit à cette appréciation (continuité,

dépendance économique, exclusivité, etc.) explicités dans le rapport annuel.

CRITÈRE 4 : LIEN FAMILIAL

Ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social.

CRITÈRE 5 : COMMISSAIRE AUX COMPTES

Ne pas avoir été Commissaire aux comptes de la société au cours des 5 années précédentes.

CRITÈRE 6 : DURÉE DE MANDAT SUPÉRIEURE À 12 ANS

Ne pas être administrateur de la société depuis plus de 12 ans. La perte de la qualité d'administrateur indépendant intervient à la date anniversaire des 12 ans.

CRITÈRE 7 : STATUT DU DIRIGEANT MANDATAIRE SOCIAL NON EXÉCUTIF

Un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe.

CRITÈRE 8 : STATUT DE L'ACTIONNAIRE IMPORTANT

Des administrateurs représentant des actionnaires importants de la société ou sa société mère peuvent être considérés comme indépendants dès lors que ces actionnaires ne participent pas au contrôle de la société. Toutefois, au-delà d'un seuil de 10% en capital ou en droits de vote, le Conseil, sur rapport du Comité des nominations, s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant en tenant compte de la composition du capital de la société et de l'existence d'un conflit d'intérêts potentiel.

Au cours de sa séance du 21 mars 2023, le Conseil d'administration a jugé qu'étaient indépendants, au 31 décembre 2022, les membres suivants : Mmes Béatrice Dumurgier, Dominique Netter, Marie-Françoise Walbaum, Anne Lange et M. Michel Giannuzzi.

Ainsi, la proportion d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration de la société représentait au 31 décembre 2022 un ratio de 36 %, excédant le seuil d'un tiers recommandé par le Code Afep-Medef dans les sociétés contrôlées.

Diversité, compétences et représentation

équilibrée des femmes et des hommes

au sein du Conseil d'administration

et des instances dirigeantes

Peugeot Invest s'est attachée à composer un Conseil et des Comités équilibrés, notamment en alliant des compétences diverses.

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil débat annuellement sur sa composition. Il évalue à cette occasion les différentes compétences et expériences apportées par chacun des administrateurs et identifie les orientations à donner dans la composition du Conseil et de ses Comités afin d'assurer le meilleur équilibre possible en recherchant une complémentarité des profils tant en termes d'âge, que de genre, de qualifications et d'expériences.

Les administrateurs apportent au Conseil une diversité de compétences, notamment dans les secteurs de la gestion, la finance, les investissements, l'industrie, l'international, l'innovation et le numérique. Le tableau suivant présente les compétences des administrateurs de la société :

NOM	Prénom	Gestion	Finance	Investissements	Industrie	Expérience internationale	Innovation / Numérique
PEUGEOT	Robert	•	•	•	•	•	•
BANZET-BERETS	Sophie			•	•	•	
DUMURGIER	Béatrice	•	•	•		•	•
ÉTABLISSEMENTS PEUGEOT FRÈRES (représentée par M. Thierry Mabilbe de Poncheville)		•		•		•	
GENDRY	Luce	•	•	•		•	
GIANNUZZI	Michel	•	•	•	•	•	
LANGE	Anne	•		•		•	•
NETTER	Dominique	•	•	•		•	
PEUGEOT	Armand		•	•			•
PEUGEOT	Édouard		•	•		•	
PEUGEOT-DE DREUZY	Pascaline	•	•	•			•
PEUGEOT	Rodolphe	•	•	•	•	•	
RONCORONI	Camille	•		•	•		
WALBAUM	Marie-Françoise	•	•	•		•	
Total		79 %	71 %	100 %	36 %	79 %	36 %

La proportion des femmes membres du Conseil d'administration était de 57 % au 31 décembre 2022; elle est ainsi conforme à la loi du 27 janvier 2011 relative à la représentation équilibrée des femmes et des hommes au sein des Conseils d'administration et de surveillance et à l'égalité professionnelle.

En lien avec la Direction générale, le Conseil d'administration veille également à la mixité et à la diversité au sein des équipes, avec pour objectif le maintien d'un taux de féminisation de plus de 40 % de l'effectif total du groupe Peugeot Invest, plus de 40 % des cadres, au moins 20 % des membres du Comité de direction et plus de 15 % du Comité exécutif.

En ligne avec ces objectifs, le taux de féminisation du groupe Peugeot Invest représentait, au 31 décembre 2022, 45 % de l'effectif global, 45 % des cadres, 22 % des membres du Comité de direction et 25 % du Comité exécutif.

Peugeot Invest est par ailleurs signataire de la Charte France Invest visant à favoriser la parité femmes-hommes chez les acteurs du capital-investissement français et les entreprises qu'ils accompagnent.

2.3 Fonctionnement du Conseil d'administration et de ses Comités

Fonctionnement du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, il se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société.

Les règles relatives au fonctionnement du Conseil d'administration sont fixées par la loi, les statuts ainsi que par le Règlement intérieur de Peugeot Invest et la Charte de déontologie boursière (ci-après le « Règlement intérieur »). Le Règlement intérieur précise l'organisation du Conseil d'administration afin d'en optimiser les travaux. Il a notamment pour objet de rappeler les obligations qui pèsent sur chaque administrateur et les missions du Conseil d'administration. Il décrit le fonctionnement interne du Conseil d'administration et précise les missions du président du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur formalise en outre la constitution de Comités spécifiques qui exercent leur action sous la responsabilité du Conseil d'administration. Le Règlement intérieur est reproduit dans le Document d'enregistrement universel.

À toute époque de l'année, le Conseil d'administration opère les vérifications et les contrôles qu'il juge opportuns et peut se faire communiquer les documents qu'il estime utiles à l'accomplissement de sa mission.

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de l'un des vice-présidents s'il en a désigné.

Un calendrier des réunions du Conseil d'administration est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Conseil d'administration, une convocation, à laquelle sont joints l'ordre du jour et

le projet de procès-verbal de la séance précédente, est adressée, par voie électronique, aux administrateurs afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet avant même la réunion du Conseil d'administration. Le Conseil d'administration peut ainsi débattre directement sur l'ordre du jour.

Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Conseil d'administration, les membres reçoivent, un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Enfin, lors de chaque réunion du Conseil d'administration, les membres sont informés des opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que des principaux projets en cours.

Les débats sont conduits avec la volonté constante de favoriser un échange entre tous les administrateurs.

Les décisions sont prises à la majorité des membres présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

Lorsque le Conseil délibère sur les éléments de rémunération des dirigeants mandataires sociaux, il le fait hors la présence de ceux-ci.

Au cours de l'exercice 2022, le Conseil d'administration s'est réuni sept fois :

Date de réunion	Taux de présence
19 janvier 2022	100 %
21 mars 2022	100 %
12 mai 2022	100 %
5 juillet 2022	100 %
14 septembre 2022	86 %
16 novembre 2022	93 %
22 décembre 2022	93 %
Taux moyen de présence	96 %

Fonctionnement des Comités

du Conseil d'administration

Le Conseil d'administration est doté de 4 comités à la suite de la création du Comité du développement durable au cours de l'exercice 2022. Ces comités sont permanents. Les missions et règles de fonctionnement de chacun de ces Comités sont définies par le Règlement intérieur, dont les principes sont repris ci-après.

LE COMITÉ DE LA GOUVERNANCE, DES NOMINATIONS ET DES RÉMUNÉRATIONS

Au 31 décembre 2022, le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations comprenait 5 administrateurs, dont 4 indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- Mme Dominique Netter, présidente du Comité;
- Mme Anne Lange;
- Mme Béatrice Dumurgier;
- Mme Marie-Françoise Walbaum;
- Établissements Peugeot Frères, représentée par M. Thierry Mabilbe de Poncheville.

Ce Comité est composé d'une majorité de membres indépendants, conformément au Code Afep-Medef.

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations présente ses recommandations sur les 4 thèmes suivants :

Concernant le Conseil d'administration :

- propositions de renouvellement ou nomination des administrateurs en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée du Conseil et conforme aux recommandations du Code Afep-Medef; dans ce cadre, il veille à la mise en œuvre de la procédure de sélection des administrateurs telle que décrite en annexe au Règlement intérieur du Conseil d'administration;
- création et composition des Comités du Conseil;
- modification éventuelle de la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration;
- revue des critères retenus par le Conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examen de la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le président, le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués :

- reconduction des mandats du président, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués;
- examen, au moins tous les 2 ans, du plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicable en particulier en cas de vacance imprévisible;
- rémunération individuelle du président, du directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués;
- rémunérations du ou des vice-présidents;
- montant et barème de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des Comités;
- politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions ou d'actions gratuites et la politique générale d'intéressement.

Concernant la gouvernance :

- modalités possibles d'exercice de la Direction générale;
- suivi des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code auquel la société se réfère;
- évaluation du fonctionnement du Conseil et des Comités;
- mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Comité peut par ailleurs être consulté sur la désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces, les nouveaux mandats étant attribués par le directeur général.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur sa propre rémunération et sur son renouvellement; les débats ont lieu hors de sa présence.

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation, à laquelle est joint l'ordre du jour, est adressée, par voie électronique, aux membres afin de leur permettre de faire part de leurs observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni six fois au cours de l'exercice 2022. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 90 %.

En 2022, le Comité a abordé notamment les sujets suivants :

- la composition du Conseil d'administration et de ses Comités;
- la revue du statut des administrateurs indépendants;
- la rémunération du président, du directeur général et des administrateurs;
- la revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise 2021, intégré dans le rapport de gestion 2021;
- la création d'un comité en charge des sujets liés au développement durable;
- les propositions de résolutions à l'Assemblée mixte.

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations rend compte au Conseil de ses travaux.

LE COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

Au 31 décembre 2022, le Comité des investissements et des participations comprenait 8 administrateurs, dont 3 indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- M. Robert Peugeot, président du Comité;
- Mme Luce Gendry;
- M. Michel Giannuzzi;
- Mme Anne Lange;
- Mme Dominique Netter;
- M. Armand Peugeot;
- M. Édouard Peugeot;
- Mme Pascaline Peugeot-de-Dreuzy.

Le Comité formule, d'une part, un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction générale de Peugeot Invest et dont les montants investis dépassent l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par ce dernier. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de Peugeot Invest, respectent les critères d'investissement de Peugeot Invest et soient compatibles avec la situation financière de la société. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité assure, d'autre part, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. sont directement ou indirectement présentes au Conseil d'administration ou de surveillance des dites participations.

Il se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation incluant l'ordre du jour est adressée, par voie électronique, aux membres. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité, les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité des investissements et des participations rend compte au Conseil de ses travaux.

Le Comité des investissements et des participations s'est réuni quatre fois au cours de l'exercice 2022. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 97,25 %.

En 2022, le Comité a abordé les sujets suivants :

- le suivi de l'actualité et des résultats des participations;
- la revue des fonds d'investissement et des co-investissements;
- l'identification de secteurs d'avenir;
- les projets d'investissements ou de cessions sur la période 2022-2023.

LE COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Au 31 décembre 2022, le Comité financier et d'audit comprenait 4 administrateurs, dont 3 sont indépendants au sens des critères du Code Afep-Medef.

À cette date, il était composé de :

- Mme Marie-Françoise Walbaum, présidente du Comité;
- Mme Béatrice Dumurgier;
- M. Michel Giannuzzi;
- M. Rodolphe Peugeot.

Le Comité financier et d'audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine comptable et financier. Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi des sujets suivants :

- **processus d'élaboration de l'information financière :**
Il examine les comptes sociaux de Peugeot Invest et de ses filiales Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., et les comptes consolidés de Peugeot Invest, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise;
- **efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques :**
Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances;
- **processus d'évaluation visant à distinguer les conventions libres des conventions réglementées :**
Il s'assure qu'il existe un processus permettant d'identifier et de qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions dites « libres », correspondant aux conventions courantes conclues à des conditions normales. Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, il revoit la liste des conventions libres en vigueur et examine si chacune d'elles peut continuer à être considérée comme courante et conclue à des conditions normales. Si l'une des conventions ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci pourra, le cas échéant, requalifier la convention en convention réglementée, la ratifier et la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes;

- **contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes :**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et de Peugeot Invest UK Ltd., hors la présence de la Direction générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière;

- **indépendance des Commissaires aux comptes**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'Assemblée générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation incluant l'ordre du jour est adressée, par voie électronique, à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni deux fois au cours de l'exercice 2022. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 79 %.

En 2022, le Comité a notamment abordé les sujets suivants :

- concernant les comptes : revue des comptes annuels sociaux et consolidés au 31 décembre 2021 et du rapport de gestion sur l'activité et les résultats 2021, valorisation des actifs non cotés et évolution de l'actif net réévalué, revue de la politique de distribution du résultat de la société et son affectation, revue des comptes consolidés du premier semestre 2022 et du rapport financier semestriel; revue des projets de communiqués de presse relatifs aux comptes, mise à jour de la cartographie des risques;

- examen annuel des conventions réglementées;
- le niveau d'atteinte des conditions de performance du plan d'attribution gratuite d'actions de 2019.

Le Comité financier et d'audit rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

LE COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

Au 31 décembre 2022, le Comité du développement durable, qui a été créé en cours d'exercice, comprenait 6 administrateurs.

À cette date, il était composé de :

- M. Robert Peugeot, président du Comité;
- Mme Sophie Banzet-Béréts;
- Mme Luce Gendry;
- Mme Pascaline Peugeot-de-Dreuzy;
- Mme Camille Roncoroni;
- Établissements Peugeot Frères, représentée par M. Thierry de Poncheville.

Le Comité du développement durable a un rôle d'étude et de préparation des délibérations du Conseil d'administration dans le domaine de l'ESG.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé de :

- identifier les enjeux ESG spécifiques de la société en tenant compte des activités de la société et de sa stratégie, pour anticiper au mieux les opportunités et risques qui y sont associés;
- participer à la définition de la politique ESG de la société et veiller à sa mise en place et à son déploiement;
- s'assurer de la bonne application de la réglementation ESG en vigueur;
- examiner les travaux et missions conduites en matière ESG au sein de la société et de ses filiales et participations;
- suivre les informations extra-financières concernant la société et ses participations, dont les notations obtenues des agences extra-financières.

Le Comité se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

Un calendrier des réunions du Comité est établi en fin d'année précédente. Dix à quinze jours avant la réunion du Comité, une convocation incluant l'ordre du jour est adressée, par voie électronique, à chaque membre afin de lui permettre de faire part de ses observations éventuelles sur ce projet. Le cas échéant, dans la semaine qui précède la réunion du Comité les membres reçoivent un dossier dématérialisé comprenant les documents préparatoires sur les points mis à l'ordre du jour.

Le Comité s'est réuni une fois au cours de l'exercice 2022. Le taux de présence moyen à ce Comité a été de 100 %.

En 2022, au cours de la réunion du Comité, le sujet suivant a été abordé :

- bilan de maturité ESG du portefeuille de private equity.

Le Comité du développement durable rend compte au Conseil d'administration de ses travaux.

TABLEAU DE SYNTHÈSE DE LA PARTICIPATION EN 2022 AUX RÉUNIONS DU CONSEIL ET DE SES COMITÉS

Le tableau ci-après récapitule la participation aux réunions du Conseil et de ses Comités en 2022. Compte tenu des nombreux changements intervenus en 2022 dans la composition du Conseil et de ses Comités, le tableau précise le nombre de réunions auxquelles chaque membre a participé sur le nombre total de réunions auxquelles il était invité.

ADMINISTRATEURS	Conseil d'administration		Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations		Comité des investissements et des participations		Comité financier et d'audit		Comité du développement durable	
	Nombre séances	Taux de participation	Nombre séances	Taux de participation	Nombre séances	Taux de participation	Nombre séances	Taux de participation	Nombre séances	Taux de participation
Robert Peugeot	7/7	100 %	–	–	4/4	100 %	–	–	1/1	100 %
Jean-Philippe Peugeot	2/2	100 %	3/4	75 %	0/1	0%*	–	–	–	–
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni	2/2	100 %	3/4	75 %	1/1	100 %	–	–	–	–
Sophie Banzet-Béréts	7/7	100 %	–	–	1/1	100 %	–	–	1/1	100 %
Béatrice Dumurgier	4/4	100 %	1/2	50 %	–	–	1/1	100 %	–	–
Établissements Peugeot Frères, représentée par M. Thierry Mabile de Poncheville	3/4	75 %	2/2	100 %	–	–	–	–	1/1	100 %
Luce Gendry	7/7	100 %	4/4	100 %	3/3	100 %	1/1	100 %	1/1	100 %
Michel Giannuzzi	1/1	100 %	–	–	–	–	–	–	–	–
Anne Lange	7/7	100 %	2/2	100 %	4/4	100 %	1/1	100 %	–	–
Dominique Netter	7/7	100 %	6/6	100 %	4/4	100 %	–	–	–	–
Armand Peugeot	7/7	100 %	–	–	3/3	100 %	1/1	100 %	–	–
Christian Peugeot	2/2	100 %	–	–	–	–	0/1	0%*	–	–
Édouard Peugeot	7/7	100 %	–	–	4/4	100 %	–	–	–	–
Pascaline Peugeot-de Dreuzy	7/7	100 %	–	–	4/4	100 %	–	–	1/1	100 %
Camille Roncoroni	4/4	100 %	–	–	–	–	–	–	1/1	100 %
Xavier Peugeot	2/2	100 %	–	–	1/1	100 %	–	–	–	–
Rodolphe Peugeot	4/4	100 %	–	–	–	–	1/1	100 %	–	–
Thibault de Tersant	4/5	80 %	–	–	–	–	1/2	50 %	–	–
Marie-Françoise Walbaum	6/7	86 %	6/6	100 %	–	–	2/2	100 %	–	–
Taux moyen de présence		96 %		86 %		91 %		81 %		100 %

* Taux reflétant une unique absence (ces administrateurs n'ont été membres des comités concernés que sur une partie de l'année 2022, d'où le nombre limité de réunions auxquelles ils ont été invités).

Évaluation du fonctionnement

du Conseil d'administration

Conformément à son Règlement intérieur, le Conseil d'administration débat annuellement sur sa composition, son organisation et ses modalités de fonctionnement et procède tous les 3 ans, sauf exception, à une évaluation formalisée.

La société a ainsi procédé en 2021 à une évaluation formalisée du fonctionnement du Conseil et des Comités, conduite par un cabinet extérieur, qui a :

- mis en avant la qualité de la gouvernance de Peugeot Invest, au service de la performance financière :
 - dans un contexte de société contrôlée, le Conseil travaille et décide en toute autonomie;
 - le Conseil est agile et compétent pour accompagner des opérations complexes;

- la dissociation des fonctions de président et de directeur général est réussie;
- proposé des pistes de réflexion, dont :
 - l'attribution d'un mandat d'administrateur à Établissements Peugeot Frères pour clarifier la représentation de l'actionnaire de contrôle au sein du Conseil;
 - la montée en puissance de la nouvelle génération familiale au sein de la gouvernance.

Au cours de l'année 2022, les membres du Conseil ont tenu compte des pistes de réflexion identifiées et ont ainsi proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2022 la nomination de la société Établissements Peugeot Frères et la nomination de deux membres de la nouvelle génération familiale, Mme Camille Roncoroni et M. Rodolphe Peugeot en qualité d'administrateurs.

2.4 Présidence du Conseil et Direction générale

M. Robert Peugeot, qui assurait le mandat de président-directeur général de la société depuis décembre 2002, a cessé depuis l'Assemblée générale du 19 mai 2020 ses fonctions au sein de la Direction générale tout en poursuivant celles de président du Conseil d'administration. Depuis cette date, il est remplacé dans ses fonctions de directeur général par M. Bertrand Finet.

Dans le cadre de la dissociation des fonctions de président du Conseil et de directeur général, le Conseil d'administration du 25 mars 2020 a arrêté la répartition suivante des attributions respectives du président du Conseil et du directeur général :

- le président du Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il en rend compte à l'Assemblée générale des actionnaires. Il préside les Assemblées générales des actionnaires. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et à la mise en œuvre des meilleures pratiques de gouvernance. Il s'assure aussi que les administrateurs sont en mesure d'accomplir leur mission et qu'ils disposent de la bonne information et veille à ce que le Conseil consacre un temps suffisant aux débats et à ce que les questions posées dans le respect de l'ordre du jour reçoivent une réponse appropriée;
- le directeur général propose et applique la stratégie de l'entreprise dans les limites définies par la loi et dans le respect des règles de gouvernance de l'entreprise et des orientations fixées par le Conseil. Assisté de son équipe de direction, il assure la direction et la gestion opérationnelle du Groupe.

Les pouvoirs de la Direction générale ne sont limités ni par les statuts, ni par décision du Conseil d'administration, à l'exception des décisions suivantes :

- pour la constitution, au nom et pour le compte de la société, de cautions, avals ou garanties : autorisation d'un montant global maximum de 1 M€;
- pour les décisions d'investissement et de désinvestissement (participations et co-investissements) : plafond fixé à 25 M€, sauf concernant les opérations sur des participations existantes ayant l'accord du président du Conseil, pour lesquelles le plafond est fixé à 50 M€; à partir de ces plafonds toute opération nécessite l'accord du Conseil;
- pour les investissements dans les fonds de private equity : autorisation globale annuelle d'engagements revue à la hausse en 2021 pour être fixée à 200 M€.

2.5 Obligations déclaratives relatives aux mandataires sociaux

Liens familiaux

Au 31 décembre 2022, parmi les membres du Conseil d'administration, Mmes Camille Roncoroni, Sophie Banzet-Berets et Pascaline Peugeot-de Dreuzy, ainsi que MM. Robert Peugeot, Armand Peugeot, Édouard Peugeot et Rodolphe Peugeot appartiennent au groupe familial Peugeot. Les membres du groupe familial Peugeot sont des descendants de M. Robert Peugeot (1873-1945).

Absence de condamnation

À la connaissance de la société et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, au cours des cinq dernières années :

- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une condamnation pour fraude;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été associé à une faillite, mise sous séquestre ou liquidation en tant que membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance ou en tant que directeur général;
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a fait l'objet d'une incrimination et/ou sanction publique officielle par des autorités statutaires ou réglementaires (y compris des organismes professionnels désignés);
- aucun membre du Conseil d'administration et de la Direction générale n'a été empêché par un tribunal d'agir en qualité de membre d'un organe d'administration, de direction ou de surveillance d'un émetteur ou d'intervenir dans la gestion ou la conduite des affaires d'un émetteur.

Éventuels conflits d'intérêts

À la connaissance de la société et sur la base d'attestations signées par les mandataires sociaux, il n'existe :

- aucun conflit d'intérêts actuel ou potentiel entre les devoirs des mandataires à l'égard de la société et leurs intérêts privés;
- aucun prêt ou garantie accordé ou constitué en faveur de l'un des mandataires par la société;
- aucun contrat de service liant l'un des mandataires sociaux à la société ou à l'une quelconque de ses filiales et prévoyant l'octroi d'avantages.

À la connaissance de la société, il n'existe aucun arrangement ou accord conclu avec les principaux actionnaires, des clients, des fournisseurs ou autres, en vertu duquel un membre du Conseil d'administration de Peugeot Invest a été nommé.

À la connaissance de la société, il n'existe aucune restriction acceptée par un membre du Conseil d'administration concernant la cession, dans un certain laps de temps, de tout ou partie des actions qu'il détient dans le capital de la société autre que les obligations de conservation par le président du Conseil d'une partie de ses actions de performance telles que détaillées au chapitre 2.10.

Le Règlement intérieur prévoit expressément, le cas échéant, la situation de conflit d'intérêts : « Chaque membre du Conseil d'administration fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Peugeot Invest. Il s'abstient d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante. [...] Tout membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de loyauté; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrençant la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation. »

Opérations sur les actions Peugeot Invest

réalisées par les mandataires sociaux

et leurs proches au cours de l'année 2022

Le 15 mai 2022, M. Robert Peugeot et M. Bertrand Finet ont définitivement acquis respectivement 12 545 et 7 645 actions de performance qui leur avaient été attribuées dans le cadre du plan d'attribution gratuite d'actions du 15 mai 2019.

Par ailleurs, afin de se conformer à l'article 9 des statuts et aux dispositions du Règlement intérieur, à la suite de leur nomination, des administrateurs ont réalisé les opérations suivantes :

- Mme Sophie Banzet-Berets : acquisition de 90 actions;
- Mme Béatrice Dumurgier : acquisition de 20 actions;
- M. Michel Giannuzzi : acquisition de 150 actions;
- M. Armand Peugeot : acquisition de 91 actions;
- M. Rodolphe Peugeot : acquisition de 100 actions;
- Mme Camille Roncoroni : acquisition de 100 actions.

2.6 Information sur les conventions visées à l'article L.225-37-4 2° du Code de commerce

Licence de marques entre Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères

Dans le prolongement du changement de dénomination sociale de Peugeot Invest voté lors de l'Assemblée générale du 31 mars 2021, un contrat de licence de marques portant sur l'utilisation du nom et du logo « Peugeot Invest » entre la société, en qualité de licencié, et Établissements Peugeot Frères, son actionnaire majoritaire, en qualité de titulaire des marques, a été autorisé par décision du Conseil d'administration de la société du 13 décembre 2021 et conclu le 21 décembre 2021.

En contrepartie de la licence, la société verse à Établissements Peugeot Frères une redevance annuelle de 3 % des dividendes perçus par Peugeot Invest au titre de ses participations, à l'exclusion de sa participation dans la société Peugeot 1810. L'assiette et le taux de redevance ont été définis sur la base des conclusions d'un rapport établi par un expert indépendant.

La conclusion de ce contrat de licence permet à la société d'acquérir un droit sur le nom « Peugeot Invest » conféré par Établissements Peugeot Frères tant en France qu'à l'étranger et sécurise l'usage de ce nom par la société dans son activité vis-à-vis des tiers. Le contrat de licence a été conclu pour une durée de 10 ans, avec effet rétroactif au 1^{er} janvier 2021.

Convention de prêt intragroupe entre Peugeot Invest et la société Peugeot 1810

La convention de prêt intragroupe entre Peugeot Invest, en qualité de prêteur, et la société Peugeot 1810, en qualité d'emprunteur, conclue en date du 19 novembre 2020, s'est poursuivie au cours de l'exercice 2022.

Les modalités financières de la convention de prêt sont les suivantes :

- montant du prêt : 174 420 000 € ;
- intérêts : taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,03 % par an, reflétant les conditions financières dans lesquelles Peugeot Invest s'est elle-même vue prêter la somme qu'elle avance à Peugeot 1810 ;
- échéance : prêt remboursable en intégralité au 31 juillet 2025, avec possibilité de remboursements anticipés d'un montant minimal de 5 000 000 €.

2.7 Mise en œuvre de la règle « appliquer ou expliquer » du Code Afep-Medef

Disposition non suivie

N/A

Explication circonstanciée

N/A

2.8 Extraits des statuts relatifs au gouvernement d'entreprise

Administration (article 9 des statuts)

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 14 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de 10 actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour 4 ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque Assemblée générale ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de président ou de directeur général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement.

Président et directeurs généraux (article 11 des statuts)

Le Conseil d'administration élit parmi ses membres un président, personne physique dont il détermine la rémunération.

Le président est nommé pour une période qui ne peut excéder celle de son mandat d'administrateur. Il est rééligible.

Quelle que soit la durée pour laquelle elles lui ont été conférées, les fonctions du président prennent fin de plein droit au plus tard à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire tenue après la date à laquelle il a atteint l'âge de 75 ans révolus.

Le président représente le Conseil d'administration. Il organise et dirige les travaux de celui-ci, dont il rend compte à l'Assemblée générale. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et s'assure en

particulier que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Quand il exerce, en outre, des fonctions de Direction générale, ses pouvoirs sont ceux définis à l'article suivant « Direction générale ».

Un administrateur peut être nommé vice-président du Conseil d'administration avec mission de convoquer et de présider les séances de ce Conseil en cas d'empêchement du président, de sa démission ou de son décès.

Direction générale (article 12 des statuts)

La Direction générale de la société est assumée, sous sa responsabilité, soit par le président du Conseil d'administration, soit par une autre personne physique nommée par le Conseil d'administration et portant le titre de directeur général.

Le Conseil d'administration choisit entre les deux modalités d'exercice de la Direction général visée à l'alinéa qui précède. Les actionnaires et les tiers sont informés de ce choix dans des conditions qui seront définies par un décret à paraître.

Lorsque la Direction générale est assumée par le président du Conseil d'administration, les dispositions du présent article relatives au directeur général lui sont applicables.

Le directeur général est investi des pouvoirs les plus étendus pour agir en toutes circonstances au nom de la société. Il exerce ces pouvoirs sous réserve des pouvoirs que la loi attribue expressément aux assemblées d'actionnaires ainsi que des pouvoirs qu'elle réserve de façon spéciale au Conseil d'administration, et dans la limite de l'objet social.

Il représente la société dans ses rapports avec les tiers.

Le directeur général engage la société même par les actes qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil d'administration peut limiter les pouvoirs du directeur général, mais cette limitation est inopposable aux tiers.

Le directeur général a la faculté de substituer partiellement dans ses pouvoirs autant de mandataires qu'il avisera.

Sur proposition du directeur général, le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs directeurs généraux délégués dont le nombre ne peut être supérieur à 5.

Les directeurs généraux délégués sont des personnes physiques; ils peuvent être choisis parmi les administrateurs ou en dehors d'eux.

En cas de décès, de démission ou révocation du directeur général, les directeurs généraux délégués conservent, sauf décision contraire du Conseil, leurs fonctions et leurs attributions jusqu'à la nomination du nouveau directeur général.

En accord avec le directeur général, le Conseil d'administration détermine l'étendue et la durée des pouvoirs conférés aux directeurs généraux délégués. La limitation de ces pouvoirs n'est cependant pas opposable aux tiers, à l'égard desquels chaque directeur général délégué dispose des mêmes pouvoirs que le directeur général.

Lorsqu'un directeur général délégué est administrateur, la durée de ses fonctions ne peut excéder celle de son mandat.

La limite d'âge est fixée à 70 ans accomplis pour l'exercice des fonctions de directeur général et de directeur général délégué, les fonctions de l'intéressé prenant fin à l'issue de la première Assemblée générale ordinaire annuelle suivant la date de son anniversaire.

Censeurs (article 13 des statuts)

Le Conseil d'administration peut nommer un ou plusieurs censeurs choisis parmi les actionnaires, personnes physiques ou morales, ou en dehors d'eux.

La durée de leurs fonctions est fixée par le Conseil d'administration sans qu'elle puisse excéder quatre ans. Les censeurs sont toujours rééligibles. Le Conseil d'administration peut, à tout moment, mettre fin à leur mandat.

En cas de décès, démission ou cessation de fonctions d'un censeur pour tout autre motif, le Conseil d'administration peut procéder à son remplacement pour la durée de ses fonctions restant à courir.

Les censeurs sont appelés à participer comme observateurs, avec voix consultative, aux travaux et réunions du Conseil d'administration et peuvent être consultés par celui-ci ou par son président.

Les censeurs peuvent être rémunérés, sur décision du Conseil d'administration, par prélèvement sur l'enveloppe des jetons de présence.

2.9 Règlement intérieur de Peugeot Invest et Charte de déontologie boursière

Préambule

Le Conseil d'administration a arrêté les termes du présent Règlement intérieur qui expose les règles de conduite applicables à tous les administrateurs et participants aux réunions du Conseil.

Ce Règlement intérieur, mis à jour par délibération du Conseil en date du 14 septembre 2022, a pour objet de définir et préciser, en complément des règles législatives, réglementaires et statutaires, les modalités d'organisation et de fonctionnement du Conseil et de ses Comités, dans l'intérêt de la société et de ses actionnaires. Il définit par ailleurs les droits et obligations de tout membre du Conseil.

Le Conseil d'administration de la société se réfère aux principes de gouvernance d'entreprise tels que présentés par le Code Afep-Medef en vigueur.

Le Conseil d'administration

MISSIONS ET COMPÉTENCES DU CONSEIL

Le Conseil d'administration est un organe collégial qui représente l'ensemble des actionnaires.

Aux termes de l'article 10 des statuts, le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre.

Sur proposition du président, le Conseil d'administration arrête les orientations stratégiques de la société. Il doit s'assurer de la pertinence, de la fiabilité et de la clarté des informations fournies aux actionnaires et au marché financier, dans le respect des normes comptables applicables.

S'agissant plus particulièrement des opérations d'investissements ou de désinvestissements concernant des participations, le Conseil d'administration prend une décision sur le projet présenté par le président et étudié par le Comité des investissements et des participations, à l'exception des opérations d'investissement dont les

montants investis ne dépassent pas l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, qui sont décidées par la Direction générale.

Le Conseil d'administration pourra accompagner sa décision, au cas par cas, de limites de prix à ne pas franchir ou de toute autre modalité particulière à respecter.

Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

En lien avec la Direction générale, le Conseil détermine et veille à l'application de la politique de mixité appliquée aux instances dirigeantes.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles.

Le Conseil peut décider la création de Comités chargés d'étudier les questions que lui-même ou son président soumet, pour avis, à leur examen. Il fixe la composition et les attributions des Comités qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Les avis des Comités ne sauraient se substituer aux décisions du Conseil sauf en cas de délégation spécifique donnée par le Conseil.

COMPOSITION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président et, s'il le juge utile, un ou plusieurs vice-présidents. Le vice-président est chargé de remplacer le président en cas d'empêchement ou d'absence.

Le Conseil choisit également la personne devant remplir les fonctions de secrétaire, qui peut être choisie en dehors de ses membres. Le secrétaire est responsable des procédures relatives aux règles de fonctionnement du Conseil. Il établit les procès-verbaux des réunions du Conseil et de ses Comités et en assure la diffusion. Il est habilité à certifier conformes les copies ou extraits desdits procès-verbaux.

La proportion des administrateurs indépendants que doit comporter le Conseil est d'au moins un tiers. La définition de membre indépendant qui a été retenue pour le Conseil est celle donnée par le Code Afep-Medef : un membre est indépendant lorsqu'il n'entretient aucune relation de quelque nature que ce soit avec la société, son groupe ou sa direction qui puisse compromettre l'exercice de sa liberté de jugement.

Dans cet esprit, les critères qui pourront guider le Conseil pour qualifier un membre d'indépendant seront les suivants :

- ne pas être salarié ou mandataire social de la société, salarié ou administrateur de sa société mère ou d'une société qu'elle consolide et ne pas l'avoir été au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être mandataire social d'une société dans laquelle la société détient directement ou indirectement un mandat d'administrateur ou dans laquelle un salarié désigné en tant que tel ou un mandataire social de la société (actuel ou l'ayant été depuis moins de 5 ans) détient un mandat d'administrateur ;
- ne pas être client, fournisseur, banquier d'affaires, banquier de financement : significatif de la société ou de son groupe, ou pour lequel la société ou son groupe représente une part significative de l'activité ;
- ne pas avoir de lien familial proche avec un mandataire social ;
- ne pas avoir été auditeur de l'entreprise au cours des 5 années précédentes ;
- ne pas être administrateur de l'entreprise depuis plus de 12 ans ;

étant rappelé que :

(i) un dirigeant mandataire social non exécutif ne peut être considéré comme indépendant s'il perçoit une rémunération variable en numéraire ou des titres ou toute rémunération liée à la performance de la société ou du groupe ;

(ii) le Conseil s'interroge systématiquement sur la qualification d'indépendant pour tout administrateur représentant un actionnaire qui détient plus de 10 % de la société en capital ou en droits de vote.

Chaque année, la qualification d'indépendance de chacun des administrateurs est débattue par le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et examinée au cas par cas par le Conseil d'administration au regard des critères énoncés ci-dessus.

La qualification d'indépendant est également débattue lors de la nomination d'un nouvel administrateur et lors du renouvellement du mandat des administrateurs.

FONCTIONNEMENT

CONVOCATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration se réunit aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige, sur la convocation de son président ou, à défaut, de l'un des vice-présidents qu'il a désignés.

Sauf circonstances particulières, les convocations sont adressées par écrit 8 jours au moins avant chaque réunion. La convocation peut avoir lieu par tout moyen, par écrit ou verbalement.

Toutefois, lorsque les circonstances l'exigent et en raison du rythme des opérations qui ne suit pas celui des Conseils, notamment dans les cas d'investissement ou de désinvestissement, le président pourra solliciter la position du Conseil en le convoquant exceptionnellement dans les 24 heures.

Les dates des réunions du Conseil de l'année suivante sont fixées au plus tard le 31 décembre, sauf réunion extraordinaire.

Dans toute la mesure du possible, les documents nécessaires pour informer les administrateurs et censeur(s) sur l'ordre du jour et sur toutes questions soumises à l'examen du Conseil sont joints à la convocation ou bien leur sont adressés dans un délai raisonnable, préalablement à la réunion.

Toute personne extérieure au Conseil d'administration peut être invitée à participer à tout ou partie des réunions de celui-ci, à l'initiative du président du Conseil. Elle ne prend pas part aux délibérations et est soumise aux mêmes obligations de confidentialité que les administrateurs et censeur(s).

INFORMATION DU CONSEIL

Dans le cadre des décisions à prendre, l'administrateur doit s'assurer qu'il dispose des informations qu'il juge indispensables au bon déroulement des travaux du Conseil et des Comités. Si elles ne sont pas mises à sa disposition, ou s'il estime qu'elles ne le sont pas, il doit en faire la demande. Ses demandes sont adressées au président du Conseil qui doit s'assurer que les administrateurs sont en mesure de remplir leur mission.

Le président fait, lors de chaque réunion, un point sur les opérations conclues depuis la précédente réunion ainsi que sur les principaux projets en cours et susceptibles d'être conclus avant le prochain Conseil. Le Conseil procède chaque année à un examen portant sur les points essentiels du rapport de gestion, ainsi que sur les délibérations présentées à l'Assemblée générale des actionnaires. Par ailleurs, le Conseil d'administration est informé au moins une fois par semestre, par la Direction générale, de la situation financière, de la situation de trésorerie et des engagements de la société.

Entre les réunions, les administrateurs et censeur(s) reçoivent toute l'information utile concernant la société, si l'importance ou l'urgence de l'information l'exigent.

Le Conseil d'administration peut confier à un ou plusieurs de ses membres, ou à des tiers, des missions ou mandats exceptionnels ayant notamment pour objet l'étude d'un ou plusieurs sujets déterminés.

DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL

Pour la validité des délibérations du Conseil d'administration, le nombre des administrateurs présents doit être au moins égal à la moitié du total des administrateurs.

Les administrateurs peuvent se faire représenter par un autre administrateur au moyen d'un pouvoir écrit.

Les décisions sont prises à la majorité des administrateurs présents ou représentés. En cas de partage égal des voix, la voix du président de séance est prépondérante.

PARTICIPATION PAR DES MOYENS DE VISIOCONFÉRENCE OU DE TÉLÉCOMMUNICATION

Les administrateurs et censeur(s) peuvent participer à une réunion du Conseil par des moyens de visioconférence ou de télécommunication permettant leur identification et participation effective; ils seront réputés présents pour le calcul du quorum et de la majorité.

Néanmoins, ces moyens de participation sont exclus du calcul du quorum et de la majorité lorsqu'il s'agit pour le Conseil d'administration de délibérer sur l'arrêté des comptes sociaux et des comptes consolidés de la société, et sur l'établissement du rapport de gestion incluant le rapport de gestion du groupe.

PROCÈS-VERBAUX

Les délibérations du Conseil doivent être claires. Le procès-verbal de séance doit résumer les débats et indiquer les décisions prises. Il revêt une importance particulière puisque c'est lui qui fournit, le cas échéant, la trace des diligences du Conseil dans l'accomplissement de ses missions. Sans être inutilement détaillé, il doit succinctement mentionner les questions soulevées ou les réserves émises.

Les procès-verbaux des Conseils sont établis après chaque réunion et transmis à tous les membres du Conseil, qui sont invités à faire part de leurs observations. Les observations éventuelles sont débattues lors du Conseil suivant. Le texte définitif du procès-verbal de la réunion précédente est alors soumis à l'approbation du Conseil.

ÉVALUATION DU CONSEIL

Le Conseil d'administration doit veiller à procéder périodiquement à une évaluation de sa composition, de son organisation et de son fonctionnement ainsi qu'à ceux de ses Comités. Un point sera fait par le Conseil sur ce sujet une fois par an et une évaluation formalisée sous l'autorité du président du Conseil d'administration sera réalisée tous les 3 ans.

RÉMUNÉRATIONS

Le Conseil d'administration, sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, répartit le montant annuel alloué par l'Assemblée générale pour la rémunération des membres du Conseil d'administration, en ce compris le(s) censeur(s). Cette répartition tient compte des fonctions exercées par les administrateurs au sein du Conseil et des Comités, ainsi que de leur participation effective.

Missions du président

Le Conseil d'administration désigne parmi les administrateurs un président qui doit être une personne physique. Le président est nommé pour une période qui ne peut excéder son mandat d'administrateur.

Le Conseil d'administration choisit le mode d'exercice de la Direction générale de la société.

Le président anime le Conseil d'administration, organise et dirige les travaux de celui-ci. Il veille au bon fonctionnement des organes de la société et notamment des Comités.

Direction générale

Le directeur général, met en œuvre les orientations prises par le Conseil d'administration et assure la gestion courante de la société. S'agissant des opérations d'investissements excédant l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration et des opérations de désinvestissements relatives à des participations, il revient au directeur général de mettre en œuvre, au mieux des intérêts de la société, les décisions prises par le Conseil d'administration auquel il sera rendu compte a posteriori. Il peut se faire assister par un ou plusieurs directeurs généraux délégués.

Le directeur général représente la société vis-à-vis des tiers.

Les Comités spécialisés

RÈGLES COMMUNES À TOUS LES COMITÉS

Le Conseil d'administration peut décider la constitution de Comités spécialisés dont il fixe les attributions et qui exercent leur activité sous sa responsabilité. Ces Comités ont un rôle d'étude et de préparation de certaines délibérations du Conseil et soumettent au Conseil leurs avis, propositions ou recommandations.

Le Conseil est doté de 4 Comités :

- un Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations ;
- un Comité des investissements et des participations ;
- un Comité financier et d'audit ;
- un Comité du développement durable.

Les membres des Comités sont choisis parmi les administrateurs. Ils sont désignés par le Conseil sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations. La durée de leur mandat coïncide avec celle de leur mandat d'administrateur, étant entendu que le Conseil d'administration peut à tout moment modifier la composition des Comités et par conséquent mettre fin à un mandat de membre d'un Comité. Il peut faire l'objet d'un renouvellement en même temps que ce dernier.

Sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, un président est désigné par le Conseil au sein de chaque Comité, pour une durée identique à celle de ses fonctions.

Chacun des Comités détermine les règles internes applicables à la conduite de ses travaux. Le secrétariat des Comités est assuré par le secrétaire du Conseil, à l'exception du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations pour lequel le président désigne un autre secrétaire.

Les Comités se réunissent sur convocation de leur président chaque fois que celui-ci ou le Conseil le juge utile. Le président d'un Comité peut inviter le(s) censeur(s) à participer aux réunions du Comité.

L'ordre du jour des réunions est fixé par le président du Comité, en relation avec le président du Conseil, lorsque celui-ci est à l'origine de la convocation. Il est adressé aux membres du Comité préalablement à la réunion avec les éléments utiles à leurs débats.

Tout membre de Comité peut se faire représenter par un autre membre du même Comité au moyen d'un pouvoir écrit. Chaque Comité délibère valablement lorsque la moitié de ses membres est présente ou représentée. Il délibère à la majorité simple. Le président de chaque Comité aura voix prépondérante en cas de partage des voix. En cas d'urgence, chacun des Comités peut valablement délibérer par consultation individuelle de ses membres.

Chaque Comité rend compte de l'exécution de sa mission à la prochaine séance du Conseil d'administration. Le procès-verbal de chaque réunion est établi, sauf disposition particulière, par le secrétaire de séance désigné par le président du Comité, sous l'autorité de ce dernier. Il est transmis à tous les membres du Comité. Le président du Comité décide des conditions dans lesquelles il rend compte au Conseil de ses travaux.

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

Il est présidé par un administrateur indépendant, et composé majoritairement d'administrateurs indépendants.

Le président du Conseil est associé aux travaux du Comité à l'exception de tous les sujets le concernant.

MISSIONS

Le Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations a pour mission de :

Concernant le Conseil d'administration :

- faire au Conseil d'administration les propositions de renouvellement ou de nomination des administrateurs en prenant en compte notamment le principe de recherche d'une composition équilibrée du Conseil et conforme aux recommandations du Code Afep-Medef; dans ce cadre, il veille à la mise en œuvre de la procédure de sélection des administrateurs décrite en annexe;
- faire au Conseil d'administration les propositions de création et de composition des Comités du conseil;
- d'évaluer périodiquement la structure, la taille et la composition du Conseil d'administration et lui soumettre des recommandations concernant toute modification éventuelle;
- revoir périodiquement les critères retenus par le conseil pour qualifier un administrateur indépendant; examiner chaque année au cas par cas la situation de chaque administrateur ou candidat aux fonctions d'administrateur au regard des critères d'indépendance retenus.

Concernant le président, le directeur général et, le cas échéant, le ou les directeurs généraux délégués :

- examiner en tant que de besoin et, notamment à l'échéance des mandats concernés, la reconduction des mandats du président, du directeur général et, le cas échéant, du ou des directeurs généraux délégués;
- examiner au moins tous les 2 ans le plan de succession des dirigeants mandataires sociaux applicables en particulier en cas de vacance imprévisible;

- examiner la rémunération individuelle du président, du directeur général et du ou des directeurs généraux délégués et faire les recommandations correspondantes au conseil;
- proposer les rémunérations du ou des vice-présidents;
- examiner et proposer au Conseil d'administration le montant et le barème de répartition de la rémunération allouée aux administrateurs et aux membres des Comités;
- examiner les propositions de la Direction générale concernant la politique générale d'attribution d'options de souscription ou d'achat d'actions et la politique générale d'intéressement.

Concernant la gouvernance :

- éclairer le conseil sur les modalités d'exercice possibles de la Direction générale;
- examiner l'évolution des règles de gouvernement d'entreprise notamment dans le cadre du Code auquel la société se réfère et en informer le Conseil; suivre l'application des règles de gouvernement d'entreprise définies par le Conseil d'administration et s'assurer de l'information donnée aux actionnaires sur ce sujet;
- préparer l'évaluation du fonctionnement du conseil et des comités;
- préparer les décisions du Conseil en matière de mise à jour de son Règlement intérieur.

Le Comité peut par ailleurs être consulté sur la désignation des représentants de la société dans les Conseils d'administration ou de surveillance de sociétés tierces, les nouveaux mandats étant attribués par le directeur général aux membres de la Direction générale.

Le président du Comité porte à la connaissance du Conseil ses recommandations.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit au moins une fois par an à l'initiative de son président. Le Comité se réunit en tout état de cause préalablement à l'approbation de l'ordre du jour de l'Assemblée générale annuelle, pour examiner les projets de résolutions qui lui seront soumis et qui entrent dans son domaine de compétence.

Un membre du Comité ne prend pas part au vote lorsque, le cas échéant, le Comité délibère sur son renouvellement et sur sa propre rémunération.

COMITÉ DES INVESTISSEMENTS ET DES PARTICIPATIONS

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

MISSIONS

Le Comité, d'une part, formule un avis sur les dossiers d'investissements ou de cessions qui lui sont présentés par la Direction générale de Peugeot Invest et dont les montants investis dépassent l'enveloppe allouée par le Conseil d'administration, avant qu'ils ne soient formellement autorisés par le Conseil d'administration. Pour cela, il examine toutes les caractéristiques des opérations et veille à ce que ces opérations soient cohérentes avec la stratégie de la société et respectent les critères d'investissement de Peugeot Invest et sa situation financière. Ne relèvent pas de cette procédure les placements de trésorerie et de TIAP.

Le Comité assure d'autre part, pour le compte du Conseil d'administration, le suivi de l'activité des sociétés dans lesquelles Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd. détiennent une participation. À ce titre, le Comité se tient informé de l'activité et des résultats des participations, analyse leur stratégie et recommande la position à prendre sur les décisions proposées aux organes sociaux des participations lorsque Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets ou Peugeot Invest UK Ltd. est directement ou indirectement présente au Conseil d'administration ou de surveillance desdites participations.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société non dirigeants.

Il est présidé par un administrateur indépendant et la part des administrateurs indépendants doit être au moins de deux tiers.

Les membres doivent avoir une compétence financière ou comptable.

MISSIONS

Le Comité financier et d'audit est chargé de préparer les décisions du Conseil d'administration dans le domaine financier et comptable.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé d'assurer le suivi :

- **du processus d'élaboration de l'information financière.**

Il examine les comptes sociaux de Peugeot Invest et de ses filiales Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd., et les comptes consolidés de Peugeot Invest, préalablement aux séances du Conseil d'administration chargé d'arrêter les comptes annuels ou semestriels. Il étudie tout projet de référentiel comptable ou de modification des méthodes comptables et se tient informé des standards comptables. Il s'assure que le processus de production de l'information comptable et financière répond aux exigences légales, aux recommandations des autorités de régulation ainsi qu'aux procédures internes de l'entreprise ;

- **de l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques.**

Il s'assure qu'il existe un processus d'identification et d'analyse des risques susceptibles d'avoir un impact sur l'information financière et comptable ; il veille à son déploiement et s'assure que les faiblesses identifiées donnent lieu à des actions correctrices. Il examine la politique adoptée en matière d'assurances ;

- **du processus d'évaluation visant à distinguer les conventions libres des conventions réglementées.**

Il s'assure qu'il existe un processus permettant d'identifier et de qualifier les conventions à soumettre à la procédure des conventions réglementées afin de les distinguer des conventions dites « libres », correspondant aux conventions courantes conclues à des conditions normales. Chaque année, avant l'arrêté des comptes de l'exercice écoulé, il revoit la liste des conventions libres en vigueur et examine si chacune d'elles peut continuer à être considérée comme courante et conclue à des conditions normales. Si l'une des conventions ne satisfait plus les critères précités, il saisit le Conseil d'administration. Celui-ci pourra, le cas échéant, requalifier la convention en convention réglementée, la

ratifier et la soumettre à la ratification de la prochaine Assemblée générale, sur rapport spécial des Commissaires aux comptes ;

- **du contrôle légal des comptes annuels et des comptes consolidés par les Commissaires aux comptes.**

Il examine les conclusions des diligences des Commissaires aux comptes et s'assure de la mise en œuvre de leurs recommandations. Le Comité, qui a accès à l'ensemble des informations qui lui sont nécessaires, a la possibilité de rencontrer les Commissaires aux comptes de Peugeot Invest, de Peugeot Invest Assets et de Peugeot Invest UK Ltd., hors la présence de la Direction générale. Il examine les principaux éléments de la communication financière ;

- **de l'indépendance des Commissaires aux comptes.**

Il conduit la procédure de sélection des Commissaires aux comptes, en préparation des décisions du Conseil d'administration, et s'assure de leur indépendance. Il émet une recommandation sur les Commissaires aux comptes proposés à la désignation par l'assemblée générale. Il examine les honoraires facturés par eux.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit au moins deux fois par an, avant l'arrêté des résultats semestriels et annuels, au besoin avec l'aide de tout moyen moderne de communication.

À cet effet, un calendrier des réunions du Comité est fixé par le Conseil d'administration, sans préjudice des stipulations du présent Règlement intérieur relatives aux convocations des réunions des Comités.

COMITÉ DU DÉVELOPPEMENT DURABLE

COMPOSITION

Le Comité est composé d'au moins 3 membres, administrateurs de la société.

MISSIONS

Le Comité a un rôle d'étude et de préparation des délibérations du Conseil d'administration dans le domaine de l'ESG.

Sans préjudice de la compétence du Conseil d'administration et de la Direction générale, le Comité est notamment chargé de :

- identifier les enjeux ESG spécifiques de la société en tenant compte des activités de la société et de sa stratégie, pour anticiper au mieux les opportunités et risques qui y sont associés ;
- participer à la définition de la politique ESG de la société et veiller à sa mise en place et à son déploiement ;
- s'assurer de la bonne application de la réglementation ESG en vigueur ;
- examiner les travaux et missions conduites en matière ESG au sein de la société et de ses filiales et participations ;
- suivre les informations extra-financières concernant la société et ses participations, dont les notations obtenues des agences extra-financières.

ORGANISATION DES TRAVAUX

Le Comité se réunit à l'initiative de son président autant de fois que la nécessité l'impose et au minimum deux fois par an.

Charte des membres

du Conseil d'administration

CONNAISSANCE ET RESPECT DES TEXTES RÉGLEMENTAIRES

Avant d'accepter ses fonctions de membre de Conseil d'administration, tout candidat s'assure qu'il a connaissance des obligations générales et particulières attachées au mandat d'administrateur ou de censeur. Il doit notamment prendre connaissance des dispositions législatives et réglementaires en vigueur liées à sa fonction, des statuts de la société, des recommandations du Code Afep-Medef, et du présent Règlement intérieur. Il doit s'assurer du respect de ces règles, notamment celles relatives :

- à la définition des pouvoirs du Conseil d'administration ;
- au cumul de mandats ;
- aux incompatibilités et incapacités ;
- aux conventions conclues entre un membre du Conseil d'administration et la société ;
- à la prévention du délit d'initié et aux obligations de déclaration des transactions effectuées sur les titres de la société, ci-après développées.

Les statuts de Peugeot Invest et la présente Charte lui sont remis préalablement à son entrée en fonction. L'acceptation du mandat d'administrateur ou de censeur entraîne l'adhésion à cette charte.

DÉTENTION D'UN NOMBRE MINIMAL D' ACTIONS

Chaque administrateur détient en son nom propre et pendant la durée de son mandat, le nombre minimal de 100 actions Peugeot Invest.

Les actions de la société détenues par un administrateur à titre personnel ainsi que par son conjoint non séparé, son enfant mineur non émancipé ou encore par toute autre personne interposée, doivent être inscrites sous forme nominative : soit au nominatif pur auprès de la société elle-même ou de son mandataire (Uptevia), soit au nominatif administré auprès d'un intermédiaire dont les coordonnées seront communiquées au Secrétaire du Conseil.

RESPECT DE L'INTÉRÊT DE LA SOCIÉTÉ ET DEVOIR DE LOYAUTÉ

Tout membre du Conseil d'administration représente l'ensemble des actionnaires de la société et doit agir, en toutes circonstances, dans l'intérêt social de la société.

Chaque membre du Conseil d'administration fait part au Conseil d'administration de toute situation de conflit d'intérêts, même potentiel, avec Peugeot Invest. Il s'abstient d'assister au débat et de participer au vote de la délibération correspondante.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration est tenu d'établir une déclaration sur l'honneur relative à l'existence ou non d'une situation de conflit d'intérêts, même potentielle :

- a) au moment de son entrée en fonction ;
- b) chaque année en réponse à une demande faite par la société à l'occasion de la préparation du Document d'enregistrement universel ;
- c) à tout moment si le président lui en fait la demande ;
- d) dans les 10 jours ouvrés suivant la survenance de tout événement rendant en tout ou partie inexacte la précédente déclaration.

Tout membre du Conseil d'administration est tenu à un devoir de loyauté ; à ce titre, il ne doit pas s'engager personnellement dans une entreprise concurrente la société et son groupe, sans en informer le Conseil d'administration et avoir recueilli son approbation.

OBLIGATION DE DILIGENCE ET D'ASSIDUITÉ

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'informer et consacrer le temps nécessaire à l'exercice de son mandat.

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'efforcer de participer à toutes les réunions du Conseil

et, le cas échéant, des Comités auxquels il appartient, et d'assister aux réunions de l'Assemblée générale des actionnaires.

Dans un souci de transparence, le Document d'enregistrement universel rend compte de l'assiduité des membres du Conseil d'administration aux réunions du Conseil d'administration et des Comités.

FORMATION DE L'ADMINISTRATEUR

Les membres du Conseil d'administration doivent posséder la connaissance la plus étendue des spécificités de la société, de son activité et de ses métiers.

Chaque administrateur peut bénéficier, à sa nomination ou tout au long de son mandat, des formations qui lui paraissent nécessaires à l'exercice du mandat.

Ces formations sont organisées et proposées par la société et sont à la charge de celle-ci.

OBLIGATIONS DE RÉSERVE ET DE SECRET

De façon générale, l'intégralité des dossiers des séances du Conseil d'administration, ainsi que les informations recueillies pendant ou en dehors des séances du Conseil sont confidentiels sans aucune exception, indépendamment du fait de savoir si les informations recueillies ont été présentées comme confidentielles par le président.

Au-delà de la simple obligation de discrétion prévue par les dispositions législatives et réglementaires en vigueur, chaque membre du Conseil d'administration doit se considérer comme astreint au secret professionnel.

À ce titre,

- aucun membre du Conseil d'administration ne peut utiliser, en tout ou partie, des informations portées à sa connaissance dans le cadre de son mandat ou en faire bénéficier une personne tierce pour quelque raison que ce soit ;
- les membres du Conseil d'administration s'engagent à ne pas s'exprimer individuellement en dehors des délibérations internes au Conseil d'administration sur les questions évoquées au Conseil et sur le sens des opinions exprimées par chaque membre du Conseil d'administration ;
- chaque membre doit prendre toutes mesures utiles pour que cette confidentialité soit préservée, notamment toutes mesures de sécurisation des dossiers ou documents qui lui sont communiqués.

Le caractère confidentiel et personnel de ces informations est levé à compter du moment où elles font l'objet d'une publicité quelconque par la société.

Ces obligations de confidentialité s'imposent également à toute personne appelée à assister aux réunions du Conseil et des Comités.

DÉONTOLOGIE BOURSIÈRE

PRINCIPES

Tout membre du Conseil d'administration est amené, dans le cadre de l'exercice de ses fonctions, à disposer régulièrement d'informations privilégiées dont les caractéristiques sont :

- d'être précises;
- d'être non publiques;
- de concerner la société ou toute société de son groupe, son activité ou sa situation financière;
- et susceptibles d'avoir une influence sensible sur le cours de Bourse des titres de capital de la société dans l'hypothèse où elles seraient rendues publiques.

À ce titre, chaque membre du Conseil d'administration peut être amené à figurer sur les listes d'initiés établies par la société et tenues à la disposition de l'AMF.

Une information privilégiée ne doit être utilisée par un membre du Conseil d'administration que dans le cadre de l'exécution de son mandat. Elle ne doit en aucun cas être communiquée à un tiers en dehors du cadre de l'exercice de son mandat, à des fins autres, ou pour une activité autre, que celles à raison desquelles elle est détenue.

Chaque membre du Conseil d'administration doit s'abstenir d'effectuer à titre personnel, ou par personne interposée, des opérations sur les titres de la société aussi longtemps qu'il dispose, de par ses fonctions ou sa présence à une séance du Conseil ou d'un Comité, d'informations non encore rendues publiques et qui pourraient influencer la valorisation du titre en Bourse.

Il est de la responsabilité personnelle de chaque membre du Conseil d'administration d'apprécier le caractère privilégié d'une information qu'il détient, et, en conséquence, de s'autoriser ou de s'interdire toute utilisation ou transmission d'information, ainsi que d'effectuer ou faire effectuer toute opération sur les titres de la société.

PÉRIODES D'ABSTENTION

Pendant la période précédant la publication de toute information privilégiée dont ils ont connaissance, les membres du Conseil d'administration, en leur qualité d'initiés, doivent s'abstenir, conformément à la loi, de toute opération sur les titres de la société.

En outre, il leur est interdit, conformément aux recommandations de l'AMF, de réaliser toute opération

sur les titres de la société pendant la période de 30 jours calendaires précédant la date du communiqué sur les résultats annuels et semestriels.

Le calendrier de ces annonces sera communiqué aux membres du Conseil d'administration en début de chaque année.

DÉLIT D'INITIÉ

Les membres du Conseil d'administration sont informés des dispositions en vigueur relatives à la détention d'informations privilégiées et au délit d'initié : articles L.465-1 et suivants du Code monétaire et financier et articles 8 et suivants du Règlement n° 596/2014 du 16 avril 2014 sur les abus de marché.

OBLIGATION DE DÉCLARATION DES TRANSACTIONS EFFECTUÉES SUR LES TITRES DE LA SOCIÉTÉ

Conformément à la réglementation applicable, les membres du Conseil d'administration et les personnes qui leur sont étroitement liées, telles que définies par décret, doivent déclarer à l'AMF les acquisitions, cessions, souscriptions ou échanges d'actions de la société, ainsi que les transactions opérées sur des instruments financiers qui leur sont liés, dès lors que le montant cumulé de ces opérations excède 20 000 € pour l'année en cours.

Les membres du Conseil d'administration et les personnes qui leur sont étroitement liées transmettent leur déclaration à l'AMF, par voie électronique, dans un délai de 3 jours de négociation suivant la réalisation de l'opération.

Lors de la communication à l'AMF, les déclarants transmettent au secrétaire du Conseil d'administration de la société une copie de cette communication.

Les déclarations sont ensuite mises en ligne sur son site par l'AMF et font l'objet d'un récapitulatif annuel dans le Document d'enregistrement universel de la société.

OPÉRATIONS INTERDITES

Toute opération sur d'éventuels instruments financiers relatifs à des titres émis par la société à découvert ou en report est interdite aux membres du Conseil d'administration.

MODIFICATIONS DU RÈGLEMENT INTÉRIEUR

Le Règlement peut être modifié à tout moment par le Conseil à la majorité simple des administrateurs présents ou représentés.

2.10 Politique et éléments de rémunération des mandataires sociaux

La présente section présente la politique et les éléments de rémunération des mandataires sociaux de Peugeot Invest et inclut :

- la politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2023 soumise à l'approbation des actionnaires (vote *ex ante*);
- les rémunérations des dirigeants mandataires sociaux versées au cours de l'exercice 2022 ou attribuées au titre de l'exercice 2022 soumises à l'approbation des actionnaires (vote *ex post*);
- le rapport sur les rémunérations présentant les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, 1° du Code de commerce soumis à l'approbation des actionnaires;
- des informations complémentaires sur les rémunérations, présentées conformément aux tableaux récapitulatifs recommandés par le Code Afep Medef.

Politique de rémunération des mandataires sociaux pour 2023 soumise à l'approbation des actionnaires (vote *ex ante*)

En application de l'article L.22-10-8 du Code de commerce, le Conseil d'administration expose les principes et les critères de détermination, de répartition et d'attribution des éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature attribuables aux mandataires sociaux.

Il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 de voter la politique de rémunération des mandataires sociaux au titre de 2023, arrêtée par le Conseil d'administration du 21 mars 2023 sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.

À cette fin, 3 résolutions distinctes concernant la politique de rémunération pour 2023 seront soumises à l'approbation des actionnaires, respectivement pour :

- les membres du Conseil d'administration (10^e résolution);
- M. Robert Peugeot, au titre de ses fonctions de président du Conseil (11^e résolution);
- M. Bertrand Finet, au titre de ses fonctions de directeur général (12^e résolution).

Il est précisé que, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-8 III du Code de commerce, le Conseil d'administration pourra, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, déroger de manière temporaire à la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux en cas de circonstances exceptionnelles et dans la mesure où les changements apportés seraient conformes à l'intérêt social et nécessaires pour garantir la pérennité ou la viabilité de la société. Cette faculté de dérogation ne pourra être mise en œuvre que dans les limites suivantes :

- seules la rémunération variable annuelle et la rémunération long terme sous forme d'attribution gratuite d'actions pourraient être modifiées;
- la faculté de modification serait utilisée pour redéfinir les critères de performance conditionnant l'octroi de ces éléments de rémunération;
- seuls des événements majeurs affectant les marchés ou une modification radicale de la stratégie de la société donneraient lieu à l'utilisation de cette faculté.

En dehors des limites énoncées ci-dessus, le Conseil d'administration ne pourra modifier la politique de rémunération des mandataires sociaux sans l'approbation de l'Assemblée générale.

En tout état de cause, si cette faculté de correction devait être utilisée, elle le serait seulement de façon à s'assurer que la rémunération des dirigeants mandataires sociaux reflète tant leur performance que celle de Peugeot Invest.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2023 n'approuve pas ces résolutions, la rémunération au titre de 2023 sera déterminée conformément à la rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent ou, en l'absence de rémunération attribuée au titre de l'exercice précédent, conformément aux pratiques existant au sein de la société.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION POUR 2023

Le montant annuel des rémunérations allouées aux administrateurs ainsi que la politique de rémunération des administrateurs sont arrêtés par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, et soumis à l'approbation de l'Assemblée générale.

Dans ce contexte, il sera proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 d'approuver la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour 2023 telle que décrite ci-dessous et de porter l'enveloppe annuelle de rémunération des membres du Conseil de 1 300 000 € à 1 400 000 €, pour tenir compte notamment de l'augmentation du montant de la part fixe des présidents de Comité, du nombre de Comités (création du Comité du développement durable) et des séances de Conseil et de Comités prévues.

Le Conseil d'administration du 21 mars 2023 a arrêté les principes applicables pour la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration au titre de 2023, incluant une part variable prépondérante, en application des recommandations du Code Afep-Medef, qui tient compte de la participation effective des membres. Ces principes de rémunération sont inchangés par rapport à 2022, à l'exception de la part fixe des présidents de Comité, qui est portée de 10 000 € à 15 000 € pour davantage tenir compte des pratiques de marché observées :

- la rémunération fixe annuelle s'élève à 50 000 € pour le président, à 20 000 € pour les administrateurs et à 35 000 € pour le ou les censeurs, étant précisé que ces derniers ne reçoivent aucune part variable ;
- la part variable des membres du Conseil d'administration hors censeurs s'élève à 4 000 € par présence au Conseil, dans la limite de l'enveloppe annuelle de rémunération ;
- le président de chaque Comité reçoit une part fixe de 15 000 € et chaque membre de Comité perçoit une rémunération fixe de 4 000 € par an, majorée d'une part variable de 3 500 € par présence aux réunions du Comité concerné, dans la limite de l'enveloppe annuelle de rémunération.

En cas de participation à distance (téléphone ou visioconférence) à plus de la moitié des réunions du Conseil d'administration, la part variable attribuable au titre de ces réunions est réduite de moitié, sauf décision contraire du Conseil d'administration ; en cas de participation à distance à plus de la moitié des réunions d'un Comité, la part variable attribuable au titre de ces réunions est réduite de moitié, sauf décision contraire du Conseil d'administration.

POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX POUR 2023

Le Conseil d'administration du 21 mars 2023 a arrêté, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, la politique de rémunération des dirigeants mandataires sociaux au titre de 2023 qui sera soumise à l'approbation des actionnaires lors de l'Assemblée générale du 12 mai 2023.

RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT PEUGEOT AU TITRE DE SES FONCTIONS DE PRÉSIDENT DU CONSEIL

La rémunération de M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de Président du Conseil est restée fixée à un montant inchangé de 320 000 € brut depuis la dissociation des fonctions de Président du Conseil et Directeur général en 2020. Compte tenu de son rôle majeur et de son engagement exceptionnel qui conduisent au bon fonctionnement du Conseil d'administration, et après avoir examiné les niveaux de rémunération des Présidents de Conseil au sein de différents échantillons de sociétés, le Conseil d'administration a décidé, sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations et sous réserve de l'approbation des actionnaires, d'augmenter la rémunération fixe annuelle du Président pour 2023 à 400 000 € brut. Ce montant resterait inchangé jusqu'à l'échéance de son mandat à l'Assemblée générale 2025.

En complément de cette rémunération fixe, M. Robert Peugeot bénéficiera de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour 2023, telle que présentée ci-avant.

M. Robert Peugeot bénéficie enfin d'un véhicule de fonction ainsi que de la prime de rentrée, du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société.

En plus des rémunérations décrites ci-dessus attribuées au titre de ses fonctions chez Peugeot Invest, M. Robert Peugeot perçoit pour l'exercice 2023 une rémunération au titre de son mandat d'administrateur de Peugeot 1810, filiale de Peugeot Invest et d'Établissements Peugeot Frères.

RÉMUNÉRATION DE M. BERTRAND FINET AU TITRE DE SES FONCTIONS DE DIRECTEUR GÉNÉRAL

Sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration du 21 mars 2023 a arrêté comme suit la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2023 au titre de ses fonctions de directeur général, sous réserve de l'approbation des actionnaires :

- une part fixe d'un montant annuel de 720 000 € brut (montant inchangé depuis le début de son mandat de directeur général en 2020) ;
- une part variable rehaussée à 100 % de sa rémunération fixe pour davantage tenir compte de la pratique de marché, soit un montant annuel cible de 720 000 € brut, pouvant être portée jusqu'à un maximum de 1 080 000 € brut (soit 150 % de sa rémunération fixe), qui serait versée en 2023 sous réserve du respect des critères qualitatifs et quantifiables suivants :
 - 252 000 € (soit 35 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs :
 - 113 400 € (soit 15,75 % de la part variable cible) liés au déploiement de la stratégie d'investissement de Peugeot Invest ;
 - 113 400 € (soit 15,75 % de la part variable cible) liés à l'organisation et au développement de l'équipe pour le déploiement de la stratégie d'investissement de Peugeot Invest ;
 - 25 200 € (soit 3,5 % de la part variable cible) liés à la validation par le Conseil d'une nouvelle feuille de route ESG 2024-2026 ;
 - 468 000 € (soit 65 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 828 000 € en cas de surperformance :
 - 198 900 € (soit 27,625 % de la part variable cible) liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 378 900 € (soit 190,5 % du montant cible lié à cet objectif) en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 198 900 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 180 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ;

- 198 900 € (soit 27,625 % de la part variable cible) liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 378 900 € (soit 190,5 % du montant cible lié à cet objectif) en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 198 900 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 180 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 % ;
- 70 200 € (soit 9,75 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères ESG quantifiables :
 - 23 400 € (soit 3,25 % de la part variable cible) liés à l'établissement du bilan carbone (scope 1 à 3) de Peugeot Invest ;
 - 23 400 € (soit 3,25 % de la part variable cible) liés à la validation d'un plan d'action à la suite du bilan carbone validé par le Conseil ;
 - 23 400 € (soit 3,25 % de la part variable cible) liés à l'atteinte des objectifs ESG fixés pour les équipes de Peugeot Invest.

Par ailleurs sur recommandation du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, le Conseil d'administration, lors de sa réunion du 21 mars 2023, a attribué à M. Bertrand Finet des actions de performance représentant 150 % de sa rémunération fixe pour 2023. M. Bertrand Finet prend l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture des risques sur les actions de performance qui lui sont ainsi attribuées.

Ces actions de performance sont soumises à une condition de présence au 30 mars 2026 et aux conditions de performance suivantes appréciées sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2023 et le 31 décembre 2025 :

- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 16 % des actions attribuées dépend :
 - pour 8 % de la proportion d'analyses préinvestissement incluant une identification des enjeux ESG matériels :

Proportion d'analyses préinvestissement incluant une identification des enjeux ESG matériels	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Moins de 80 %	0 %

- pour 4 % de la proportion de réponses aux questions sur le déploiement de la stratégie de décarbonation des participations directes ayant un objectif public de réduction de leurs émissions de GES :

Proportion des participations concernées ayant répondu	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Moins de 80 %	0 %

- pour 2 % de la proportion de réponses aux questions portant sur au moins deux enjeux matériels identifiés pour les participations directes représentant individuellement plus de 3 % de l'ABR des participations directes :

Proportion des participations concernées ayant répondu	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
100 %	100 %
Entre 0 et 100 %	Acquisition linéaire de 0 à 100 %

- pour 2 % de la proportion de réponses aux questions portant sur les enjeux matériels identifiés pour les fonds de PE ayant fait l'objet d'une analyse de maturité ESG en 2022 :

Proportion des sociétés de gestion concernées ayant répondu	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
100 %	100 %
Entre 0 et 100 %	Acquisition linéaire de 0 à 100 %

- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 % et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	1 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables** : l'acquisition définitive de 22 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la médiane du panel	0 %

Une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat du fait du Conseil d'administration, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les 2 derniers exercices écoulés.

M. Bertrand Finet bénéficie enfin d'un véhicule de fonction, de la prime de rentrée et du plan d'intéressement dont bénéficient les salariés de l'entreprise ainsi que d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise et du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société.

Rémunérations des dirigeants mandataires

sociaux versées au cours de l'exercice 2022

ou attribuées au titre de l'exercice 2022

soumis à l'approbation des actionnaires

(vote *ex post*)

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34, II du Code de commerce, les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de l'exercice écoulé ou attribués au titre du même exercice à chaque dirigeant mandataire social de la société sont soumis à l'approbation des actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 d'approuver les éléments de la rémunération versée ou attribuée au titre de l'exercice 2022 à chaque dirigeant mandataire social de la société, à savoir :

- M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président du Conseil d'administration ;
- M. Bertrand Finet au titre de ses fonctions de directeur général.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2023 n'approuve pas ces résolutions, les rémunérations variables ou exceptionnelles du dirigeant mandataire social concerné ne seront pas versées.

APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. ROBERT PEUGEOT VERSÉS AU COURS DE 2022 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE 2022

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de 2022 ⁽¹⁾	Montants attribués au titre de 2022 ou valorisation comptable ⁽²⁾	Présentation
Rémunération fixe	320 000 €	320 000 €	Rémunération fixe brute de 320 000 € arrêtée par le Conseil d'administration du 21 mars 2022 au titre de 2022 et intégralement versée au cours de 2022.
Rémunération variable annuelle	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune rémunération variable annuelle.
Rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie ni de rémunération variable différée, ni de rémunération variable pluriannuelle, ni de rémunération exceptionnelle.
Actions de performance attribuées en 2022	N/A	N/A	M. Robert Peugeot n'a pas bénéficié en 2022 de l'attribution d'actions de performance.
Actions de performance définitivement acquises en 2022	N/A	1 352 351 € (valorisation sur la base du 1 ^{er} cours de Bourse au jour de l'acquisition définitive)	M. Robert Peugeot a acquis définitivement des actions de performance qui lui avaient été attribuées en 2019 dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2018. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 15 mai 2019. Période d'acquisition : du 15 mai 2019 au 15 mai 2022. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 15 mai 2022. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 12 545, représentant 0,050 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2022. Acquisition définitive : le 15 mai 2022, elle était soumise à une condition de présence à cette date et à des conditions de performance ⁽³⁾ .
Rémunération d'administrateur de Peugeot Invest	107 333 €	111 333 €	Conformément aux règles internes de rémunération des administrateurs, une rémunération de 111 333 € a été attribuée à M. Robert Peugeot au titre de 2022 pour son mandat d'administrateur de Peugeot Invest au cours de 2022, dont 65 833 € de fixe et 45 500 € de variable.
Valorisation des avantages en nature	N/A	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	12 571 €	12 571 €	Prime de rentrée et intéressement.
Indemnité de départ	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de départ.
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	M. Robert Peugeot ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	M. Robert Peugeot bénéficie, comme M. Bertrand Finet, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2022). Le montant des cotisations au bénéfice de M. Robert Peugeot à la charge de la société s'est élevé à 18 108 € en 2022.

(1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2022 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.

(2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2022 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2022 mais dont le nombre et/ou le montant peut n'être pas encore définitivement acquis au moment (ils font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution).

(3) Conditions des actions de performance : se reporter au Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance ci-après.

APPROBATION PAR LES ACTIONNAIRES DES ÉLÉMENTS DE RÉMUNÉRATION DE M. BERTRAND FINET VERSÉS AU COURS DE 2022 OU ATTRIBUÉS AU TITRE DE 2022

Éléments de rémunération soumis au vote	Montants versés au cours de 2022 ⁽¹⁾	Montants attribués au titre de 2022 ou valorisation comptable ⁽²⁾	Présentation																														
Rémunération fixe	720 000 €	720 000 €	Rémunération fixe brute de 720 000 € arrêtée par le Conseil d'administration du 21 mars 2022 au titre de 2022 et intégralement versée au cours de 2022.																														
Rémunération variable 2022	N/A	181 152 €	<p>Fixée à un montant cible de 612 000 € (soit 85 % de sa rémunération fixe 2022), pouvant être portée jusqu'à un maximum de 918 000 € brut (soit 127,5 % de sa rémunération fixe 2022) en cas de surperformance.</p> <p>La part variable est déterminée selon des critères qualitatifs et quantifiables précis dont le choix et la pondération sont approuvés chaque année en début d'exercice par le Conseil d'administration sur proposition du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations.</p> <p>Pour l'exercice 2022, la part variable est soumise aux critères suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> • 244 800 € (soit 40 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de trois critères qualitatifs : <ul style="list-style-type: none"> • 97 920 € liés au à la détermination des secteurs d'investissement porteurs sur lesquels l'équipe d'investissement concentrera ses efforts ; • 73 440 € liés au <i>sourcing</i> de nouveaux investissements ; • 73 440 € liés au déploiement de la feuille de route ESG et à l'évolution des équipes conformément au plan stratégique validé par le Conseil d'administration ; • 367 200 € (soit 60 % de la part variable cible) liés à l'atteinte de critères quantifiables, pouvant être portés à 673 200 € en cas de surperformance : <ul style="list-style-type: none"> • 183 600 € liés à la performance de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest comparée à celle de l'Eurostoxx 600 dividendes réinvestis, pouvant être portés à 336 600 € en cas de surperformance : si la performance est supérieure à celle de l'Eurostoxx 600, cette part se déclenche de façon linéaire, les 183 600 € étant atteints pour une performance égale à 4 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 153 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 4 % et 6 % ; • 183 600 € liés à la performance absolue de l'ANR des Investissements de Peugeot Invest, pouvant être portés à 336 600 € en cas de surperformance : si la performance est positive, cette part se déclenche de façon linéaire, les 183 600 € étant atteints pour une performance égale à 5 %, étant précisé qu'un montant supplémentaire de 153 000 € maximum sera acquis au titre de la surperformance appréciée de façon linéaire entre 5 % et 7 %. <p>Le Conseil d'administration du 21 mars 2023 a débattu, sur la base des recommandations du Comité de la gouvernance, des nominations et des rémunérations, de la performance de M. Bertrand Finet, hors la présence de ce dernier, et a déterminé comme suit le niveau d'atteinte des critères déterminant sa rémunération variable :</p>																														
			<table border="1"> <thead> <tr> <th>Critère</th> <th>Montant cible</th> <th>Performance réalisée en 2022</th> <th>Niveau d'atteinte</th> <th>Montant attribué</th> </tr> </thead> <tbody> <tr> <td>Détermination des secteurs d'investissement porteurs</td> <td>97 920 €</td> <td>Les travaux relatifs à l'identification des secteurs d'investissement porteurs en 2022 seront poursuivis en 2023.</td> <td>50 %</td> <td>48 960 €</td> </tr> <tr> <td>Sourcing</td> <td>73 440 €</td> <td>Dans un environnement macroéconomique complexe, les efforts de sourcing du Directeur général et de son équipe ont permis de générer un montant d'investissements de 330 M€.</td> <td>90 %</td> <td>66 096 €</td> </tr> <tr> <td>Déploiement de la feuille de route ESG et évolution des équipes</td> <td>73 440 €</td> <td>Toutes les actions attendues en 2022 dans le cadre du déploiement de la feuille de route ESG ont été réalisées, comme confirmé par un expert indépendant. Une nouvelle organisation des équipes d'investissement a été mise en place fin 2022.</td> <td>90 %</td> <td>66 096 €</td> </tr> <tr> <td>Performance relative de l'ANR Investissement</td> <td>183 600 € à 336 600 €</td> <td>La performance relative des Investissements est négative comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis.</td> <td>0 %</td> <td>0 €</td> </tr> <tr> <td>Performance absolue de l'ANR Investissement</td> <td>183 600 € à 336 600 €</td> <td>La performance absolue des Investissements est négative.</td> <td>0 %</td> <td>0 €</td> </tr> </tbody> </table>	Critère	Montant cible	Performance réalisée en 2022	Niveau d'atteinte	Montant attribué	Détermination des secteurs d'investissement porteurs	97 920 €	Les travaux relatifs à l'identification des secteurs d'investissement porteurs en 2022 seront poursuivis en 2023.	50 %	48 960 €	Sourcing	73 440 €	Dans un environnement macroéconomique complexe, les efforts de sourcing du Directeur général et de son équipe ont permis de générer un montant d'investissements de 330 M€.	90 %	66 096 €	Déploiement de la feuille de route ESG et évolution des équipes	73 440 €	Toutes les actions attendues en 2022 dans le cadre du déploiement de la feuille de route ESG ont été réalisées, comme confirmé par un expert indépendant. Une nouvelle organisation des équipes d'investissement a été mise en place fin 2022.	90 %	66 096 €	Performance relative de l'ANR Investissement	183 600 € à 336 600 €	La performance relative des Investissements est négative comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis.	0 %	0 €	Performance absolue de l'ANR Investissement	183 600 € à 336 600 €	La performance absolue des Investissements est négative.	0 %	0 €
Critère	Montant cible	Performance réalisée en 2022	Niveau d'atteinte	Montant attribué																													
Détermination des secteurs d'investissement porteurs	97 920 €	Les travaux relatifs à l'identification des secteurs d'investissement porteurs en 2022 seront poursuivis en 2023.	50 %	48 960 €																													
Sourcing	73 440 €	Dans un environnement macroéconomique complexe, les efforts de sourcing du Directeur général et de son équipe ont permis de générer un montant d'investissements de 330 M€.	90 %	66 096 €																													
Déploiement de la feuille de route ESG et évolution des équipes	73 440 €	Toutes les actions attendues en 2022 dans le cadre du déploiement de la feuille de route ESG ont été réalisées, comme confirmé par un expert indépendant. Une nouvelle organisation des équipes d'investissement a été mise en place fin 2022.	90 %	66 096 €																													
Performance relative de l'ANR Investissement	183 600 € à 336 600 €	La performance relative des Investissements est négative comparée à la performance Eurostoxx 600 dividendes réinvestis.	0 %	0 €																													
Performance absolue de l'ANR Investissement	183 600 € à 336 600 €	La performance absolue des Investissements est négative.	0 %	0 €																													
TOTAL DE LA RÉMUNÉRATION VARIABLE ATTRIBUÉE AU TITRE DE L'EXERCICE 2022			181 152 €																														
La rémunération variable de 181 152 € attribuée à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2022, à recevoir en 2023 sous réserve de validation par l'Assemblée générale, représente 25,16 % de sa rémunération fixe en 2022.																																	
Rémunération variable 2021	432 000 €	N/A	La rémunération variable de M. Bertrand Finet au titre de 2021 a été validée par l'Assemblée générale du 12 mai 2022 et versée, postérieurement à cette validation, au cours de l'exercice 2022.																														

Rémunération variable différée, pluriannuelle ou exceptionnelle	N/A	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie ni de rémunération variable différée, ni de rémunération variable pluriannuelle, ni de rémunération exceptionnelle.
Actions de performance attribuées en 2022	N/A	1 080 013 € (valorisation IFRS)	M. Bertrand Finet a bénéficié en 2022 de l'attribution d'actions de performance dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 19 mai 2020. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 21 mars 2022. Période d'acquisition : du 21 mars 2022 au 21 mars 2025. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 21 mars 2025. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 10 340, représentant 0,041 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2022 et 150 % de la rémunération fixe de M. Bertrand Finet pour 2022. Acquisition définitive soumise à une condition de présence au 21 mars 2025 et à des conditions de performance ⁽³⁾ . Conformément au Code Afep-Medef, M. Bertrand Finet a pris l'engagement formel de ne pas recourir à des opérations de couverture des risques sur les actions de performance qui lui ont ainsi été attribuées.
Actions de performance définitivement acquises en 2022	N/A	824 131 € (valorisation sur la base du 1 ^{er} cours de Bourse au jour de l'acquisition définitive)	M. Bertrand Finet a acquis définitivement des actions de performance qui lui avaient été attribuées en 2019 dans les conditions suivantes : Autorisation : Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 17 mai 2018. Décision d'attribution : Conseil d'administration du 15 mai 2019. Période d'acquisition : du 15 mai 2019 au 15 mai 2022. Période de conservation : aucune période de conservation, les actions étant disponibles dès le 15 mai 2022. Néanmoins, au moins 50 % des actions ainsi acquises devront être conservées jusqu'à cessation de ses fonctions de mandataire social, plafonnées à 2 ans de rémunération brute fixe annuelle. Nombre d'actions : 7 645, représentant 0,031 % du capital de Peugeot Invest au 31 décembre 2022. Acquisition définitive : le 15 mai 2022, elle était soumise à une condition de présence à cette date et à des conditions de performance ⁽³⁾ .
Rémunération d'administrateur	N/A	N/A	M. Bertrand Finet n'exerce pas de mandat d'administrateur de Peugeot Invest et ne perçoit pas de rémunération à ce titre.
Valorisation des avantages en nature	N/A	2 796 €	Voiture de fonction.
Autres avantages	12 571 €	12 571 €	Prime de rentrée et intéressement.
Indemnité de départ	N/A	N/A	Il est prévu que M. Bertrand Finet perçoive, en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave, une indemnité de rupture s'élevant à un maximum de 2 années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les deux derniers exercices écoulés.
Indemnité de non-concurrence	N/A	N/A	M. Bertrand Finet ne bénéficie d'aucune indemnité de non-concurrence.
Retraite supplémentaire	N/A	N/A	M. Bertrand Finet bénéficie, comme M. Robert Peugeot, d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2022). Le montant des cotisations au bénéfice de M. Bertrand Finet à la charge de la société s'est élevé à 18 108 € en 2022.
Assurance GSC	N/A	N/A	M. Bertrand Finet bénéficie d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise. Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 12 958 € en 2022.

(1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2022 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.

(2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2022 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2022 mais dont le nombre et/ou le montant peut n'être pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution (ils font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution).

(3) Conditions des actions de performance : se reporter au Tableau 9 – Historique des attributions d'actions de performance ci-après.

Rapport sur les rémunérations présentant les informations mentionnées

à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce soumis à l'approbation des actionnaires

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I incluant notamment la rémunération totale et les avantages de toute nature versés à raison du mandat au cours de l'exercice écoulé ou attribués à raison du mandat au titre du même exercice à l'ensemble des mandataires sociaux, sont soumises à l'approbation des actionnaires.

Il est proposé à l'Assemblée générale du 12 mai 2023 d'approuver les informations mentionnées à l'article L.22-10-9, I du Code de commerce telles que présentées ci-dessous.

Si l'Assemblée générale du 12 mai 2023 n'approuve pas cette résolution, les rémunérations allouées aux membres du Conseil d'administration seront suspendues jusqu'à l'adoption d'une politique de rémunération révisée.

RÉMUNÉRATION TOTALE ET AVANTAGES DE TOUTE NATURE VERSÉS À RAISON DU MANDAT AU COURS DE L'EXERCICE 2022 OU ATTRIBUÉS À RAISON DU MANDAT AU TITRE DU MÊME EXERCICE INDIQUANT LA PROPORTION RELATIVE DE LA RÉMUNÉRATION FIXE ET VARIABLE (1° ET 2° DE L'ARTICLE L.22-10-9, I)

	Rémunération totale versée par Peugeot Invest au titre du mandat au cours de 2022 ⁽¹⁾				Rémunération totale attribuée par Peugeot Invest au titre du mandat au titre de 2022 ⁽²⁾			
	Fixe	Variable	% de variable par rapport au fixe	Autres	Fixe	Variable	% de variable par rapport au fixe	Autres (notamment valorisation des actions de performance et avantages de toutes natures)
Mandataires sociaux								
Robert Peugeot Président du Conseil	385 833 €	41 500 €	10,76 %	15 367 € ⁽³⁾	65 833 €	45 500 €	69,11 %	1 367 718 € ⁽³⁾
Jean-Philippe Peugeot Vice-président et administrateur (jusqu'à l'AG 2022)	13 749 €	18 500 €	134,56 %	Néant	13 749 €	18 500 €	134,56 %	Néant
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni Vice-présidente et administratrice (jusqu'à l'AG 2022)	13 749 €	22 000 €	160,01 %	Néant	13 749 €	22 000 €	160,01 %	Néant
Sophie Banzet-Berets Administratrice	24 334 €	31 000 €	127,39 %	Néant	24 334 €	35 000 €	143,83 %	Néant
Béatrice Dumurgier Administratrice	16 334 €	23 000 €	140,81 %	Néant	16 334 €	27 000 €	165,30 %	Néant
Établissements Peugeot Frères Administrateur	16 000 €	22 500 €	140,63 %	Néant	16 000 €	26 500 €	165,63 %	Néant
Luce Gendry Administratrice	29 333 €	55 500 €	189,21 %	Néant	29 333 €	59 500 €	202,84 %	Néant
Michel Giannuzzi Administrateur	3 333 €	5 334 €	160,04 %	Néant	3 333 €	9 334 €	280,05 %	Néant
Anne Lange Administratrice	28 000 €	48 500 €	173,21 %	Néant	28 000 €	52 500 €	187,50 %	Néant
Dominique Netter Administratrice	34 000 €	59 000 €	173,53 %	Néant	34 000 €	63 000 €	185,29 %	Néant
Armand Peugeot Administrateur	24 000 €	38 000 €	158,33 %	Néant	24 000 €	42 000 €	175,00 %	Néant
Christian Peugeot Administrateur (jusqu'à l'AG 2022)	10 000 €	8 000 €	80,00 %	Néant	10 000 €	8 000 €	80,00 %	Néant
Édouard Peugeot Administrateur	24 000 €	38 000 €	158,33 %	Néant	24 000 €	42 000 €	175,00 %	Néant

Pascaline Peugeot-de Dreuzy Administratrice	26 334 €	41 500 €	157,59 %	Néant	26 334 €	45 500 €	172,78 %	Néant
Rodolphe Peugeot Administrateur	14 000 €	19 500 €	139,29 %	Néant	14 000 €	23 500 €	167,86 %	Néant
Xavier Peugeot Administrateur (jusqu'à l'AG 2022)	10 000 €	11 500 €	115,00 %	Néant	10 000 €	11 500 €	115,00 %	Néant
Camille Roncoroni Administratrice	14 000 €	19 500 €	139,29 %	Néant	14 000 €	23 500 €	167,86 %	Néant
Thibault de Tersant Administrateur (jusqu'en octobre 2022)	24 000 €	19 500 €	81,25 %	Néant	24 000 €	19 500 €	81,25 %	Néant
Marie-Françoise Walbaum Administratrice	31 500 €	52 000 €	165,08 %	Néant	31 500 €	52 000 €	165,08 %	Néant
Georges Chodron de Courcel Censeur	17 500 €	17 500 €	100,00 %	Néant	17 500 €	17 500 €	100,00 %	Néant
Bertrand Finet Directeur général	720 000 €	432 000 €	60,00 %	15 367 € ⁽⁴⁾	720 000 €	181 152 €	25,16 %	1 919 511 ⁽⁴⁾

- (1) Les éléments de la rémunération versée à raison du mandat au cours de l'exercice 2022 visent les éléments en numéraire effectivement versés, quel que soit l'exercice de rattachement de ces rémunérations.
- (2) Les éléments de la rémunération attribuée à raison du mandat au titre de l'exercice 2022 visent les éléments en titres et/ou en numéraire dont le principe est arrêté à raison des fonctions exercées en 2022 mais dont le nombre et/ou le montant peut n'être pas encore définitivement acquis au moment de leur attribution (ils font l'objet, le cas échéant, d'une valorisation comptable à la date de leur attribution).
- (3) Ce montant correspond à la valorisation comptable des actions de performance et avantages de toute nature versés ou acquis à M. Robert Peugeot au cours de l'exercice 2022 ou attribués à M. Robert Peugeot au titre de l'exercice 2022.
- (4) Ce montant correspond à la valorisation comptable des actions de performance et avantages de toute nature versés ou acquis à M. Bertrand Finet au cours de l'exercice 2022 ou attribués à M. Bertrand Finet au titre de l'exercice 2022.

UTILISATION DE LA POSSIBILITÉ DE DEMANDER LA RESTITUTION D'UNE RÉMUNÉRATION VARIABLE (3° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La Société n'a pas au cours de l'exercice 2022 demandé la restitution d'une rémunération variable.

ENGAGEMENTS PRIS PAR LA SOCIÉTÉ LIÉS À LA PRISE, À LA CESSATION OU AU CHANGEMENT DE FONCTION (4° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

M. Robert Peugeot et M. Bertrand Finet bénéficient chacun d'un régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2022). Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 36 216 € en 2022.

Par ailleurs, une indemnité de rupture sera attribuée à M. Bertrand Finet en cas de cessation de son mandat social du fait du Conseil, hors les cas de faute grave. Cette indemnité s'élèvera à un maximum de deux années de rémunération fixe et variable annuelle, en fonction de l'atteinte des critères qualitatifs et quantifiables de performance conditionnant le versement de la part variable de sa rémunération sur les deux derniers exercices écoulés.

M. Bertrand Finet bénéficie également d'une assurance chômage GSC dont les cotisations sont prises en charge par l'entreprise. Le montant des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 12 958 € en 2022.

RÉMUNÉRATIONS VERSÉES OU ATTRIBUÉES PAR UNE ENTREPRISE COMPRISE DANS LE PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION AU SENS DE L'ARTICLE L. 233-16 (5° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

Les rémunérations versées ou attribuées par une entreprise comprise dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest à un mandataire social de Peugeot Invest sont les suivantes :

- les rémunérations versées par Peugeot Invest UK Ltd. à M. Édouard Peugeot au titre de ses fonctions d'administrateur (32 000 £ attribués au titre de 2022 et versés en 2023);
- les rémunérations versées par F&P SAS à M. Robert Peugeot au titre de ses fonctions de président (64 396 € attribués et versés en 2022); et
- les rémunérations versées par Peugeot 1810 SAS aux membres de son Conseil d'administration :
 - Mme Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni : 35 000 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022;
 - M. Robert Peugeot : 35 000 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022;
 - M. Jean-Philippe Peugeot : 35 000 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022;
 - M. Thibault de Tersant : 23 333 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022;
 - M. Christian Peugeot : 11 667 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022;
 - M. Xavier Peugeot : 11 667 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022;
 - M. Frédéric Banzet : 11 667 € attribués au titre de 2022.

RATIOS SUR 5 ANS ENTRE LE NIVEAU DE LA RÉMUNÉRATION DE CHACUN DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX PAR RAPPORT À LA RÉMUNÉRATION MOYENNE ET MÉDIANE DES SALARIÉS ET ÉVOLUTION ANNUELLE SUR 5 ANS DE LA RÉMUNÉRATION DES DIRIGEANTS MANDATAIRES SOCIAUX, DES PERFORMANCES DE LA SOCIÉTÉ, DE LA RÉMUNÉRATION MOYENNE DES SALARIÉS ET DES RATIOS MENTIONNÉS (6° ET 7° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

	2018	2019	2020	2021	2022
Performance de la société					
Progression annuelle de l'ANR par action	-3%	+19%	+0%	+31%	-14%
Rémunération des salariés					
Évolution (en %) de la rémunération moyenne des salariés	+14%	+7%	+11%	+6%	+10%
Évolution (en %) de la rémunération médiane des salariés	+26%	+21%	+11%	+11%	+1%
Rémunération de M. Robert Peugeot et ratios correspondants					
Évolution de la rémunération de Robert Peugeot	+35%	+20%	-3%	-77%	+7%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	x 7,86	x 8,83	x 7,71	x 1,65	x 1,62
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>	+18%	+12%	-13%	-79%	-2%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	x 11,87	x 11,76	x 10,29	x 2,11	x 2,23
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>	+7%	-1%	-12%	-80%	+6%
Rémunération de M. Bertrand Finet et ratios correspondants					
Évolution de la rémunération de Bertrand Finet	+22%	+15%	+17%	+16%	-5%
Ratio par rapport à la rémunération moyenne des salariés	x 6,78	x 7,28	x 7,67	x 8,42	x 7,30
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>	+7%	+7%	+5%	+10%	-13%
Ratio par rapport à la rémunération médiane des salariés	x 10,24	x 9,70	x 10,24	x 10,72	x 10,05
<i>soit une progression annuelle du ratio de</i>	-3%	-5%	+6%	+5%	-6%

Les ratios présentés ci-dessus au titre du 6° et 7° de l'article L.22-10-9, I du Code de commerce ont été calculés conformément aux lignes directrices proposées par l'Afep.

CALCUL DU NUMÉRATEUR

Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul du numérateur (rémunération du dirigeant mandataire social concerné) incluent l'ensemble des rémunérations et avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice :

- la part fixe due au titre de l'exercice N ;
- la part variable annuelle due au titre de l'exercice N et versée en N+1 ;
- le cas échéant, les rémunérations liées à la fonction d'administrateur versées au titre de l'exercice N ;
- les actions de performance attribuées au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- l'épargne salariale attribuée au titre de l'exercice N ;
- les avantages en nature attribués au titre de l'exercice N (valorisation comptable).

Afin de ne pas compromettre la comparabilité des ratios, sont exclus du calcul des rémunérations (i) les indemnités de départ ou de non-concurrence, ces dernières ne constituant pas une rémunération récurrente, et (ii) les régimes de retraite supplémentaires, qui constituent un avantage postérieur au mandat.

CALCUL DU DÉNOMINATEUR

Les éléments de rémunération pris en compte pour le calcul du dénominateur (rémunération des salariés hors dirigeants mandataires sociaux) incluent l'ensemble des rémunérations et avantages de toute nature dus ou attribués au titre de l'exercice :

- la part fixe due au titre de l'exercice N ;
- la part variable annuelle due au titre de l'exercice N et versée en N+1 ;
- les actions de performance attribuées au titre de l'exercice N (valorisés à la valeur IFRS) ;
- l'épargne salariale attribuée au titre de l'exercice N ;
- les avantages en nature attribués au titre de l'exercice N (valorisation comptable).

Comme pour les dirigeants mandataires sociaux, les indemnités de départ, de non-concurrence ou les régimes de retraite supplémentaires sont exclus du calcul des rémunérations. Les salariés dont les rémunérations sont prises en compte sont l'ensemble des salariés de Peugeot Invest employés en France à fin mars de l'année N hors dirigeants mandataires sociaux (à l'exclusion des stagiaires et alternants), leur rémunération étant prise en compte sur une base équivalent temps plein et proratisée sur l'année en cas d'arrivée ou de départ en cours d'exercice.

RESPECT DE LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION ADOPTÉE, PRISE EN COMPTE DU VOTE DE LA DERNIÈRE ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ET ÉCART ÉVENTUEL PAR RAPPORT À LA POLITIQUE DE RÉMUNÉRATION (8°, 9° ET 10° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I)

La rémunération des mandataires sociaux pour l'exercice 2022 est conforme à la politique de rémunération approuvée par l'Assemblée générale du 12 mai 2022.

SUSPENSION DE LA RÉMUNÉRATION ALLOUÉE AUX ADMINISTRATEURS EN CAS DE NON-APPLICATION DE LA LOI SUR L'ÉQUILIBRE FEMMES/HOMMES AU SEIN DU CONSEIL (11° DE L'ARTICLE L. 22-10-9, I SUR RENVOI DE L'ARTICLE L. 225-45)

La composition du Conseil étant conforme aux dispositions législatives, il n'y a pas lieu de suspendre la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration.

Informations complémentaires sur les rémunérations :

présentation des tableaux récapitulatifs recommandés par le Code Afep-Medef

TABLEAU 1

Synthèse des rémunérations et des options et actions attribuées à chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2021 (en €)	Exercice 2022 (en €)
M. Robert Peugeot		
Président du Conseil d'administration		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	412 867 €	446 700 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	Non applicable	Non applicable
TOTAL	412 867 €	446 700 €
M. Bertrand Finet		
Directeur général		
Rémunérations dues au titre de l'exercice (détaillées au tableau 2)	1 167 367 €	916 519 €
Valorisation des rémunérations variables pluriannuelles attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des options attribuées au cours de l'exercice	Non applicable	Non applicable
Valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice (détaillées au tableau 6)	936 024 € (soit 9 963 actions)	1 080 013 € (soit 10 340 actions)
TOTAL	2 103 391 €	1 996 532 €

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de Peugeot Invest au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des trois prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent, la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 2

Tableau récapitulatif des rémunérations de chaque dirigeant mandataire social

	Exercice 2021		Exercice 2022	
	Montants attribués (en €)	Montants versés (en €)	Montants attribués (en €)	Montants versés (en €)
M. Robert Peugeot⁽¹⁾				
Président du Conseil d'administration				
Rémunération fixe	320 000 €	320 000 €	320 000 €	320 000 €
Rémunération variable	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	77 500 €	77 500 €	111 333 €	107 333 €
Avantages en nature (véhicule)	2 796 €	2 796 €	2 796 €	2 796 €
Autres avantages (prime de rentrée et intéressement)	12 571 €	12 571 €	12 571 €	12 571 €
TOTAL	412 867 €	412 867 €	446 700 €	442 700 €
M. Bertrand Finet				
Directeur général				
Rémunération fixe	720 000 €	720 000 €	720 000 €	720 000 €
Rémunération variable	432 000 €	193 104 €	181 152 €	432 000 €
Rémunération exceptionnelle	Néant	Néant	Néant	Néant
Rémunération à raison du mandat d'administrateur	Néant	Néant	Néant	Néant
Avantages en nature (véhicule)	2 796 €	2 796 €	2 796 €	2 796 €
Autres avantages (prime de rentrée et intéressement)	12 571 €	12 571 €	12 571 €	12 571 €
TOTAL	1 167 367 €	928 471 €	916 519 €	1 167 367 €

(1) En complément de sa rémunération au titre de ses fonctions chez Peugeot Invest, M. Robert Peugeot a perçu une rémunération de deux sociétés comprises dans le périmètre de consolidation de Peugeot Invest : F&P au titre de ses fonctions de président (64 396 € attribués et versés en 2022) et Peugeot 1810 au titre de ses fonctions de président du conseil d'administration, puis d'administrateur (35 000 € attribués au titre de 2022 et versés en 2022).

TABLEAU 3

Tableau sur les rémunérations perçues par chaque membre du Conseil d'administration au titre de ses fonctions au Conseil

Membres du Conseil	Montants versés en 2021 (en €)		Montants versés en 2022 (en €)	
	Peugeot Invest ⁽¹⁾	EPF ⁽²⁾	Peugeot Invest	EPF ⁽²⁾
Robert Peugeot	77 500 €	47 000 €	107 333 €	22 083 €
Jean-Philippe Peugeot ⁽³⁾	78 500 €	71 000 €	32 249 €	53 750 €
Marie-Hélène Peugeot-Roncoroni ⁽³⁾	82 000 €	56 000 €	35 749 €	50 000 €
Sophie Banzet-Berets	64 500 €	Néant	55 334 €	Néant
Béatrice Dumurgier	Néant	Néant	39 334 €	Néant
Établissements Peugeot Frères	Néant	Néant	38 500 €	Néant
Luce Gendry	81 500 €	Néant	84 833 €	Néant
Michel Giannuzzi	Néant	Néant	8 667 €	Néant
Anne Lange	70 000 €	Néant	76 500 €	Néant
Dominique Netter	85 000 €	Néant	93 000 €	Néant
Armand Peugeot	57 500 €	Néant	62 000 €	Néant
Christian Peugeot ⁽³⁾	61 000 €	74 000 €	18 000 €	68 000 €
Édouard Peugeot	64 500 €	Néant	62 000 €	Néant
Pascaline Peugeot-de Dreuzy	51 000 €	Néant	67 834 €	Néant
Rodolphe Peugeot	Néant	Néant	33 500 €	Néant
Xavier Peugeot ⁽³⁾	64 500 €	39 000 €	21 500 €	37 167 €
Camille Roncoroni	Néant	Néant	33 500 €	Néant
Thibault de Tersant ⁽³⁾	36 500 €	Néant	43 500 €	Néant
Marie-Françoise Walbaum	73 500 €	Néant	83 500 €	Néant
Georges Chodron de Courcel	47 750 €	Néant	35 000 €	Néant
TOTAL	995 250 €	287 000 €	1 031 833 €	231 000 €

(1) Sur décision du Conseil d'administration et en raison du contexte sanitaire, la rémunération des administrateurs pour 2021 a été versée sans opérer de distinction entre la présence physique et celle par téléphone.

(2) Il s'agit de la société Établissements Peugeot Frères, qui contrôle la société.

(3) Les fonctions de Mme Marie-Hélène Peugeot Rocoroni et de MM. Jean-Philippe Peugeot, Christian Peugeot, Xavier Peugeot et Thibault de Tersant au sein du Conseil d'administration de Peugeot Invest ont pris fin au cours de l'année 2022.

TABLEAU 4

Options de souscription ou d'achat d'actions attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 5

Options de souscription ou d'achat d'actions levées durant l'exercice par chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 6*Actions de performance attribuées durant l'exercice à chaque dirigeant mandataire social*

	Bertrand Finet, Directeur général
N° et date du plan	Plan n° 7 du 21/03/2022
Nombre d'actions attribuées durant l'exercice	10 340
Valorisation des actions selon la méthode retenue pour les comptes consolidés	1 080 013 €
Date d'acquisition	21/03/2025
Date de disponibilité	21/03/2025
Conditions de performance	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé au tableau 9

La valorisation des actions de performance attribuées au cours de l'exercice est faite selon la méthode retenue pour les comptes consolidés (IFRS 2). Elle prend en compte le cours de Bourse de Peugeot Invest au moment de l'attribution des actions de performance, diminué de la valeur estimée du dividende des trois prochaines années. Cette valorisation ne prend pas en compte d'élément d'incertitude relatif au risque de non-atteinte des conditions de performance. Par conséquent la valorisation finale à l'issue du plan pourra être significativement différente.

TABLEAU 7*Actions de performance devenues disponibles durant l'exercice pour chaque mandataire social*

	N° et date du plan	Nombre d'actions devenues disponibles en 2022
M. Robert Peugeot Président du Conseil d'administration	Plan n° 4 du 15/05/2019	12 545
M. Bertrand Finet Directeur général	Plan n° 4 du 15/05/2019	7 645

TABLEAU 8*Historique des attributions d'options de souscription ou d'achat d'actions*

Non applicable.

TABLEAU 9

Historique des attributions d'actions de performance

	Plan n° 1	Plan n° 2	Plan n° 3	Plan n° 4	Plan n° 5	Plan n° 6	Plan n° 7	Plan n° 8
Date de l'Assemblée générale	03/05/2016	03/05/2016	17/05/2018	17/05/2018	17/05/2018	19/05/2020	19/05/2020	12/05/2022
Date du Conseil d'administration / date d'attribution	07/07/2016	09/03/2017	17/05/2018	15/05/2019	25/03/2020	24/03/2021	21/03/2022	21/03/2023
Nombre total d'actions attribuées, dont :	17 277	29 063	31 940	48 180	116 713	44 993	51 963	62 413
- les mandataires sociaux ⁽¹⁾	6 314	12 823	15 000	22 187	52 019	9 963	10 340	11 632
- M. Robert Peugeot ⁽²⁾	4 164	5 508	8 500	13 786	30 047	0	0	0
- M. Bertrand Finet ⁽²⁾	Non applicable	4 733	6 500	8 401	21 972	9 963	10 340	11 632
Date d'acquisition des actions sous condition de présence	07/07/2019	09/03/2020	17/05/2021	15/05/2022	25/03/2023	24/03/2024	21/03/2025	30/03/2026
Date de fin de période de conservation	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
Conditions de performance	En lien avec l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽³⁾	En lien avec l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁴⁾	En lien avec l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁵⁾	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁶⁾	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁷⁾	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁸⁾	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽⁹⁾	En lien avec l'ESG et l'évolution de l'ANR, tel que détaillé ci-dessous ⁽¹⁰⁾
Nombre d'actions acquises au 31/12/2022	17 277	29 063	10 653	43 844	Néant	Néant	Néant	Néant
Nombre cumulé d'actions annulées ou caduques	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant	Néant
Actions de performance restantes au 31/12/2022	Néant	Néant	Néant	Néant	116 713	44 993	51 963	N/A

(1) Mandataires sociaux en fonction à la date d'attribution.

(2) Mandataires sociaux en fonction au 31 décembre 2022.

(3) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 1 :

- Critères de performance absolue : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 ;
- Critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la

progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2015 et le 31 décembre 2018 (soit 450 bp en 3 ans).

(4) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 2 :

- Critères de performance absolue : acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 ;
- Critères de performance relative (acquisition linéaire) :
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 225 bp en 3 ans) ;

- acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2016 et le 31 décembre 2019 (soit 450 bp en 3 ans).

(5) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 3 :

- **Critères de performance absolue :** acquisition définitive d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR total de Peugeot Invest progresse en moyenne de 5 % par an sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020, étant précisé que si l'ANR progresse en moyenne de plus de 2,5 % par an sans atteindre le seuil de 5 %, seule la moitié de ces actions seront acquises ;
- **Critères de performance relative (acquisition linéaire) :**
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) jusqu'à un plafond de 75 bp par an au-delà de l'indice sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 225 bp en 3 ans) ;
 - acquisition définitive d'un maximum d'un tiers des actions attribuées si la performance de l'ANR Investissements de Peugeot Invest dépasse la progression de l'Eurostoxx 600 (dividendes réinvestis) de plus de 75 bp par an, jusqu'à un plafond de 150 bp par an au-delà de l'indice, sur la période comprise entre le 31 décembre 2017 et le 31 décembre 2020 (soit 450 bp en 3 ans).

(6) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 4 :

- **Critère ESG :** l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} mai 2019 et jusqu'au 31 décembre 2021 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **Critère de performance absolue :** l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance relative :** l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2019 et le 31 décembre 2021 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

(7) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 5 :

- **Critère ESG :** l'acquisition définitive de 10 % des actions attribuées dépend de la proportion de dossiers d'investissement réalisés à compter du 1^{er} janvier 2020 et jusqu'au 31 décembre 2022 incluant une étude ESG documentée et figurant dans le dossier présenté au Comité de direction et/ou au Conseil d'administration autorisant l'investissement :

Proportion des dossiers d'investissement réalisés incluant une étude ESG	Proportion des actions dépendant du critère ESG définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Entre 50 et 80 %	50 %
Moins de 50 %	0 %

- **Critère de performance absolue :** l'acquisition définitive de 35 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Progression annuelle moyenne de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **Critère de performance relative :** l'acquisition définitive de 55 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2020 et le 31 décembre 2022 :

Performance annuelle moyenne de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0 %

(8) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 6 :

- Critère ESG : l'acquisition définitive de 15% des actions attribuées dépend :
 - pour 5% du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023;
 - pour 5% de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière;
 - pour 5% de la réalisation d'investissements durables.
- Critère de performance absolue : l'acquisition définitive de 40% des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5%	100%
Entre 2,5 et 5%	Entre 50 et 100% (acquisition linéaire)
Moins de 2,5%	0%

- Critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600 : l'acquisition définitive de 22,5% des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100%
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100% (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0%

- Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables : l'acquisition définitive de 22,5% des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2021 et le 31 décembre 2023 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100%
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100% (acquisition linéaire)
Inférieure à la médiane du panel	0%

(9) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 7 :

- Critère ESG : l'acquisition définitive de 15% des actions attribuées dépend :
 - pour 5% du déploiement de la feuille de route ESG 2020-2023;
 - pour 5% de la note attribuée à Peugeot Invest par une agence de notation extra-financière;
 - pour 5% de la réalisation d'investissements durables.
- Critère de performance absolue : l'acquisition définitive de 40% des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5%	100%
Entre 2,5 et 5%	Entre 50 et 100% (acquisition linéaire)
Moins de 2,5%	0%

- Critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600 : l'acquisition définitive de 22,5% des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100%
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100% (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	0%

- Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables : l'acquisition définitive de 22,5% des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissements par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période comprise entre le 1^{er} janvier 2022 et le 31 décembre 2024 :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100%
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100% (acquisition linéaire)
Inférieure à la médiane du panel	0%

(10) Conditions de performance des actions de performance du plan n° 8 :

- **critère ESG** : l'acquisition définitive de 16 % des actions attribuées dépend :
 - pour 8 % de la proportion d'analyses préinvestissement incluant une identification des enjeux ESG matériels :

Proportion d'analyses préinvestissement incluant une identification des enjeux ESG matériels	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Moins de 80 %	0 %

- pour 4 % de la proportion de réponses aux questions sur le déploiement de la stratégie de décarbonation des participations directes ayant un objectif public de réduction de leurs émissions de GES :

Proportion des participations concernées ayant répondu	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
Plus de 80 %	100 %
Moins de 80 %	0 %

- pour 2 % de la proportion de réponses aux questions portant sur au moins deux enjeux matériels identifiés pour les participations directes représentant individuellement plus de 3 % de l'ABR des participations directes :

Proportion des participations concernées ayant répondu	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
100 %	100 %
Entre 0 et 100 %	Acquisition linéaire de 0 à 100 %

- pour 2 % de la proportion de réponses aux questions portant sur les enjeux matériels identifiés pour les fonds de PE ayant fait l'objet d'une analyse de maturité ESG en 2022 :

Proportion des sociétés de gestion concernées ayant répondu	Proportion des actions dépendant du critère définitivement acquises
100 %	100 %
Entre 0 et 100 %	Acquisition linéaire de 0 à 100 %

- **critère de performance absolue** : l'acquisition définitive de 40 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR par action de Peugeot Invest sur la période :

Progression annualisée de l'ANR par action sur la période	Proportion des actions dépendant du critère de performance absolue définitivement acquises
Plus de 5 %	100 %
Entre 2,5 et 5 %	Entre 50 % et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 2,5 %	0 %

- **critère de performance comparée à l'Eurostoxx 600** : l'acquisition définitive de 22 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest par rapport à l'indice Eurostoxx 600 dividendes réinvestis sur la période :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport au Eurostoxx 600 dividendes réinvestis	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative définitivement acquises
Plus de 150 bp	100 %
Entre 0 et 150 bp	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Moins de 0 bp (performance négative)	2 %

- **Critère de performance comparée à un panel de huit sociétés comparables** : l'acquisition définitive de 22 % des actions attribuées dépend de la progression de l'ANR Investissement par action de Peugeot Invest comparée à la rentabilité boursière annualisée d'un panel de sociétés comparables sur la période :

Performance annualisée de l'ANR Investissements par action sur la période par rapport à la rentabilité boursière annualisée du panel	Proportion des actions dépendant du critère de performance relative au panel de sociétés comparables définitivement acquises
Supérieure au seuil inférieur du premier quartile	100 %
Comprise entre la médiane et le seuil inférieur du premier quartile	Entre 0 et 100 % (acquisition linéaire)
Inférieure à la médiane du panel	0 %

TABLEAU 10

Tableau récapitulatif des rémunérations variables pluriannuelles de chaque dirigeant mandataire social

Non applicable.

TABLEAU 11

Dirigeants mandataires sociaux	Contrat de travail		Régime de retraite supplémentaire		Indemnités ou avantages dus ou susceptibles d'être dus en raison de la cessation ou du changement de fonctions		Indemnités relatives à une clause de non-concurrence	
	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non	Oui	Non
M. Robert Peugeot Président du Conseil d'administration		•	•			•		•
M. Bertrand Finet Directeur général		•	•		•			•

Les dirigeants mandataires sociaux bénéficient du régime de retraite supplémentaire à cotisations définies en vigueur dans la société. Les cotisations de ce régime, qui sont versées à un assureur, sont assises sur les rémunérations dans la limite de huit fois le plafond de la Sécurité sociale (329 088 € en 2022). Le montant total des cotisations à la charge de la société s'est élevé à 36 216 € en 2022, pour l'ensemble des mandataires sociaux.

2.11 Rapport des Commissaires aux comptes sur le rapport sur le gouvernement d'entreprise

Les observations requises par l'article L. 22-10-71 du Code de commerce sont portées dans le rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels (chapitre 5.2).



3

Informations sur le capital et la société



3.1	Peugeot Invest et ses actionnaires	126
3.2	Renseignements sur la société	131

3.1 Peugeot Invest et ses actionnaires

Informations relatives au capital

Au 21 mars 2023, le capital social est de 24 922 589 €, divisé en 24 922 589 actions de 1 € de valeur nominale chacune. Les opérations sur capital intervenues au cours des dernières années sont les suivantes :

- le 2 février 2016, il a été procédé à l'annulation de 84 684 actions, représentant 0,34 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 10^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 20 mai 2014 ;
- le 24 mai 2017, il a été procédé au rachat de 100 000 actions, représentant 0,40 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017 ;
- le 30 mai 2017, il a été procédé au rachat de 226 483 actions, représentant 0,90 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 11 mai 2017 ;
- le 27 décembre 2018, il a été procédé à l'annulation de 150 000 actions, représentant 0,60 % du capital de Peugeot Invest, en vertu d'une autorisation consentie sous la 17^e résolution de l'Assemblée générale ordinaire du 17 mai 2018.

Actionnariat de la société Peugeot Invest

MODIFICATIONS INTERVENUES AU COURS DE L'EXERCICE

La société Peugeot Invest est informée de l'identité de ses principaux actionnaires par la combinaison des dispositions légales et statutaires qui obligent tout actionnaire à se faire connaître dès lors qu'il franchit (i) les seuils légaux de 5 %, 10 %, 15 %, 20 %, 25 %, 30 %, 1/3, 50 %, 2/3, 90 % ou 95 % du capital ou des droits de vote ou (ii) le seuil statutaire de 2 % du capital ou des droits de vote, cette déclaration devant ensuite être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1 % ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

Par courrier du 15 septembre 2022, Moneta Asset Management, agissant pour le compte de fonds dont elle assure la gestion, a informé Peugeot Invest d'un franchissement à la hausse du seuil statutaire de 2 % des droits de vote de Peugeot Invest en date du 14 septembre 2022 et indiqué détenir au 15 septembre 2022 3,61 % du capital de Peugeot Invest et 2 % des droits de vote de la société.

RÉPARTITION ACTUELLE DU CAPITAL SOCIAL

NOMBRE D'ACTIONNAIRES

Au 31 décembre 2022, l'actionnariat de la société Peugeot Invest était composé de 246 actionnaires au nominatif pur ou administré, détenant 81,17 % du capital et 89,38 % des droits de vote. Les actionnaires au porteur représentaient 18,83 % du capital et 10,44 % des droits de vote.

ACTIONS DÉTENUES PAR LE PERSONNEL

Au 31 décembre 2022, les membres du personnel salarié détiennent au titre des plans d'attribution gratuite d'actions 24 258 actions de la société, résultant (i) de l'acquisition définitive le 7 juillet 2019 de l'ensemble des actions de performance attribuées le 7 juillet 2016, compte tenu de l'atteinte à 100 % de critères de performance, (ii) de l'acquisition définitive le 9 mars 2020 de l'ensemble des actions de performance attribuées le 9 mars 2017, compte tenu de l'atteinte à 100 % des critères de performance et (iii) de l'acquisition définitive le 17 mai 2021 d'un tiers des actions de performance attribuées le 17 mai 2018, compte tenu de l'atteinte à 33 % des critères de performance et (iv) de l'acquisition définitive le 15 mai 2022 de 91 % des actions de performance attribuées le 15 mai 2019, compte tenu de l'atteinte à 91 % des critères de performance.

Par ailleurs, il convient de noter que le Conseil d'administration de Peugeot Invest a attribué :

- le 25 mars 2020, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 25 mars 2023, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 24 mars 2021, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 24 mars 2024, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 21 mars 2022, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 21 mars 2025, sous réserve du respect de critères de performance ;
- le 21 mars 2023, des actions gratuites à certains membres du personnel salarié de Peugeot Invest. Ces actions seront acquises définitivement le 30 mars 2026, sous réserve du respect de critères de performance.

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2022

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	88,83 %	88,67 %
Autodétention ⁽¹⁾	84 733	0,34 %	0 %	0,19 %
Public	4 905 402	19,68 %	11,17 %	11,14 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2021

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	88,94 %	88,70 %
Autodétention ⁽¹⁾	122 693	0,49 %	0 %	0,27 %
Public	4 867 442	19,53 %	11,06 %	11,03 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

RÉPARTITION DU CAPITAL ET DES DROITS DE VOTE AU 31 DÉCEMBRE 2020

Principaux actionnaires identifiés	Nombre d'actions	% du capital	% des droits de vote exerçables	% des droits de vote théoriques
Établissements Peugeot Frères	19 932 454	79,98 %	88,96 %	88,69 %
Autodétention ⁽¹⁾	134 043	0,54 %	0 %	0,30 %
Public	4 856 092	19,48 %	11,04 %	11,01 %
TOTAL	24 922 589	100 %	100 %	100 %

(1) En application du contrat de liquidité et de la mise en œuvre du programme de rachat d'actions.

ÉVOLUTION DE LA RÉPARTITION DU CAPITAL SOCIAL (ACTIONNAIRES DÉTENANT PLUS DE 5 % DU CAPITAL OU DES DROITS DE VOTE)

Au 31 décembre 2022, la société Établissements Peugeot Frères contrôle la société Peugeot Invest ; à la connaissance de la société, aucun actionnaire ne détenait, directement ou indirectement, un pourcentage du capital ou des droits de vote de la société égal ou supérieur à 5 %, à l'exception de la société Établissements Peugeot Frères.

RÉPARTITION DES DROITS DE VOTE THÉORIQUES AU 31 DÉCEMBRE 2022

Conformément à l'article 223-11 du Règlement général de l'AMF, les droits de vote sont présentés selon leur calcul « théorique » sur la base de l'ensemble des actions auxquelles est attaché un droit de vote, y compris les actions privées de droit de vote (autocontrôle). Ces droits de vote théoriques sont retenus pour le calcul des franchissements de seuil de participation. Au 31 décembre 2022, le nombre total brut de droits de vote est de 44 960 207, et le nombre total net de droits de vote est de 44 875 474.

CONTRÔLE DE LA SOCIÉTÉ PEUGEOT INVEST

La société se réfère au Code Afep-Medef. En application de ces recommandations, Peugeot Invest a mis en place un ensemble de mesures en vue d'assurer que le contrôle de la société n'est pas exercé de manière abusive, à savoir notamment :

- la présence, au 31 décembre 2022, de 5 administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ;
- l'existence de 4 Comités spécialisés, dont 3 comptent parmi leurs membres des administrateurs indépendants.

Enfin, à la connaissance de la société :

- aucun des principaux actionnaires de la société ne dispose de droits de vote différents ;
- il n'existe aucun accord dont la mise en œuvre pourrait entraîner à une date ultérieure un changement de contrôle de la société.

Extraits des statuts relatifs au capital et à l'actionariat

INFORMATION SUR LA DÉTENTION DU CAPITAL (EXTRAIT DE L'ARTICLE 7 DES STATUTS)

Outre l'obligation légale d'information portant sur la détention d'actions de la société, toute personne physique ou morale qui, seule ou de concert, avec d'autres personnes physiques ou morales, vient à posséder ou à cesser de posséder directement ou indirectement un nombre d'actions représentant au moins 2% du capital ou des droits de vote de la société devra notifier ce changement de seuil à celle-ci, dans les 15 jours par lettre recommandée avec accusé de réception. Le franchissement de seuil résulte de la conclusion de transaction en Bourse ou hors Bourse indépendamment de la livraison des titres.

Cette notification devra indiquer :

- le nombre total d'actions et de droits de vote qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- le cas échéant, les titres donnant accès au capital de la société qui sont détenus, directement ou indirectement, par l'actionnaire déclarant, agissant seul ou de concert ;
- la date à laquelle le seuil a été franchi ;
- le cas échéant, les personnes avec qui l'actionnaire déclarant agit de concert.

Cette déclaration doit être renouvelée à chaque fois qu'un seuil de 1% ou un multiple de ce pourcentage est franchi, à la hausse ou à la baisse.

À la demande de un ou plusieurs actionnaires détenant ensemble au moins 1% du capital ou des droits de vote de la société, les actions excédant la fraction qui aurait dû être déclarée à la société, dans le cadre de l'obligation de déclaration de franchissement de seuils statutaires ci-dessus, pourront être privées du droit de vote lors de toute assemblée d'actionnaires qui se tiendrait jusqu'à l'expiration d'un délai de 2 ans suivant la date de la régularisation de la notification non effectuée.

DROITS ATTACHÉS À CHAQUE ACTION (EXTRAIT DE L'ARTICLE 8 DES STATUTS)

Outre le droit de vote qui lui est attribué par la loi, chaque action donne droit, dans les bénéfices et le boni de liquidation, à une part proportionnelle à la quotité du capital qu'elle représente.

Toutes les actions sont entièrement assimilées sur le plan fiscal et donnent droit, en conséquence, au règlement de la même somme nette, compte tenu de leur valeur nominale et de leur jouissance, lors de toutes répartitions ou de tous remboursements effectués pendant la durée de la société ou lors de sa liquidation.

ASSEMBLÉES D'ACTIONNAIRES (ARTICLE 14 DES STATUTS)

Les réunions ont lieu soit au siège social, soit dans un autre lieu précisé dans l'avis de convocation.

Un droit de vote double est attribué aux actions nominatives entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins. En cas d'augmentation de capital par incorporation de réserves, bénéfices ou primes, le droit de vote double sera conféré, dès leur émission, aux actions nominatives attribuées gratuitement à un actionnaire à raison d'actions anciennes pour lesquelles il bénéficie de ce droit ou si lesdites actions anciennes n'en bénéficient pas lors de cette émission, à partir de la date à laquelle elles acquerront ce droit.

Les actionnaires peuvent, dans les conditions légales en cours, adresser leur formule de procuration et de vote par correspondance concernant toute Assemblée générale, soit sous forme papier, soit sur décision du Conseil d'administration précisée dans l'avis de réunion et l'avis de convocation, par télétransmission. Les personnes morales participent aux Assemblées par l'intermédiaire de leurs représentants légaux ou par toute autre personne désignée à cet effet par ces derniers.

Les Assemblées sont présidées par le président du Conseil d'administration ou, en son absence, par le vice-président du Conseil, s'il en a été désigné un, ou par un administrateur spécialement délégué à cet effet par le Conseil. À défaut, l'Assemblée élit elle-même son président.

Pacte d'actionnaires

PACTE D'ACTIONNAIRES CONCERNANT LES TITRES PEUGEOT INVEST DÉCLARÉS AUPRÈS DE L'AUTORITÉ DES MARCHÉS FINANCIERS

Néant.

PACTE DUTREIL

Néant.

PACTES D'ACTIONNAIRES CONCLUS PAR PEUGEOT INVEST AVEC SES PARTICIPATIONS

Peugeot Invest et ses filiales sont amenées à conclure des pactes d'actionnaires avec des tiers dans le cadre de leurs opérations d'investissement. Ces pactes régissent généralement les règles de gouvernance applicables ainsi que les procédures à suivre en matière de cession de titres des sociétés de portefeuille concernées. Ils sont soumis à des obligations de confidentialité.

AUTRES

Depuis le 24 avril 2014, les pactes Dutreil régis par les articles 885 I *bis* et 787 B du Code général des impôts ne sont plus en vigueur, soit en raison de leur expiration, soit du fait de leur dénonciation.

Dividendes versés au titre des trois derniers exercices

POLITIQUE DE DISTRIBUTION DES DIVIDENDES

La politique de distribution de dividendes suivie par la société Peugeot Invest a été, depuis de nombreuses années et dans toute la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité des dividendes. Le Conseil a décidé de proposer, lors de la prochaine Assemblée générale annuelle, de fixer le dividende à 2,85 € par action.

AFFECTATION DU RÉSULTAT

Le Conseil d'administration vous propose d'affecter le résultat de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	191 815 151,01 €
Réserves distribuables	2 323 000 000 €
Report à nouveau	1 217 111,63 €
Affectation	
– aux actions	71 029 378,65 €
– au poste « Autres réserves »	2 444 500 000,00 €
– au poste « Report à nouveau »	502 883,99 €

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Dividende exercice 2021 décidé par l'AG 2022	Dividende exercice 2020 décidé par l'AG 2021	Dividende exercice 2019 décidé par l'AG 2020
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,65 €	2,35 €	2,15 €

Opérations afférentes aux titres de la société

DESCRIPTION DU PROGRAMME DE RACHAT 2022

CADRE JURIDIQUE

Il est rappelé que l'Assemblée générale en date du 12 mai 2022 (18^e résolution) a autorisé le Conseil d'administration à mettre en œuvre un programme de rachat d'actions (le « programme de rachat »). Ce programme de rachat a été mis en place par le Conseil d'administration le 12 mai 2022 pour une prise d'effet à compter du 1^{er} juin 2022. Ce programme s'est substitué à celui autorisé par l'Assemblée générale du 12 mai 2021 (16^e résolution).

Ce programme de rachat a été adopté pour une période de 18 mois à compter de la date de l'Assemblée générale, soit jusqu'au 11 novembre 2023. En vertu de cette autorisation, le prix maximal d'achat était de 180 € par action. Le Conseil d'administration était autorisé à acheter un nombre d'actions représentant au maximum 10 % du nombre de titres composant le capital social de Peugeot Invest.

CARACTÉRISTIQUES DU PROGRAMME DE RACHAT

Les différents objectifs de ce programme de rachat d'actions, conformément à la réglementation en vigueur et aux pratiques de marché admises par l'Autorité des marchés financiers, étaient de permettre, si besoin était :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'AMF et conforme à la Charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'AMF;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi), notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société;
- l'annulation éventuelle des actions acquises;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'AMF.

RACHATS D' ACTIONS RÉALISÉS PAR PEUGEOT INVEST AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Au cours de l'exercice 2022, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de Peugeot Invest et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché :

- acheté 78 887 actions au prix moyen de 97,64 € par action;
- vendu 73 004 actions au prix moyen de 97,68 € par action;

au titre de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2021 puis de la 18^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2022 (laquelle autorisation vient se substituer à la précédente).

ANNULATION D' ACTIONS PAR LA SOCIÉTÉ AU COURS DE L'EXERCICE 2022

Néant.

RÉALLOCATIONS ÉVENTUELLES

Les actions achetées par la société dans le cadre de l'autorisation conférée par la 18^e résolution adoptée par l'Assemblée générale du 12 mai 2022 ou dans le cadre de toute autorisation antérieure n'ont pas été allouées à d'autres objectifs que les objectifs initiaux qui leur avaient été assignés lors de leurs rachats.

MONTANT TOTAL DES FRAIS DE NÉGOCIATION

Les opérations effectuées au titre des achats en vue de l'animation du marché n'ont pas fait l'objet de frais de négociation.

NOMBRE D' ACTIONS AUTODÉTENUES

À LA CLÔTURE DE L'EXERCICE 2022

Pourcentage de capital autodétenu de manières directe et indirecte	0,34 %
Nombre d'actions annulées au cours des 24 derniers mois	0
Nombre de titres détenus en portefeuille	
<i>dont contrat de liquidité</i>	9 086
<i>dont couverture de plans d'options d'achat d'actions ou actions destinées à être annulées</i>	75 647
SOIT :	84 733 actions
<i>Valeur des actions, évaluée au prix d'acquisition</i>	6 416 294,06 €

Éléments susceptibles d'avoir une incidence

en cas d'offre publique

Conformément aux dispositions de l'article L.22-10-11 du Code de commerce, sont mentionnés ci-dessous les éléments prévus par ce texte, susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique :

- la société est contrôlée par Établissements Peugeot Frères qui, au 31 décembre 2022, détient 79,98 % du capital de Peugeot Invest et 88,67 % des droits théoriques de vote de la société;
- les autorisations et délégations consenties par l'Assemblée générale du 12 mai 2021 et l'Assemblée générale du 12 mai 2022 concernant l'émission d'actions et le rachat d'actions ne sont pas suspendues en période d'offre publique;
- l'article 14 des statuts prévoit l'attribution d'un droit de vote double aux actions nominatives, entièrement libérées inscrites au nom d'un même titulaire depuis 4 ans au moins.

Il n'existe pas en tant que tel de pacte d'actionnaires ni d'engagement de conservation de titres.

3.2 Renseignements sur la société

Dénomination sociale

Peugeot Invest

Siège social

66, avenue Charles-de-Gaulle, 92200 Neuilly-sur-Seine, France.

Forme et constitution

Société anonyme à Conseil d'administration de droit français. Peugeot Invest est régie par la loi française et notamment le Code de commerce et est immatriculée au Registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 562 075 390.

Date de constitution : 30 juillet 1929.

Date d'expiration : 14 mai 2118.

Objet social (article 3 des statuts)

La société a pour objet de participer, directement ou indirectement, et notamment par voie de souscription ou d'acquisition d'actions ou de tous autres droits sociaux, de prise d'intérêts, de création de sociétés nouvelles, d'apport, de fusion, d'association en participation ou de toute autre manière à toutes opérations industrielles, commerciales ou financières, en France ou à l'étranger, pouvant se rattacher :

- à la fabrication, la vente et la réparation de tous véhicules, des moteurs destinés à les actionner et de leurs pièces détachées et accessoires ;
- à la fabrication et la vente de tous produits sidérurgiques, de tous outils et outillages à main, mécaniques ou électriques ;
- à la fabrication et la vente de tous matériels, appareils, machines et pièces en tous genres, de toute nature et pour tous les usages, se rapportant à l'industrie et à la construction mécanique et électrique ;
- à toute activité de prestations de service de toutes natures ;
- à l'acquisition par tous moyens, à la construction, l'installation et l'aménagement, à l'exploitation, à la location et la cession de tous immeubles, terrains, établissements industriels, usines, bureaux et autres biens ou droits immobiliers ;

- et, plus généralement, toutes opérations commerciales, industrielles, financières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'un des objets ci-dessus précités, en totalité ou en partie, à tous objets similaires ou connexes, et même à tous autres objets qui seraient de nature à favoriser ou à développer les affaires de la société.

Exercice social (article 15 des statuts)

Du 1^{er} janvier au 31 décembre.

Affectation et répartition des bénéfices (article 15 des statuts)

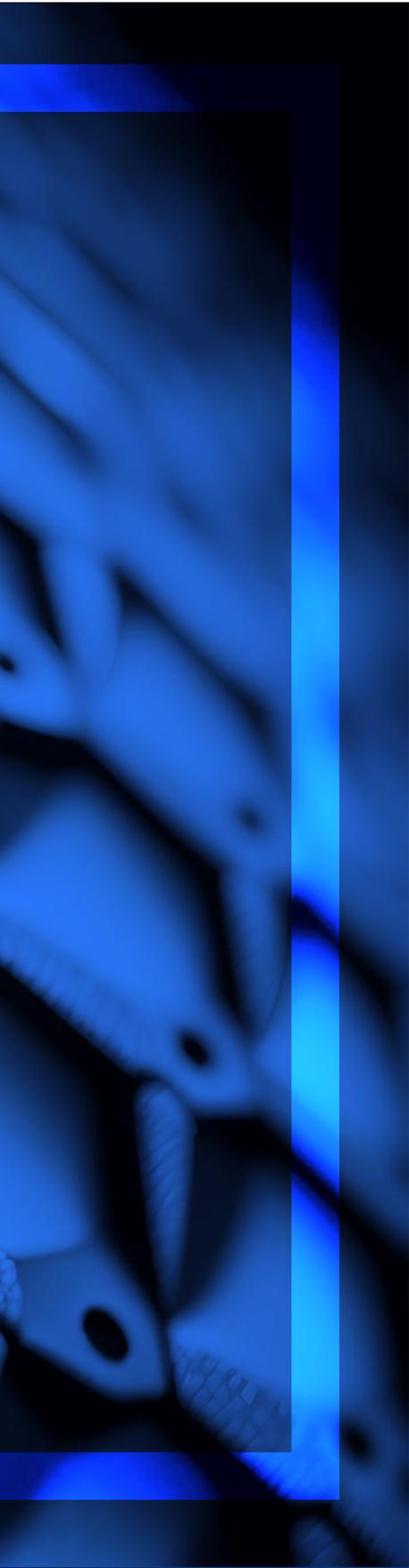
Le bénéfice distribuable, tel qu'il est défini par la loi, est à la disposition de l'Assemblée générale. Sauf exception résultant des dispositions légales, l'Assemblée générale décide souverainement de son affectation.

La faculté d'accorder à chaque actionnaire une option entre le paiement en numéraire ou en actions, pour tout ou partie du dividende ou des acomptes sur dividende, pourra être exercée dans les conditions prévues par la réglementation en vigueur.



4

Activités et résultat de l'exercice



4.1	Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2022	134
4.2	Analyse des résultats et de la situation financière	137
4.3	Événements postérieurs à la clôture	139
4.4	Tendances et perspectives	140
4.5	Facteurs de risques – Gestion des risques et assurances.....	141
4.6	Autres informations sur l'activité.....	153

4.1 Investissements et désinvestissements réalisés au cours de l'exercice 2022

Peugeot 1810

AUGMENTATION DE CAPITAL DE FORVIA (EX-FAURECIA)

Au début du mois de juin 2022, Forvia (ex-Faurecia) a lancé une augmentation de capital de 705 M€ dans le cadre du refinancement de l'acquisition de Hella. Peugeot 1810 a participé à hauteur de sa quote-part à cette opération pour un montant de 21,9 M€, soit 1 410 114 titres. La quote-part de Peugeot Invest s'établit à 16,7 M€. L'acquisition de Hella est une opération stratégique majeure pour le Groupe qui lui permet de se positionner sur des métiers en plus forte croissance et de réduire son exposition au moteur thermique.

Participations

AUGMENTATIONS DE CAPITAL DE SIGNA PRIME SELECTION ET DE SIGNA DEVELOPMENT SELECTION

Peugeot Invest avait réalisé en 2019 un investissement de 211 M€ dans SIGNA Prime Selection, société détenant des actifs situés au cœur des centres-villes pour une valeur brute de 18,8 Mds€. En août 2022 Peugeot Invest a réinvesti lors de l'augmentation de capital à hauteur de 10 M€ sur un total de 750 M€. Cette augmentation de capital a été réalisée dans le cadre de l'acquisition des chaînes de grands magasins Selfridges à Londres et Manchester (acquises pour 3 Mds€, en JV avec le partenaire historique de la société, Central Group) et a permis par la même occasion de renforcer le bilan de Signa Prime.

En mai 2021 Peugeot Invest a fait l'acquisition de 5 % du capital de SIGNA Development Selection (société sœur de SIGNA Prime Selection) pour un montant de 75 M€. La stratégie de cette dernière consiste à développer des projets immobiliers « premium » en Europe germanophone (résidentiels, bureaux et commerces), dont la majorité est située dans les centres-villes d'Allemagne et d'Autriche, avec pour objectif de commercialiser puis de les céder à des investisseurs (principalement fonds de pension et sociétés d'assurance). En mai 2022, l'Assemblée générale extraordinaire de SIGNA Development a approuvé une augmentation de capital de 200 M€ du groupe. Cette augmentation de capital permet à la société de renforcer son bilan et conforter sa capacité d'investissement. Peugeot Invest a participé à l'opération et a donc réinvesti à hauteur de sa quote-part, soit 10 M€.

CESSION DE LA FLOTTE DE NAVIRES VRAQUIERS DE LDAP

En 2013, Peugeot Invest s'était associée au groupe familial LDA (Louis Dreyfus Armateurs) dans le cadre d'une joint-venture pour la construction et l'exploitation de cinq navires vraquiers handysize au design moins consommateur en carburant. Les navires ont été livrés majoritairement au cours du second semestre de l'année 2015. Afin de bénéficier de son savoir-faire dans le transport de vrac sec, la gestion de cette flotte avait été confiée à LDA, qui en a assuré l'armement et l'exploitation commerciale.

Après neuf ans de partenariat avec LDA, les conditions de marché étaient réunies pour céder ces navires à de nouveaux propriétaires. En 2022, le Groupe Louis Dreyfus Armateurs et ses partenaires, le Groupe Roullier et Peugeot Invest, ont donc conclu un accord avec des investisseurs institutionnels conseillés par J.P. Morgan Global Alternatives' Global Transportation Group et l'armateur MUR Shipping BV pour la cession d'une flotte de 13 navires vraquiers Handysize et Supramax. La cession et la livraison des navires ont été réalisées au cours du second semestre 2022 ce qui a donné lieu à une distribution partielle du cash encaissé par LDAP pour un montant de 22,7 M\$ au profit de Peugeot Invest. La distribution du solde du produit de la vente est attendue au cours du S1 2023. L'opération permet de dégager un multiple de 1,9x.

CESSION DE TITRES SAFRAN

Après avoir cédé la majeure partie de sa participation dans le groupe Safran en novembre 2020 pour 132 M€ (via la mise en place d'un contrat de vente à terme) et 208 M€ en mars et avril 2021, Peugeot Invest a poursuivi son désengagement en 2022 et a cédé le solde de ses actions, soit 407 729 actions pour un montant de 43,4 M€ ce qui porte la cession totale à 383,4 M€.

CESSION DE FFP LES GRÉSILLONS

Une promesse de vente a été signée le 3 novembre 2022 en vue de la cession de FFP Les Grésillons, ensemble immobilier à usage d'entrepôt situé à Gennevilliers. L'acte de vente définitif a été signé fin mars 2023. L'investissement a généré depuis 1998 un multiple de cession de 2,8x hors loyers et 5,1x loyers inclus.

Co-investissements

CESSION ET INVESTISSEMENT AUX CÔTÉS DE JAB HOLDING

Dans la lignée de l'engagement en 2019 de 100 M\$ dans le fonds JAB GCB III (fonds investi à ce stade dans le secteur des soins et des assurances pour les animaux de compagnie), Peugeot Invest s'est engagée en 2022 à investir 100 M\$ dans JCP V aux côtés de son partenaire JAB Holding, qui poursuit une stratégie de consolidation du marché résilient et en forte croissance de l'assurance et des soins aux animaux de compagnie. Le marché lié aux animaux domestiques suit une tendance de long terme, tirée par une augmentation globale du nombre d'animaux de compagnie ainsi qu'une progression des dépenses en leur faveur (soins, nourriture, équipement et services).

En 2022, Peugeot Invest a donc fait l'objet de plusieurs appels pour un montant total de 23,5 M\$ dans le fonds JAB GCB III, portant le total restant à appeler à 5,3 M\$ sur les 100 M\$ engagés et pour un montant de 36,5 M\$ dans le fonds JCP V, portant le total restant à appeler à 63,5 M\$ sur les 100 M\$ engagés.

En parallèle de ces nouveaux développements, Peugeot Invest a cédé la totalité de ses parts dans le groupe de boissons américain Keurig Dr Pepper, que JAB Holding lui avait distribué, pour un total de 169 M\$ dont 1 M\$ issu de la distribution en titres de BDT III, ce qui représente une performance de 1,8x depuis l'introduction en Bourse de la société. Pour rappel, JAB Holding a constitué le groupe en 2018 avant de l'introduire en Bourse.

Peugeot Invest a également cédé les titres Krispy Kreme que JAB Holding lui avait distribués pour un montant de 11,9 M\$ et les titres JDE Peet's pour 6,5 M€ respectivement en juin et août 2022.

DISTRIBUTION ET RÉINVESTISSEMENT AUX CÔTÉS D'ARCHIMED

Peugeot Invest a renforcé son partenariat avec ArchiMed ce qui amplifie notre exposition à la santé, second secteur représenté dans notre portefeuille après l'automobile. En janvier 2022, Peugeot Invest s'est engagée dans Med Platform II pour un montant global de 100 M€. Il s'agit du fonds successeur à Med Platform I qui réalisera des opérations de buy-out, dans 8 à 12 sociétés européennes et américaines dans le secteur de la santé.

Ainsi, en mai 2022, Med Platform II a réalisé son premier investissement dans la société cotée américaine Natus Medical, leader dans la production d'équipements de diagnostic et de traitement des patients souffrant de troubles du système nerveux central et du système sensoriel. En complément de son exposition *via* le fonds, Peugeot Invest s'est également engagé à réaliser un co-investissement dans cette société pour 10 M\$.

En décembre 2022, Med Platform I a réalisé sa première distribution suite à la cession de Bomi. Peugeot Invest a ainsi reçu 77,8 M€ *via* ses deux véhicules MPI Compartment I et III, ce qui induit une performance de 3,8x.

CESSION D'ASMODEE

Le 16 décembre 2021, PAI Partners a annoncé la signature d'un accord de cession d'Asmodee au groupe suédois de jeux vidéo Embracer. Peugeot Invest avait investi dans la société en 2018 et en 2019 pour un montant total de 21,6 M€. La transaction a été finalisée le 8 mars 2022. Peugeot Invest a donc reçu 46 M€ (performance de 2,6x) de cash et détient maintenant indirectement des titres Embracer.

INVESTISSEMENT DANS SCHWIND

Peugeot Invest a pris un engagement de 15 M€ en janvier 2022 dans la société Schwind aux côtés de son partenaire Adagia Capital Europe. Schwind est une société allemande de fabrication de lasers ophtalmiques pour la chirurgie réfractive. Fin décembre 2021, Adagia était entré en exclusivité pour faire l'acquisition de la société auprès d'Ardian Expansion.

INVESTISSEMENT DANS SANTÉVET

Peugeot Invest a pris un engagement de 15 M€ en février 2022 auprès de SantéVet. Ce co-investissement a été réalisé aux côtés de Columna Capital, actionnaire majoritaire depuis 2017. Créée en 2003, SantéVet est une société française aux ambitions européennes qui conçoit, distribue et gère des polices d'assurance dédiées aux animaux de compagnie. Forte de son succès et de la qualité de ses opérations en France, SantéVet prévoit de poursuivre son expansion européenne tout en accélérant sa croissance sur ses marchés existants (France, Belgique, Espagne, Allemagne).

INVESTISSEMENT ET RÉINVESTISSEMENT AUX CÔTÉS DE VENTURI

Peugeot Invest a pris deux nouveaux engagements auprès de son partenaire Venturi. Elle a ainsi investi 5 M\$ en février 2022 dans Country Delight. Fondée en 2013, Country Delight est la plus grande plateforme d'abonnement aux produits alimentaires en Inde (lait, fruits et légumes etc.).

Peugeot Invest a également réinvesti 8,4 M\$ dans Livspace pour un engagement total appelé de 20 M\$. Pour rappel il s'agit d'une plateforme digitale indienne, leader du marché de l'aménagement d'intérieur « clé en main ». La société réorganise complètement la chaîne de valeur de l'aménagement d'intérieur en la digitalisant, en standardisant et automatisant des process qui permettent de réaliser des gains de productivité importants. Livspace est présente dans six villes en Inde et à Singapour.

RÉINVESTISSEMENT YNSECT

Ynsect est une société française, leader dans l'élevage et la transformation d'insectes en ingrédients utilisés comme alternative aux protéines animales. Après un premier co-investissement de 10 M€ en juin 2021, Peugeot Invest a réalisé en avril 2022 un investissement complémentaire de 1 M€. Cela traduit l'ambition de Peugeot Invest d'être un investisseur responsable souhaitant avoir un impact à long terme sur l'économie.

INVESTISSEMENT COMPLÉMENTAIRE ET CESSION DE PROJETS POUR ELV

Peugeot Invest s'est associée avec plusieurs familles européennes pour soutenir le développement de projets immobiliers aux États-Unis montés et gérés par une équipe américaine de professionnels regroupée dans la structure ELV Associates, établie depuis 1991. Il s'agit principalement de promotion immobilière de logements mais aussi de bureaux et commerces.

En 2022, Peugeot Invest a réalisé dans ce cadre 4 nouveaux investissements pour un montant total de 18,5 M\$ dont 8,3 M\$ net déjà appelés.

Peugeot Invest a par ailleurs bénéficié de la cession de 4 projets en 2022 pour un montant net de 16,7 M\$ ainsi qu'une cession partielle d'un terrain pour 1 M\$ avec des multiples compris entre 1,6x et 2,4x.

CESSION QUILVEST

Notre partenaire Quilvest a réalisé la cession de deux co-investissements. Tout d'abord en juillet 2022, Quilvest a cédé EDH ce qui a permis à Peugeot Invest de recevoir 13,3 M€ pour un multiple total de 5,0x net. Puis en septembre 2022, Quilvest a cédé Phaidon entraînant pour Peugeot Invest une distribution de 24,8 M\$ pour un multiple total de 5,7x net.

Fonds d'investissement

FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Le capital-investissement aura de nouveau connu une année très soutenue en 2022, avec 14 nouveaux engagements représentant 200 M€, dont 94 M€ en fonds de capital-transmission (LBO) et 10 M€ en fonds de Capital Développement et 96 M€ en fonds de capital-croissance technologique (growth technology).

Aux États-Unis, Peugeot Invest s'est engagée dans 5 fonds : 15 M\$ dans le fonds Sumeru IV (growth technology), 25 M\$ dans le fonds Veritas Capital Fund VIII (LBO), 25 M\$ dans le fonds Valor Equity Partners VI (growth technology), 11 M\$ dans le fonds Chicago Pacific Founders III (LBO) et 10 M\$ dans le fonds Ampersand 2022 (LBO).

En Europe, Peugeot Invest s'est engagée dans 7 fonds : 15 M€ dans GRO Capital III (growth technology), 20 M€ dans Keensight Nova VI (growth technology), 5 M€ dans Keensight Spark I (growth technology), 5 M€ dans Astanor Ventures II (Capital dev), 12 M€ dans Chequers XVIII (LBO), 15 M€ dans Ambianta IV (LBO) et 5 M€ dans Planet First (Capital Dev).

Au niveau global, Peugeot Invest s'est engagée dans 2 fonds, 20 M\$ dans Warburg Pincus XIV (growth technology) et 25 M\$ dans Advent International GPE X (LBO).

Durant l'exercice 2022, les appels de fonds se sont élevés à 147 M€. De nombreuses cessions ont été réalisées par les fonds conduisant à un niveau de distributions de l'ordre de 103 M€ sur l'année.

FONDS IMMOBILIERS

Concernant les fonds immobiliers, Peugeot Invest a pris en juin 2022 un engagement de 20 M€ dans le fonds Tikehau Real Estate Opportunity II (TREO II), fonds successeur de TREO 2018. En 2022, les appels de fonds immobiliers ont atteint 10 M€.

4.2 Analyse des résultats et de la situation financière

Résultats consolidés

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net consolidé part du groupe au 31 décembre 2022 est un bénéfice de 237,4 M€, contre un bénéfice net de 456,5 M€ au 31 décembre 2021. Il est composé des principaux éléments suivants :

- les produits des immobilisations financières s'élèvent à 308,7 M€, contre 639,9 M€ au 31 décembre 2021. Cette baisse apparente s'explique d'une part par la distribution exceptionnelle des titres Faurecia en 2021 pour 173 M€ qui par nature n'est pas reproduite en 2022. Retraités de cette distribution exceptionnelle, les dividendes reçus sont en augmentation de 140 M€ notamment du fait du dividende ordinaire Stellantis en hausse (233 M€, contre 93 M€ en 2021). D'autre part, les résultats sur cession et revalorisation à la juste valeur des TIAPs ont été en 2022 moins importantes qu'en 2021 avec un impact de 22,9 M€, contre 326,1 M€ en 2021. Cet écart s'explique principalement par le portefeuille de Private Equity qui avait été réévalué de plus de 200 M€ en 2021, alors que la revalorisation n'est que de 60 M€ en 2022 ;
- les frais d'administration générale sont en légère hausse du fait des recrutements réalisés en 2022 et s'élèvent à 36,7 M€, contre 34 M€ au 31 décembre 2021 ;
- le coût de l'endettement financier est stable et se situe à 28,2 M€, contre 28,7 M€ en 2021 ;
- la quote-part dans le résultat net des entreprises associées s'élève à 24,2 M€, contre 12,7 M€ au 31 décembre 2021 ; cette amélioration s'explique principalement par la quote-part du résultat dans LDAP en croissance de +6,8 M€ par rapport à 2021 et donnant lieu de fait à la reprise intégrale de la provision constituée pour 15,7 M€.

Le résultat global consolidé (part du groupe) s'établit à -676,6 M€, contre 1 285,6 M€ pour l'exercice 2021. Le résultat global 2022 comprend le résultat de l'exercice ainsi que les réévaluations nettes des actifs financiers pour un total de -1 198,5 M€ (net d'impôts), contre 922,5 M€ en 2021. L'essentiel de cette baisse provient de la variation des cours de Bourse du portefeuille de participations cotées dont Stellantis pour -743,5 M€, ORPEA pour -261,3 M€, SEB pour -126,4 M€ et Faurecia pour -118 M€.

Le résultat global consolidé comprend par ailleurs la variation de juste valeur des instruments dérivés pour

14,4 M€, les effets dans les capitaux propres des sociétés mises en équivalence pour 16,6 M€, les écarts de change sur avances de trésorerie consenties aux filiales pour 31,2 M€ ainsi que d'autres réévaluations directes nettes par capitaux propres pour 19,9 M€ (dont l'essentiel est généré par l'écart de conversion sur capitaux propres des filiales dont la monnaie fonctionnelle est différente de l'euro).

BILAN ET FLUX DE TRÉSORERIE

Les principales variations qui affectent le bilan consolidé concernent :

- les immeubles de placements qui sont reclassés en actifs détenus en vue de leur vente et qui ont fait l'objet d'une réévaluation correspondant à la valeur de revente attendue ;
- les participations non consolidées qui baissent de 1 236 M€, notamment suite à la revalorisation à la baisse de l'ensemble des participations pour -1 245 M€ (principalement expliqué par Stellantis pour -767,3 M€, ORPEA pour -267,2 M€ et SEB pour -130,4 M€) ;
- les TIAP qui progressent de 136,1 M€ suite aux nouveaux engagements pris dans JAB Holding (100 M\$), Archimède (100 M€), les fonds de capital-investissement (200 M€) minoré des cessions de KDP (-167 M\$, Asmodee (-46 M€) ainsi qu'aux revalorisations des co-investissements et des fonds de capital-investissement ;
- les capitaux propres part du groupe qui baissent de -743,6 M€ correspondant au résultat global et à la distribution de dividendes effectuée sur l'exercice 2022.

La trésorerie consolidée est en augmentation de 40,9 M€ s'établissant à 69,9 M€ au 31 décembre 2022. Les principaux flux de trésorerie de l'année sont les suivants :

- flux nets de trésoreries générés par l'activité : 248,8 M€ (principalement les dividendes reçus) ;
- acquisition d'immobilisations financières pour 317,9 M€ principalement liée aux investissements dans de nouvelles participations pour 171 M€ ainsi qu'aux appels des fonds de capital-investissement pour 158 M€ ;
- cession d'immobilisations financières pour 501,7 M€ principalement liée aux cessions de titres KDP (152 M€), Asmodee (46 M€), Bomi (78 M€ *via* Med Platform I) et au retour des fonds de capital-investissement (107 M€) ;
- paiement de dividendes pour un montant de 65,8 M€ ;
- remboursement des lignes de crédit pour 243 M€.

Résultats sociaux

COMPTE DE RÉSULTAT

Le résultat net de l'exercice 2022 s'établit à 191,8 M€, contre 32,5 M€ l'année précédente. Il est principalement constitué des éléments suivants :

TITRES DE PARTICIPATION

Le résultat sur titres de participation s'est élevé à 207,7 M€, contre 69,9 M€ en 2021.

Il se compose principalement du dividende reçu de Peugeot 1810 pour 175,8 M€, contre 52,7 M€ en 2021, et des intérêts des avances en compte courant pour 26,5 M€, contre 17,3 M€ en 2021.

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Le résultat enregistré au cours de l'exercice s'élève à 8,1 M€, contre 1,7 M€ sur l'exercice précédent.

L'ensemble de ce résultat est essentiellement composé des plus-values résultant des retours de fonds de capital-investissement pour 8,6 M€, contre 1,8 M€ en 2021, net des moins-values sur cessions pour 0,3 M€, contre 0,2 M€ l'année précédente, et des honoraires pour 0,4 M€, contre 0,08 M€ en 2021.

AUTRES ÉLÉMENTS DE RÉSULTAT

Le résultat sur activité financière est négatif de -20,4 M€, contre -28 M€ l'exercice précédent. Ce résultat est principalement constitué des intérêts et commissions sur endettement en très légère baisse (27,2 M€, contre 27,6 M€ l'année précédente) étant donné la légère régression de l'endettement moyen en 2022. Ce résultat est en partie compensé par des autres produits financiers pour 7 M€ (gain de change sur les frais bancaires entre l'EUR et l'USD), contre un montant nul en 2021.

Le résultat sur administration générale se traduit par une charge nette de -12,1 M€, contre -14,7 M€ en 2021. La variation à la baisse s'explique principalement par à une baisse des charges de personnel.

Cette année, l'impôt sur les sociétés s'élève à 8,5 M€, contre un montant de 3,6 M€ en 2021.

BILAN

À l'actif, les immobilisations financières s'élèvent à 3 604 M€ au 31 décembre 2022, contre 3 759 M€ l'exercice précédent. Le principal mouvement de l'exercice concerne la variation à la baisse du compte courant de Peugeot Invest envers Peugeot Invest Assets pour 154 M€.

L'actif circulant augmente de 24,2 M€ par rapport à l'exercice précédent, pour atteindre 76,9 M€. Cette variation résulte pour 21,5 M€ par la hausse des créances liée au financement de l'augmentation de capital Faurecia par compte courant de Peugeot Invest à Peugeot 1810.

Au passif, les capitaux propres s'élèvent à 2 701,9 M€, après prise en compte du bénéfice de l'exercice de 191,8 M€ et d'une distribution de dividende de 65,8 M€. L'année dernière, les capitaux propres s'élevaient à 2 575,8 M€.

Le total des dettes s'élève à 972,3 M€, contre 1 225,7 M€ l'exercice précédent. Cette baisse résulte notamment de celle des lignes de crédit de 326,5 M€ à 83,3 M€ en 2022.

4.3 Événements postérieurs à la clôture

Rachat par Peugeot Invest d'actions propres

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale le 12 mai 2022, Peugeot Invest a procédé au rachat de ses propres actions en janvier et février 2023 pour un montant total de 8,4 M€.

Peugeot Invest cède sa participation dans

Tikehau Capital Advisors à son management

Peugeot Invest a annoncé le 16 février 2023 la cession de sa participation dans Tikehau Capital Advisors (TCA), principal actionnaire de Tikehau Capital, à son management, après sept années de partenariat. Tikehau Capital a connu depuis l'investissement de Peugeot Invest en 2016 un développement accéléré pour devenir un acteur de référence de la gestion d'actifs alternatifs. Les actifs sous gestion de Tikehau Capital ont ainsi presque quadruplé pour atteindre 38,8 Md€ au 31 décembre 2022, tirés par l'essor de l'activité d'asset management et une stratégie réussie de diversification sur des classes d'actifs porteuses comme le private equity et les actifs réels (immobilier, infrastructure). Peugeot Invest continuera d'être un partenaire de Tikehau Capital au travers d'investissements communs et en tant qu'investisseur dans certains de ses fonds.

Peugeot Invest s'associe à Concordia pour le projet d'offre publique d'achat simplifiée sur les actions Rothschild & Co

Concordia, holding de la famille Rothschild et premier actionnaire de Rothschild & Co, a annoncé son intention de déposer une offre publique d'achat simplifiée sur les actions Rothschild & Co au prix de 48,00 euros par action, coupons attachés, et de demander la mise en œuvre d'un retrait obligatoire si les conditions légales sont remplies. Peugeot Invest s'est engagée à investir aux côtés de Concordia et d'autres investisseurs de long terme et pourrait détenir, en cas de succès de l'offre, jusqu'à 5,1 % du capital de Rothschild & Co. Peugeot Invest aurait vocation à être représentée au Conseil de surveillance de Rothschild & Co. Sous réserve d'obtention des autorisations réglementaires requises, l'offre d'achat simplifiée pourrait être déposée auprès de l'Autorité des marchés financiers à la fin du premier semestre 2023.

Peugeot Invest participe à la réorganisation de la structure actionnariale de LISI

Le 23 février 2023, Peugeot Invest a annoncé son intention de prendre part au projet d'offre publique de rachat d'actions (OPRA) initié par LISI dans le cadre

de la réorganisation de la structure actionnariale. Ces opérations devraient durer jusqu'en juin 2023.

Cette réorganisation pérennise le contrôle des familles fondatrices sur la société et offre, aux actionnaires qui le souhaitent, de la liquidité à une valeur qui reflète davantage la performance opérationnelle de la société que le cours de Bourse actuel.

Dans ce cadre, Peugeot Invest s'est engagée à apporter ses actions LISI à l'OPRA. Cette opération sera suivie d'une réduction de capital au niveau de CID permettant à Peugeot Invest d'échanger jusqu'à la totalité de ses actions CID, essentiellement en actions LISI. Ainsi, Peugeot Invest pourrait ne plus détenir d'actions CID après la finalisation de ces opérations et devenir le deuxième actionnaire de LISI, avec jusqu'à 16,0 % du capital.

À l'issue du projet d'OPRA, LISI conserverait une structure financière solide, lui permettant de financer sa croissance, dans la continuité de sa stratégie actuellement mise en œuvre.

Procédure de conciliation d'ORPEA

Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte le 25 octobre 2022, une nouvelle étape importante dans la restructuration financière d'ORPEA a été franchie le 14 février avec la signature d'un accord entre la société, un groupement d'investisseurs français de long terme mené par la Caisse des dépôts et consignations accompagnée de CNP Assurances, MAIF et MACSF, et un groupe représentatif de créanciers financiers non sécurisés d'ORPEA. Cet accord comprend notamment l'engagement pour les parties prenantes de soutenir le Plan de refondation tel que présenté par ORPEA le 15 novembre 2022 qui devrait permettre, entre autres, de restructurer très significativement le bilan de l'entreprise à travers une réduction de près de 60 % de son endettement net et un renforcement de ses fonds propres. ORPEA est parvenue à un accord de principe avec ses principaux partenaires bancaires sur un financement complémentaire et sur l'aménagement des conditions du financement mis en place lors de la première procédure de conciliation de juin 2022, ceci exclusivement dans le cadre du plan de restructuration proposé par la société. Comme indiqué par ORPEA, la mise en œuvre des augmentations de capital envisagées dans le cadre du plan de restructuration entraînerait une dilution massive pour les actionnaires existants. Le 24 mars, la société a ouvert une procédure de sauvegarde accélérée afin de permettre la mise en œuvre de son plan de restructuration.

4.4 Tendances et perspectives

Stellantis a réalisé des résultats records en 2022, et ce malgré un environnement fortement perturbé par l'inflation, la pénurie de composants électroniques et les difficultés logistiques. Ainsi, le chiffre d'affaires du groupe a atteint 180 Mds€ en hausse de 18%. Le résultat opérationnel courant s'élève à 23 Mds€, en hausse de 29%, et la marge opérationnelle à 13% (11,8% en 2021). La performance est à nouveau tirée par l'Amérique du Nord et toutes les divisions du groupe ont une contribution positive. Le groupe a dégagé 11 Mds€ de cash-flow libre et réalisé 7,1 Mds€ de synergies, avec plus de deux ans d'avance sur l'objectif initial de 5 Mds€. Au 31 décembre 2022, la trésorerie nette du groupe s'élève à 26 Mds€. Ces résultats confirment à nouveau toute la pertinence du rapprochement entre Groupe PSA et Fiat Chrysler Automobiles ainsi que la grande qualité d'exécution du management. Pour 2023, Stellantis vise une marge opérationnelle d'au moins 10% et un cash-flow libre significatif. À horizon 2030, le groupe entend doubler son chiffre d'affaires et maintenir une marge supérieure à 10% tous les ans.

Le début de l'année 2022 a été marqué par l'invasion de l'Ukraine par la Russie. Au-delà de la catastrophe humanitaire qu'elle représente, elle a engendré un véritable choc sur l'économie mondiale et une accélération de l'inflation, notamment *via* l'explosion du prix des matières premières. Dans un contexte particulièrement perturbé, la résilience et l'agilité de la plupart des participations de Peugeot Invest leur ont permis de traverser cette nouvelle période de volatilité démontrant ainsi la robustesse de leur business-model sous-jacent. Ainsi, la majorité des sociétés du portefeuille ont affiché une performance opérationnelle solide.

Forte de son expérience industrielle reconnue et de ses valeurs familiales affirmées, Peugeot Invest mène une politique d'investissements de long terme, aussi bien en tant qu'investisseur minoritaire actif dans les instances de gouvernance que pour ses co-investissements et fonds de capital-investissement.

2022 a également mis en lumière la pertinence de la stratégie de diversification de Peugeot Invest vers des actifs résilients, portés par des tendances de long terme telles que le développement des classes moyennes dans les pays émergents, la croissance des dépenses de santé ou encore l'externalisation des services aux entreprises.

Peugeot Invest s'appuie sur une organisation structurée et des ressources financières importantes (lignes de crédit non utilisées de 847 M€) afin de mener à bien sa stratégie d'investisseur minoritaire de long terme, tout en conservant un niveau d'endettement maîtrisé. Peugeot Invest continuera le suivi actif de ses participations existantes notamment à travers son implication dans les instances de gouvernance, et poursuivra en parallèle la recherche de nouvelles opportunités d'investissements avec une forte discipline et sélectivité, y compris sur les enjeux ESG. Cette approche prévaudra également pour le développement et la gestion de son portefeuille de fonds de capital-investissement, et de co-investissements.

4.5 Facteurs de risques

Gestion des risques et assurances

Peugeot Invest procède régulièrement à une revue de ses risques. En effet, ayant une activité de holding, ses principaux points d'attention concernent ses actifs. Les risques décrits ci-dessous ont été établis grâce à une cartographie, mise à jour régulièrement et rédigée par un cabinet extérieur en collaboration avec les administrateurs, les dirigeants et les équipes opérationnelles. Elle constitue le socle autour duquel s'articulent les dispositifs de maîtrise permettant de lutter contre l'impact potentiel de ces risques.

Outre les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel, les investisseurs sont invités à prendre attentivement en considération les risques exposés ci-dessous avant de prendre leur décision d'investissement.

Ces risques sont, à la date du présent Document d'enregistrement universel, ceux dont la société estime que la réalisation pourrait avoir, après avoir pris en compte les plans de gestion des risques mis en place, un effet négatif significatif. Les éléments pouvant être impactés tant dans l'ampleur du risque que de sa probabilité concernent principalement la réputation, la valorisation des actifs, la situation financière, les résultats ou les perspectives de Peugeot Invest et de ses filiales. Parmi toutes les catégories de risques détaillées ci-dessous, les risques que Peugeot Invest considère comme les plus matériels à la date du présent document sont décrits en premier.

Par ailleurs, d'autres risques et incertitudes, qui ne sont pas encore identifiés ou sont considérés, à la date du présent Document d'enregistrement universel, comme non significatifs par Peugeot Invest, pourraient avoir les mêmes effets négatifs. Les investisseurs pourraient perdre tout ou partie de leur investissement si ces risques se matérialisaient.

Risques relatifs à l'activité

de holding d'investissement

LES RISQUES LIÉS À LA DÉTENTION DU CAPITAL DE STELLANTIS

Identification des risques

La participation détenue au travers de Peugeot 1810 dans le capital de Peugeot SA, fusionnée avec Fiat Chrysler Automobiles en janvier 2021 pour devenir Stellantis, représente le plus important des actifs de l'ANR, avec 38,4% du total de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2022. Une baisse du titre Stellantis, quelle qu'en soit la raison (effondrement durable du secteur automobile, non-atteinte des synergies attendues, évolutions réglementaires, etc.) entraînerait une lourde perte financière étant donné le poids de cet actif dans le portefeuille de Peugeot Invest, voire la nécessité de participer à une recapitalisation de Stellantis.

De même, une limitation ou absence de dividendes pendant plusieurs années amoindrirait la capacité de Peugeot Invest à poursuivre son développement.

Gestion des risques

Le portefeuille de participations de Peugeot Invest est aujourd'hui diversifié pour limiter l'exposition au risque de baisse prononcée du cours de Stellantis (diversification des participations sur des secteurs différents, typologie d'investissements variés – co-investissement, en direct, via des fonds –, investissements dans des entreprises cotées et non cotées). À la suite de l'opération de fusion intervenue en janvier 2021, les risques pour Peugeot Invest ont évolué. Le groupe Stellantis est devenu un des principaux constructeurs automobiles mondiaux en termes de volume avec plus de 6 millions de véhicules vendus répartis sur deux continents, l'Europe et les États-Unis. Les intérêts des actionnaires sont alignés avec le projet porté par Stellantis et un plan stratégique a été clairement établi et fait l'objet d'un suivi permanent.

Le nouveau groupe est placé sous la conduite de M. Carlos Tavares qui a déjà permis au groupe automobile Peugeot SA de rebondir et d'afficher une croissance de son chiffre d'affaires depuis 2014. Au 31/12/2022 les résultats du groupe automobile sont excellents avec un chiffre d'affaires de 179,6 Md€ en hausse de 18 %, un résultat opérationnel ajusté de 23,3 Md€ en hausse de 29 %, une marge opérationnelle de 13 % et 25,7 Md€ de trésorerie nette. Les synergies espérées de la fusion atteignent 7,1 Md€ à fin 2022, soit 2 ans d'avance sur un objectif initial à 5 Md€. Comme pour ses autres participations, Peugeot Invest joue son rôle d'actionnaire actif du

nouveau groupe automobile puisque M. Robert Peugeot, président du Conseil d'administration de Peugeot Invest, est vice-président du Conseil d'administration de Stellantis.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 27.1 annexée aux comptes consolidés 2022.

LES RISQUES DE FLUCTUATION DES INVESTISSEMENTS COTÉS DE PEUGEOT INVEST

Identification des risques

Les investissements cotés de Peugeot Invest (incluant Stellantis, ex-Peugeot SA) représentent 53 % de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2022. L'activité de prise de participations dans une entreprise expose Peugeot Invest à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement.

Ces risques en amont de la prise de participations peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, du manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou de contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Par ailleurs, en tant que participations cotées en Bourse les valorisations fluctuent en fonction des mouvements de marché créant un risque supplémentaire par rapport à leur valorisation intrinsèque. Un krach boursier impacterait ainsi l'ensemble des secteurs et conduirait à une perte de valeur de l'ensemble des participations cotées, ce qui affecterait Peugeot Invest à plusieurs titres :

- dépréciation des titres qui pourrait diminuer les capacités de distribution de la société ;
- baisse de la valeur de ses actifs qui pourrait impacter ses ratios de covenants bancaires.

Gestion des risques

L'ensemble des investissements de Peugeot Invest fait l'objet d'un processus de sélection collégial et clair qui se déroule en plusieurs étapes. L'investissement potentiel est écarté ou sélectionné par l'équipe d'investissement pour analyse selon des critères précis qualitatifs et quantitatifs prédéfinis en amont par la société. Dans un second temps, des due diligences approfondies réalisées par l'équipe d'investissement sont ensuite mises en place : rencontre avec le management, analyse de l'histoire de la cible, des performances et de sa situation financière, du marché et de ses concurrents, du *business model*, de son positionnement stratégique, de son niveau de valorisation, de ses règles de gouvernance et de ses conditions de sortie. De plus, et en raison du positionnement choisi d'actionnaire minoritaire à long terme, Peugeot Invest étudie soigneusement l'historique, la motivation et l'*affectio societatis* des autres principaux actionnaires, et

vérifiant ainsi qu'une même « philosophie des affaires » est partagée entre les différents actionnaires. Dans ce cadre, chacun de nos investissements fait l'objet d'une analyse ESG menée en interne, qui a pour vocation de comprendre la maturité de la cible et d'identifier les enjeux ESG les plus matériels à suivre durant la période de détention. Des due diligences externes peuvent être engagées pour aider à la prise de décision en faisant appel à des cabinets de conseil en stratégie, avocats, banques et éventuellement cabinets d'audit (transaction services). Les résultats de ces analyses sont revus lors des réunions hebdomadaires des équipes avec le Comité exécutif de Peugeot Invest dont les membres prennent, de façon collégiale, la décision de poursuivre ou non les investigations. Finalement, selon les montants engagés, le dossier est ensuite revu par le Comité des investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

Concernant le risque de marché, la valeur des actifs de Peugeot Invest est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours. Le poids des sociétés non cotées et des fonds de capital-investissement (35,7 % de l'actif brut au 31 décembre 2022) tend également à se renforcer pour diminuer ce risque.

S'agissant des dépréciations des titres de participation pour les comptes sociaux, leurs conditions d'application reposent sur la valeur d'utilité qui inclut la notion de durée de détention. En effet, Peugeot Invest, investisseur de long terme, juge l'évolution de la valeur de ses actifs dans la durée.

Enfin, le non-respect des covenants bancaires de Peugeot Invest fait l'objet de contrôles réguliers. Le niveau du covenant Loan To Value (Endettement net/ABR) est maintenu à un niveau relativement bas et fait l'objet d'une surveillance au travers de la réalisation de stress tests. Concernant le covenant Gearing (présenté dans la note 27.2 annexée aux comptes consolidés 2022), pour qu'une baisse des valorisations boursières entraîne son non-respect, il faudrait que l'ensemble des actifs de Peugeot Invest (cotés et non cotés) baisse de près de 68 %.

La crise sanitaire a entraîné au printemps 2020 une forte chute des marchés financiers se traduisant pour Peugeot Invest par une baisse de son portefeuille de participations cotées de -36 % au plus fort de la crise, fin mars 2020. Ceci a eu mécaniquement pour effet de dégrader le niveau de Loan to Value. Néanmoins, suite à la reprise, celui-ci est resté très loin de la limite fixée par les covenants bancaires de Peugeot Invest et est revenu à 16 % au 31 décembre 2022.

La crise qu'a connue la société ORPEA au cours de l'année 2022 est un autre exemple de la résilience de la stratégie de portefeuille de Peugeot Invest. Suite à la publication du livre « Les Fossoyeurs », à la crise de gouvernance ainsi qu'aux difficultés financières qu'a connue la société, le titre a perdu 93 % de sa valeur en 2022. Pour autant,

cette baisse n'a pas mis en risque Peugeot Invest sur ses covenants bancaires ou sa capacité à se désendetter et verser un dividende. Les dividendes encaissés ainsi que les ventes partielles effectuées au cours de la vie de l'investissement ont limité de manière significative les pertes par rapport au capital investi initialement.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 27.1 annexée aux comptes consolidés 2022.

LES RISQUES LIÉS AUX INVESTISSEMENTS FINANCIERS NON COTÉS DE PEUGEOT INVEST

Les investissements non cotés de Peugeot Invest représentent 35,7% de l'actif brut de Peugeot Invest au 31 décembre 2022 et regroupent (i) les co-investissements dans des sociétés non cotées, (ii) les investissements directs dans des sociétés non cotées et (iii) les fonds de capital-investissement.

LES RISQUES RELATIFS AUX CO-INVESTISSEMENTS DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Identification des risques

L'activité de prise de participations dans des co-investissements expose la société à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, au manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières ou à des contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers et pouvant entraîner un risque de réputation. Afin de valider les investissements dans les co-investissements, Peugeot Invest se repose en partie sur les due diligences de ses partenaires aux côtés de qui elle investit.

Ces risques peuvent être amplifiés car le suivi des cibles est délégué à un partenaire externe qui possède souvent une part majoritaire du capital du véhicule de co-investissement ou de la société sous-jacente. Ce tiers peut ainsi, lors de la gestion de la cible, prendre des décisions sans se concerter avec Peugeot Invest qui peut se retrouver lésée.

Enfin, concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des co-investissements localisés dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et de devise.

Les investissements non cotés sont par ailleurs soumis à un risque de liquidité.

Gestion des risques

Peugeot Invest gère de façon prudente son portefeuille. D'une manière générale, Peugeot Invest n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

Le partenaire aux côtés duquel Peugeot Invest investit, et qui prendra les décisions stratégiques pour la cible, fait l'objet d'une attention particulière de la part des équipes de Peugeot Invest afin de s'assurer qu'il est bien le partenaire le plus approprié. Les due diligences réalisées par le partenaire sont revues en détail et Peugeot Invest procède également à ses propres due diligences. En particulier, en matière d'ESG, une analyse préinvestissement conduite en interne permet une première compréhension de la maturité ESG de la cible et des enjeux les plus matériels.

Tout au long de l'investissement, Peugeot Invest bénéficie de points réguliers sur l'activité de la cible de la part du partenaire au moyen de reportings ou de réunions.

Peugeot Invest s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Le partenaire est souvent un fonds de capital-investissement dont l'objectif est de revendre la cible. Il possède en principe une part majoritaire du capital de la société et peut donc activer le mécanisme de liquidité au meilleur moment. Par ailleurs, le véhicule d'investissement qui porte le co-investissement possède une durée de vie limitée qui offre à Peugeot Invest une garantie pour sa liquidité à terme.

Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de Peugeot Invest, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 27.1 annexée aux comptes consolidés 2022.

LES RISQUES RELATIFS AUX INVESTISSEMENTS DIRECTS DANS DES SOCIÉTÉS NON COTÉES

Identification des risques

L'activité de prise de participations dans des sociétés non cotées expose Peugeot Invest à des risques pouvant se traduire à terme par une perte de valeur partielle ou totale sur l'investissement. Ces risques en amont de la prise de participation peuvent être liés à la surévaluation de la valeur de l'entreprise cible à l'acquisition, au manque de fiabilité des informations et des données comptables et financières relatives à la société ou à des contentieux susceptibles de survenir avec les vendeurs ou les tiers pouvant entraîner également un risque de réputation.

Concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des sociétés non cotées localisées dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et de devise.

Contrairement aux investissements dans des sociétés cotées qui offrent une certaine liquidité au portefeuille

de Peugeot Invest, la liquidité des investissements directs dans des sociétés non cotées n'est pas assurée.

Gestion des risques

Peugeot Invest gère de façon prudente son portefeuille et, d'une manière générale, n'investit pas dans les sociétés en démarrage ou en retournement.

Avant toute prise de participation dans une société non cotée, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment pour les sociétés cotées.

Peugeot Invest accompagne ensuite les sociétés dans lesquelles elle a investi en exerçant aussi souvent que possible un mandat au sein des organes sociaux de ses participations. Bien que Peugeot Invest détienne essentiellement des participations minoritaires, elle s'assure d'avoir une influence sur les décisions stratégiques affectant les opérations de ses sociétés en portefeuille.

Peugeot Invest s'assure lors de ses due diligences que les accords d'actionnaires prévoient des mécanismes de liquidité à terme. Il ne peut cependant être garanti que ces mécanismes assurent la liquidité de Peugeot Invest, notamment si une introduction en Bourse n'est pas possible ou si aucun acheteur privé, industriel ou financier n'est trouvé.

La gestion du risque actions est également détaillée dans la note 27.1 annexée aux comptes consolidés 2022.

LES RISQUES RELATIFS AUX FONDS DE CAPITAL-INVESTISSEMENT

Identification des risques

Concernant le capital-investissement, les risques encourus par Peugeot Invest sont liés à la perte de valeur des investissements réalisés par ces fonds ou à la mauvaise gestion du fonds lui-même. Les fonds de LBO réalisent leurs investissements en ayant recours à un effet de levier qui amplifie la création ou la perte de valeur.

La baisse d'activité et des marges des sociétés sous-jacentes peut aboutir à des bris de covenants qui impliquent souvent une renégociation de la structure financière et, dans certains cas, une perte partielle ou totale de l'investissement en fonds propres.

Il existe également un risque de liquidité immédiat puisque les fonds de capital-investissement ne sont pas cotés et n'assurent pas une liquidité périodique.

Enfin, concernant les pays émergents, l'environnement juridique y est en général moins sécurisé. En s'engageant dans des fonds qui investissent dans ces pays, Peugeot Invest s'expose à un risque politique et de devise.

Gestion des risques

Face à ces risques et avant tout investissement dans ce domaine, l'équipe d'investissement suit la même procédure que celle décrite précédemment et vérifie principalement l'environnement concurrentiel dans lequel va évoluer le fonds, la notoriété du gestionnaire ainsi que son historique de performances. Elle mène des due diligences approfondies sur la société de gestion et le règlement des fonds concernés. De plus, la Direction générale rencontre régulièrement, avec les équipes, les sociétés de gestion, y compris à l'étranger, pour évaluer la qualité de leurs investissements et de leurs équipes. L'allocation des engagements annuels en fonds de capital-investissement est aussi réalisée afin que les différentes stratégies, zones géographiques et différents millésimes soient équilibrés au sein du portefeuille global de Peugeot Invest et soient en adéquation avec la vision stratégique de Peugeot Invest déterminée en amont.

Il peut arriver que certaines participations de fonds de capital-investissement dans lesquels Peugeot Invest a investi ne soient pas en mesure de respecter leurs covenants. Des discussions ont alors lieu avec leurs banques. Les équipes de gestion des fonds prennent en compte ces événements dans la valorisation de leurs participations. Les valorisations des fonds communiquées à Peugeot Invest incluent ainsi une diminution de valeur pour les sociétés dans cette situation qui génère, le cas échéant, des provisions dans les comptes de Peugeot Invest.

L'illiquidité de l'engagement dans un fonds de capital-investissement est vraie à court terme, même si un marché secondaire s'est développé permettant d'assurer une revente de parts dans des fonds avant leur échéance. Elle est en revanche faible à long terme dans la mesure où un fonds a pour vocation de revendre les participations qu'il a acquises au bout de quelques années, et ensuite de distribuer à ses porteurs de parts la quote-part qui leur revient. En investissant de manière régulière chaque année dans de nouveaux fonds, Peugeot Invest assure à terme une rotation du capital engagé, les distributions futures venant financer les nouveaux engagements. De plus, les fonds ont des durées de vie limitées d'environ dix ans.

Dans les pays émergents, les investissements servent principalement à financer la croissance de sociétés plus petites, plus risquées, mais dont le potentiel est plus élevé que les entreprises européennes sous LBO. De plus, les fonds de capital-investissement de ces pays n'utilisent pas ou peu d'effet de levier, ce qui limite les problèmes de financement que rencontrent certaines sociétés sous LBO en Europe. Peugeot Invest cherche à s'associer à des équipes de gestion reconnues, composées de professionnels de l'investissement.

La part des pays émergents au sein du capital-investissement (co-investissement inclus) reste limitée par rapport aux actifs de Peugeot Invest.

LES RISQUES LIÉS AUX ACTIFS IMMOBILIERS

Identification des risques

Au 31 décembre 2022, les actifs immobiliers de Peugeot Invest cotés et non cotés représentent 11 % de l'actif brut.

L'investissement en immobilier de Peugeot Invest se répartit entre des participations cotées (Immobilière Dassault), des participations non cotées (SIGNA Prime Selection et SIGNA Development Selection), des investissements dans des fonds (Icawood, Treo 2018, L Real Estate et White Stone VI et VII et Treo II), des co-investissements (OPCI Lapillus II, Arboretum et Colonies Invest), des opérations faites avec un consortium d'investisseurs (ELV) et des investissements directs (Les Grésillons). Les principales stratégies mises en œuvre sont du développement immobilier ou de la recherche de création de valeur sur des actifs existants.

Les risques inhérents à l'investissement immobilier rencontrés par les actifs de Peugeot Invest sont les suivants :

- **Risque administratif** : avant d'entrer en phase de construction, il est nécessaire d'obtenir en amont l'ensemble des autorisations administratives indispensables au lancement des travaux. La non-obtention de ces autorisations administratives peut compromettre la réalisation d'un projet immobilier et donc le retour attendu par l'investisseur.
- **Risque de construction** : durant la phase de construction le chantier peut s'arrêter pour cause d'aléa climatique, de faillite du promoteur, de sous-évaluation de la complexité. Ces risques peuvent *a minima* entraîner des surcoûts par rapport au budget initialement prévu obligeant les investisseurs à réinvestir un montant complémentaire. Dans le pire des cas, le projet peut ne jamais aller au bout de sa construction et l'investisseur perd alors l'intégralité du montant investi.
- **Risque locatif** : la location des actifs peut s'avérer plus lente que prévue ou à un niveau de loyer moindre qu'anticipé. La conséquence est des retours plus faibles qu'initialement attendus.
- **Risque de levier** : au niveau des sous-jacents immobiliers, il peut être fait usage de levier généralement soumis au respect de certains covenants. En cas de non-respect de ces derniers, la cession de l'actif pourra être forcée.

- **Risque de liquidité** : la cession d'un actif peut se faire à un montant plus faible qu'anticipé, diminuant ainsi le retour attendu par l'investisseur.
- **Risque de taux** : en cas de remontée des taux d'intérêt de marché, un investissement peut être affecté à la fois par une baisse de sa valorisation (remontée des taux de capitalisation immobiliers) et par une augmentation du coût de sa dette bancaire lorsque celle-ci est calculée sur la base de taux variables.

Enfin, il est à noter que les participations dans des sociétés immobilières cotées, dans des sociétés immobilières non cotées ainsi que dans des fonds d'investissement immobiliers présentent des risques comparables à ceux énumérés précédemment.

Gestion des risques

Comme pour les autres catégories d'actifs présentés précédemment, les investissements immobiliers font l'objet de la même procédure de sélection (processus en plusieurs étapes avec analyse, due diligences et décision collégiale des équipes d'investissement avec le Comité exécutif). Peugeot Invest a pris soin d'investir en partenariat avec des équipes professionnelles, spécialisées dans le secteur immobilier, et avec un historique de performance significatif.

Par ailleurs, Peugeot Invest s'assure qu'au sein de ses investissements immobiliers, les risques administratifs, de construction et locatifs soient anticipés et maîtrisés sur l'ensemble de la chaîne de création de valeur. Concernant le risque de levier et de taux, Peugeot Invest veille à ce que les niveaux de levier des sous-jacents immobiliers soient limités et en adéquation avec le risque inhérent aux projets, et que les emprunts soient majoritairement à taux fixes et sécurisés sur le long terme. Lorsque certains projets sont financés par des emprunts à taux variables, Peugeot Invest veille à ce que des couvertures soient mises en place. Par ailleurs, des valorisations des participations et actifs immobiliers sont reçues périodiquement par Peugeot Invest, lui permettant, en cas de dégradation de la valeur d'un actif d'intégrer des provisions dans les comptes de Peugeot Invest. Enfin, Peugeot Invest veille à la qualité des actifs immobiliers sous-jacents, permettant de limiter le risque de liquidité, qu'ils soient dans les participations directes ou indirectes.

À l'instar des autres classes d'actifs, l'investissement immobilier est réalisé afin que les différentes stratégies, les différents risques et zones géographiques soient équilibrés au sein du portefeuille global de Peugeot Invest et soient en adéquation avec la vision stratégique de Peugeot Invest déterminée en amont.

RISQUES LIÉS À LA STRUCTURE ET À LA STRATÉGIE DE PEUGEOT INVEST

RISQUES LIÉS À LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE D'INVESTISSEMENT

Identification des risques

Une mauvaise application de la stratégie d'investissement entraînerait une perte d'opportunité ou de valeur.

Gestion des risques

La stratégie d'investissement est présentée par la Direction générale et validée par le Conseil d'administration. Le processus collégial qui encadre sa mise en œuvre permet de veiller à sa bonne application : la Direction générale met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de Peugeot Invest selon les orientations définies par le Conseil d'administration et lui en rend compte régulièrement. Elle agit dans la limite des plafonds d'autorisation fixés par le Conseil d'administration pour les opérations d'investissements et de désinvestissements; au-delà de ces plafonds, les opérations d'investissements et de désinvestissements sont proposées par la Direction générale et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des investissements et des participations.

RISQUE DE CRISE MAJEURE

Identification des risques

Une crise majeure (événement externe imprévisible de type crise politique, économique et/ou sanitaire – ex. : Covid-19) empêcherait Peugeot Invest d'atteindre ses objectifs et aurait un impact sur la valorisation de l'ensemble des actifs. Le risque de crise majeure est nouveau dans la cartographie des risques, compte tenu du contexte international et en France et de la crise sanitaire actuelle.

Gestion des risques

Toutefois, Peugeot Invest a su démontrer la résilience de son modèle en 2020 malgré la crise de la Covid-19.

Le portefeuille de participations est aujourd'hui diversifié pour limiter l'exposition aux risques de crise majeure (diversification des participations sur des secteurs différents, typologie d'investissement variés – co-investissement, en direct *via* des fonds, investissements sur des entreprises cotées et non cotées).

RISQUES RELATIFS AUX INSTABILITÉS GÉOPOLITIQUES

Identification des risques

Bien que les investissements de Peugeot Invest ne soient pas concentrés dans un seul pays, des perspectives conjoncturelles défavorables dans un ou plusieurs pays dans lesquels Peugeot Invest est investie sont susceptibles d'impacter négativement les performances futures de Peugeot Invest.

La croissance de Peugeot Invest repose en partie sur sa présence soit directement soit aux travers de ses participations dans des zones géographiques en développement économique rapide. L'instabilité politique ou l'évolution de la situation économique, réglementaire ou sociale dans ces zones d'implantation pourrait remettre en cause les perspectives de rentabilité retenues lors des décisions d'investissement et affecter la situation financière et les résultats des participations de Peugeot Invest. La valeur de ces investissements pourrait aussi être affectée par des sanctions économiques internationales mises en place à l'encontre de certains pays.

Suite à cette diversification géographique, Peugeot Invest est ainsi exposée à des actifs localisés en Afrique. Par exemple, IHS, société de gestion de tours télécoms dans laquelle Peugeot Invest possède une participation, opère en Afrique dans des pays qui pourraient connaître des instabilités réglementaires, politiques ou économiques. Son développement pourrait donc être touché négativement en raison de facteurs juridiques, réglementaires, politiques ou fiscaux spécifiques au pays et pour lesquels la société n'aurait pas d'influence.

En outre, des difficultés ou des risques spécifiques relatifs au contrôle interne ou au non-respect des lois et réglementations applicables, telle que la réglementation anti-corruption, peuvent se présenter. Malgré les efforts réalisés par Peugeot Invest en amont de ses investissements puis lors du suivi des participations, des cas de corruption pourraient survenir au sein de ses participations, ce qui pourrait avoir un impact négatif, notamment sur l'image de la société.

Par ailleurs, certaines décisions politiques peuvent être synonymes d'une augmentation de la pression réglementaire et fiscale et pourraient avoir des conséquences financières importantes et rendre impossible un pilotage serein des opérations.

Gestion des risques

Peugeot Invest a fait le choix d'investir dans des sociétés caractérisées par la résilience de leur modèle, la solidité de leurs process internes et la qualité de leur management.

Peugeot Invest a par ailleurs renforcé ses positions à l'international au travers notamment de la création de sa filiale Peugeot Invest UK Ltd. ainsi que par ses investissements dans des fonds internationaux de capital-investissement et des co-investissements, permettant de diversifier le risque pays.

RISQUES RELATIFS À LA VISION STRATÉGIQUE DANS UN CONTEXTE D'ACTIONNARIAT FAMILIAL

Identification des risques

Compte tenu du fait que Peugeot Invest est détenue majoritairement par la holding familiale Établissements Peugeot Frères, des divergences de vues entre les membres familiaux pourraient affecter la mise en œuvre de la stratégie au sein de Peugeot Invest et sa réputation.

Gestion des risques

Peugeot Invest possède une gouvernance solide avec la présence d'actionnaires minoritaires à son capital et d'administrateurs indépendants au sein du Conseil d'administration ce qui permet d'assurer une certaine stabilité en cas de désaccords familiaux.

Un Comité de nominations et des rémunérations est en place pour Peugeot Invest et des procédures existent pour les nominations notamment des représentants familiaux.

La gouvernance d'Établissements Peugeot Frères, actionnaire majoritaire de Peugeot Invest, est également organisée avec un Conseil d'administration structuré qui permet de dégager une majorité et donc la prise de décision sur tout type de sujet.

Par ailleurs, des actions de sensibilisation de la nouvelle génération aux activités opérationnelles de Peugeot Invest sont menées régulièrement. Au cours des deux dernières années, cinq membres familiaux représentant la 9^e génération de la famille Peugeot ont été admis au Conseil d'administration de Peugeot Invest.

RISQUES LIÉS À LA DISPARITION OU AU DÉPART DES HOMMES-CLÉS

Identification des risques

La capacité de Peugeot Invest à saisir les bonnes opportunités d'investissement, à capitaliser le potentiel de création de valeur de participations est largement dépendante de sa réputation, de ses réseaux, de la compétence et de l'expertise de ses dirigeants. Aussi le départ ou la disparition d'une ou plusieurs de ces personnes clés, et en particulier de ses dirigeants mandataires sociaux, pourrait avoir un impact négatif majeur sur l'activité et l'organisation de Peugeot Invest. Un tel départ pourrait altérer non seulement l'origination des sociétés cibles et les projets en cours mais également la gestion des équipes de Peugeot Invest et ses relations avec ses participations en portefeuille.

En parallèle, en cas d'acquisition d'une participation, l'un des risques critiques réside dans l'évaluation des compétences et de la stabilité de l'équipe dirigeante. Le départ de membres de l'équipe de direction dans les sociétés en portefeuille de Peugeot Invest peut avoir un impact négatif sur le développement et la stratégie des sociétés concernées, compte tenu du partenariat actif que Peugeot Invest instaure avec les équipes de direction de ses participations.

Gestion des risques

La gouvernance de Peugeot Invest a été modifiée depuis l'exercice 2020 avec la séparation des rôles de directeur général et de président.

Un plan de succession a été établi pour les dirigeants et le comex de Peugeot Invest. Une délégation de pouvoirs a été mise en place en cas d'impossibilité temporaire pour Bertrand Finet, directeur général de Peugeot Invest, d'engager la société vis-à-vis des tiers.

Peugeot Invest a également mis en place des règles concernant leurs déplacements afin de minimiser le risque d'une disparition conjointe de plusieurs personnes clés.

Le caractère collégial des décisions d'investissement ou de désinvestissement et du suivi des sociétés du portefeuille limite l'impact de départs éventuels au sein de Peugeot Invest.

Concernant le départ de membres de l'équipe de direction au sein des participations en portefeuille, Peugeot Invest est généralement représentée aux Conseils d'administration et des Comités de gouvernance, nominations et rémunérations de ses participations et s'assure ainsi de la mise en place et de la revue régulière du plan de succession.

AUTRES RISQUES

RISQUE DE CYBERATTAQUES

Identification des risques

Dans un environnement de plus en plus complexe où les systèmes d'information ont une place prépondérante et où les cyberattaques sont de plus en plus fréquentes, la société peut faire l'objet de cyberattaques visant par exemple à dérober ou manipuler des données ou à paralyser son activité.

Gestion des risques

La société se prémunit du risque de cyberattaques en développant un certain nombre de bonnes pratiques au sein de la structure (antivirus, stockage sur le cloud avec back-up régulier, cryptage des disques durs, politique de gestion des mots de passe, etc.). Par ailleurs la société réalise régulièrement des audits de sécurité informatique permettant d'identifier les éventuelles faiblesses dans l'architecture informatique de Peugeot Invest afin de les corriger. À ce titre, Peugeot Invest suit les recommandations de l'ANSSI et du CERT-FR.

LES RISQUES LIÉS AU FINANCEMENT ET À LA LIQUIDITÉ

Identification des risques

Le risque de liquidité est présenté dans la note 27.2 annexée aux comptes consolidés 2022. À ce jour, Peugeot Invest n'est pas exposée au risque de liquidité. Elle ne serait exposée à ce risque qu'en cas de bris de covenants identifiés sous la note 27.2 annexée aux comptes consolidés 2022 et qui pourraient s'avérer dans les hypothèses indiquées plus haut.

Gestion des risques

Comme évoqué précédemment, les ratios intervenant dans les covenants bancaires font l'objet d'une surveillance régulière au travers de la réalisation de stress tests.

LES RISQUES LIÉS AU TAUX D'INTÉRÊT

Identification des risques

Le risque de taux d'intérêt est présenté dans la note 27.3 annexée aux comptes consolidés 2022.

LES RISQUES LIÉS AU TAUX DE CHANGE

Identification des risques

Le risque de change est présenté dans la note 27.4 annexée aux comptes consolidés 2022. Le groupe Peugeot Invest n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

LES RISQUES JURIDIQUES

Identification des risques

En tant qu'investisseur de long terme, Peugeot Invest joue un rôle actif au sein de ses participations. Peugeot Invest s'attache ainsi à être représentée dans les conseils et comités de ses participations, notamment *via* ses filiales Peugeot Invest Assets, Peugeot Invest UK Ltd. et Peugeot 1810, ce qui peut l'exposer indirectement à un risque juridique et réputationnel. Elle pourrait à ce titre être appelée à rendre des comptes en cas de litiges.

ASSURANCES ET COUVERTURE DES RISQUES

Afin de limiter ces risques, Peugeot Invest est couverte par plusieurs polices d'assurance dont une assurance responsabilité civile des mandataires sociaux.

Elle déploie une attention particulière à la sélection et au suivi des investissements.

Procédures de contrôle interne et de gestion des risques mises en place par la société

PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE

Cette partie a notamment été établie en s'appuyant sur le cadre de référence de l'Autorité des marchés financiers.

Le dispositif de contrôle interne est adapté à la société et à son mode de fonctionnement pour tenir compte notamment d'un effectif restreint.

Selon le cadre de référence :

- le **contrôle interne** est un dispositif de la société, défini et mis en œuvre sous sa responsabilité, qui vise à assurer :
 - la conformité aux lois et règlements ;
 - l'application des instructions et des orientations fixées par la Direction générale ;
 - le bon fonctionnement des processus internes de la société, notamment ceux concourant à la sauvegarde de ses actifs ;
 - la fiabilité des informations financières ;
 - et d'une façon générale, contribue à la maîtrise de ses activités, à l'efficacité de ses opérations et à l'utilisation efficiente de ses ressources. L'un des objectifs du contrôle interne est de prévenir et maîtriser les risques résultant de l'activité de l'entreprise et les risques d'erreur ou de fraude, en particulier dans les domaines comptables et financiers ;
- le **dispositif de contrôle interne** prévoit :
 - une organisation comportant une définition claire des responsabilités, disposant des ressources et des compétences adéquates et

s'appuyant sur des systèmes d'information, des procédures ou des modes opératoires, des outils ou des pratiques appropriées ;

- la diffusion en interne d'informations pertinentes, fiables, dont la connaissance permet à chacun d'exercer ses responsabilités ;
- un système visant à recenser et analyser les principaux risques identifiables au regard des objectifs de la société et s'assurer de l'existence de procédures de gestion de ces risques ;
- des activités de contrôle proportionnées aux enjeux propres à chaque processus et conçues pour réduire les risques susceptibles d'affecter la réalisation des objectifs de la société.

CONTEXTE GÉNÉRAL DU CONTRÔLE INTERNE

Un manuel de procédures et d'organisation administrative et comptable établi par la société est mis à la disposition des collaborateurs. Ce manuel présente les travaux de gestion et de comptabilisation, ainsi que les risques et contrôles effectués.

Ce manuel comprend également une cartographie des risques destinée à exposer :

- la nature des risques, la probabilité d'occurrence et le niveau de gravité ;
- les contrôles mis en place pour y remédier ;
- une évaluation de la pertinence des contrôles.

PRINCIPAUX ACTEURS DU CONTRÔLE INTERNE

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION

Le Conseil d'administration, assisté du Comité financier et d'audit, veille à l'efficacité du dispositif de contrôle interne tel que défini et mis en œuvre par la Direction générale. Si besoin est, le Conseil d'administration peut faire usage de ses pouvoirs généraux pour engager les actions et les vérifications qu'il juge appropriées.

LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale est responsable de la définition, de la mise en œuvre et du suivi d'un dispositif de contrôle interne adapté et efficace. En cas de défaillance, elle s'engage à mener des actions correctives rendues nécessaires.

LE COMITÉ EXÉCUTIF

Le Comité exécutif met en œuvre les décisions relatives à la stratégie de Peugeot Invest selon les orientations définies par le Conseil d'administration. Une réunion bimensuelle se tient entre le directeur général, le président-directeur général de Peugeot Invest UK Ltd., le directeur des Investissements, le directeur administratif et financier, le directeur juridique et le directeur juridique adjoint.

DESCRIPTION DES PROCÉDURES DE CONTRÔLE INTERNE AU SEIN DE PEUGEOT INVEST

CONFORMITÉ DES PRATIQUES AUX LOIS ET RÈGLEMENTS

La Direction juridique de la société assure une veille de l'actualité afin d'informer la Direction générale et les collaborateurs sur les nouvelles réglementations applicables, afin de permettre à la société :

- de connaître les différentes règles et lois qui lui sont applicables ;
- d'être informée en temps utile des modifications de celles-ci ;
- de transcrire ces règles dans les procédures internes ;
- d'informer et de former les collaborateurs sur les règles et lois qui les concernent.

La Direction administrative et financière suit l'évolution des règles fiscales et comptables et s'assure de leur prise en compte dans les états financiers de la société et du groupe Peugeot Invest.

APPLICATION DES INSTRUCTIONS ET DES ORIENTATIONS FIXÉES PAR LA DIRECTION GÉNÉRALE

La Direction générale fixe les objectifs et les orientations de la société et s'assure que ceux-ci sont communiqués à l'ensemble des collaborateurs.

FONCTIONNEMENT DES PROCESSUS INTERNES DE LA SOCIÉTÉ

Décisions d'investissement

Pour les investissements directs et désinvestissements (participations et co-investissements), le pouvoir de décision de la Direction générale est plafonné à 25 M€, à partir duquel toute opération nécessite l'accord du Conseil d'administration, sauf concernant les opérations sur des participations existantes ayant l'accord du Président du Conseil, pour lesquelles le plafond est fixé à 50 M€. L'utilisation de cette autorisation est revue à chaque réunion du Conseil. Pour les investissements dans les fonds de capital-investissement, l'autorisation globale annuelle d'engagements s'élève à 200 M€ en 2022.

Au-delà de ces plafonds, les opérations d'investissements en titres de participation sont proposées par la Direction générale, et décidées par le Conseil d'administration, après avis du Comité des investissements et des participations. Les opérations sur titres cotés sont réalisées en tenant compte des contraintes de la réglementation boursière en vigueur. Les renforcements ou allègements dans les participations existantes sont examinés par le Comité des investissements et des participations et proposés au Conseil d'administration.

Suivi des investissements en titres de participation et TIAP

Le suivi des investissements en titres de participation et TIAP est placé sous la responsabilité de la Direction générale. Il est effectué en étroite collaboration avec la Direction des investissements.

Le suivi des participations recouvre des rencontres et réunions régulières avec la Direction des sociétés, les analystes financiers qui suivent les sociétés cotées, et plus globalement les différents intervenants qui peuvent aider Peugeot Invest à avoir la meilleure compréhension possible d'une part de l'activité de la participation, de son environnement économique et concurrentiel ainsi que de ses perspectives, et d'autre part de la valorisation de cette société à moyen et long terme par les marchés.

Des notes de synthèse sont régulièrement rédigées afin de rendre compte de l'analyse de Peugeot Invest des résultats des sociétés et de l'évolution stratégique de la participation au sein du portefeuille de Peugeot Invest, Peugeot Invest Assets et Peugeot Invest UK Ltd.

Ces dernières sont systématiquement représentées aux conseils des sociétés dans lesquelles elles prennent des participations. Les administrateurs et représentants permanents échangent régulièrement avec la Direction générale et rendent ainsi compte de la vie des conseils.

Régulièrement, la Direction générale d'une participation de Peugeot Invest est invitée à faire une présentation devant le Comité des investissements et des participations.

Les TIAP sont principalement composés de fonds de capital-investissement. Peugeot Invest rencontre régulièrement les équipes de gestion de ces fonds. Celles-ci envoient trimestriellement un rapport pour rendre compte de l'environnement économique des sociétés dans lesquelles le fonds a investi et de la santé économique et financière des sociétés en portefeuille. Le suivi des flux de trésorerie liés aux appels en capital et aux remboursements émis par les fonds de capital-investissement fait l'objet d'échanges très réguliers entre le directeur général délégué, le directeur des Investissements et le directeur administratif et financier.

La synthèse de ce suivi est présentée au Comité des investissements et des participations qui suit ainsi la vie et la performance du portefeuille de participations et de fonds de capital-investissement.

Gestion de l'endettement

La gestion de l'endettement est assurée par la Direction générale, assistée par la Direction administrative et financière. Elle vise à assurer à la société, au meilleur coût, la permanence des moyens de financement nécessaires à son programme d'investissements financiers. Une situation de l'endettement est établie chaque mois. Une situation de l'endettement et des couvertures associées est présentée par la Direction générale à chaque Conseil d'administration.

Peugeot Invest dispose actuellement pour son financement de plusieurs emprunts obligataires européens ou américains (cotés ou privés) à échéance 2025-2030 et de lignes de crédit bilatérales dont la maturité est généralement plus courte (entre 3 et 5 ans) mais qui font l'objet d'un renouvellement régulier.

Pour plus d'informations, cf. Note 27.2 des comptes consolidés 2022 sur la gestion du risque de liquidité.

Suivi de la trésorerie

La gestion des placements de trésorerie est placée sous la responsabilité de la Direction administrative et financière, et suit l'application de la politique définie par la Direction générale. Elle s'inscrit dans le cadre d'une gestion quotidienne des liquidités; il s'agit de placer les fonds disponibles en attendant l'utilisation de ces fonds pour les investissements mentionnés ci-avant.

Pour ces placements, l'aspect sécurité des fonds est privilégié. Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière.

Un reporting mensuel de trésorerie est établi et transmis à la Direction générale.

Établissement du reporting

Une situation est établie mensuellement comprenant entre autres :

- l'évolution de la valorisation des participations cotées et des fonds de capital-investissement ;
- l'état de la dette et de la trésorerie ; les lignes de crédit tirées et leurs échéances ; le coût de la dette et des couvertures ;
- le suivi des encaissements et des décaissements, notamment en matière de capital-investissement ;
- le suivi des frais généraux, des dividendes reçus et à recevoir.

LA FIABILITÉ DES INFORMATIONS FINANCIÈRES

Les procédures mises en place visent à séparer les fonctions d'établissement et de contrôle, d'enregistrement comptable et de règlement.

Les procédures d'élaboration des comptes sociaux et consolidés

Les **comptes sociaux** font l'objet d'un arrêté annuel. Ils sont établis conformément au Règlement de l'Autorité des normes comptables-ANC 2014-03. Ces règles ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, dans le respect du principe de prudence. La méthode de base retenue pour les évaluations des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques. Pour plus de détails, il convient de se référer à la note 1 – Règles et méthodes comptables des comptes sociaux. Les comptes sociaux sont audités par les Commissaires aux comptes, qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité financier et d'audit.

Les **comptes consolidés** font l'objet d'un arrêté semestriel et annuel conformément à la réglementation en vigueur pour les sociétés faisant appel public à l'épargne. En application du règlement n° 1606/2002 du 19 juillet 2002, les états financiers de la société sont établis depuis le 1^{er} janvier 2005 selon le référentiel IFRS. Les comptes consolidés annuels et semestriels sont audités par les Commissaires aux comptes qui sont tenus d'établir un rapport. Ils font également l'objet d'une présentation au Comité financier et d'audit.

La société procède à la consolidation par intégration globale ou par mise en équivalence de ses filiales et de ses participations.

Les **principales étapes mises en place concernant l'élaboration et le contrôle des comptes sociaux et consolidés consistent notamment dans :**

- l'identification préalable des points nouveaux, sensibles, susceptibles d'entraîner un effet significatif sur les comptes ou présentant une difficulté d'ordre comptable ainsi que des nouvelles obligations, notamment en termes de normes IFRS;
- une réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement aux dates de clôture annuelle et semestrielle, pour examiner les points importants de l'arrêté des comptes;
- le recensement des points pouvant présenter un impact significatif sur les comptes. L'information est communiquée à la Direction générale, et éventuellement au Conseil d'administration.

Les principaux risques encourus sont ceux liés à la valorisation des titres ainsi que ceux liés à la non-application d'une règle comptable ou à une erreur matérielle. Les principales mesures prises pour pallier ces risques sont les suivantes :

- la valorisation des titres non cotés est effectuée en collaboration par la Direction financière et la Direction des investissements;
- les détails de la valorisation sont ensuite présentés aux Commissaires aux comptes;
- la réunion avec les Commissaires aux comptes préalablement à la clôture constitue un point fort de la qualité du processus d'établissement des comptes car il permet un consensus et le traitement des éventuelles difficultés avant la clôture;
- le contrôle des principales étapes par le directeur administratif et financier constitue un niveau de contrôle supplémentaire;
- la relecture des plaquettes des comptes par une autre personne de la Direction administrative et financière permet un contrôle de cohérence et notamment de variation par rapport à l'exercice précédent;
- le contrôle final des Commissaires aux comptes est suivi d'une revue par le Comité financier et d'audit.

La procédure d'inventaire et de suivi des engagements hors bilan

L'ensemble des contrats de la société est soumis à la Direction juridique de la société. Une liste des engagements hors bilan est établie.

Conformément aux dispositions légales, la constitution de cautions, avals et garanties doit faire l'objet d'une autorisation préalable du Conseil d'administration. Lors de sa réunion du 16 novembre 2022, le Conseil d'administration a renouvelé l'autorisation donnée au directeur général de constituer, au nom et pour le compte de la société, des cautions, avals ou garanties d'un montant global maximum de 1 000 000 €, et ce pour une nouvelle période de 12 mois courant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Cette autorisation sera donc renouvelable à la fin de l'année 2023.

La procédure d'identification et de qualification des conventions réglementées

Les conventions susceptibles d'être qualifiées de réglementées sont examinées par la Direction administrative et financière en lien avec la Direction juridique pour évaluer, au cas par cas, si un projet de convention relève de la procédure des conventions réglementées ou si elle satisfait les critères des conventions

courantes conclues à des conditions normales. Si la Direction administrative et financière et la Direction juridique estiment que la convention concernée est une convention réglementée, elles en informent le Comité financier et d'audit, qui, le cas échéant, pourra recommander de soumettre la convention au Conseil d'administration pour examen et approbation. Une liste des conventions réglementées, d'une part, et des conventions dites libres, d'autre part, est établie et transmise chaque année pour examen par le Comité financier et d'audit.

La procédure de contrôle des dépenses – pouvoirs bancaires

Les frais généraux d'un montant inférieur à 10 000 € peuvent être engagés par le directeur administratif et financier. Au-delà de ce seuil, ils ne peuvent être engagés que par la Direction générale. Ainsi, les frais généraux ne sont pris en charge pour comptabilisation et règlement par la Direction administrative et financière qu'après validation de la dépense par les personnes habilitées.

Pour agir auprès des banques et intermédiaires financiers, le directeur général est habilité à signer des règlements sans limite de montant. Par ailleurs, le *Managing Director*, le directeur administratif et financier (signataires de rang A) et la responsable comptable (signataire de rang B) sont habilités à signer seuls jusqu'à un montant de 10 000 €. Au-delà de ce montant, une signature conjointe d'un signataire de rang A et d'un signataire de rang B est nécessaire.

UN RENFORCEMENT RÉGULIER DU SYSTÈME DE CONTRÔLE INTERNE

Code de déontologie

La société a élaboré un Code de bonne conduite en matière boursière et qui a été mis à jour en 2021. Ce document vise à sensibiliser chacun des collaborateurs sur les règles applicables, notamment en présence d'une information privilégiée portant sur le titre d'une société cotée. Tous les collaborateurs ont adhéré au Code.

Par ailleurs, le Règlement intérieur de Peugeot Invest intègre une Charte de déontologie boursière applicable aux administrateurs et que le Conseil a mis à jour lors de sa réunion du 24 mars 2021.

Liste d'initiés et information privilégiée

La société a mis à jour en 2018 sa procédure interne de traitement de l'information privilégiée. Cette procédure instaure des nouvelles obligations, notamment sur la tenue des listes d'initiés.

Manuel de procédures et d'organisation comptable

Le manuel des procédures administratives et comptables et la cartographie des risques sont régulièrement mis à jour pour tenir compte de la mise en place des nouvelles procédures et de la survenance de nouveaux risques.

Code de bonne conduite informatique

La société met à la disposition de son personnel et notamment de tout nouveau salarié un Code de bonne conduite et de conseils d'utilisation du poste informatique pour la protection des intérêts de l'entreprise et dans le respect des droits des utilisateurs. Ces règles doivent permettre à chaque utilisateur d'avoir en permanence à sa disposition un outil de travail efficace et sécurisé respectant les exigences de disponibilité, de confidentialité et d'intégrité des informations traitées, l'image de l'entreprise ainsi que toutes les prescriptions légales et réglementaires applicables.

Charte éthique

Depuis début 2023, le code éthique du groupe familial Peugeot a remplacé la Charte éthique élaborée par Peugeot Invest en novembre 2021. Ce code éthique exprime les valeurs des collaborateurs et actionnaires des sociétés du groupe familial Peugeot et établit le cadre de référence dans lequel Peugeot Invest souhaite inscrire son métier d'investisseur sur le long terme en plaçant l'éthique au cœur de la gestion de ses activités et de la conduite de ses affaires.

4.6 Autres informations sur l'activité

PROPRIÉTÉS IMMOBILIÈRES, USINES ET ÉQUIPEMENTS

Peugeot Invest dispose, *via* sa filiale Peugeot Invest Assets, laquelle détient 100 % de la société FFP-Les Grésillons, d'un immeuble situé à Gennevilliers, à usage de plateforme logistique et de bureaux. Cet immeuble est donné en location. Sa valeur nette au bilan consolidé est de 38 M€ au 31 décembre 2022, contre 26,7 M€ au 31 décembre 2021. Cet immeuble est en cours de cession ; une promesse de vente a été signée et la finalisation de la transaction a eu lieu fin mars 2023.

DÉPENDANCE À L'ÉGARD DE BREVETS OU DE LICENCES, DE CONTRATS INDUSTRIELS, COMMERCIAUX OU FINANCIERS

La société n'est soumise à aucune dépendance à l'égard de brevets ou licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers, à l'exception de ce qui est indiqué dans les notes 27.2 et 27.3 annexées aux comptes consolidés 2022.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES FOURNISSEURS (ARTICLE L. 441-6-1, § 1, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2022, le total des dettes fournisseurs s'élève à 2 622 628,23 €, contre 1 890 583,31 € à la clôture de l'exercice 2021, et ne présente pas d'antériorité supérieure à 30 jours.

INFORMATIONS SUR LES DÉLAIS DE PAIEMENT DES CLIENTS (ARTICLE L. 441-6-1 ET D. 441-4, DU CODE DE COMMERCE)

À la clôture de l'exercice 2022, le total des créances clients s'élève à 49,68 € (compte créditeur) et ne présente aucun retard supérieur à 30 jours (3 406,32 € à la clôture de l'exercice 2021).

PRINCIPAUX INVESTISSEMENTS ET DÉSINVESTISSEMENTS RÉALISÉS EN 2020, 2021 ET 2022

2020	Investissements	Désinvestissements
Peugeot 1810	PSA : investissement complémentaire consistant en l'acquisition de 18,1 millions d'actions pour un montant de 228 M€.	
Nouvelles participations		
Allègements/ Renforcements		SEB : cession de 1 % de la participation pour un montant de 69,3 M€. Safran : cession à terme à échéance mars 2021 d'un tiers de la participation pour un montant de 132 M€.
Co-investissements	Livspace : engagement de 15 M\$ aux côtés de Venturi dans une plateforme digitale indienne sur l'aménagement d'intérieur clés en main. Lineage : engagement complémentaire de 15 M\$ lors d'une augmentation de capital en janvier 2020. Jianke : engagement de 15 M\$ aux côtés de Crescent Point dans une entreprise chinoise spécialisée dans la distribution de médicaments en ligne. JAB : engagement complémentaire de 20 M\$ lors d'une augmentation de capital de la plateforme de restauration. Polyplus : engagement de 25 M€ aux côtés d'Archimed dans un véhicule leader mondial des réactifs de transfexion.	Lineage : cession partielle suite à une augmentation de capital en novembre 2020 pour un montant de 85 M\$. Roompot : cession pour un montant de 30 M€. JAB : Cession et distribution de titres Keurig Dr Pepper pour une valeur de 64 M\$ en cash et 130 M\$ en titres.
Capital-investissement	Consonance II : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Incline V : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Insight Partners XI : 12 M\$ ⁽¹⁾ . KV : 18 M\$ ⁽¹⁾ . Webster Capital V : 20 M€ ⁽¹⁾ .	Montefiore V : 15 M€ ⁽¹⁾ . Summit Partners Europe III : 15 M€ ⁽¹⁾ . Croissance IV : 3 M€ ⁽¹⁾ . Alpha Diamant IV : 3 M€ ⁽¹⁾ . Good Harvest Ventures I : 5 M€.
Immobilier	Arboretum : engagement de 25 M€ dans un projet qui consiste à construire un campus bas carbone de 126 000 m ² de bureaux. ELV : engagement de 15,2 M\$ dans 5 projets immobiliers aux États-Unis au travers de la structure ELV Associates. Colonies : engagement de 15 M€ dans le leader français du <i>coliving</i> à mi-chemin entre la colocation et le séjour de courte durée en location meublée.	ELV : vente de 5 projets pour un montant de 18,6 M\$.

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

2021	Investissements	Désinvestissements
Peugeot 1810	Conformément aux accords signés lors de la fusion entre PSA et Fiat Chrysler Automobiles, Stellantis a distribué à Peugeot 1810 3 818 380 actions Forvia (ex-Faurecia). En septembre 2021, 372 000 titres supplémentaires ont été acquis pour un montant de 14 M€.	
Nouvelles participations	<p>International SOS : prise de participation de 14,6% du capital à l'occasion d'une augmentation de capital pour 306 M\$.</p> <p>Tallano : engagement de participation à la levée de capital pour un ticket d'investissement de 3,5 M€.</p> <p>SIGNA Development Selection : acquisition de 5% du capital pour un montant de 75 M€.</p>	IDI : Cession de la totalité de la participation (soit 27,2 M€).
Allègements/ Renforcements		<p>Safran : Désengagement pour 1,7 million d'actions (soit 208 M€).</p> <p>Guiraud : cession partielle en octobre 2021 des titres pour 2,5 M€.</p>
Co-investissements	<p>Lineage : engagements complémentaires de 10,9 M\$ lors d'une augmentation de capital en février 2021 et de 15 M\$ en septembre 2021.</p> <p>JAB Holding : engagements complémentaires de 20 M\$ sur des actions de préférence émises pour désendetter Prêt à Manger et de 1 M\$ lors d'une augmentation de capital Krispy Kreme.</p> <p>Ynsect : engagement de 10 M€ en mai 2021.</p> <p>Venturi I VCC : engagement de 24,85 M\$ et de 150 K\$ en juin 2021.</p> <p>Venturi Partners : engagement de 25 K SGD.</p> <p>Prollenium : engagement de 10 M€ en aout 2021 ⁽¹⁾.</p> <p>Causeway : engagement de 4,7 M€ en septembre 2021.</p> <p>Suanfarma : engagement de 10 M€ en septembre 2021 ⁽¹⁾.</p> <p>Carso : engagement de 10 M€ en octobre 2021 puis un engagement supplémentaire de 2 M€ en novembre 2021 ⁽¹⁾.</p> <p>Maikailai : engagement de 15 M\$ en novembre 2021.</p> <p>ELV : 6 nouveaux investissements pour un total de 10,1 M\$.</p>	<p>ELV : cession de 5 projets pour un total de 69,3 M\$.</p> <p>JAB Holding : remboursement des actions de préférence souscrites en juillet 2018 et d'une distribution de 209 959 titres JDE (soit 7,8 M\$) et de 825 176 titres Krispy Kreme (soit 15,8 M\$).</p> <p>Remboursement du nominal de 20 M\$ des actions de préférence souscrites en 2021.</p>
Capital-investissement	<p>The Veritas Capital Vantage Fund : 10 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Quad VI : 17 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Adagia Capital Europe : 15 M€ ⁽²⁾.</p> <p>C Bridge Healthcare Fund V : 15 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Med III A & B : 15 M€ ⁽²⁾.</p> <p>Insight Partners XII : 15 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>BRV lotus Fund III : 15 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Advent Tech Fund II : 10 M\$ ⁽²⁾.</p>	<p>Summit Partners Growth Equity Fund XI : 25 M\$ ⁽²⁾.</p> <p>Summa Equity Fund III : 15 M€.</p> <p>PAI VIII : 20 M€.</p> <p>Astorg VIII : 15 M€.</p> <p>Fapi IV : 20 M€.</p> <p>Tréo 2018 : Investissement complémentaire de 10 M€.</p>
Autre	Pascal Advisors : 10 M€.	

(1) Engagements en complément de ceux pris *via* le fonds Med Platform I d'ArchiMed.

(2) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.

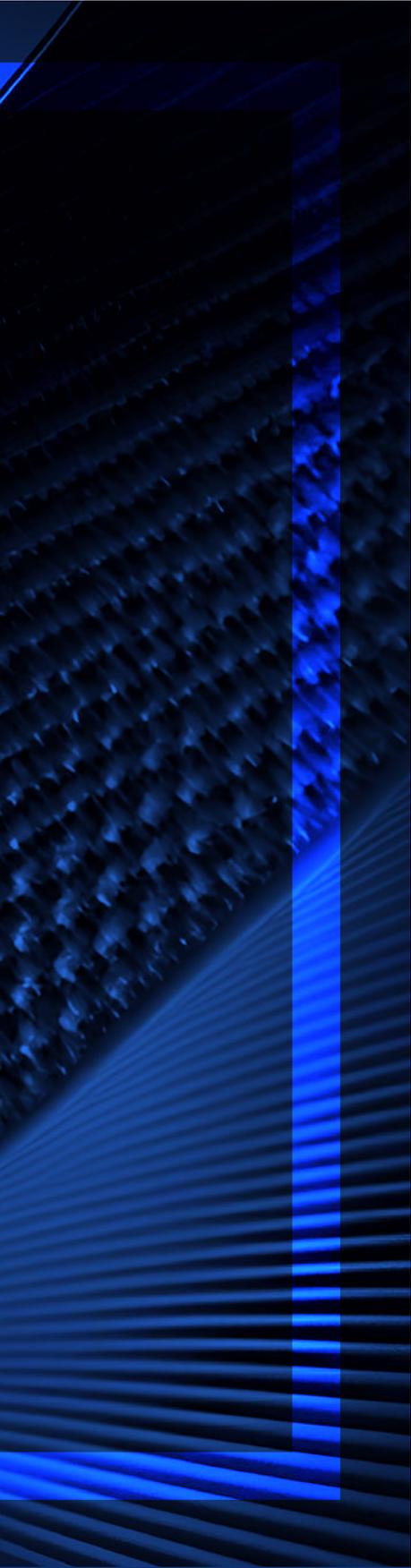
2022	Investissements	Désinvestissements
Peugeot 1810	Forvia (ex-Faurecia) : augmentation de capital dans le cadre de l'acquisition de Hella pour 21,9 M€, soit 1 410 114 titres. La quote-part de Peugeot Invest s'établit à 16,7 M€.	
Nouvelles participations	Aucune nouvelle participation signée.	
Allègements/ Renforcements	SIGNA Development Selection : augmentation de capital pour 10 M€. SIGNA Prime Selection : augmentation de capital pour 10 M€.	LDAP : cession de la flotte de vraquiers pour 22,7 M\$ reçus en 2022. Le solde est attendu au cours du S1 2023. Safran : cession des dernières actions Safran soit un produit brut de 43,4 M€.
Co-investissements	JAB Holding : engagements complémentaires de 100 M\$ dans JCP V. Ÿnsect : réinvestissement de 0,9 M€ en avril 2022. Country Delight : engagement de 5 M\$. Livspace : réinvestissement de 8,4 M\$. Schwind : engagement de 15 M€ en janvier 2022. SantéVet : engagement de 15 M€ en février 2022. Archimed : engagement dans Med Platform II pour 100 M€ et Natus pour 10 M\$. ELV : 4 nouveaux investissements pour un total de 18,5 M\$.	ELV : cession de 4 projets pour un total net de 16,7 M\$ ainsi qu'une cession partielle d'un terrain pour 1 M\$. Asmodee : Peugeot Invest a reçu 46 M€ (performance de 2,6x) de cash et détient maintenant indirectement des titres Embracer. JAB Holding : cession de la totalité des titres détenus en direct KDP pour 169 M\$, dont 1 M\$ issu de la distribution en titres de BDT III, Krispy Kreme pour 11,9 M\$ et de JDE Peet's pour 6,5 M€. Quilvest : distribution de 13,3 M€ suite à la cession d'EDH et de 24,8 M\$ suite à la cession de Phaidon. Archimed : distribution de 77,8 M€ suite à la cession par Med Platform I de la société Bomi.
Capital-investissement	Keensight Nova VI : 20 M€ ⁽¹⁾ . Keensight Spark I : 5 M€ ⁽¹⁾ . Warburg Pincus XIV : 20 M\$ ⁽¹⁾ . GRO Capital III : 15 M€ ⁽¹⁾ . Veritas Capital Fund VIII : 25 M\$ ⁽¹⁾ . Sumeru IV : 15 M\$ ⁽¹⁾ . Valor VII : 25 M\$ ⁽¹⁾ . Advent X : 25 M\$ ⁽¹⁾ .	Astanor Ventures II : 5 M€ ⁽¹⁾ . Planet First : 5 M€ ⁽¹⁾ . Ambienta IV : 15 M€ ⁽¹⁾ . Chequers Capital XVIII : 12 M€ ⁽¹⁾ . Chicago Pacific Founders III : 11 M\$ ⁽¹⁾ . Ampersand 22 : 10 M\$ ⁽¹⁾ . Tréo 2 : 20 M€ ⁽¹⁾ .

(1) Il s'agit d'engagements et non d'investissements réalisés.



5

États financiers

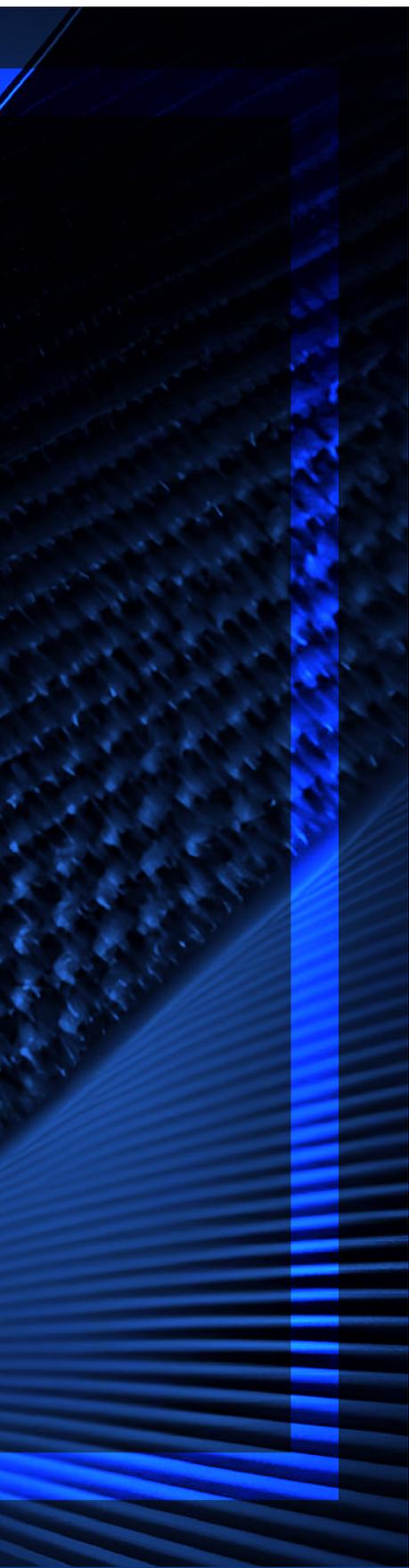


5.1	Comptes consolidés.....	160
5.2	Comptes sociaux.....	216



5.1

Comptes consolidés



Compte de résultat consolidé	162
Autres éléments du résultat global	163
Bilan consolidé au 31 décembre 2022	164
Tableau des variations des capitaux propres consolidés	166
Tableau consolidé des flux de trésorerie	167
Notes aux états financiers consolidés	169
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés	212

Compte de résultat consolidé

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Produits des immobilisations financières	4	308 655	639 949
Produits des immeubles de placement	5	12 763	5 803
Produits des autres activités	6	-	147
Produits des activités ordinaires		321 418	645 899
Frais d'administration générale	7	(36 729)	(33 947)
Autres produits financiers	8	21 687	(2 169)
Coût de l'endettement financier	9	(28 196)	(28 737)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt		278 180	581 046
Quote-part dans le résultat net des entreprises associées	10	24 173	12 692
Résultat consolidé avant impôt		302 353	593 738
Impôts sur les résultats (y compris impôts différés)	11	(16 923)	(75 299)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ		285 430	518 439
Dont part du Groupe		237 357	456 456
Dont part des minoritaires		48 073	61 983
Résultat net (part du Groupe) par action (en €)	12	9,52	18,31
Résultat net (part du Groupe) dilué par action (en €)	12	9,56	18,41
Nombre d'actions composant le capital		24 922 589	24 922 589
Valeur nominale (en €)		1,00	1,00

Autres éléments du résultat global

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé		285 430	518 439
Effets des mises en équivalence sur le résultat global net	13	16 616	8 705
Réévaluations nettes des actifs financiers ⁽¹⁾	13	(1 216 822)	(312 984)
Plus-values sur cessions de titres de participations	13	18 340	1 235 485
Réévaluations nettes des instruments dérivés	13	14 350	4 366
Écarts de change	13	31 235	45 616
Autres réévaluations directes nettes par capitaux propres	13	19 885	41 417
Total des autres éléments du résultat global		(1 116 396)	1 022 605
RÉSULTAT GLOBAL CONSOLIDÉ		(830 966)	1 541 044
Dont part du Groupe		(676 585)	1 285 558
Dont part des minoritaires		(154 381)	255 486

(1) Le détail brut / impôt est fourni en Note 13.

Bilan consolidé au 31 décembre 2022

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Actifs non courants			
Immobilisations incorporelles			
Concessions, brevets, valeurs similaires		-	-
Immobilisations corporelles			
Immeubles de placement	14	-	26 700
Constructions	14	972	-
Autres immobilisations	14	1 211	657
Droits d'utilisation locatifs	14	3 728	2 828
		5 911	30 185
Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence)	15	320 985	300 383
Actifs financiers non courants			
Participations non consolidées	16	4 598 208	5 834 161
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	16	2 346 065	2 209 917
Autres actifs financiers non courants	16	43 196	26 625
		6 987 469	8 070 703
Impôts différés – Actif	17	1 865	11 602
TOTAL ACTIFS NON COURANTS		7 316 230	8 412 873
Actifs courants			
Impôts courants	17	5 492	294
Groupe d'actifs détenus en vue de la vente	2	38 000	-
Autres créances	19	25 435	13 747
Trésorerie et équivalents de trésorerie	20	69 899	51 753
TOTAL ACTIFS COURANTS		138 826	65 794
TOTAL GÉNÉRAL		7 455 056	8 478 667

Bilan consolidé au 31 décembre 2022

PASSIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022	31/12/2021
Capitaux propres			
Capital apporté		24 923	24 923
Primes liées au capital		158 410	158 410
Réserves		4 404 664	4 928 100
RÉSULTAT DE L'EXERCICE (part du Groupe)		237 357	456 456
Total capital et réserves (part du Groupe)	20	4 825 354	5 567 889
Intérêts minoritaires		650 900	859 183
TOTAL CAPITAUX PROPRES		5 476 254	6 427 072
Passifs non courants			
Passifs financiers non courants	21	1 779 055	1 814 152
Impôts différés – Passif	17	163 798	205 773
Provisions	231	180	702
TOTAL PASSIFS NON COURANTS		1 943 033	2 020 627
Passifs courants			
Passifs financiers courants	21	13 851	6 636
Impôts courants	17	8 839	13 251
Autres dettes	23	13 079	11 081
TOTAL PASSIFS COURANTS		35 769	30 968
TOTAL GÉNÉRAL		7 455 056	8 478 667

Tableau des variations des capitaux propres consolidés

(en milliers d'euros)	Capital apporté	Primes liées au capital	Titres d'auto-contrôle	Réserves et résultats consolidés	Écarts de change	Réserves d'évaluation	TOTAL
Capitaux propres au 01.01.2021 (part du Groupe)	24 923	158 410	(12 009)	2 658 021	(38 643)	1 537 233	4 327 935
Résultat global 31 décembre 2021				1 480 004	45 616	(240 062)	1 285 558
Impact variations de périmètre				12 445			12 445
Dividendes versés au titre de 2020				(58 253)			(58 253)
Titres d'autocontrôle			938	(734)			204
Capitaux propres au 31.12.2021 (part du Groupe)	24 923	158 410	(11 071)	4 091 483	6 973	1 297 171	5 567 889
Résultat global 31 décembre 2022				292 220	31 235	(1 000 040)	(676 585)
Impact variations autres réserves				449			449
Impact variations de périmètre							-
Dividendes versés au titre de 2021				(65 827)			(65 827)
Titres d'autocontrôle			4 655	(5 227)			(572)
Capitaux propres au 31.12.2022 (part du Groupe)	24 923	158 410	(6 416)	4 313 098	38 208	297 131	4 825 354

Le montant des dividendes distribués en 2021 au titre de 2020 s'est élevé à 58 253 milliers d'euros, soit 2,35 € par action.
Le montant des dividendes distribués en 2022 au titre de 2021 s'est élevé à 65 827 milliers d'euros, soit 2,65 € par action.

Tableau consolidé des flux de trésorerie

(en milliers d'euros)		31/12/2022	31/12/2021
Résultat net consolidé		285 430	518 439
Dotations nettes aux amortissements et provisions		827	780
Produits sans incidences sur la trésorerie		-	(172 782)
Résultat sur cessions d'actifs non courants		(123 618)	(34 455)
Gains et pertes latents liés aux variations de juste valeur		89 405	(296 022)
Quotes-parts de résultats liées aux sociétés mises en équivalence, nettes des dividendes reçus		(811)	(11 129)
Charges liées aux actions sous condition de performance		4 726	-
Coût de l'endettement financier net		28 133	28 737
Charge d'impôt exigible		32 543	12 006
Charge d'impôt différé		(15 620)	63 293
CAPACITÉ D'AUTOFINANCEMENT AVANT COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER NET ET IMPÔT	(A)	301 015	108 867
Impôt payé sur les sociétés	(B)	(43 328)	(4 722)
Variation du BFR lié à l'activité	(C)	(8 931)	(14 824)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE GÉNÉRÉS PAR L'ACTIVITÉ	(D) = (A+B+C)	248 756	89 321
Acquisitions d'immobilisations corporelles et incorporelles		(1 782)	(69)
Acquisitions, cessions d'actions propres		(572)	205
Acquisitions d'immobilisations financières		(317 934)	(758 048)
Produits de cessions d'immobilisations corporelles et incorporelles		4	-
Produits de cessions d'immobilisations financières		501 744	631 223
Variation des autres actifs non courants		(4 494)	705
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS D'INVESTISSEMENT	(E)	176 966	(125 984)
Dividendes mis en paiement au cours de l'exercice		(65 827)	(58 253)
Dividendes versés aux minoritaires		(53 998)	-
Encaissements liés aux nouveaux emprunts		(243 000)	87 000
Variation des autres passifs financiers non courants		5 722	(197)
Intérêts financiers nets versés		(27 750)	(28 168)
FLUX NETS DE TRÉSORERIE LIÉS AUX OPÉRATIONS DE FINANCEMENT	(F)	(384 853)	382
Effets de l'évaluation à la juste valeur des OPCVM de trésorerie	(G)	-	-
VARIATION DE LA TRÉSORERIE NETTE	(D+E+F+G)	40 869	(36 281)
Trésorerie au début de l'exercice		51 753	88 034
Différence de change		(22 552)	-
Autres flux sans incidence sur la trésorerie		(171)	-
TRÉSORERIE À LA FIN DE LA PÉRIODE		69 899	51 753

Généralités

NOTE 1 – Principes comptables.....	170
NOTE 2 – Actif non courant détenu en vue de la vente.....	174
NOTE 3 – Périmètre de consolidation.....	175

Compte de résultat

NOTE 4 – Produits des immobilisations financières.....	176
NOTE 5 – Produits des immeubles de placement.....	176
NOTE 6 – Produits des autres activités.....	176
NOTE 7 – Frais d’administration générale.....	177
NOTE 8 – Autres charges et produits financiers.....	177
NOTE 9 – Coût de l’endettement financier.....	177
NOTE 10 – Quote-part dans le résultat des entreprises associées.....	177
NOTE 11 – Impôts sur les résultats.....	178
NOTE 12 – Résultat net par action.....	178

Autres éléments du résultat global

NOTE 13 – Détail des autres éléments du résultat global.....	178
---	-----

Bilan – Actif

NOTE 14 – Immobilisations corporelles.....	179
NOTE 15 – Participations dans les entreprises associées (mises en équivalence).....	180
NOTE 16 – Actifs financiers non courants.....	184
NOTE 17 – Créances et dettes d’impôt.....	189
NOTE 18 – Autres créances.....	189
NOTE 19 – Trésorerie et équivalents de trésorerie.....	190

Bilan – Passif

NOTE 20 – Capitaux propres.....	191
NOTE 21 – Passifs financiers courants et non courants.....	193
NOTE 22 – Provisions.....	197
NOTE 23 – Engagements de retraite et assimilés.....	197
NOTE 24 – Autres dettes courantes.....	198

Informations complémentaires

NOTE 25 – Variations du besoin en fonds de roulement.....	198
NOTE 26 – Instruments financiers.....	199
NOTE 27 – Gestion des risques de marché.....	203
NOTE 28 – Information sectorielle.....	208
NOTE 29 – Transactions avec les parties liées.....	209
NOTE 30 – Rémunérations des dirigeants.....	210
NOTE 31 – Engagements hors bilan.....	210
NOTE 32 – Honoraires des Commissaires aux comptes.....	210
NOTE 33 – Événements postérieurs à la clôture.....	211

Les comptes consolidés au 31 décembre 2022 ainsi que les notes aux états financiers ont été arrêtés par le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 21 mars 2023.

NOTE 1 PRINCIPES COMPTABLES

Les comptes consolidés de Peugeot Invest sont établis conformément au référentiel IFRS (International Financial Reporting Standards) tel qu'adopté par l'Union européenne.

Le référentiel IFRS comprend les normes IFRS, les normes IAS (International Accounting Standards), ainsi que leurs interprétations SIC (Standing Interpretations Committee) et IFRIC (International Financial Reporting Interpretations Committee).

Les principes comptables retenus pour l'élaboration des états financiers au 31 décembre 2022 sont identiques à ceux retenus pour l'exercice clos au 31 décembre 2021.

L'ensemble des normes, interprétations ou amendements publiés par l'IASB, adoptés par l'Union européenne au 31 décembre 2022 a été appliqué.

Les principaux textes applicables à compter de l'exercice 2022 sont les suivants :

- amendements à IFRS 3 : mise à jour de la référence au cadre conceptuel ;
- amendements à IFRS 16 : produits générés avant l'utilisation prévue ;
- amendements à IAS 37 : coûts à prendre en compte pour déterminer si un contrat est déficitaire ;
- améliorations annuelles (cycle 2018-2020).

L'ensemble de ces textes n'ont pas eu d'impact significatif sur les états financiers de l'exercice.

Aucune nouvelle norme n'a été appliquée de manière anticipée.

Changement de méthode comptable

Un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des indemnités de fin de carrière, de retraite complémentaire et de médailles du travail a été constaté au cours de l'exercice suite à la décision de l'IFRS IC sur IAS 19 relative à l'attribution des avantages aux périodes de services. Cette décision introduit une nouvelle méthode de répartition des droits à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation.

Le traitement comptable associé à l'application de cette décision a été comptabilisé en autres éléments du résultat global au 1^{er} janvier 2022. Les impacts de ce changement de méthode ne sont pas significatifs sur les états financiers du groupe.

1.1 Consolidation

Le périmètre de consolidation et ses évolutions sont décrits dans la Note 3.

A. FILIALES

Les filiales sont les entités sur lesquelles Peugeot Invest exerce un contrôle exclusif. Ces entités sont intégrées globalement à compter de la date à laquelle le contrôle est transféré à Peugeot Invest.

Leur acquisition est comptabilisée au coût d'acquisition, qui correspond à la juste valeur des actifs remis et des passifs encourus. Les frais d'acquisition sont comptabilisés immédiatement en charges lorsqu'ils sont encourus, sauf ceux portant sur des instruments de capitaux propres (qui sont comptabilisés en déduction des capitaux propres). L'excédent du coût d'acquisition sur la juste valeur dans les actifs nets identifiables de la filiale acquise, est comptabilisé en tant que *goodwill* et inscrit en immobilisations incorporelles.

Les transactions intragroupes et les soldes sur les opérations entre sociétés du groupe sont éliminés. Les méthodes comptables des filiales ont été alignées sur celles de l'ensemble Peugeot Invest.

B. ENTREPRISES ASSOCIÉES

Les entreprises associées sont toutes les entités dont le groupe ne détient pas le contrôle, mais sur lesquelles il exerce une influence notable qui s'accompagne généralement d'une participation comprise entre 20 % et 50 % des droits de vote. Les participations dans les entreprises associées sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence, sur la base des comptes consolidés des entreprises associées, et initialement comptabilisées à leur coût.

Le pourcentage d'intérêt retenu pour la consolidation est calculé en fonction du nombre d'actions détenues par rapport au nombre d'actions émises par l'entreprise associée, sous déduction des actions d'autocontrôle destinées à être annulées.

1.2 Opérations en devises

La monnaie de présentation des comptes de Peugeot Invest est l'euro.

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction. Les éléments monétaires en devises du bilan sont principalement constitués de titres de participation non consolidés, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille et des engagements de souscription constatés en dettes financières. Ils sont réévalués au cours de clôture à chaque arrêté comptable. Les différences de conversion sur les titres de participation non consolidés sont enregistrées dans les réserves, celles sur les titres immobilisés de l'activité de portefeuille en résultat.

Les comptes des sociétés du groupe dont la monnaie de fonctionnement n'est pas l'euro sont convertis au taux de change en vigueur à la clôture de l'exercice pour les postes de bilan et au taux de change moyen de l'exercice ou de la période de consolidation pour les postes du compte de résultat. L'écart entre le bilan d'ouverture et le bilan de

clôture, ainsi que l'écart résultant de l'application de ces taux de change sont portés dans les réserves consolidées en « écart de conversion ».

1.3 Recours à des estimations

La préparation des états financiers, en accord avec les principes comptables IFRS, requiert de la part de la direction la prise en compte d'estimations et d'hypothèses pour la détermination de certains actifs, passifs, produits et charges ainsi que de certaines informations données en notes annexes.

Les principaux postes des états financiers qui dépendent d'estimations ou de jugements sont les postes des titres mis en équivalence, des titres de participation non consolidés non cotés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille non cotés.

1.4 Immobilisations incorporelles

Les immobilisations incorporelles sont constituées de logiciels acquis. Les logiciels sont comptabilisés à leur coût d'acquisition et sont amortis sur leur durée de vie estimée à un an. Il n'a pas été constaté à ce jour de *goodwill* sur les filiales intégrées.

1.5 Immobilisations corporelles

Les immobilisations corporelles sont constituées, d'une part, d'un immeuble de placement et d'autre part, d'immobilisations principalement liées à l'activité vinicole.

A. IMMEUBLE DE PLACEMENT

Il s'agit d'un immeuble de bureaux et de stockage donné en location. Il est évalué à sa juste valeur et la différence de valeur, d'une date de clôture à une autre, est portée dans le résultat de l'exercice.

La juste valeur est déterminée annuellement par un expert indépendant, en fonction du marché, de la qualité de l'immeuble, de sa localisation, de sa surface, de son affectation et de son état locatif.

B. AUTRES IMMOBILISATIONS CORPORELLES

Les amortissements sont calculés selon le mode linéaire sur la durée d'utilisation du bien. Les principales durées de vie retenues sont les suivantes :

- constructions : 10-50 ans ;
- matériel et outillage : 4-10 ans ;
- matériel informatique : 3-4 ans ;
- mobilier de bureau : 10 ans ;
- agencements : 10 ans.

1.6 Contrats de location

Les contrats de location portant sur des actifs dont le groupe dispose pour son activité, et dont la durée est supérieure à un an, font l'objet d'une comptabilisation au bilan.

Les contrats de location portant sur des actifs de faible valeur ou dont la durée est inférieure à 12 mois ne font pas l'objet d'un retraitement suivant la norme IFRS 16 « Contrats de location ».

La durée de location correspond à la période non résiliable des contrats, et après prise en compte des options de renouvellement ou de résiliation prévues contractuellement, dans la mesure où le Groupe est raisonnablement certain de les exercer.

À la date de prise d'effet des contrats :

- un actif est constaté en immobilisations corporelles au poste « droits d'utilisation locatifs », représentatif du droit d'utilisation du bien loué pendant la durée du contrat. Cet actif est enregistré pour le montant de la dette de loyers (ci-dessous définie), augmenté des paiements d'avance, des coûts directs initiaux encourus, et des frais de remise en état du bien loué selon les termes du contrat, le cas échéant.

Ces immobilisations sont amorties de manière linéaire sur la durée du contrat et la charge correspondante enregistrée dans le compte de résultat.

- une dette est enregistrée dans le passif financier au titre de l'obligation de paiement des loyers au poste « obligations locatives ». Ce passif est évalué à la valeur actuelle des paiements de location restant dû et amortis suivant le paiement des échéances de loyers.

Le taux d'actualisation correspond au taux marginal d'emprunt déterminé sur la durée résiduelle des contrats.

1.7 Actifs et passifs financiers

Le groupe classe ses actifs financiers (hors participation dans les entreprises associées) selon les catégories suivantes :

- actifs évalués à la juste valeur par les autres éléments du résultat global, constitués par les titres de participation non consolidés ;
- actifs évalués à leur juste valeur par résultat pour ce qui concerne les titres immobilisés de l'activité de portefeuille, la trésorerie et les équivalents de trésorerie ;
- actifs au coût amorti, pour les prêts et créances.

La classification dépend des raisons ayant motivé l'acquisition des actifs financiers et de leurs caractéristiques. Cette classification est déterminée lors de la comptabilisation initiale.

A. PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES

Ce poste comprend les participations dans les entreprises associées qui sont comptabilisées selon la méthode de la mise en équivalence.

Évaluation

La quote-part du groupe dans le résultat net des entreprises associées postérieurement à l'acquisition est comptabilisée en résultat consolidé et sa quote-part dans les variations de capitaux propres (sans impact dans les résultats) postérieurement à l'acquisition est comptabilisée directement en capitaux propres. La valeur comptable de la participation est ajustée du montant cumulé des variations postérieures à l'acquisition.

Si la quote-part dans les pertes d'une entreprise associée est égale ou supérieure au montant de la participation dans celle-ci, Peugeot Invest cesse de comptabiliser sa quote-part dans les pertes ultérieures. Peugeot Invest ne recommence à comptabiliser sa quote-part dans les bénéfices ultérieurs de l'entreprise associée qu'à compter du moment où cette quote-part est égale à sa quote-part de pertes nettes non comptabilisées.

Dépréciation

Peugeot Invest examine à chaque clôture s'il existe un indicateur objectif de dépréciation durable et importante au niveau de chacune des participations dans les entreprises associées, tel que la survenance de changements significatifs ayant un effet négatif dans l'environnement technologique, de marché, économique ou légal dans lequel l'entreprise opère. Dans l'affirmative, un test de dépréciation est effectué. Lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur comptable, la participation dans l'entreprise associée est dépréciée. La valeur recouvrable de la participation est définie comme la valeur la plus élevée entre sa juste valeur nette des frais de cession et sa valeur d'utilité. La valeur d'utilité peut être calculée selon plusieurs approches : selon la méthode des comparables, sur la base d'une estimation des flux futurs actualisés lorsque Peugeot Invest dispose de projections de flux fiables sur moyenne période ou sur la base de la situation nette de la société.

B. ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

A. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

a1. Participations non consolidées

Ce poste comprend des titres de sociétés, dans lesquelles Peugeot Invest ne dispose ni du contrôle exclusif ou conjoint, ni d'influence notable; ces titres sont conservés pour une période non déterminée.

Ces titres doivent remplir les caractéristiques d'un instrument de capitaux propres. Leur classification est effectuée de manière irrévocable, lors de leur acquisition.

Ils sont comptabilisés pour leur coût d'achat, y compris les frais accessoires s'ils sont significatifs.

Évaluation

À chaque clôture des comptes, les titres sont évalués à leur juste valeur. Les variations de juste valeur sont inscrites en capitaux propres, nettes d'impôts différés.

La juste valeur des sociétés cotées est représentée par le cours de Bourse de clôture.

Pour les sociétés non cotées, la valorisation retenue se base sur des éléments connus en date de clôture et ne tient pas compte d'éventuels événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir impacter l'évaluation de l'actif sur les clôtures suivantes.

La valorisation des sociétés non cotées est déterminée de la façon suivante :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix de revient, sauf dans le cas où les variables économiques de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées.

Pour les autres sociétés, une valorisation est effectuée en utilisant :

- soit une actualisation de flux de trésorerie si cela est possible;
- soit différentes méthodes de multiples, notamment des multiples de marché, de transactions ou ceux existant, le cas échéant, dans les accords d'actionnaires signés par Peugeot Invest;
- soit une référence à l'Actif net réévalué;
- à défaut, et dans le cas où la juste valeur ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique, sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées.

Lors de la cession définitive du titre, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur préalablement constatée est porté dans les capitaux propres.

Les dividendes perçus sur ces titres sont comptabilisés au compte de résultat dans la rubrique « Produits des immobilisations financières », consécutivement à la décision de distribution des assemblées générales de ces sociétés.

B. ACTIFS ÉVALUÉS À LA JUSTE VALEUR PAR LE RÉSULTAT

b1. Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)

Ce portefeuille est composé principalement de parts de fonds de capital-investissement et de parts d'OPCVM diversifiés, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance, avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

Les engagements de souscription sont également portés dans ce poste en contrepartie du poste « passifs financiers non courants » pour leur valeur nominale (cf. D. ci-dessous).

Évaluation

À chaque clôture des comptes, l'évaluation à la juste valeur est effectuée sur la base, du cours de Bourse de clôture pour les titres cotés, de la dernière valeur liquidative communiquée par les sociétés de gestion ou de toute autre information représentative d'une valeur de transaction (cf. ci-dessus « Évaluation des titres non cotés »).

Les variations de juste valeur sont inscrites en résultat, nettes d'impôts différés.

Lorsque les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont cédés, l'ajustement entre le prix de cession et la juste valeur comptabilisée est porté au compte de résultat.

C. ACTIFS FINANCIERS COURANTS

A. AUTRES CRÉANCES

Elles sont enregistrées initialement à leur juste valeur, puis valorisées ultérieurement, à leur coût amorti, déduction faite des provisions pour dépréciation. Une provision pour dépréciation est constituée lorsqu'il existe un indicateur objectif de la difficulté à recouvrer l'intégralité des montants dus dans les conditions initialement prévues lors de la transaction; la perte de valeur est, le cas échéant, constatée en compte de résultat.

B. TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

Cette rubrique comprend les dépôts bancaires à vue, les parts d'OPCVM monétaires et des titres de créances négociables qui sont mobilisables ou cessibles à très court terme et ne présentent pas de risque significatif de perte de valeur en cas d'évolution des taux d'intérêt. Tous ces composants sont évalués à leur juste valeur.

Les produits d'intérêts sont comptabilisés *pro rata temporis* selon la méthode du taux d'intérêt effectif.

D. PASSIFS FINANCIERS NON COURANTS

Le poste « Passifs financiers non courants » comprend principalement les emprunts à long terme et les engagements fermes de souscription auprès de fonds de capital investissement.

Les emprunts sont initialement enregistrés à leur juste valeur, nette des coûts de transaction encourus. Ils sont ultérieurement comptabilisés au coût amorti. Ils ne sont pas actualisés.

Les engagements de souscription auprès de fonds de capital-investissement sont inscrits tant à l'actif qu'au passif pour leur valeur nominale sans actualisation, cette dernière ne présentant pas d'impact significatif.

E. INSTRUMENTS DÉRIVÉS – INSTRUMENTS DE COUVERTURE

A. INSTRUMENTS DE COUVERTURE

Peugeot Invest a couvert le risque de variation de taux sur une partie des emprunts par des *swaps* de taux d'intérêt.

La partie efficace de la variation de juste valeur de ces contrats, satisfaisant aux critères de couverture de flux de trésorerie, est comptabilisée directement en contrepartie des capitaux propres. Le gain ou la perte résultant de la part non efficace est enregistré immédiatement dans le résultat de l'exercice.

Les variations de juste valeur des instruments financiers non qualifiés de couverture sont comptabilisées en résultat.

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font pas, par conséquent, l'objet d'une comptabilisation.

1.8 Impôts différés

Des impôts différés sont constatés, selon la méthode du report variable à concurrence des différences temporaires entre les valeurs comptables des actifs et des passifs et leurs valeurs fiscales.

Les impôts différés sont calculés avec les taux d'impôt qui ont été adoptés à la clôture de l'exercice et dont il est prévu qu'ils s'appliqueront lorsque l'actif d'impôt concerné sera réalisé ou le passif d'impôt réglé.

Les actifs d'impôts différés ne sont reconnus que dans la mesure où la réalisation d'un bénéfice imposable futur est probable.

Les actifs et passifs d'impôts différés ne sont pas actualisés.

Pour les sociétés consolidées par mise en équivalence, sociétés soumises au régime fiscal des sociétés mère et filiales, un passif d'impôt de distribution à hauteur des différences temporaires est constaté, en les limitant toutefois à la quote-part de frais et charges de 5% prescrite par le régime fiscal des dividendes « mère-fille ».

1.9 Provisions

Conformément à la norme IAS 37 « Provisions, passifs éventuels et actifs éventuels », une provision est comptabilisée lorsque le groupe a une obligation à l'égard d'un tiers et qu'il est probable ou certain qu'elle provoquera une sortie de ressources au bénéfice de ce tiers, sans contrepartie au moins équivalente attendue de celui-ci. Le montant comptabilisé en provision est la meilleure estimation de la dépense nécessaire à l'extinction de l'obligation.

1.10 Avantages accordés au personnel

Les engagements de la société Peugeot Invest en matière d'avantages accordés au personnel sont les suivants :

- un régime de retraite complémentaire à cotisations définies, pour lequel la société n'a pas d'autre obligation que le paiement de cotisations; il demeure également un ancien régime de retraite complémentaire dans le cadre d'un régime à prestations définies dont les seuls bénéficiaires sont d'anciens salariés retraités;
- des indemnités de départ à la retraite, versées aux salariés présents dans la société lors de leur départ à la retraite;
- des versements de primes à l'occasion de la remise des médailles du travail.

Les salariés de la société Château Guiraud bénéficient d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois, au moment du départ à la retraite.

Les engagements de retraite et d'indemnités de départ à la retraite, correspondant à des prestations définies, sont évalués selon la méthode des unités de crédits projetées.

Ces calculs intègrent principalement :

- une hypothèse de date de mise à la retraite fixée généralement à 62 ans, portée au-delà pour ceux qui, à cet âge, n'ont pas atteint le nombre d'annuités de cotisations pour obtenir une retraite complète au titre du régime général de l'assurance vieillesse ;
- un taux d'actualisation financière ;
- un taux d'inflation ;
- des hypothèses d'augmentation de salaires et de taux de rotation de personnel.

La totalité des engagements, sans distinction des écarts actuariels, est inscrite au passif dans la rubrique « Passifs non courants », sous déduction de la valeur des actifs financiers versés à des fonds externes. Si ces actifs financiers excèdent les engagements, il est constaté une créance en « Autres actifs non courants ».

1.11 Plans d'attribution gratuite d'actions

Des actions gratuites sont accordées aux dirigeants et à certains salariés du groupe.

Suivant la norme IFRS 2 « Paiements fondés sur des actions », le montant de la juste valeur des actions gratuites accordées aux bénéficiaires à la date de l'octroi est comptabilisé en charge par la contrepartie des capitaux propres consolidés. Cette charge est étalée sur la durée d'acquisition des droits.

1.12 Titres d'autocontrôle

Les titres d'autocontrôle sont, soit destinés à être annulés, soit réservés à la couverture de plans d'attribution gratuite d'actions, soit acquis dans le cadre d'un contrat de liquidité. Ils sont comptabilisés à leur prix d'acquisition en diminution des capitaux propres.

Le produit de cession des actions d'autocontrôle est affecté directement en capitaux propres; les plus- ou moins-values de cession n'affectent pas le résultat de l'exercice.

1.13 Reconnaissance des produits

Les produits de l'immeuble de placement comprennent essentiellement des loyers, facturés trimestriellement à terme à échoir; ils sont comptabilisés sur le trimestre correspondant.

Les dividendes des titres de participations non consolidés et des titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont constatés consécutivement à la décision de distribution des Assemblées générales de ces sociétés.

NOTE 2 ACTIF NON COURANT DÉTENU EN VUE DE LA VENTE

FFP Les Grésillons

Description de l'opération

Au 30 juin 2022, des discussions avaient été engagées en vue de la cession de l'ensemble immobilier à usage d'entrepôt situé à Gennevilliers que détient la filiale FFP Les Grésillons, ce qui avait conduit Peugeot Invest à classer cet ensemble détenu en vue de la vente sur une ligne distincte au bilan en application de la norme IFRS 5, classement toujours en vigueur au 31 décembre 2022.

Une promesse de vente a été signée le 3 novembre 2022 en vue de la cession de cet ensemble. L'acte de vente définitif devrait être signé d'ici fin mars 2023.

La filiale FFP Les Grésillons, demeure détenue à 100 % et est consolidée par intégration globale.

Valorisation au 31 décembre 2022

Au 31 décembre 2022, l'immeuble continue à être évalué en conformité avec la norme IAS 40 — Immeuble de placement, sur la base de la promesse de vente signée pour 38 M€ net vendeur.

Au 1^{er} janvier 2022, la valorisation retenue était celle de l'expertise du 31/12/2021, réalisée par un expert indépendant, pour un montant de 26,7 M€.

NOTE 3 PÉRIMÈTRE DE CONSOLIDATION

3.1 Périmètre de consolidation au 31.12.2022

Le périmètre de consolidation comprend :

	% de contrôle	% d'intérêt
Consolidées par intégration globale		
La société mère Peugeot Invest		
Peugeot Invest Assets	100,00 %	100,00 %
FFP Invest ARB	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest UK Ltd.	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-1	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-CC	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-2	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US-3	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest US SRL Inc.	100,00 %	100,00 %
Peugeot Invest Stovall Inc.	100,00 %	100,00 %
FFP-Les Grésillons – Application IFRS 5 « Actifs non courants détenus en vue de la vente »	100,00 %	100,00 %
Peugeot 1810	76,50 %	76,50 %
Consolidées par mise en équivalence		
LDAP	–	45,00 %
Zéphyr Investissement	–	33,75 %
AmaWaterways ⁽¹⁾	–	29,94 %
OPCI Lapillus II	–	23,29 %
Groupe Compagnie industrielle de Delle (CID)	–	25,39 %
Financière Guiraud SAS	–	20,00 %
Groupe LISI	–	5,09 %

(1) La participation dans AmaWaterways est détenue au travers de deux sociétés holding, Redford USA II Holding et Redford EU II Holding, néanmoins, comme il s'agit d'une unité économique et sociale globale, nous les avons regroupées au sein d'une seule ligne dans les comptes consolidés.

3.2 Variations de périmètre et des pourcentages d'intérêt

Une promesse de vente a été signée le 3 novembre 2022 en vue de la cession de FFP Les Grésillons, ensemble immobilier à usage d'entrepôt situé à Gennevilliers. L'acte de vente définitif devrait être signé avant fin mars

2023. L'immeuble a été reclassé en « actifs non courants destinés à la vente » selon la norme IFRS 5. La société reste consolidée en intégration globale jusqu'à la cession effective.

NOTE 4 PRODUITS DES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits		
Dividendes	285 742	313 872
Résultats sur cessions	123 618	34 595
Total	409 360	348 467
Charges		
Résultats sur cessions	-	(140)
Total	-	(140)
RÉSULTAT BRUT	409 360	348 327
Revalorisation à la juste valeur	(100 705)	291 622
RÉSULTAT	308 655	639 949

NOTE 5 PRODUITS DES IMMEUBLES DE PLACEMENT

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits		
Loyers et autres produits	1 471	1 425
Charges refacturées	283	279
Total	1 754	1 704
Charges		
Charges locatives et de copropriété	(291)	(301)
Total	(291)	(301)
RÉSULTAT BRUT	1 463	1 403
Revalorisation à la juste valeur	11 300	4 400
RÉSULTAT	12 763	5 803

NOTE 6 PRODUITS DES AUTRES ACTIVITÉS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Produits		
Ventes de marchandises	-	195
Produits annexes	-	51
Variation de stocks	-	(99)
RÉSULTAT	-	147

NOTE 7 FRAIS D'ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Frais d'administration		
Personnel	(19 317)	(15 827)
Charges externes	(16 129)	(16 397)
Autres charges	(75)	(943)
RÉSULTAT BRUT	(35 521)	(33 167)
Amortissements des immobilisations (hors immeubles de placement)	(281)	(210)
Amortissements des droits d'utilisation locatifs	(927)	(570)
RÉSULTAT	(36 729)	(33 947)

NOTE 8 AUTRES CHARGES ET PRODUITS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Pertes de change	(4 459)	(26 488)
Gains de change	25 930	24 297
Autres produits	216	22
RÉSULTAT	21 687	(2 169)

NOTE 9 COÛT DE L'ENDETTEMENT FINANCIER

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Intérêts sur emprunts ⁽¹⁾	(27 333)	(28 044)
Intérêts sur obligations locatives	(65)	(80)
Divers	(798)	(613)
RÉSULTAT	(28 196)	(28 737)

(1) Le coût s'entend après prise en compte des contrats de couverture sur le risque de taux.

NOTE 10 QUOTE-PART DANS LE RÉSULTAT DES ENTREPRISES ASSOCIÉES

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Quote-part dans le résultat des entreprises associées		
AmaWaterways	(1 013)	(258)
Compagnie industrielle de Delle (CID)	7 851	6 108
Financière Guiraud	-	(180)
LISI	2 895	2 238
LDAP	11 818	4 974
OPCI Lapillus II	(1 258)	(1 177)
Zéphyr Investissement	(87)	(142)
RÉSULTAT BRUT	20 206	11 563
Provision AmaWaterways	(2 738)	(1 558)
Provision Compagnie Industrielle de Delle (CID)	(8 533)	-
Provision LISI	(3 180)	-
Provision LDAP	15 705	(188)
Provision Zéphyr Investissement	2 713	2 875
RÉSULTAT	24 173	12 692

NOTE 11 IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

11.1 Charge d'impôt sur le résultat

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Impôts exigibles	(32 543)	(12 006)
Impôts différés	15 620	(63 293)
RÉSULTAT	(16 923)	(75 299)

Peugeot Invest et Peugeot Invest Assets ont opté pour le régime de l'intégration fiscale depuis le 1^{er} janvier 2012.

11.2 Réconciliation entre le taux d'impôt légal en France

et le taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés

(en pourcentage)	31/12/2022	31/12/2021
Taux d'impôt légal en France	(25,8)	(25,8)
Effet des sociétés mises en équivalence	2,0	0,5
Résultat taxable à taux réduit	20,3	14,8
Autres différences permanentes	(2,0)	(2,2)
Taux effectif d'impôt dans les comptes consolidés	(5,6)	(12,7)

Les impôts exigibles correspondent à l'impôt sur les bénéfices dû à l'administration fiscale française au titre de l'exercice. Le taux de base de l'impôt sur les sociétés en France est de 25,825 %, compte tenu de la contribution additionnelle. Les plus-values sur titres de sociétés à prédominance immobilière sont imposées à 19 %. Les

actifs et passifs d'impôts différés ont été calculés en conséquence. Les différences permanentes proviennent principalement des plus-values latentes sur le portefeuille des titres.

NOTE 12 RÉSULTAT NET PAR ACTION

Le résultat net par action figure en bas de page du compte de résultat consolidé.

Il a été calculé sur la base de la totalité des actions composant le capital, soit 24 922 589 actions.

Il n'existe pas d'instrument financier donnant, à terme, accès au capital.

NOTE 13 DÉTAIL DES AUTRES ÉLÉMENTS DU RÉSULTAT GLOBAL

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Avant impôt	Impôt	Net impôt	Avant impôt	Impôt	Net impôt
Effets des mises en équivalence sur le résultat global	16 616	-	16 616	8 705	-	8 705
Réévaluations des titres de participations	(1 245 195)	28 373	(1 216 822)	(317 568)	4 584	(312 984)
Plus-values sur cessions de titres de participations	18 936	(596)	18 340	1 280 230	(44 745)	1 235 485
Réévaluations des instruments dérivés	19 345	(4 995)	14 350	5 886	(1 520)	4 366
Écarts de change	31 235	-	31 235	45 616	-	45 616
Autres réévaluations directes par capitaux propres	21 105	(1 220)	19 885	42 469	(1 052)	41 417
Total	(1 137 958)	21 562	(1 116 396)	1 065 338	(42 733)	1 022 605

NOTE 14 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

14.1 Mouvements de l'exercice 2022, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Immeubles de placement	Constructions	Autres	Droits d'utilisation locatifs	Total
Valeur brute					
À l'ouverture de l'exercice	26 700	-	1 642	4 538	32 880
Acquisitions et augmentations	-	1 018	765	1 784	3 567
Sorties	-	-	(4)	-	(4)
Actifs destinés à être cédés	(38 000)				(38 000)
Réévaluation à la juste valeur	11 300	-	-	-	11 300
Écart de change		31	1	54	85
À la clôture de l'exercice	-	1 049	2 404	6 376	9 828
Amortissements					
À l'ouverture de l'exercice	-	-	985	1 710	2 695
Acquisitions et augmentations	-	74	207	927	1 208
Sorties	-	-	-	-	-
Écart de change		2	0	11	13
À la clôture de l'exercice	-	76	1 192	2 648	3 916
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	26 700	-	657	2 828	30 185
Valeur nette à la clôture de l'exercice	-	972	1 211	3 728	5 911

L'immeuble de placement reclassé en actifs destinés à la vente a été revalorisé à sa juste valeur en décembre 2022 (valeur d'achat indiquée dans la promesse de vente).

14.2 Mouvements de l'exercice 2021, amortissements et impact sur l'exercice de l'évaluation en juste valeur

(en milliers d'euros)	Terrains	Constructions	Immeubles de placement	Plantations	Autres	Droits d'utilisation locatifs	Total
Valeur brute							
À l'ouverture de l'exercice	13 351	2 788	22 300	2 968	5 052	4 538	50 997
Acquisitions et augmentations	-	-	-	-	69	-	69
Sorties	(13 351)	(2 788)	-	(2 968)	(3 479)	-	(22 586)
Réévaluation à la juste valeur	-	-	4 400	-	-	-	4 400
À la clôture de l'exercice	-	-	26 700	-	1 642	4 538	32 880
Amortissements							
À l'ouverture de l'exercice	-	1 350	-	1 744	3 808	1 140	8 042
Acquisitions et augmentations	-	-	-	-	180	570	750
Sorties	-	(1 350)	-	(1 744)	(3 003)	-	(6 097)
À la clôture de l'exercice	-	-	-	-	985	1 710	2 695
Valeur nette à l'ouverture de l'exercice	13 351	1 438	22 300	1 224	1 244	3 398	42 955
Valeur nette à la clôture de l'exercice	-	-	26 700	-	657	2 828	30 185

NOTE 15 PARTICIPATIONS DANS LES ENTREPRISES ASSOCIÉES (MISES EN ÉQUIVALENCE)

15.1 État au 31/12/2022

Titres (en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Évaluation au 31 décembre	
			Unitaire €	Global
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
AmaWaterways	29,94	16 562		27 999
Compagnie industrielle de Delle (CID)	25,39	7 306		149 103
Financière Guiraud	20,00	2 810		–
LDAP	45,00	18 619		16 485
LISI	5,09	14 889		53 516
OPCI Lapillus II	23,29	17 302		21 079
Zéphyr Investissement	33,75	28 261		52 803
TOTAL		105 749		320 985

15.2 Mouvements de l'exercice 2022

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2022	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2022
	Prix de revient			Prix de revient
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
AmaWaterways	16 562	–	–	16 562
Compagnie industrielle de Delle (CID)	7 306	–	–	7 306
Financière Guiraud	2 810		–	2 810
LDAP	19 403	18 619	(19 403)	18 619
LISI	14 889	–	–	14 889
OPCI Lapillus II	17 302	–	–	17 302
Zéphyr Investissement	28 261	–	–	28 261
TOTAL	106 533	18 619	(19 403)	105 749

Impact mises en équivalence passé en résultat	Impact mises en équivalence passé en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2022	Valeur au bilan 31/12/2021
(5 097)	16 534	27 999	23 700
(8 533)	150 330	149 103	147 402
(66)	(2 744)	-	-
-	(2 134)	16 485	7 501
(3 180)	41 807	53 516	53 378
-	3 777	21 079	22 101
-	24 542	52 803	46 301
(16 877)	232 113	320 985	300 383

15.3 Mouvements de l'exercice 2021

Titres (en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2021	Entrées	Sorties	Au 31 décembre 2021
	Prix de revient	Prix de revient	Prix de revient	Prix de revient
Titres des entreprises associées (mis en équivalence)				
AmaWaterways	16 562	-	-	16 562
Compagnie industrielle de Delle (CID)	7 306	-	-	7 306
Financière Guiraud		2 810	-	2 810
LDAP	19 403	-	-	19 403
LISI	14 889	-	-	14 889
OPCI Lapillus II	17 302	-	-	17 302
Zéphyr Investissement	28 261	-	-	28 261
TOTAL	103 723	2 810	-	106 533

15.4 Informations financières résumées relatives aux entreprises associées

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
AmaWaterways (Redford EU II Holdings)		
Total des actifs	107 522	85 309
Total des passifs courants et non courants	9	11
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(2 194)	(61)
AmaWaterways (Redford USA II Holdings)		
Total des actifs	15 574	12 677
Total des passifs courants et non courants	12 545	10 939
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(1 188)	(800)
Compagnie industrielle de Delle (CID)		
Total des actifs	2 010 103	1 931 579
Total des passifs courants et non courants	880 901	871 005
Chiffre d'affaires	1 425 206	1 163 891
Résultat net, part du Groupe	30 918	24 057
Financière Guiraud		
Total des actifs	23 650	23 847
Total des passifs courants et non courants	29 652	24 988
Chiffre d'affaires	4 679	3 103
Résultat net, part du Groupe	-	(1 769)
LISI		
Cours de Bourse au 31 décembre (en €)	19,46	28,35
Total des actifs	1 999 087	1 924 401
Total des passifs courants et non courants	880 663	870 909
Chiffre d'affaires	1 425 212	1 163 897
Résultat net, part du Groupe	56 960	44 048
OPCI Lapillus II		
Total des actifs	99 010	102 392
Total des passifs courants et non courants	8 503	7 497
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(5 403)	(5 052)
LDAP		
Total des actifs	40 966	113 118
Total des passifs courants et non courants	4 330	61 551
Chiffre d'affaires	20 950	28 025
Résultat net, part du Groupe	26 263	11 053
Zéphyr Investissement		
Total des actifs	158 502	147 039
Total des passifs courants et non courants	2 065	1 829
Chiffre d'affaires	-	-
Résultat net, part du Groupe	(259)	(420)

15.5 Variations

Participations dans les entreprises associées (en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	300 383	274 355
Mouvements en prix de revient	-	2 810
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	20 205	11 563
Autres variations par capitaux propres	(3 570)	10 526
Dépréciation des entreprises associées	3 967	1 129
VALEUR BILAN AU 31 DÉCEMBRE	320 985	300 383

NOTE 16 ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

16.1 État au 31/12/2022

(en milliers d'euros)	Taux de contrôle	Prix de revient	Évaluation au 31 décembre	
			Unitaire ⁽¹⁾ €	Global
I – Participations non consolidées				
Stellantis	7,13	2 812 505	16,69	2 974 162
Faurecia	3,10	208 940	41,83	79 135
Safran	0,10	–	107,66	–
SPIE	5,22	200 680	22,72	207 060
SEB	4,02	64 207	136,90	174 002
ORPEA	5,04	98 279	88,10	20 129
Tikehau Capital	1,77	64 690	23,25	73 614
Immobilière Dassault	19,79	30 137	66,00	75 428
CIEL	6,81	16 355	0,12	15 286
Autres titres		757 883		979 392
TOTAL		4 253 676		4 598 208
II – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)				
Fonds de capital-investissement				
Fonds de capital transmission		273 808		467 990
Fonds de capital développement		64 234		81 828
Fonds de croissance technologique		131 911		228 582
Fonds immobilier		37 176		39 757
Autres fonds		7 272		11 138
Engagements de souscription		551 277		551 277
Total Fonds de capital-investissement		1 065 678		1 380 572
Co-investissements				
Co-investissements		578 277		726 807
Engagements de souscription		221 052		221 052
Total Co-investissement		799 329		947 859
Autres placements				
Actions		28 988		17 635
Total Autres placements		28 988		17 635
TOTAL⁽²⁾		1 893 995		2 346 066
III – Autres actifs non courants				
Prêts et avances		30 480		30 480
Instruments dérivés		12 077		12 077
Divers		639		639
TOTAL		43 196		43 196
TOTAL GÉNÉRAL		6 190 867		6 987 470

(1) Net des dividendes à recevoir.

(2) Les variations de juste valeur des titres immobilisés du portefeuille (TIAP) sont enregistrées en résultat pour –100 705 K€ (cf. Note 4).

Réévaluation juste valeur passée en résultat	Réévaluation juste valeur passée en capitaux propres	Valeur au bilan 31/12/2022	Valeur au bilan 31/12/2021
-	161 657	2 974 162	3 741 470
-	(129 805)	79 135	175 284
-	-	-	43 896
-	6 380	207 060	193 120
-	109 795	174 002	304 421
-	(78 150)	20 129	287 325
-	8 924	73 614	72 241
-	45 291	75 428	87 955
-	(1 069)	15 286	14 252
-	221 509	979 392	914 197
-	344 532	4 598 208	5 834 161
194 182	-	467 990	394 229
17 594	-	81 828	81 004
96 671	-	228 582	183 102
2 581	-	39 757	31 466
3 866	-	11 138	13 156
-	-	551 277	469 383
314 894	-	1 380 572	1 172 340
148 530	-	726 807	916 043
-	-	221 052	88 609
148 530	-	947 859	1 004 652
(11 353)	-	17 635	32 925
(11 353)	-	17 635	32 925
452 071	-	2 346 066	2 209 917
-	-	30 480	25 099
-	-	12 077	-
-	-	639	1 526
-	-	43 196	26 625
452 071	344 532	6 987 470	8 070 703

16.2 Mouvements de l'exercice 2022

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2022		Entrées		Sorties		Effets de change	Au 31 décembre 2022	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient		Nombre	Prix de revient
I – Participations non consolidées									
Stellantis	224 228 121	2 812 505		-		-	-	224 228 121	2 812 505
Faurecia	4 190 380	187 083	1 410 114	21 857		-	-	5 600 494	208 940
Safran	407 729	33 989		-	(407 729)	(33 989)	-	-	-
SPIE	8 500 000	200 680		-		-	-	8 500 000	200 680
SEB	2 223 674	64 207		-		-	-	2 223 674	64 207
ORPEA	3 261 353	98 279		-		-	-	3 261 353	98 279
Tikehau Capital	3 107 147	66 214		-	(71 512)	(1 524)	-	3 035 635	64 690
Immobilière Dassault	1 332 645	30 137		-		-	-	1 332 645	30 137
CIEL	114 887 172	16 355		-		-	-	114 887 172	16 355
Autres titres ⁽¹⁾		734 839		26 887		(10 172)	6 329	-	757 883
TOTAL		4 244 288		48 744		(45 685)	6 329		4 253 676
II – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)⁽¹⁾									
Fonds de capital-investissement									
Fonds de capital transmission		204 892		93 383		(32 427)	7 960		273 808
Fonds de capital développement		57 204		12 760		(8 788)	3 058		64 234
Fonds de croissance technologique		99 830		38 708		(10 010)	3 383		131 911
Fonds immobilier		29 053		9 987		(1 864)	-		37 176
Autres fonds		7 192		2 469		(2 389)	-		7 272
Engagements de souscription		469 383		236 401		(154 507)	-		551 277
Total Fonds de capital-investissement⁽¹⁾		867 554		393 708		(209 985)	14 401		1 065 678
Co-investissements									
Co-investissements		680 622		156 367		(287 231)	28 519		578 277
Engagements de souscription		88 609		256 858		(124 415)	-		221 052
Total Co-investissement⁽¹⁾		769 231		413 225		(411 646)	28 519		799 329
Autres placements									
Actions		28 576		10 411		(10 000)	1		28 988
Total Autres placements		28 576		10 411		(10 000)	1		28 988
TOTAL		1 665 361		817 344		(631 631)	42 921		1 893 995
III – Autres actifs non courants									
Prêts et avances		25 099		7 355		(1 974)	-		30 480
Instruments dérivés		-		12 077		-	-		12 077
Divers		1 526		7 140		(8 027)	-		639
TOTAL		26 625		26 572		(10 001)	-		43 196
TOTAL GÉNÉRAL		5 936 274		892 660		(687 317)	49 250		6 190 867

(1) Les sorties du portefeuille comprennent les différences de change sur les investissements en devises.

16.3 Mouvements de l'exercice 2021

(en milliers d'euros)	Au 1 ^{er} janvier 2021		Entrées		Sorties		Au 31 décembre 2021	
	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient	Nombre	Prix de revient
I – Participations non consolidées								
Peugeot SA	128718784	1661550		-	(128718784)	(1661550)	-	-
Stellantis			224228121	2812505		-	224228121	2812505
Faurecia			4190380	187083		-	4190380	187083
Safran	3207729	267398		-	(2800000)	(233409)	407729	33989
SPIE	8500000	200680		-		-	8500000	200680
SEB	2021522	64207	202152	-		-	2223674	64207
ORPEA	3261353	98279		-		-	3261353	98279
Tikehau Capital	3107147	66214		-		-	3107147	66214
Immobilière Dassault	1332645	30137		-		-	1332645	30137
IDI	726146	25714		-	(726146)	(25714)	-	-
CIEL	114887172	16355		-		-	114887172	16355
Autres titres ⁽¹⁾		399845		366809		(31815)		734839
TOTAL		2830379		3366397		(1952488)		4244288
II – Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)⁽¹⁾								
Fonds de capital-investissement								
Fonds de capital transmission		179804		79070		(53982)		204892
Fonds de capital développement		47546		14996		(5338)		57204
Fonds de croissance technologique		75016		41362		(16548)		99830
Fonds immobilier		13550		15503		-		29053
Autres fonds		8172		2052		(3032)		7192
Engagements de souscription		376737		225081		(132435)		469383
Total Fonds de capital-investissement⁽¹⁾		700825		378064		(211335)		867554
Co-investissements								
Co-investissements		503582		214238		(37198)		680622
Engagements de souscription		150688		85504		(147583)		88609
Total Co-investissement⁽¹⁾		654270		299742		(184781)		769231
Autres placements								
Actions		18559		10017		-		28576
Total Autres placements		18559		10017		-		28576
TOTAL		1373654		687823		(396116)		1665361
III – Autres actifs non courants								
Prêts et avances		14870		11944		(1715)		25099
Divers		9825		524		(8823)		1526
TOTAL		24695		12468		(10538)		26625
TOTAL GÉNÉRAL		4228728		4066688		(2359142)		5936274

16.4 Variations

PARTICIPATIONS NON CONSOLIDÉES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	5 834 161	4 737 821
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(1 589 873)	(1 907 442)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	4 244 288	2 830 379
Mouvements en prix de revient	9 388	1 413 909
Solde en prix de revient	4 253 676	4 244 288
Évaluation juste valeur à la clôture : plus- ou moins-values latentes	344 532	1 589 873
Valeur bilan au 31 décembre	4 598 208	5 834 161

TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	2 209 917	1 607 056
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	(544 556)	(233 402)
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	1 665 361	1 373 654
Mouvements en prix de revient	228 633	291 707
Solde en prix de revient	1 893 994	1 665 361
Évaluation juste valeur à la clôture : plus- ou moins-values latentes	452 071	544 556
Valeur bilan au 31 décembre	2 346 065	2 209 917

AUTRES ACTIFS FINANCIERS NON COURANTS

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	26 625	24 695
Extourne évaluation juste valeur au 1 ^{er} janvier	-	-
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	26 625	24 695
Mouvements en prix de revient	16 571	1 930
Solde en prix de revient	43 196	26 625
Évaluation juste valeur à la clôture : plus- ou moins-values latentes	-	-
Valeur bilan au 31 décembre	43 196	26 625

NOTE 17 CRÉANCES ET DETTES D'IMPÔT

17.1 Mouvements de l'exercice 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Écarts de change	Clôture
Impôts courants – Passifs	(13 251)	(18 188)	(1 248)	23 848	-	(8 839)
Impôts courants – Actifs	294	(14 355)	74	19 479	-	5 492
Sous-total	(12 957)	(32 543)	(1 174)	43 327	-	(3 347)
Impôts différés – Actifs	11 602	(7 860)	(1 877)	-	-	1 865
Impôts différés – Passifs	(205 773)	23 480	24 863	-	(6 368)	(163 798)
Sous-total	(194 171)	15 620	22 986	-	(6 368)	(161 933)
TOTAL	(207 128)	(16 923)	21 812	43 327	(6 368)	(165 280)

17.2 Mouvements de l'exercice 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Ouverture	Résultats	Capitaux propres	Règlements	Clôture
Impôts courants – Passifs	(12 966)	(14 279)	(42)	14 036	(13 251)
Impôts courants – Actifs	7 274	2 273	61	(9 314)	294
Sous-total	(5 692)	(12 006)	19	4 722	(12 957)
Impôts différés – Actifs	29 168	(9 800)	(7 766)	-	11 602
Impôts différés – Passifs	(124 854)	(53 493)	(27 426)	-	(205 773)
Sous-total	(95 686)	(63 293)	(35 192)	-	(194 171)
TOTAL	(101 378)	(75 299)	(35 173)	4 722	(207 128)

NOTE 18 AUTRES CRÉANCES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur brute	Provision	Valeur nette	Valeur brute	Provision	Valeur nette
État, créances d'impôt (hors IS)	3 880	-	3 880	5 983	-	5 983
Autres créances	21 555	-	21 555	7 764	-	7 764
Total	25 435	-	25 435	13 747	-	13 747

NOTE 19 TRÉSORERIE ET ÉQUIVALENTS DE TRÉSORERIE

19.1 Détail de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Liquidités	69 899	51 753
Total de la trésorerie	69 899	51 753

19.2 Variation de la trésorerie et des équivalents de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Trésorerie à la clôture	69 899	51 753
Trésorerie à l'ouverture de l'exercice	51 753	88 034
Variation de la trésorerie	18 146	(36 281)

19.3 Analyse de la variation de la trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Valeur bilan au 1 ^{er} janvier	51 753	88 034
Prix de revient au 1 ^{er} janvier	51 753	88 034
Mouvements en prix de revient	18 146	(36 281)
Solde en prix de revient	69 899	51 753
Valeur bilan au 31 décembre	69 899	51 753

NOTE 20 CAPITAUX PROPRES

20.1 Politique de gestion du capital social

La gestion des capitaux propres concerne les capitaux propres tels que définis par les normes IFRS.

Elle vise à sécuriser les ressources permanentes du groupe pour favoriser son développement et à mener une politique de distribution adaptée.

Les capitaux propres se décomposent en part des minoritaires et part du groupe.

Les capitaux propres du groupe comprennent le capital social de Peugeot Invest, ainsi que les réserves et résultats accumulés par les activités du groupe.

La politique de distribution suivie par Peugeot Invest a été depuis de nombreuses années et dans la mesure du possible, de veiller à la progression et à la régularité du dividende.

20.2 Composition du capital social

Le capital social de Peugeot Invest est composé de 24 922 589 actions de 1 €. Il est entièrement libéré.

20.3 Détail des capitaux propres

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Capital de Peugeot Invest	24 923	24 923
Prime d'émission, de fusion, d'apport de Peugeot Invest	158 410	158 410
Réserve légale de Peugeot Invest	2 541	2 541
Titres d'autocontrôle	(6 416)	(11 071)
Écarts de change	49 078	11 043
Autres réserves	4 359 461	4 925 587
Résultats consolidés	237 357	456 456
Intérêts minoritaires ⁽¹⁾	650 900	859 183
Total	5 476 254	6 427 072

(1) La part des minoritaires est constituée de la part d'Établissements Peugeot Frères dans la filiale commune Peugeot 1810, portant la participation dans Stellantis.

20.4 Réévaluations directes par capitaux propres et impôts différés les concernant

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à l'ouverture	1 297 171	1 537 233
Diminution des réévaluations suite à cessions	(3 459)	(999 332)
Actifs financiers non courants	(1 010 931)	754 904
Couvertures de taux	14 350	4 366
Réévaluations comptabilisées directement en capitaux propres à la clôture (a)	297 131	1 297 171
Impôts différés (b)	52 140	69 931
Total réévaluations brutes à la clôture (a+b)	349 271	1 367 102

20.5 Détail des réévaluations par type de poste

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres de participation	288 172	1 302 562
Couvertures de taux	8 959	(5 391)
Total	297 131	1 297 171

20.6 Titres d'autocontrôle

Les actions autodétenues sont comptabilisées à leur coût d'acquisition et portées en diminution des capitaux propres. Au 31 décembre 2022, la société détient 84 733 actions propres.

(en nombre d'actions)	31/12/2022	31/12/2021
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2019	-	48 180
Couverture du plan d'attribution d'actions gratuites 2020	75 647	71 310
Contrat de liquidité	9 086	3 203
Total	84 733	122 693

20.7 Actions gratuites**A. CARACTÉRISTIQUES DES PLANS D'ATTRIBUTION D'ACTIONNAIRES GRATUITS 2020, 2021 ET 2022**

Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale du 17 mai 2018 et du 19 mai 2020, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 25 mars 2020, du 24 mars 2021 et du 21 mars 2022, a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution gratuite d'actions sous condition de performance, au profit de certains membres du personnel salariés et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires à l'issue d'une période de 3 ans, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite. Cette attribution est soumise à une condition de présence au sein du Groupe ou de sociétés apparentées pendant la période d'acquisition.

L'acquisition définitive est soumise à des conditions de performance en termes de progression de l'Actif net réévalué de Peugeot Invest et de critères sociaux, environnementaux et de gouvernance (ESG) :

- entre le 31 décembre 2019 et le 31 décembre 2022 pour le plan de l'exercice 2020 ;
- entre le 31 décembre 2020 et le 31 décembre 2023 pour le plan de l'exercice 2021 ;
- entre le 31 décembre 2021 et le 31 décembre 2024 pour le plan de l'exercice 2022.

B. SITUATION DES PLANS AU 31 DÉCEMBRE 2022

La charge de personnel associée à chaque plan est évaluée selon IFRS 2 et constatée par la contrepartie des capitaux propres. Le détail des plans est le suivant :

	31/12/2022		31/12/2021	
	Nombre maximum	Charge IFRS 2 (en milliers d'euros)	Nombre maximum	Charge IFRS 2 (en milliers d'euros)
Plan d'attribution 2018	-	-	-	148
Plan d'attribution 2019 ⁽¹⁾	-	1 084	48 180	1 276
Plan d'attribution 2020 ⁽²⁾	116 713	1 135	116 713	1 669
Plan d'attribution 2021	44 993	1 305	44 993	979
Plan d'attribution 2022	51 963	1 202	-	-
Total		4 726		4 072

(1) Sur la base des hypothèses des conditions de performance à la clôture, les actions gratuites ont été attribuées à hauteur de 91 % pour le plan de l'exercice 2019.

(2) Le plan 2020 est réalisé à hauteur de 92 % sur la base des éléments connus lors de la clôture des comptes au 31 décembre. Les actions gratuites des plans 2021 et 2022 devraient être attribuées à 100 %.

NOTE 21 PASSIFS FINANCIERS COURANTS ET NON COURANTS

21.1 Situation au 31/12/2022

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Emprunts obligataires	692 500	692 500
Emprunts bancaires		
Peugeot Invest	257 420	500 420
Peugeot 1810	53 580	53 580
Engagements de souscription et titres non libérés	772 372	558 038
Instruments dérivés	-	7 268
Obligations locatives ⁽¹⁾	3 183	2 348
Divers	-	(2)
Total passifs financiers non courants	1 779 055	1 814 152
Avance	6 344	-
Obligations locatives ⁽¹⁾	1 057	569
Intérêts courus sur emprunts	6 301	6 067
Divers	149	-
Total passifs financiers courants	13 851	6 636
TOTAL PASSIFS FINANCIERS	1 792 906	1 820 788

(1) Passif résultant de l'obligation de paiement des loyers du siège social de la société Peugeot Invest et de nos bureaux à Londres.

Les engagements de souscription et titres non libérés comprennent des engagements en USD pour 351 030 milliers d'euros au 31 décembre 2022 et 250 189 milliers d'euros au 31 décembre 2021.

Tous les autres engagements sont exprimés en euros.

21.2 Échéancier au 31/12/2022

Échéances (en milliers d'euros)	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	542 500	150 000	692 500
Emprunts bancaires				
Peugeot Invest	-	257 420	-	257 420
Peugeot 1810	-	53 580	-	53 580
Avance	6 344	-	-	6 344
Obligations locatives	1 057	3 183	-	4 240
Engagements de souscription et titres non libérés ⁽¹⁾	-	772 372	-	772 372
Intérêts courus sur emprunts et divers	6 450	-	-	6 450
Total⁽²⁾	13 851	1 629 055	150 000	1 792 906

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins d'un an est la suivante : 7 507 milliers d'euros à échéance de moins de trois mois, 6 344 milliers d'euros entre trois et douze mois.

21.3 Échéancier au 31/12/2021

<i>Échéances (en milliers d'euros)</i>	À moins de 1 an	Entre 1 et 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	-	212 500	480 000	692 500
Emprunts bancaires				
Peugeot Invest	-	500 420	-	500 420
Emprunts Peugeot 1810	-	53 580	-	53 580
Instruments dérivés	-	7 268	-	7 268
Obligations locatives	569	2 348	-	2 917
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	-	558 038	-	558 038
Intérêts courus sur emprunts et divers	6 067	(2)	-	6 065
Total⁽²⁾	6 636	1 334 152	480 000	1 820 788

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général, dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision; elles ont donc été positionnées entre 1 et 5 ans. Ces appels correspondent aux engagements pour leur valeur nominale, sans effet d'actualisation.

(2) La ventilation de la part à moins de 1 an est la suivante : 6 636 milliers d'euros à échéance de moins de 3 mois, 0 millier d'euros entre 3 et 12 mois.

21.4 Détail des engagements de souscription et des titres non libérés

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)		
Fonds de capital transmission	334 606	260 866
Fonds de capital développement	25 130	29 636
Fonds de croissance technologique	134 652	128 700
Fonds immobilier	53 035	43 771
Autres fonds	3 897	6 456
Co-investissements	221 052	88 609
Total	772 372	558 038

21.5 Caractéristiques des emprunts au 31/12/2022

(en milliers d'euros)	Solde au bilan au 31/12/2022		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts obligataires				
- Peugeot Invest	212 500	-	2025	2,50 %
	10 000	-	2026	2,60 %
	300 000	-	2026	1,88 %
	20 000	-	2027	3,00 %
	150 000	-	2030	2,60 %
Emprunts bancaires				
- Peugeot Invest				
	37 000	-	2023	Taux variable
	34 000	-	2024	Taux variable
	174 420	-	2025	Taux variable
	12 000	-	2027	Taux variable
Emprunts bancaires				
- Peugeot 1810	53 580	-	2025	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	772 372	-	-	-
Avances	6 344	-	-	-
Instruments dérivés	-	-	-	-
Obligations locatives	3 183	1 057		
Divers	149	6 301	-	-
Total passifs financiers	1 785 548	7 358		

21.6 Caractéristiques des emprunts au 31/12/2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	Solde au bilan au 31/12/2021		Échéance	Taux
	Non courants	Courants		
Emprunts obligataires				
- Peugeot Invest	212 500	-	2025	2,50%
	10 000	-	2026	2,60%
	300 000	-	2026	1,88%
	20 000	-	2027	3,00%
	150 000	-	2030	2,60%
Emprunts bancaires				
- Peugeot Invest				
	186 000	-	2023	Taux variable
	80 000	-	2024	Taux variable
	214 420	-	2025	Taux variable
	20 000	-	2026	Taux variable
Emprunts bancaires				
- Peugeot 1810	53 580	-	2025	Taux variable
Engagements de souscription et titres non libérés	558 038	-	-	-
Instruments dérivés	7 268	-	-	-
Obligations locatives	2 348	569		
Divers	(2)	6 067	-	-
Total passifs financiers	1 814 152	6 636		

NOTE 22 PROVISIONS

22.1 Mouvements de l'exercice 2022

(en milliers d'euros)	01/01/2022	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2022
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	702	-	-	(522)	-	180
Total	702	-	-	(522)	-	180

22.2 Mouvements de l'exercice 2021

(en milliers d'euros)	01/01/2021	Provisions regroupement d'entreprises	Dotations	Reprises		31/12/2021
				Montants utilisés	Montants non utilisés	
Avantages au personnel	733	-	49	80	-	702
Total	733	-	49	80	-	702

NOTE 23 ENGAGEMENTS DE RETRAITE ET ASSIMILÉS

23.1 Engagements de la société Peugeot Invest

Les salariés de la société Peugeot Invest bénéficient de compléments de retraite versés aux retraités ou d'indemnités de départ à la retraite versées en une fois au moment du départ à la retraite. Les effectifs concernés sont les suivants :

- retraites complémentaires :
3 personnes, actuellement retraitées ;
- indemnités de départ : 32 personnes.

La dernière évaluation externe des engagements de retraite a été effectuée au 31 décembre 2022.

Les hypothèses retenues sont les suivantes :

- Taux d'actualisation : 3,75 % (0,85 % en 2021) ;
- Taux d'inflation : 2,20 %
- Taux d'augmentation des salaires :
inflation + augmentations individuelles.

En ce qui concerne les indemnités de retraite complémentaire, la valeur totale des engagements de la société s'élevait au 31 décembre 2022 à 252 milliers d'euros; ces engagements étaient couverts à hauteur de 17 milliers d'euros par des fonds externes; la différence, soit 235 milliers d'euros, est comptabilisée en provision au passif du bilan.

Les engagements relatifs aux indemnités de départ à la retraite s'élevaient au 31 décembre 2022 à 303 milliers d'euros; ils étaient couverts à hauteur de 364 milliers d'euros par des fonds externes. Aucune provision n'est comptabilisée au passif du bilan.

NOTE 24 AUTRES DETTES COURANTES ET NON COURANTES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
Dettes fiscales et sociales (hors impôt sur les sociétés)	5 575	4 157
Autres dettes	7 504	6 924
Total autres dettes courantes	13 079	11 081

NOTE 25 VARIATION DU BESOIN EN FONDS DE ROULEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022	31/12/2021
(Augmentation) Diminution des stocks	-	10 306
(Augmentation) Diminution des créances	(11 689)	(9 115)
Variation des impôts	(9 610)	7 265
Augmentation (Diminution) des dettes	2 002	(5 462)
Total des variations du besoin en fonds de roulement	(19 297)	2 994

NOTE 26 INSTRUMENTS FINANCIERS

26.1 Instruments financiers inscrits au bilan 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2022		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	4 598 208	4 598 208	-	4 598 208	-	-	-
TIAP	2 346 066	2 346 066	2 346 066	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	27 418	27 418	-	-	15 341	-	12 077
Autres créances	15 778	15 778	-	-	15 778	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 899	69 899	69 899	-	-	-	-
Actifs	7 057 369	7 057 369	2 415 965	4 598 208	43 196	-	-
Passifs financiers non courants	1 779 055	1 779 055	-	-	772 372	1 006 683	-
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	13 851	13 851	-	-	-	13 851	-
Autres dettes courantes	13 083	13 083	-	-	13 083	-	-
Passifs	1 805 989	1 805 989	-	-	785 455	1 020 534	-

26.2 Instruments financiers inscrits au bilan 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	31/12/2021		Ventilation par catégorie d'instruments				
	Valeur au bilan	Juste valeur	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances et dettes au coût	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Participations non consolidées	5 834 161	5 834 161	-	5 834 161	-	-	-
TIAP	2 209 917	2 209 917	2 209 917	-	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	9 205	9 205	-	-	9 205	-	-
Autres créances	17 420	17 420	-	-	17 420	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 753	51 753	51 753	-	-	-	-
Actifs	8 122 456	8 122 456	2 261 670	5 834 161	26 625	-	-
Passifs financiers non courants	1 814 152	1 814 152	-	-	558 038	1 248 846	7 268
Autres dettes non courantes	-	-	-	-	-	-	-
Passifs financiers courants	6 636	6 636	-	-	-	6 636	-
Autres dettes courantes	11 081	11 081	-	-	11 081	-	-
Passifs	1 831 869	1 831 869	-	-	569 119	1 255 482	7 268

26.3 Effet en résultat des instruments financiers en 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	285 742	28 395	257 347	-	-	-
Autres produits	216	216	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(28 196)	-	-	-	(28 196)	-
Réévaluation	(100 705)	(100 705)	-	-	-	-
Résultats de cession	123 618	123 618	-	-	-	-
Gains nets ou (pertes nettes)	280 675	51 524	257 347	-	(28 196)	-

26.4 Effet en résultat des instruments financiers en 2021

<i>(en milliers d'euros)</i>	2021		Ventilation par catégorie d'instruments			
	Effet en résultat	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Prêts créances	Dettes au coût amorti	Instruments dérivés
Dividendes (hors participations consolidées)	313 872	19 515	294 357	-	-	-
Autres produits	22	22	-	-	-	-
Charges (coût de l'endettement)	(28 737)	-	-	-	(28 737)	-
Réévaluation	291 622	291 622	-	-	-	-
Résultats de cession	34 455	34 455	-	-	-	-
Gains nets ou (pertes nettes)	611 234	345 614	294 357	-	(28 737)	-

26.5 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2022

Répartition par type de niveau :

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées		3 618 816	-
TIAP	-		-
Autres actifs financiers non courants	85 398	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	69 899	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	12 077
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché			
Participations non consolidées	-	979 392	-
TIAP	2 260 667	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur	2 415 964	4 598 208	12 077

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-
Passifs financiers non courants	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-
Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur	-	-

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2022	3 091 189
Achats (+)	798 222
Cessions/Remboursements (-)	(707 695)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	89 310
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	49 465
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	(80 431)
Valeur au 31 décembre 2022	3 240 060

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Stellantis, Safran, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

26.6 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2021

Répartition par type de niveau :

ACTIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur		
	Juste valeur par résultat	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif			
Participations non consolidées	-	4 919 964	-
TIAP	32 925	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	51 753	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-	-
Participations non consolidées	-	-	-
TIAP	-	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-	-
Participations non consolidées	-	914 197	-
TIAP	2 176 992	-	-
Autres actifs financiers non courants	-	-	-
Autres créances	-	-	-
Trésorerie et équivalents de trésorerie	-	-	-
Total des actifs financiers comptabilisés en juste valeur	2 261 670	5 834 161	-

PASSIF (en milliers d'euros)	Classes d'instruments comptabilisées en juste valeur	
	Juste valeur par capitaux propres	Instruments dérivés
Juste valeur de niveau 1 : prix cotés sur un marché actif	-	-
Juste valeur de niveau 2 : évaluation basée sur des données observables sur le marché	-	-
Passifs financiers non courants	-	7 268
Juste valeur de niveau 3 : évaluation basée sur des données non observables sur le marché	-	-
Total des passifs financiers comptabilisés en juste valeur	-	7 268

RÉCONCILIATION DES MOUVEMENTS DE NIVEAU 3

Valeur au 1 ^{er} janvier 2021	2 070 535
Achats (+)	1 044 515
Cessions/Remboursements (-)	(494 243)
Gains ou pertes de la période enregistrés en résultat	344 075
Gains ou pertes de la période enregistrés en capitaux propres	126 307
Transfert entre niveau 3 et les autres niveaux	-
Valeur au 31 décembre 2021	3 091 189

Liste des valeurs :

Niveau 1 : Stellantis, Safran, SEB, ORPEA, SPIE, Tikehau Capital, IDI, Immobilière Dassault, CIEL, autres actions.

Niveau 2 : N/A

Niveau 3 : IDI Emerging Markets, Tikehau Capital Advisors, fonds immobiliers, fonds de capital-investissement, autres actions.

NOTE 27 GESTION DES RISQUES DE MARCHÉ

Peugeot Invest procède régulièrement à une revue de ces risques.

L'ensemble des investissements de Peugeot Invest fait l'objet d'analyses en amont qui sont partagées par l'équipe d'investissement avec le Comité exécutif. Si nécessaire, les dossiers sont revus par le Comité des investissements avant la validation par le Conseil d'administration.

La valeur des actifs de Peugeot Invest est répartie sur des investissements diversifiés et décorrélés, ce qui permet de réduire l'impact d'une forte volatilité des cours.

Les risques de taux et de change font également l'objet d'une évaluation sous la supervision du Comité exécutif et du Conseil d'administration.

27.1 Informations sur la juste valeur des instruments financiers 2022

Les actifs de Peugeot Invest sont constitués d'une participation de 7,2% dans le capital du groupe Stellantis, ainsi que de parts minoritaires mais significatives dans des entreprises cotées ou non.

Peugeot Invest, toujours présente dans les organes d'administration ou de contrôle, s'assure que les sociétés dans lesquelles elle investit, se développent et ont le souci de création de valeur pour les actionnaires.

La gestion de ces actifs s'appuie également sur le suivi régulier des performances de chaque investissement. Des dossiers sont présentés au Comité des investissements et des participations et en tant que de besoin au Conseil d'administration.

Le suivi des cours des actifs cotés est effectué tous les jours. La valorisation de l'ensemble des actifs du portefeuille est mise à jour mensuellement et publiée deux fois par an.

Concernant les groupes Compagnie Industrielle de Delle (CID), LISI, les sociétés Zéphyr Investissement, LDAP, AmaWaterways (Redford EU II et USA II), Lapillus II et Financière Guiraud SAS, qui sont intégrés dans les comptes consolidés par mise en équivalence (« participations dans les entreprises associées »),

Peugeot Invest est exposée au risque de résultat de chacune de ces sociétés. Il en va de même pour les sociétés dont Peugeot Invest détient la majorité du capital et qui sont consolidées par intégration globale.

En ce qui concerne le capital-investissement, bien que n'ayant pas de pouvoir formel, Peugeot Invest rencontre régulièrement les responsables de ces sociétés, et donne son avis sur les décisions envisagées par ces derniers.

Les titres classés en « actifs financiers non courants » sont évalués à leur juste valeur (cours de Bourse pour les titres cotés) et peuvent être affectés par les variations boursières ou économiques.

INFORMATION PAR TYPE D'ACTIF ET PAR ZONE GÉOGRAPHIQUE

Les actifs financiers non courants et non consolidés se répartissent ainsi (y compris les engagements de souscription) :

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Titres cotés		
Actions zone Europe	3 610 737	4 932 735
Actions zone Amérique	–	156 544
Titres non cotés		
Actions zone Europe	722 363	659 008
Capital-investissement zone Europe	1 055 839	1 092 581
Capital-investissement zone Afrique	72 754	111 285
Capital-investissement zone Amérique	1 057 847	691 154
Capital-investissement zone Asie	467 290	426 186
Autres actifs financiers non courants	639	1 210
Valeur bilan au 31 décembre	6 987 469	8 070 703

TABLEAU DE SENSIBILITÉ EN MATIÈRE DE COURS

(en milliers d'euros)	31/12/2022			31/12/2021		
	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute	Valeur d'arrêté	Sensibilité valeur basse	Sensibilité valeur haute
Actifs financiers non courants						
Titres de participation non consolidés						
Titres cotés	3 618 816	2 895 053	4 342 579	4 919 964	3 935 971	5 903 957
Titres non cotés	979 392	832 483	1 126 301	914 197	777 067	1 051 327
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	2 346 066	2 031 319	2 660 813	2 209 917	1 879 532	2 540 302
Autres actifs financiers non courants	43 195	43 195	43 195	26 625	26 625	26 625
Total	6 987 469	5 802 050	8 172 888	8 070 703	6 619 195	9 522 211

Il a été retenu, pour les titres cotés ainsi que pour les Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP), une sensibilité de 20 % du cours de Bourse ou de la valeur liquidative communiquée par les fonds.

La sensibilité des titres de participation non cotés est évaluée ligne à ligne en fonction des critères d'évaluation de ces titres ; il a été retenu pour :

- les sociétés évaluées par actualisation de flux, une sensibilité de 15 % ;
- les sociétés évaluées par multiple, une variation de 20 % des multiples des comparables boursiers.

27.2 Gestion du risque de liquidité

Peugeot Invest a négocié des lignes de crédit auprès d'établissements financiers de premier plan qui permettent de financer les investissements de la société.

Peugeot Invest a par ailleurs procédé :

- en 2017, à deux émissions obligataires privées (Euro PP), pour un montant total de 242,5 M€, dont les échéances s'étalent de 2025 à 2027.
- en 2019, à l'émission sur le marché d'un emprunt obligataire de 300 M€ à échéance de 2026.
- en 2020, à l'émission sur le marché d'un emprunt obligataire de 150 M€ à échéance de 2030.

Au 31 décembre 2022, les lignes de crédit ou d'emprunts du groupe Peugeot Invest s'élèvent à 1 796,90 M€, dont 847 M€ non tirés. Les échéances de la partie non tirée sont les suivantes :

(en M€)		31/12/2022	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >
Emprunts bancaires	Nominal	847	3	256	300	50	238
Total		847	3	256	300	50	238

Le tableau ci-dessous présente les flux de trésorerie contractuels non actualisés des passifs financiers et instruments dérivés. Ces flux comprennent les montants nominaux ainsi que les flux futurs d'intérêts contractuels. Les flux en devises et les flux variables sont déterminés sur la base des données de marché à la clôture.

(en milliers d'euros)		31/12/2022	N + 1	N + 2	N + 3	N + 4	N + 5 et >	Total
Emprunts obligataires	Nominal	692 500	-	-	-	522 500	170 000	692 500
	Intérêts	4 817	15 697	15 697	13 484	9 188	15 225	69 291
Emprunts bancaires	Nominal	311 000	37 000	34 000	228 000	12 000	-	311 000
	Intérêts	1 431	4 006	3 129	2 542	1 472	35	11 184
	Total	1 009 748	56 703	52 826	244 026	545 160	185 260	1 083 975
Engagements de souscription et titres non libérés⁽¹⁾	Nominal	772 372	-	-	-	-	772 372	772 372
Avance	Nominal	6 344	6 344	-	-	-	-	6 344
	Intérêts	53	53	-	-	-	-	53
Obligations locatives		4 240	1 057	1 086	1 116	981	-	4 240
Divers		149	146	-	-	-	-	146
Total		1 792 906	60 908	50 517	245 142	546 141	957 632	1 867 130

(1) Les appels étant effectués par les fonds en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de 5 ans à compter de la souscription des parts, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision ; les flux de trésorerie correspondants ont donc été positionnés, dans le tableau ci-dessus, en échéance à cinq ans.

Pour Peugeot Invest, aucune ligne de crédit n'est à échéance en 2022.

Le remboursement des emprunts pourrait être exigé de manière anticipée en cas de défaut de paiement ou de non-respect des obligations au titre des contrats.

Les principaux types de covenants relatifs aux dettes portées directement par Peugeot Invest sont les suivants :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) < 1.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres (a) < 0,5.

(a) La valeur des titres est égale à l'Actif brut réévalué du groupe Peugeot Invest tel que déterminé dans le calcul de l'Actif net réévalué.

Ces ratios sont calculés précisément deux fois par an ; ils font l'objet d'un suivi régulier tout au long de l'exercice.

Au 31 décembre 2022, les ratios dont les valeurs sont les plus élevées (en fonction des définitions retenues par les banques) sont :

1. Dettes nettes (comptes sociaux)/ capitaux propres (comptes sociaux) = 0,34.

2. Dettes nettes consolidées/valeurs des titres = 0,16.

Pour le calcul au 31/12/2022, les capitaux propres retenus s'entendent avant affectation du résultat 2022.

Les covenants sont respectés.

Peugeot Invest est un détenteur de long terme. Compte tenu du montant du ratio Dettes/Valeur des actifs, la société ne prévoit pas de difficultés particulières pour le renouvellement de ses lignes de crédit existantes avant ou lors de leur échéance.

En ce qui concerne la gestion de trésorerie courante, l'aspect sécurité est privilégié pour le choix des placements.

Seuls sont sélectionnés des titres d'OPCVM de trésorerie régulière ou des certificats de dépôts dans des banques de première catégorie. Lorsque les rendements des placements à court terme sont négatifs, la trésorerie disponible est laissée en liquidités.

27.3 Gestion du risque de taux d'intérêt

Le risque de taux d'intérêt auquel le groupe Peugeot Invest est exposé provient des emprunts à moyen terme et à long terme qui font référence à un taux variable. Afin de transformer une partie de la dette à taux variable en dette à taux fixe, des opérations de couverture de taux d'intérêt (swaps) ont été mises en place.

Au 31 décembre 2022, la dette bancaire portée par Peugeot Invest est couverte à hauteur de 250 000 milliers d'euros par des swaps dont les taux fixes sont compris entre 0,699 % et 0,809 %.

Les situations avant et après couvertures sont les suivantes :

31/12/2022

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	-	542 500	150 000	692 500
Taux variables	-	311 000	-	311 000
Total emprunts avant gestion	-	853 500	150 000	1 003 500
Instruments financiers dérivés	-	250 000	-	250 000
Emprunts				
Taux fixes	-	792 500	150 000	942 500
Taux variables	-	61 000	-	61 000
Total emprunts après gestion	-	853 500	150 000	1 003 500

Pour l'évaluation de la juste valeur des instruments de couverture, les impacts CVA-DVA sont estimés non significatifs et ne font, par conséquent, pas l'objet d'une comptabilisation.

L'endettement à taux variable est principalement soumis aux taux Euribor 3 mois.

Au 31 décembre 2022, l'Euribor 3 mois s'élevait à 2,132 % contre -0,572 % au 31 décembre 2021.

Pour information, l'Euribor 3 mois s'élevait à 2,654 % au 14 février 2022.

Sur la base des capitaux empruntés à taux variable après couverture et à fin décembre 2022, une augmentation des taux de 1 % entraînerait une augmentation de la charge d'intérêts annuelle de 610 milliers d'euros.

La part efficace de la variation de juste valeur des contrats de couverture de taux est enregistrée en contrepartie des capitaux propres. Il n'y a pas de part non efficace significative ; aucun résultat, à ce titre, n'est enregistré au compte de résultat.

31/12/2021

(en milliers d'euros)	À moins de 1 an	De 1 à 5 ans	À plus de 5 ans	Total
Emprunts				
Taux fixes	-	522 500	170 000	692 500
Taux variables	-	554 000	-	554 000
Total emprunts avant gestion	-	1 076 500	170 000	1 246 500
Instruments financiers dérivés	-	250 000	-	250 000
Emprunts				
Taux fixes	-	772 500	170 000	942 500
Taux variables	-	304 000	-	304 000
Total emprunts après gestion	-	1 076 500	170 000	1 246 500

27.4 Gestion du risque de change

Les sociétés dans lesquelles Peugeot Invest détient des participations exercent leur activité dans différents pays et en conséquence réalisent une partie de leurs résultats dans des monnaies autres que l'euro.

Le groupe Peugeot Invest possède des titres de participation libellés en MUR et des parts dans des fonds de capital investissement libellés en USD.

Le groupe Peugeot Invest consolide par mise en équivalence des sociétés dont la monnaie fonctionnelle est en USD.

La ventilation des actifs financiers non courants par zone géographique est donnée ci-avant en note 27.1.

Le groupe Peugeot Invest n'a pas mis en place de couverture sur les actifs en devises étrangères.

(en milliers d'euros)	USD	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2022			
Titres mis en équivalence	44 484	-	-
Actifs financiers non courants	1 481 745	5 061	15 286
Trésorerie et équivalents de trésorerie	59 296	45	-
Passifs financiers non courants			
Engagements de souscription et titres non libérés	(351 030)	-	-
Dettes courantes	(103 234)	-	-
Position nette avant couverture	1 131 261	5 106	15 286
Instruments financiers dérivés	-	-	-
Position nette après couverture	1 131 261	5 106	15 286

Compte tenu des positions au 31 décembre 2022 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient de 113 126 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest diminueraient globalement de 511 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 1 529 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

(en milliers d'euros)

	USD	GBP	MUR
Valeur bilan au 31 décembre 2021			
Titres mis en équivalence	31 201	-	-
Actifs financiers non courants	1 423 659	5 611	14 252
Trésorerie et équivalents de trésorerie	48 177	125	-
Passifs financiers non courants			
Engagements de souscription et titres non libérés	(250 188)	-	-
Dettes courantes	(825)	-	-
Position nette avant couverture	1 252 024	5 736	14 252
Instruments financiers dérivés	-	-	-
Position nette après couverture	1 252 024	5 736	14 252

Compte tenu des positions au 31 décembre 2021 et après couverture :

- si l'USD s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient de 125 202 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.
- si le GBP s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest diminueraient globalement de 573 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.
- si le MUR s'appréciait de 10 % par rapport à l'euro, les réserves de Peugeot Invest augmenteraient globalement de 1 425 milliers d'euros, sans impact significatif sur le résultat.

27.5 Gestion du risque de crédit

Le montant des créances à l'actif du bilan est peu important et représente un risque très limité.

Les placements de trésorerie à court terme ne comprennent que des parts d'OPCVM de trésorerie régulière ou des titres de créances négociables d'établissements financiers de premier plan. Le choix des produits de placement est effectué avec l'objectif de minimiser le risque de perte de valeur et de contrepartie.

NOTE 28 INFORMATION SECTORIELLE

Le groupe Peugeot Invest, un des trois premiers actionnaires de Stellantis, est détenteur d'autres participations de long terme. Il exerce également une activité d'investissements financiers et de gestion de trésorerie, il comprend par ailleurs un secteur immobilier qui reste marginal en termes de contribution aux revenus, aux résultats et aux risques. Les informations

présentées ci-dessous reprennent les chiffres propres à chacune de ses activités, les « Autres secteurs » regroupant principalement l'activité immobilière. La colonne « Réconciliations » regroupe les montants non affectés par secteur permettant de réconcilier les données sectorielles avec les états financiers.

28.1 Information sectorielle au 31/12/2022

(en milliers d'euros)	Groupe Stellantis	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	233 197	52 545	-	-	-	285 742
Résultat net sur cessions	-	123 618	-	-	-	123 618
Plus et moins values latentes	-	(100 705)	-	-	-	(100 705)
Produits de l'activité	-	-	-	12 763	-	12 763
Produits des activités ordinaires	233 197	75 458	-	12 763	-	321 418
Frais d'administration générale	-	(1 419)	-	-	(35 310)	(36 729)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	216	-	-	216
Coût de l'endettement financier	(787)	-	(27 409)	-	-	(28 196)
Différence de change	-	-	21 471	-	-	21 471
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	232 410	74 039	(5 722)	12 763	(35 310)	278 180
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	24 173	-	-	-	24 173
Résultat consolidé avant impôt	232 410	98 212	(5 722)	12 763	(35 310)	302 353
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(16 923)	(16 923)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	232 410	98 212	(5 722)	12 763	(52 233)	285 430
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	-	5 911	5 911
Participations dans les entreprises associées	-	320 985	-	-	-	320 985
Actifs financiers non courants	2 974 162	4 012 668	-	-	639	6 987 469
Impôts différés actifs	428	-	-	-	1 437	1 865
Actifs courants	-	-	69 899	38 000	30 927	138 826
TOTAL DE L'ACTIF	2 974 590	4 333 653	69 899	38 000	38 914	7 455 056
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	772 372	1 003 500	-	3 183	1 779 055
Passifs financiers courants	-	-	12 645	-	1 206	13 851
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	5 476 254	5 476 254
Autres passifs	37 103	115 325	3 118	8 146	22 204	185 896
TOTAL DU PASSIF	37 103	887 697	1 019 263	8 146	5 502 847	185 896
INVESTISSEMENTS NETS	-	(183 810)	-	1 778	-	(182 032)

28.2 Information sectorielle au 31/12/2021

(en milliers d'euros)	Groupe Stellantis	Investissements	Trésorerie nette Endettement	Autres Secteurs	Réconciliations	Total
Dividendes	266 213	47 659	-	-	-	313 872
Résultat net sur cessions	-	34 455	-	-	-	34 455
Plus et moins values latentes	-	291 622	-	-	-	291 622
Produits de l'activité	-	-	-	5 950	-	5 950
Produits des activités ordinaires	266 213	373 736	-	5 950	-	645 899
Frais d'administration générale	(181)	(4 287)	-	(273)	(31 375)	(36 116)
Produits de gestion de la trésorerie	-	-	-	-	-	-
Coût de l'endettement financier	(560)	-	(28 133)	(44)	-	(28 737)
Résultat des sociétés intégrées avant impôt	265 472	369 449	(28 133)	5 633	(31 375)	581 046
Quote-part dans le résultat des entreprises associées	-	12 692	-	-	-	12 692
Résultat consolidé avant impôt	265 472	382 141	(28 133)	5 633	(31 375)	593 738
Impôt sur les résultats	-	-	-	-	(75 299)	(75 299)
RÉSULTAT NET CONSOLIDÉ	265 472	382 141	(28 133)	5 633	(106 674)	518 439
Actifs sectoriels						
Immobilisations incorporelles et corporelles	-	-	-	26 700	3 485	30 185
Participations dans les entreprises associées	-	300 383	-	-	-	300 383
Actifs financiers non courants	3 741 470	4 328 023	-	-	1 210	8 070 703
Impôts différés actifs	557	81	1 877	-	9 087	11 602
Actifs courants	-	-	51 655	98	14 041	65 794
TOTAL DE L'ACTIF	3 742 027	4 628 487	53 532	26 798	27 823	8 478 667
Passifs sectoriels						
Passifs financiers non courants	-	558 038	1 253 768	-	2 346	1 814 152
Passifs financiers courants	-	-	6 067	-	569	6 636
Capitaux propres dont minoritaires	-	-	-	-	6 427 072	6 427 072
Autres passifs	57 995	140 311	-	5 174	27 327	230 807
TOTAL DU PASSIF	57 995	698 349	1 259 835	5 174	6 457 314	8 478 667
INVESTISSEMENTS NETS	-	129 297	-	(2 472)	69	126 894

NOTE 29 TRANSACTIONS AVEC LES PARTIES LIÉES

29.1 Entreprises associées

Au 31 décembre 2022, les avances en compte courant accordées par Peugeot Invest aux entreprises associées sont les suivantes :

- Financière Guiraud pour 9 540 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base du taux EURIBOR 3 mois majoré de 1,5 %.
- OPCI Lapillus II pour 1 950 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 1 %.

- AmaWaterways (Certares Redford B USA II) pour 3 581 milliers d'euros. Cette avance est rémunérée sur la base d'un taux annuel de 8 %.

29.2 Parties liées ayant une influence notable sur le groupe

Il n'existe pas d'opération avec un membre des organes de direction ou un actionnaire qui détient plus de 5 % du capital de Peugeot Invest.

NOTE 30 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	1 032	995
Rémunération des membres des organes de direction	1 495	1 259
Total	2 527	2 254

NOTE 31 ENGAGEMENTS HORS BILAN

(en milliers d'euros)	31/12/2022	31/12/2021
Engagements réciproques		
Lignes de crédit non tirées	847 000	654 000
Engagements donnés		
Cautions données sur emprunt	-	26 586

Autres engagements

En garantie des engagements de Peugeot Invest au titre du contrat de prêt conclu avec CACIB, sa filiale Peugeot 1810 a consenti au profit de CACIB des nantissements portant respectivement sur 24 116 023 actions Stellantis et 410 671 actions Faurecia.

NOTE 32 HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

(en milliers d'euros)	Mazars		SEC3	
	2022	2021	2022	2021
Certification des comptes				
Émetteur	47	46	51	51
Filiales intégrées globalement	55	46	27	34
Sous-total	102	92	78	85
	83 %	79 %	78 %	77 %
Services autres que la certification des comptes				
Émetteur	16	15	15	15
dont : – rapport sur les conventions réglementées	1	1	1	1
– revue du rapport de gestion	4	4	4	4
– revue du rapport sur le gouvernement d'entreprise	5	5	5	5
– revue du reporting ESEF	6	5	5	5
Filiales intégrées globalement	5	10	7	11
dont : – rapport sur les conventions réglementées	2	1	2	2
– revue du rapport de gestion	3	2	4	4
– acompte dividende	-	3	-	3
– fusion Stellantis	-	4	-	2
Sous-total	21	25	22	26
	17 %	21 %	17 %	17 %
TOTAL	123	117	100	111

NOTE 33 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale le 12 mai 2022, Peugeot Invest a procédé au rachat de 91 321 actions propres sur le marché pour un montant total de 8 477 milliers d'euros.

Dans le cadre de la procédure de conciliation ouverte le 25 octobre 2022, une nouvelle étape importante dans la restructuration financière d'ORPEA aurait été franchie le 14 février avec la signature d'un accord entre la société, un groupement d'investisseurs français de long terme mené par la Caisse des dépôts et consignations et un groupe représentatif de créanciers financiers non sécurisés d'ORPEA. Cet accord comprendrait notamment l'engagement pour les parties prenantes de soutenir le Plan de Refondation tel que présenté par

ORPEA le 15 novembre 2022 qui devrait permettre, entre autres, de restructurer très significativement le bilan de l'entreprise à travers une réduction de près de 60 % de son endettement net et un renforcement de ses fonds propres. Comme indiqué par la société, la mise en œuvre des augmentations de capital envisagées dans le cadre du plan de restructuration entraînerait une dilution pour les actionnaires existants. En parallèle de la procédure de conciliation qui devrait s'étendre jusqu'au 25 mars 2023, la société envisagerait de présenter courant mars une requête afin de solliciter l'ouverture d'une procédure de sauvegarde accélérée destinée à permettre la mise en œuvre de l'accord relatif à sa restructuration financière.

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes consolidés

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes consolidés de la société PEUGEOT INVEST relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes consolidés sont, au regard du référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine, à la fin de l'exercice, de l'ensemble constitué par les personnes et entités comprises dans la consolidation.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité Financier et d'Audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes consolidés » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations —

Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel,

ont été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes consolidés pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes consolidés pris isolément.

- Valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur.

Notes 16 et 26 des comptes consolidés.

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le groupe Peugeot Invest détient dans son bilan une part importante d'instruments financiers, actifs évalués à la juste valeur. Ces instruments financiers sont majoritairement classés en actifs financiers à la juste valeur par autres éléments du résultat global et en actifs financiers à la juste valeur par le résultat.

Au bilan, ces actifs sont respectivement inscrits dans les rubriques « Participations non consolidées » et « Titres immobilisés de l'activité de portefeuille ».

Cette juste valeur est déterminée selon différentes approches en fonction de la nature et de la complexité des instruments :

- utilisation de prix cotés sur un marché actif (instruments classés en niveau 1 dans les annexes) ;
- évaluations basées sur des données observables sur le marché (instruments classés de niveau 2 dans les annexes) ;
- évaluations basées sur des données non observables sur le marché (instruments classés en niveau 3 dans les annexes).

Les techniques retenues par la direction pour procéder à la valorisation des instruments de niveau 3 comportent ainsi une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés.

Ces instruments financiers actifs de niveaux 3 représentent 3240 millions d'euros 31 décembre 2022, répartis en 979 millions d'euros de Participations non consolidées et 2261 millions d'euros de Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Nous avons considéré que la valorisation des instruments financiers classés en niveau 3 dans la hiérarchie de juste valeur constituait un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la juste valeur.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois l'évaluation et la comptabilisation des instruments financiers actifs et notamment les instruments financiers actifs classés en niveau 3 de juste valeur.

Pour ces actifs financiers, nous avons procédé à un back-testing des valorisations antérieures estimées par le Groupe avec les valorisations déterminées sur base des valeurs liquidative afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par le Groupe. En outre, sur un échantillon d'instruments financiers actifs, nous avons procédé à un contrôle des données retenues dans la valorisation au 31 décembre 2022 en obtenant pour :

- les titres de participations non consolidées et non cotés, les fiches de valorisation préparées par le Groupe ;
- les TIAP, soit les dernières valeurs liquidatives communiquées par les sociétés de gestion ainsi que les mouvements réalisés entre la date de la dernière valeur liquidative et la date de clôture, tels que des appels de fonds et/ou des distributions, soit les fiches de valorisation préparées par le Groupe.

Nous avons également évalué le processus mis en place par le Groupe pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des instruments financiers publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires des informations relatives au groupe, données dans le rapport de gestion du conseil d'administration.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur leur sincérité et leur concordance avec les comptes consolidés.

Informations résultant d'autres

obligations légales et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES CONSOLIDÉS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général. S'agissant de comptes consolidés, nos diligences comprennent la vérification de la conformité du balisage de ces comptes au format défini par le règlement précité.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes consolidés destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

En raison des limites techniques inhérentes au macro-balisage des comptes consolidés selon le format d'information électronique unique européen, il est possible que le contenu de certaines balises des notes annexes ne soit pas restitué de manière identique aux comptes consolidés joints au présent rapport.

Par ailleurs, il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes consolidés qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés commissaires aux comptes de la société Peugeot Invest par l'Assemblée générale du 09/06/2011 pour le cabinet MAZARS et du 07/06/2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31/12/2022, le cabinet MAZARS était dans la 12^e année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 23^e année.

**Responsabilités de la direction
et des personnes constituant
le gouvernement d'entreprise
relatives aux comptes consolidés**

Il appartient à la direction d'établir des comptes consolidés présentant une image fidèle conformément au référentiel IFRS tel qu'adopté dans l'Union européenne ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes consolidés ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes consolidés, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes consolidés ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

**Responsabilités des Commissaires
aux comptes relatives à l'audit
des comptes consolidés**

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes consolidés. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes consolidés pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit.

En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes consolidés comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes consolidés;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes consolidés au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes consolidés et évalue si les comptes consolidés reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle;
- concernant l'information financière des personnes ou entités comprises dans le périmètre de consolidation, il collecte des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour exprimer une opinion sur les comptes consolidés. Il est responsable de la direction, de la supervision et de la réalisation de l'audit des comptes consolidés ainsi que de l'opinion exprimée sur ces comptes.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER ET D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit, figurent les risques d'anomalies significatives que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes consolidés de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

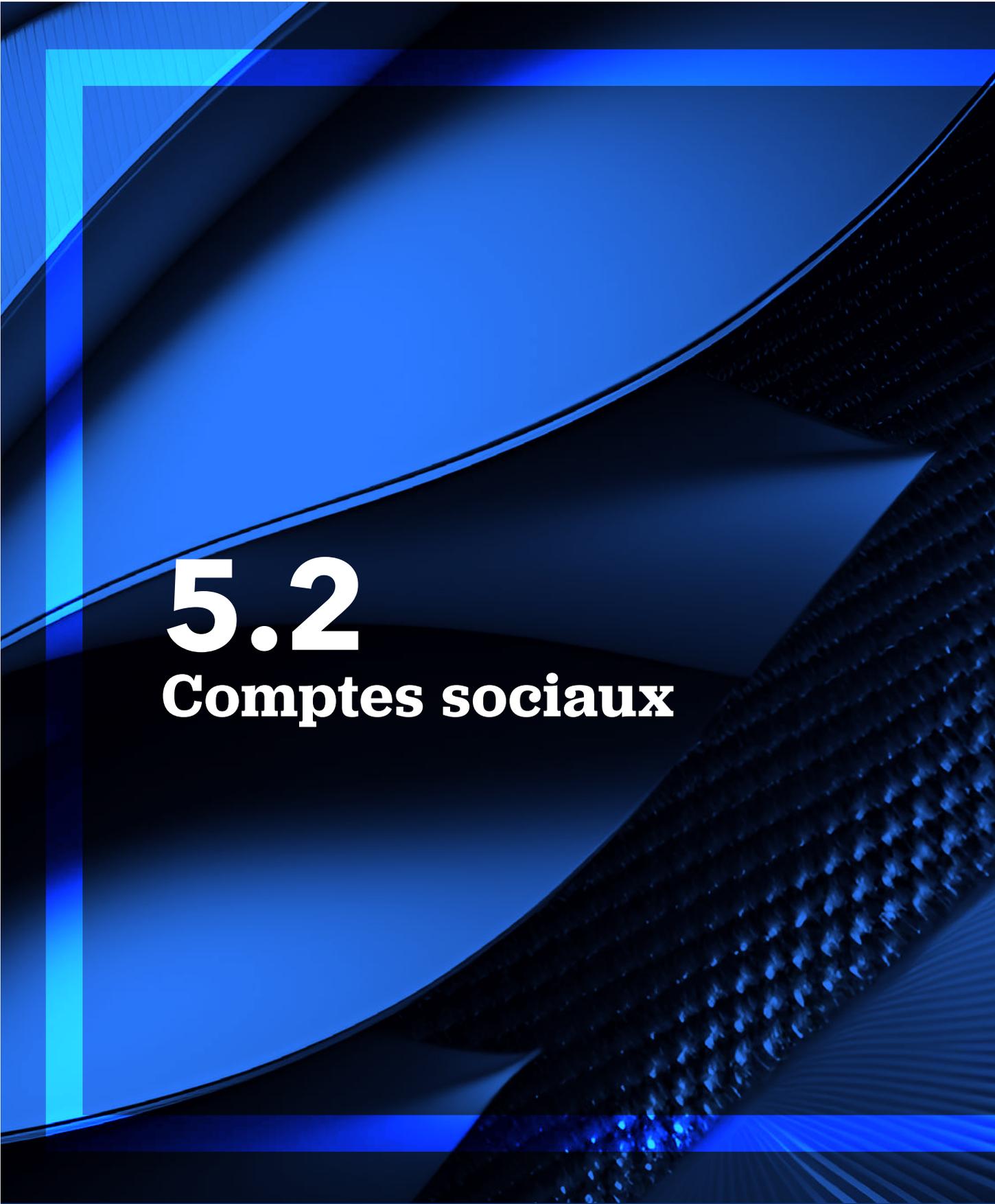
Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris La Défense et à Vincennes,
le 13 avril 2023*

Les Commissaires aux comptes

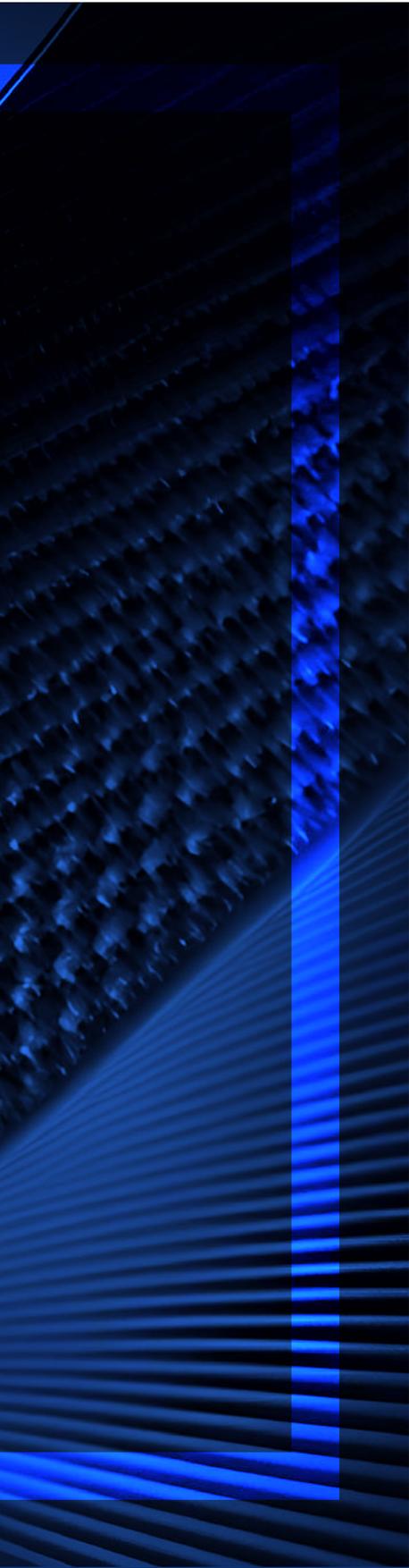
MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN



5.2

Comptes sociaux



Compte de résultat	219
Bilan	220
Tableau de flux de trésorerie	222
Notes annexes	223
Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices	241
Filiales et participations au 31 décembre 2022.....	241
Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels	242

Compte de résultat

(en milliers d'euros)	Exercice 2022	Exercice 2021
Chiffre d'affaires	13 041	8 103
Autres produits de gestion courante	3	15
Reprises sur provisions et transferts de charges	380	-
Produits d'exploitation	13 424	8 119
Autres achats et charges externes	(10 799)	(8 747)
Impôts, taxes et versements assimilés	1 079	(792)
Salaires et traitements	(6 816)	(5 274)
Charges sociales	(5 326)	(9 162)
Dotations d'exploitation aux amortissements et provisions	(192)	(221)
Autres charges	(2 345)	(2 338)
Charges d'exploitation	(24 400)	(26 533)
RÉSULTAT D'EXPLOITATION	(10 976)	(18 414)
Produits de participations	202 327	70 012
Autres intérêts et produits assimilés	288	-
Reprises sur provisions et transferts de charges	1	125
Différences positives de change	6 697	-
Produits nets sur cessions de TIAP	8 602	1 834
Produits financiers	217 914	71 971
Dotations aux amortissements et provisions	-	1
Intérêts et charges assimilées	(23 460)	(24 022)
Différences négatives de change	(87)	(488)
Charges nettes sur cessions de TIAP	(309)	(180)
Charges financières	(23 856)	(24 688)
RÉSULTAT FINANCIER	194 058	47 283
RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔT	183 082	28 868
Produits exceptionnels sur opérations de gestion	227	-
Produits exceptionnels sur opérations en capital	48	1
Reprises sur provisions et transferts de charges	3 022	722
Autres produits exceptionnels	902	224
Produits exceptionnels	4 199	947
Charges exceptionnelles sur opérations en capital	(39)	(1)
Autres charges exceptionnelles	(3 929)	(953)
Charges exceptionnelles	(3 968)	(954)
RÉSULTAT EXCEPTIONNEL	231	(8)
Impôts sur les sociétés	8 502	3 631
RÉSULTAT NET DE L'EXERCICE	191 815	32 492

Bilan au 31 décembre 2022

ACTIF

(en milliers d'euros)	Notes	31/12/2022		31/12/2021	
		Montants bruts	Amortissements et provisions	Montants nets	Montants nets
ACTIF IMMOBILISÉ					
Immobilisations incorporelles					
Concessions, brevets, logiciels, valeurs similaires	8	74	(74)	-	-
Immobilisations corporelles					
Autres immobilisations	9	2 302	(1 148)	1 155	638
Immobilisations financières					
Titres de participation	10	2 187 633	-	2 187 633	2 187 672
Créances rattachées à des participations	10	1 408 519	-	1 408 519	1 562 085
Total participations		3 596 152	-	3 596 152	3 749 758
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	11	6 266	(43)	6 223	7 569
Autres immobilisations financières	11	1 417	-	1 417	1 585
Total immobilisations financières		3 603 835	(43)	3 603 792	3 758 911
TOTAL ACTIF IMMOBILISÉ		3 606 211	(1 264)	3 604 947	3 759 549
ACTIF CIRCULANT					
Créances	12	38 029	-	38 029	16 549
Valeurs mobilières de placement	12/13	5 651	-	5 651	9 561
Instrument financier à terme	12	-	-	-	-
Disponibilités	12	32 799	-	32 799	26 314
Total trésorerie		32 799	-	32 799	26 314
Charges constatées d'avance	12	382	-	382	197
TOTAL ACTIF CIRCULANT		76 861	-	76 861	52 621
TOTAL DE L'ACTIF		3 683 072	(1 264)	3 681 808	3 812 170

Bilan au 31 décembre 2022

PASSIF

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	31/12/2022	31/12/2021
CAPITAUX PROPRES			
Capital social	14	24 923	24 923
Prime d'émission, de fusion, d'apport	14	158 410	158 410
Réserve légale	14	2 541	2 541
Autres réserves	14	2 323 000	2 357 000
Report à nouveau	14	1 217	412
Résultat de l'exercice	14	191 815	32 492
TOTAL CAPITAUX PROPRES		2 701 906	2 575 778
Provisions pour risques et charges			
Provisions pour pensions	15	180	701
Autres provisions pour charges	15	7 472	10 013
TOTAL PROVISIONS		7 652	10 714
DETTES			
Emprunts obligataires	16	697 317	697 317
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	16	258 264	501 076
Dettes fiscales et sociales	16	13 666	13 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	16	46	46
Dettes diverses	16	2 957	13 437
TOTAL DETTES		972 250	1 225 679
TOTAL DU PASSIF		3 681 808	3 812 170

Tableau de flux de trésorerie

<i>(en milliers d'euros)</i>	Exercice 2022	Exercice 2021
Résultat net de l'exercice	191 815	32 492
Variations nettes des amortissements et provisions	1 193	5 085
Résultats sur cessions d'actifs immobilisés	(8 302)	(701)
Produits/charges sans flux de trésorerie	5	-
Marge brute d'autofinancement	184 711	36 876
Variation du besoin en fonds de roulement	(32 107)	(6 052)
Flux nets de trésorerie d'exploitation	152 604	30 824
Acquisitions d'immobilisations corporelles	(713)	(56)
Acquisitions de titres de participation	-	-
Acquisitions de titres immobilisés	(145)	(188)
Cessions de titres de participation	48	1
Cessions de titres immobilisés	9 952	3 266
Flux nets de trésorerie sur investissements	9 142	3 023
Dividendes versés aux actionnaires	(65 827)	(58 253)
Variation nette des emprunts et autres dettes financières	(243 000)	87 000
Variation nette autres actifs financiers	153 566	(84 778)
Variation nette autres passifs financiers	-	-
Flux nets de trésorerie sur opérations financières	(155 261)	(56 031)
Variation de la trésorerie	6 485	(22 184)
Trésorerie au début de l'exercice	26 314	48 498
Trésorerie en fin d'exercice	32 799	26 314
Placements de trésorerie	-	-
Disponibilités	32 799	26 314
Total	32 799	26 314

Notes annexes

Généralités

NOTE 1 – Règles et méthodes comptables..... 224

Résultat

NOTE 2 – Synthèse résultats analytiques
de gestion par secteur d'activité..... 228

NOTE 3 – Résultat sur titres
de participation..... 228

NOTE 4 – Résultat sur titres immobilisés
de l'activité de portefeuille
(TIAP) et autres immobilisations
financières 229

NOTE 5 – Résultat sur activité financière
et endettement..... 229

NOTE 6 – Résultat sur administration
générale 230

NOTE 7 – Impôt sur les sociétés..... 230

Bilan

NOTE 8 – Immobilisations incorporelles..... 231

NOTE 9 – Immobilisations corporelles..... 231

NOTE 10 – Participations et créances
rattachées à des participations..... 232

NOTE 11 – Titres immobilisés de l'activité
de portefeuille (TIAP)
et autres immobilisations
financières..... 233

NOTE 12 – Actif circulant 234

NOTE 13 – Actions propres 235

NOTE 14 – Capitaux propres..... 236

NOTE 15 – Provisions..... 237

NOTE 16 – Dettes..... 238

NOTE 17 – Éléments concernant
les entreprises liées
et les participations 239

Informations complémentaires

NOTE 18 – Engagements financiers..... 239

NOTE 19 – Rémunérations des dirigeants 239

NOTE 20 – Situation fiscale latente 240

NOTE 21 – Effectifs moyens 240

NOTE 22 – Événements postérieurs
à la clôture..... 240

NOTE 23 – Litiges 240

ANNEXE

Les informations ci-après constituent l'Annexe au Bilan avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2022, dont le total est de 3 681 808 milliers d'euros et au Compte de Résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, qui dégage un bénéfice de 191 815 milliers d'euros.

Cette présentation des chiffres en milliers d'euros est susceptible de faire apparaître des écarts d'arrondi, au niveau des cumuls et des recouvrements des postes du bilan ou du compte de résultat avec les différentes notes de l'annexe.

L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.

Les notes n^{os} 1 à 23, présentées ci-après en milliers d'euros, font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes ont été arrêtés le 21 mars 2023 par le Conseil d'administration.

FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE

Au 31 décembre 2022, l'endettement de Peugeot Invest s'élève à 949 920 milliers d'euros, dont des emprunts obligataires pour 692 500 milliers d'euros et des tirages en cours sur les lignes de crédit pour 257 420 milliers d'euros.

Le bénéfice de l'exercice de 191 815 milliers d'euros est principalement composé :

- des dividendes en provenance de Peugeot 1810 pour 175 788 milliers d'euros, et des intérêts sur les avances en compte courant en faveur des filiales de 26 538 milliers d'euros ;
- des charges de l'endettement financier de 20 358 milliers d'euros ;
- des charges nettes d'administration générale pour 12 128 milliers d'euros ;
- des produits nets sur titres de l'activité de portefeuille et autres immobilisations financières pour 8 126 milliers d'euros ;
- du produit d'impôt sur les sociétés, résultant de l'intégration fiscale pour 8 502 milliers d'euros.

NOTE 1

RÈGLES ET MÉTHODES COMPTABLES

Les conventions générales comptables, qui ont pour objet de fournir une image fidèle de l'entreprise, ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base suivantes :

- continuité de l'exploitation ;
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre ;
- indépendance des exercices ;

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels (Règlement ANC n^o 2014-03).

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont exposées ci-après.

A. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les règles de comptabilisation des immobilisations incorporelles et corporelles, et de leurs amortissements sont conformes aux dispositions du PCG.

Elles sont enregistrées à l'actif à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). Elles n'ont pas fait l'objet de réévaluation.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés selon le mode linéaire.

Les principales durées de vie retenues sont :

- Immobilisations incorporelles :
 - logiciels : 1 an
- Immobilisations corporelles :
 - matériel informatique : 3 ans
 - installations générales : 10 ans
 - mobilier de bureau : 10 ans

B. IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Ce poste est constitué de titres de participation, de titres immobilisés de l'activité de portefeuille, d'autres immobilisations financières et de créances rattachées à des participations.

1. TITRES DE PARTICIPATION

Ils comprennent des titres de sociétés, dans lesquelles la participation peut être inférieure à 10 %, mais dont la permanence de la détention est jugée utile à la société pour des raisons de contrôle stratégiques ou de gestion financière (placement de longue durée).

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

Évaluation

Les titres de participation sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

Titres de participation cotés

La valeur d'inventaire des titres des sociétés cotées est fixée, après prise en compte de la situation économique et financière de la société détenue, selon une analyse multicritère. Les critères d'appréciation retenus sont les suivants :

- évolution des capitaux propres ;
- changement de la politique de distribution des dividendes ;
- évolution de la situation économique de la société (variation du CA, du résultat, de la structure financière...);
- perspectives d'avenir ;
- baisse significative et prolongée du cours de Bourse.

Si plusieurs critères, ci-dessus mentionnés, sont défavorables, la valeur d'inventaire est, en règle générale, déterminée d'après le cours de Bourse moyen sur un an.

La valeur ainsi obtenue est également confrontée, soit à des valorisations d'analystes financiers externes, soit à l'ANR (actif net réévalué) notamment pour les sociétés à prépondérance immobilière. Tout écart significatif avec la moyenne des cours de Bourse est analysé et fait l'objet d'une appréciation.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

Titres de participation non cotés

Pour les sociétés non cotées, la valorisation retenue se base sur des éléments connus en date de clôture, et ne tient pas compte d'éventuels événements postérieurs à la clôture qui pourraient venir impacter l'évaluation de l'actif sur les clôtures suivantes.

La valeur d'inventaire des titres des sociétés non cotées est déterminée selon les méthodes suivantes :

- les actifs dont l'acquisition est récente, en général moins d'un an, sont conservés à leur prix d'acquisition, sauf dans le cas où les variables économiques et financières de la société (exploitation, structure du bilan, liquidité...) se sont significativement dégradées ;
- pour les autres sociétés non cotées, une valorisation est effectuée en utilisant, selon la nature de l'investissement, la méthode la plus adéquate permettant de donner une image fidèle de la société :
- soit une actualisation de flux de trésorerie futurs ;

- soit par référence à l'actif net réévalué notamment pour les sociétés possédant un patrimoine immobilier significatif ;
- soit une référence à des transactions récentes et comparables pour autant qu'elles n'aient pas été effectuées de manière forcée dans des conditions de marché anormales ; il peut également être fait référence au multiple d'entrée de Peugeot Invest ou au multiple de sortie qui peut, le cas échéant, être prévu aux accords d'actionnaires signés par Peugeot Invest ;
- à défaut et dans le cas où la valeur d'inventaire ne peut être évaluée de manière fiable et pertinente, une valorisation au coût historique est retenue sauf dans le cas où les variables économiques de la société se sont significativement dégradées ; la valorisation de l'actif en tient, alors, compte.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire ainsi déterminée est inférieure au prix d'acquisition.

2. TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP)

Il s'agit de titres, cotés ou non, constituant un investissement à plus ou moins longue échéance avec pour objectif d'en retirer une rentabilité satisfaisante.

La valeur brute est constituée par le prix d'acquisition hors frais, ces derniers étant comptabilisés en charges de l'exercice, conformément à l'option du PCG (art. 213-8).

Évaluation

Les titres immobilisés de l'activité de portefeuille sont évalués à leur prix d'acquisition ou à leur valeur d'inventaire si elle est inférieure.

La valeur d'inventaire est déterminée de la manière suivante :

- les titres des sociétés cotées sont valorisés au cours de clôture du dernier jour de Bourse de l'année ;
- les titres de sociétés non cotées sont évalués selon les mêmes méthodes que les titres de participation non cotés (*cf. supra*) ;
- les parts de fonds et de sociétés de capital-investissement sont valorisées en retenant la quote-part de l'actif net réévalué détenu par Peugeot Invest, communiqué régulièrement par les sociétés de gestion qui suivent en général les recommandations de l'IPEV (International Private Equity and Venture Capital Valuation Board) pour valoriser leurs participations.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute.

3. ACTIONS PROPRES

La société procède, par l'intermédiaire d'un prestataire financier et conformément aux dispositions du Règlement ou aux pratiques de marché admises par l'Autorité des Marchés Financiers, à un programme de rachat d'actions dont l'objectif est notamment d'assurer la liquidité des transactions et la régularité de la cotation des titres.

Un versement total de 940 milliers d'euros a été effectué auprès du prestataire financier pour la gestion du programme. Ce dépôt et les mouvements sur les actions sont comptabilisés en immobilisations financières.

Une dépréciation est comptabilisée à la clôture lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur d'acquisition des titres.

4. AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

Elles sont comptabilisées à leur valeur nominale. À la clôture, les intérêts courus sont comptabilisés en produits à recevoir.

Une provision pour dépréciation est constituée en cas de perte probable.

5. CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

Les créances rattachées à des participations figurant au bilan comprennent principalement des avances accordées aux filiales, et éventuellement, des dividendes à recevoir.

C. CRÉANCES

Elles sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est constatée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

D. VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT

Les actions propres affectées à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions sont comptabilisées en valeurs mobilières de placement à leur coût d'achat, ou à la valeur nette comptable de l'action, au jour de la décision de leur affectation.

Les actions propres destinées à couvrir des plans futurs sont comptabilisées à leur coût d'achat. Une provision pour dépréciation est constatée si leur valeur de marché est inférieure à leur valeur d'acquisition.

Lorsque la remise des actions gratuite aux bénéficiaires est probable, une provision pour charge de personnel est constatée au passif du bilan. Cette provision est évaluée en fonction du nombre probable d'actions qui seront remises aux bénéficiaires et est étalée linéairement sur la période d'acquisition des droits.

E. ENGAGEMENTS DE RETRAITE

La société accorde aux salariés de l'entreprise des indemnités de départ à la retraite, et garantit à certains bénéficiaires, sous certaines conditions, des compléments de retraite.

Les engagements de la société sont évalués par des actuaires indépendants. Ils sont comptabilisés selon la recommandation du CNC du 1^{er} avril 2003.

1. INDEMNITÉS DE DÉPART

Les indemnités de départ à la retraite sont externalisées auprès d'une compagnie d'assurances.

Aucun versement n'a été effectué au titre de l'exercice 2022. La valeur d'actif des fonds étant suffisante comparée au montant des engagements; aucune provision n'est comptabilisée au 31 décembre 2022.

2. RETRAITE COMPLÉMENTAIRE

Depuis le 30 juin 2002, le régime à prestations définies a été remplacé par un régime à cotisations définies. Le nouveau système est alimenté par des cotisations de l'entreprise et du salarié calculées sur les rémunérations. Les obligations de l'entreprise au titre des droits acquis avant le 30 juin 2002 par les salariés ont fait l'objet d'une externalisation complète auprès d'une compagnie d'assurance vie.

Les engagements résultant de l'ancien régime à prestations définies et concernant d'anciens salariés de la société, ont fait l'objet, en 2004, d'une externalisation partielle auprès d'une compagnie d'assurances. Le montant résiduel non couvert s'élève au 31 décembre 2022, à 235 milliers d'euros et est comptabilisé dans les provisions pour risques.

F. EMPRUNTS ET DETTES FINANCIÈRES

La société Peugeot Invest a négocié avec des établissements de crédit des lignes de crédit de trois à cinq ans qui font l'objet de tirages en fonction des investissements de la société. Les tirages sont effectués pour des périodes d'un mois à un an et sont renouvelables en fonction des besoins prévisionnels de trésorerie.

Peugeot Invest a émis des emprunts obligataires à taux fixe, à des échéances de 7 à 10 ans. Les frais d'émission des emprunts sont constatés en charge en totalité dès l'année d'émission.

Les emprunts et dettes financières sont comptabilisés pour leur valeur nominale, y compris les intérêts courus à la date de clôture.

G. INSTRUMENTS FINANCIERS

Les résultats relatifs aux instruments financiers utilisés dans le cadre d'opérations de couverture sont comptabilisés de manière symétrique à la prise en compte des produits et charges sur les éléments couverts.

H. OPÉRATIONS EN DEVISES

Les opérations libellées en monnaies étrangères sont converties en euros au cours du jour de la transaction.

À la clôture de l'exercice, les dettes, créances et disponibilités en devises sont converties au cours du dernier jour de l'exercice. La différence par rapport à la valeur comptable est portée en résultat pour les liquidités et au bilan dans un compte d'écart de conversion actif ou passif pour les dettes et créances.

Conformément aux dispositions du PCG, il est procédé au calcul d'une position globale de change consistant en la compensation des écarts de conversion actif et passif provenant de la conversion de dettes et créances libellées en devises librement convertibles et d'échéances voisines, c'est-à-dire espacées de moins d'un an. En cas d'écart de conversion actif résiduel, une provision pour pertes de change est constatée au passif du bilan.

I. IMPÔTS SUR LES RÉSULTATS

Le 1^{er} janvier 2012, Peugeot Invest a opté pour le régime d'intégration fiscale des filiales françaises contrôlées à plus de 95 %, prévu par l'article 223A du Code général des impôts.

L'effet d'impôt constaté au titre de chaque exercice, par le compte de résultat de la société de Peugeot Invest, est composé :

- de la charge nette d'impôt, ou du produit de la créance de crédit d'impôt, résultant de la déclaration d'intégration fiscale ;
- du produit global égal à la somme des impôts dus par les filiales bénéficiaires.

J. CHANGEMENT DE MÉTHODE D'ÉVALUATION

Un changement de méthode comptable relatif à la comptabilisation des indemnités de fin de carrière, de retraite complémentaire et de médailles du travail a été constaté au cours de l'exercice.

Suite à la décision de l'IFRIC, l'ANC a publié en novembre 2021 une mise à jour de sa recommandation ANC n° 2013-02, introduisant un choix de méthodes entre une répartition linéaire des droits à compter de la date d'embauche (ancienne méthode) ou à compter de la date à partir de laquelle chaque année de service est retenue pour l'acquisition des droits à prestation (nouvelle méthode).

Dans les comptes individuels, établis selon le PCG, le changement résultant du passage d'une méthode à l'autre est un changement de méthode, dont l'impact, déterminé de façon rétrospective, a été comptabilisé au 1^{er} janvier 2022 dans le compte report à nouveau pour un montant de 140 milliers d'euros et se traduit à la clôture par une reprise de provision d'un montant de 380 milliers d'euros.

L'application de ce changement de méthode vise à fournir une meilleure information financière.

NOTE 2 SYNTHÈSE RÉSULTATS ANALYTIQUES DE GESTION PAR SECTEUR D'ACTIVITÉ

<i>(en milliers d'euros)</i>	Notes	2022	2021
Titres de participation	3	207 673	69 895
Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières	4	8 126	1 695
Résultat sur activité financière et endettement	5	(20 358)	(28 044)
Administration générale	6	(12 128)	(14 686)
Résultat brut (avant IS)		183 313	28 861
Impôts sur les sociétés	7	8 502	3 631
RÉSULTAT NET		191 815	32 492

NOTE 3 RÉSULTAT SUR TITRES DE PARTICIPATION

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dividendes		
Peugeot 1810	175 788	52 736
Safran	0	0
	175 788	52 737
Autres produits activités annexes	6 175	-
Intérêts des avances en comptes courants	26 538	17 275
Plus-values sur cessions	48	-
Total des produits	208 550	70 012
Honoraires	(784)	(30)
Intérêts des avances en comptes courants	(54)	(86)
Moins-values sur cessions	(39)	-
Total des charges	(877)	(116)
Résultat brut	207 673	69 895
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	207 673	69 895

NOTE 4 RÉSULTAT SUR TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Dividendes et intérêts	-	-
Plus-values sur cessions	8 602	1 834
Autres produits activités annexes	192	-
Total des produits	8 794	1 834
Moins-values sur cessions	(309)	(180)
Honoraires	(360)	(84)
Pertes de change	-	-
Total des charges	(669)	(264)
RÉSULTAT BRUT	8 125	1 570
Provisions constituées (-)	-	(0)
reprises (+)	1	125
RÉSULTAT	8 126	1 695

NOTE 5 RÉSULTAT SUR ACTIVITÉ FINANCIÈRE ET ENDETTEMENT

<i>(en milliers d'euros)</i>	2022	2021
Valeurs mobilières de placement		
Plus-values sur cessions	-	-
Autres produits financiers	6 975	-
Total des produits	6 975	-
Emprunts		
Charges d'intérêts	(23 406)	(23 936)
Commissions	(3 841)	(3 620)
Honoraires et frais	-	-
Pertes de change	(87)	(488)
Valeurs mobilières de placement		
Moins-values sur cessions	-	-
Total des charges	(27 333)	(28 044)
RÉSULTAT BRUT	(20 358)	(28 044)
Provisions constituées (-)	-	-
reprises (+)	-	-
RÉSULTAT	(20 358)	(28 044)

NOTE 6 RÉSULTAT SUR ADMINISTRATION GÉNÉRALE

(en milliers d'euros)

	2022	2021
Prestations de services	6 651	6 196
Loyers	-	1
Autres produits	261	1 922
Total des produits	6 912	8 119
Personnel	(12 630)	(15 340)
Autres charges externes	(7 133)	(6 355)
Impôts et taxes	1 947	57
Jetons de présence	(1 032)	(995)
Dotations aux amortissements	(192)	(172)
Total des charges	(19 040)	(22 804)
RÉSULTAT	(12 128)	(14 686)

NOTE 7 IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

(en milliers d'euros)

	2022	2021
Impôt des filiales	26 274	13 441
Impôt dû au titre de l'exercice	(18 399)	(9 801)
Impôt sur exercices antérieurs	628	(10)
RÉSULTAT	8 502	3 631

NOTE 8 IMMOBILISATIONS INCORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont constituées de droits de licence sur des progiciels comptables d'une valeur brute de 74 milliers d'euros, amorties pour un total de 74 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 9 IMMOBILISATIONS CORPORELLES

9.1 Situation au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Amortissements	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Inst. générales, agencements, aménagements divers	1 075	(461)	614	290
Matériel de bureau et matériel informatique	272	(207)	66	69
Mobilier	732	(480)	252	275
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 079	(1 148)	931	634
Immobilisations corporelles en cours	224	-	224	4
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	2 302	(1 148)	1 155	638

9.2 Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	671	404	-	1 075
Matériel de bureau et matériel informatique	234	39	-	272
Mobilier	685	47	-	732
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 590	489	-	2 079
Immobilisations corporelles en cours	4	224	(4)	224
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	1 594	713	(4)	2 302

9.3 Amortissements

<i>(en milliers d'euros)</i>	Montant au début de l'exercice	Dotations	Reprises	Montant à la fin de l'exercice
Inst. générales, agencements, aménagements divers	381	80	-	461
Matériel de bureau et matériel informatique	165	42	-	207
Mobilier	410	70	-	480
TOTAL AMORTISSEMENTS	956	192	-	1 148

NOTE 10 PARTICIPATIONS ET CRÉANCES RATTACHÉES À DES PARTICIPATIONS

10.1 Situation au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Nombre	Taux de contrôle	Prix de revient		Évaluation à la clôture des titres dépréciés	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
			Unitaire	Global				
Titres cotés								
Safran	-	-	-	-	-	-	-	39
Titres non cotés								
Peugeot 1810	585 960 411	76,50	1,08	1 271 140	-	-	1 271 140	1 271 140
Peugeot Invest Assets	54 101 074	100,00	16,94	916 494	-	-	916 494	916 494
Peugeot Invest UK Ltd.	1	-	0,95	-	-	-	-	-
Total titres de participations				2 187 633	-	-	2 187 633	2 187 672
Peugeot Invest Assets				1 231 705	-	-	1 231 705	1 385 729
Peugeot 1810				176 813	-	-	176 813	176 356
Total créances rattachées à des participations				1 408 519	-	-	1 408 519	1 562 085
TOTAL PARTICIPATIONS				3 596 152	-	-	3 596 152	3 749 758

10.2 Mouvements de l'exercice

(en milliers d'euros)	Au début de l'exercice		Entrées		Sorties		À la fin de l'exercice	
	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute	Nombre	Valeur brute
Titres cotés								
Safran	468	39		-	(468)	(39)	-	-
Titres non cotés								
Peugeot 1810	1 171 920 822	1 271 140		-	(585 960 411)	-	585 960 411	1 271 140
Peugeot Invest Assets	54 101 074	916 494		-		-	54 101 074	916 494
Peugeot Invest UK Ltd.	1	-		-		-	1	-
Total titres de participations		2 187 672		-		(39)		2 187 633
Peugeot Invest Assets		1 385 729		250 890		(404 913)		1 231 705
Peugeot 1810		176 356		3 297		(2 840)		176 813
Total créances rattachées à des participations		1 562 085		254 186		(407 753)		1 408 519
TOTAL PARTICIPATIONS		3 749 758		254 186		(407 792)		3 596 152

NOTE 11 TITRES IMMOBILISÉS DE L'ACTIVITÉ DE PORTEFEUILLE (TIAP) ET AUTRES IMMOBILISATIONS FINANCIÈRES

11.1 Situation au 31 décembre 2022

<i>(en milliers d'euros)</i>	Prix de revient	Évaluation à la clôture	Dépréciation latente provisionnée	Valeur nette au bilan	Exercice précédent
Fonds de capital transmission	46	1 359	-	46	46
Fonds de capital développement	6 187	13 959	(18)	6 169	7 381
Fonds immobilier	-	-	-	-	135
Autres fonds	33	9	(24)	9	8
Total Fonds de capital-investissement	6 266	15 326	(43)	6 223	7 569
Autres	-	-	-	-	-
Total autres placements	-	-	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	6 266	15 326	(43)	6 223	7 569
Dépôt de garantie	638	638	-	638	1 209
Contrat de liquidité (Note 13)	779	809	-	779	375
Total autres immobilisations financières	1 417	1 446	-	1 417	1 585
TOTAL	7 683	16 772	(43)	7 640	9 153

11.2 Mouvements de l'exercice

<i>(en milliers d'euros)</i>	Valeur brute au début de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Valeur brute à la fin de l'exercice
Fonds de capital transmission	46	-	-	46
Fonds de capital développement	7 399	145	(1 356)	6 187
Fonds immobilier	135	-	(135)	-
Autres fonds	33	-	-	33
Total Fonds de capital-investissement	7 612	145	(1 491)	6 266
Autres	-	-	-	-
Total autres placements	-	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	7 612	145	(1 491)	6 266
Dépôt de garantie	1 209	7 140	(7 711)	638
Contrat de liquidité (Note 13)	375	7 703	(7 299)	779
Total autres immobilisations financières	1 585	14 842	(15 010)	1 417
TOTAL	9 197	14 987	(16 501)	7 683

11.3 Valeurs estimatives des titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP) et autres immobilisations financières

Décomposition du portefeuille (en milliers d'euros)	Montants à l'ouverture de l'exercice			Montants à la clôture de l'exercice		
	Valeur comptable		Valeur estimative	Valeur comptable		Valeur estimative
	Brute	Nette		Brute	Nette	
Fonds de capital transmission	46	46	1 359	46	46	1 359
Fonds de capital développement	7 399	7 381	15 355	6 187	6 169	13 959
Fonds immobilier	135	135	1 679	-	-	-
Autres fonds	33	8	32	33	9	9
Total Fonds de capital-investissement	7 612	7 569	18 424	6 266	6 223	15 326
Autres	-	-	-	-	-	-
Total autres placements	-	-	-	-	-	-
Total titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	7 612	7 569	18 424	6 266	6 223	15 326
Dépôt de garantie	1 209	1 209	1 001	638	638	638
Contrat de liquidité (Note 13)	375	375	397	779	779	809
Total autres immobilisations financières	1 585	1 585	1 398	1 417	1 417	1 446
TOTAL	9 197	9 153	19 822	7 683	7 640	16 772

NOTE 12 ACTIF CIRCULANT

(en milliers d'euros)	Exercice			Exercice précédent
	Montant brut	Provisions pour dépréciation	Montant net	
Créances				
État – Autres	2 167	-	2 167	794
Comptes courants IS Filiales	13 571	-	13 571	13 441
Comptes courants Filiales	21 161	-	21 161	-
Autres créances	1 130	-	1 130	2 314
	38 029	-	38 029	16 549
Valeurs mobilières de placement				
Actions propres	5 637	-	5 637	9 561
Intérêts courus/instruments de couverture	14	-	14	-
Disponibilités				
Banques	32 799	-	32 799	26 314
	32 799	-	32 799	26 314
Charges constatées d'avance	382	-	382	197
TOTAL	76 861	-	76 861	52 621

NOTE 13 ACTIONS PROPRES

À la clôture, les actions propres détenues, soit 84 733 titres pour une valeur brute de 6 416 milliers d'euros, se répartissent en fonction de leur affectation dans les deux catégories suivantes :

<i>(en milliers d'euros)</i>	Nombre d'actions	Valeur brute	Dépréciation	Valeur nette	Exercice précédent
Catégorie « Autres titres immobilisés » (Note 11)					
Titres affectés au contrat de liquidité	9 086	779	–	779	375
Catégorie « Valeurs mobilières de placement » (Note 12)					
Titres destinés à des plans futurs	–	–	–	–	–
Titres réservés à la couverture des plans d'attribution gratuite d'actions	75 647	5 637	–	5 637	9 561
	75 647	5 637	–	5 637	9 561
TOTAL À LA CLÔTURE	84 733	6 416	–	6 416	9 936

13.1 Caractéristiques des plans d'attributions d'actions gratuites

<i>(en nombre de titres)</i>	2019	2020	2021	2022	Total
Nombre d'actions pouvant être attribuées au 01/01/2022	48 180	116 713	44 993	–	209 886
Mise en place au cours de l'exercice ⁽¹⁾	–	–	–	51 963	51 963
Annulations/Attributions au cours de l'exercice	(43 843)	–	–	–	(43 843)
Nombre d'actions pouvant être attribuées au 31/12/2022	4 337	116 713	44 993	51 963	218 006
Date de mise en place	15/05/2019	25/03/2020	24/03/2021	21/03/2022	
Date d'échéance	15/05/2022	25/03/2023	24/03/2024	21/03/2025	

(1) Conformément à l'autorisation donnée par l'Assemblée générale de mai 2021, le Conseil d'administration de Peugeot Invest du 21 mars 2022 a décidé de procéder à la mise en place d'un plan d'attribution d'actions gratuites sous conditions de performance, au profit de certains membres du personnel salarié et des dirigeants mandataires sociaux de Peugeot Invest et des sociétés qui lui sont liées. Les actions gratuites de performance seront définitivement acquises par les bénéficiaires au 21 mars 2025, aucune période de conservation n'étant imposée par la suite.

Suite à l'attribution d'une partie des actions gratuites du plan de l'exercice 2019 réalisé à 91 %, la provision constituée au titre de ce plan pour 3 178 milliers d'euros a été reprise sur l'exercice.

Sur la base des hypothèses des conditions de performance à la clôture, les actions gratuites seront attribuées à hauteur de 92 % pour le plan de l'exercice 2020, et à 100 % pour les plans des exercices 2021 et 2022. Une provision pour charges de personnel a été constatée sur l'exercice pour un montant de 637 milliers d'euros au titre de ces plans. À la clôture la provision sur l'ensemble des plans d'attribution gratuite s'élève à 7 472 milliers d'euros (cf. Note 15).

NOTE 14 CAPITAUX PROPRES

14.1 Composition du capital social

(en nombre d'actions)	2022	2021
Capital social au début de l'exercice	24 922 589	24 922 589
Capital social à la fin de l'exercice	24 922 589	24 922 589

Au 31 décembre 2022, le capital social de la société Peugeot Invest se compose de 24 922 589 actions intégralement libérées, d'une valeur nominale de 1 € chacune.

14.2 Variation des capitaux propres

(en milliers d'euros)	Solde au 31/12/2021	Décision d'affectation de l'AGO 12/05/2022	Réduction de capital	Autres mouvements de l'exercice ⁽¹⁾	Solde au 31/12/2022
Capital social	24 923	-	-	-	24 923
Primes d'émission, de fusion, d'apport	158 410	-	-	-	158 410
Réserve légale	2 541	-	-	-	2 541
Autres réserves	2 357 000	(34 000)	-	-	2 323 000
Report à nouveau	412	665	-	140	1 217
Résultat de l'exercice	32 492	(32 492)	-	191 815	191 815
TOTAL	2 575 778	(65 827)	-	191 956	2 701 906

(1) Changement de méthode valorisation des évaluations actuarielles relatives aux indemnités de fin de carrière, avec comptabilisation de l'impact à l'ouverture, soit au 1^{er} janvier 2022.

NOTE 15 PROVISIONS

Nature des provisions (en milliers d'euros)	Montant au début de l'exercice	Augmentations dotations de l'exercice	Montants utilisés au cours de l'exercice	Montants non utilisés repris au cours de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice
À L'ACTIF					
Provisions pour dépréciation					
Immobilisations financières					
Fonds de capital-investissement et co-investissements					
Fonds de capital-développement	18	-	-	-	18
Autres fonds	25	-	-	(1)	24
	44	-	-	(1)	43
Total TIAP	44	-	-	(1)	43
Total immobilisations financières	44	-	-	(1)	43
Actions propres	-	-	-	-	-
Total valeurs mobilières de placement	-	-	-	-	-
TOTAL ACTIF	44	-	-	(1)	43
AU PASSIF					
Provisions pour risques et charges					
Pour engagements de retraite ⁽¹⁾	693	-	-	(521)	172
Pour engagements de médailles du travail	8	-	-	-	8
Pour charge de personnel (AGA – Note 13)	10 013	637	(3 178)	-	7 472
	10 714	637	(3 178)	(521)	7 652
TOTAL PASSIF	10 714	637	(3 178)	(521)	7 652
TOTAL GÉNÉRAL	10 757	637	(3 178)	(522)	7 695
Dont dotations et reprises					
d'exploitation		637	(3 178)	(380)	
financières		-	-	(1)	

(1) Dont reprises/provision liée au changement de méthode de calcul des indemnités de fin de carrière passée en Report à nouveau pour 140 K€.

NOTE 16 DETTES

(en milliers d'euros)	2022	2021
Emprunts obligataires		
Emprunts obligataires – nominal	692 500	692 500
Emprunts obligataires – intérêts courus	4 817	4 817
	697 317	697 317
Emprunts et dettes sur établissements de crédit		
Lignes de crédit (capital et intérêts courus) ⁽¹⁾⁽²⁾	83 303	326 511
Autres emprunts (capital et intérêts courus)	174 813	174 565
Concours bancaires courants	149	–
	258 264	501 076
Dettes fiscales et sociales		
Personnel	2 414	1 723
Sécurité sociale et autres organismes sociaux	1 412	1 053
État – Impôt sur les sociétés	8 838	9 801
État – TVA	182	715
État – Autres	819	513
	13 666	13 804
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Versements à effectuer sur titres et fonds de capital-investissement	46	46
Fournisseurs d'immobilisations – Factures non parvenues	–	–
	46	46
Autres dettes		
Comptes courants IS filiales	–	–
Autres créditeurs divers	2 957	13 437
	2 957	13 437
TOTAL	972 250	1 225 679

(1) Après application des conditions des contrats de *swaps*.

(2) Lignes de crédit autorisées de 930 000 milliers d'euros tirées à hauteur de 83 000 milliers d'euros.

Échéances des emprunts et des dettes

(en milliers d'euros)	À 1 an au plus	De 1 an à 5 ans au plus	À plus de 5 ans	Total
Emprunts obligataires	4 817	522 500	170 000	697 317
Emprunts et dettes sur établissements de crédit	844	257 420	–	258 264
Dettes fiscales et sociales	13 666	–	–	13 666
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés ⁽¹⁾	–	46	–	46
Autres dettes	2 957	–	–	2 957
TOTAL	22 284	779 966	170 000	972 250

(1) Les appels de fonds étant effectués par les FCPR en fonction de leurs investissements respectifs, en général dans un délai de cinq ans à compter de la souscription des produits, leurs échéances ne peuvent être déterminées avec précision : elles ont donc été positionnées entre un et cinq ans.

NOTE 17 ÉLÉMENTS CONCERNANT LES ENTREPRISES LIÉES ET LES PARTICIPATIONS

(en milliers d'euros)	2022		2021	
	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation	Entreprises liées ⁽¹⁾	Lien de participation
Postes du bilan				
Actif (valeurs nettes)				
Participations	2 187 633	-	2 187 673	-
Créances rattachées à des participations	1 408 519	-	1 562 085	-
Passif				
Autres dettes	21 161	-	11 002	-
Postes du compte de résultat				
Prestations de services	6 651	-	6 196	-
Produits de participation	202 327	-	70 012	-

(1) Entreprises entrant dans le périmètre de consolidation du Groupe Peugeot Invest, y compris les sociétés mises en équivalence.

NOTE 18 ENGAGEMENTS FINANCIERS

(en milliers d'euros)	2022	2021
Engagements reçus		
Lignes de crédit non tirées	847 000	654 000
Engagements donnés		
Engagements de souscription à terme de titres classés en Titres immobilisés de l'activité de portefeuille (TIAP)	761	1 274
Engagements réciproques		
Opérations de gestion de risque de taux		
Échange de conditions d'intérêts	250 000	250 000
TOTAL	1 097 761	905 274

Autres engagements

En garantie des engagements de Peugeot Invest au titre du contrat de prêt conclu avec CACIB, sa filiale Peugeot 1810 a consenti au profit de CACIB des nantissements portant respectivement sur 24 116 023 actions Stellantis et 410 671 actions Faurecia.

NOTE 19 RÉMUNÉRATIONS DES DIRIGEANTS

(en milliers d'euros)	2022	2021
Jetons de présence versés aux membres du Conseil d'administration	1 032	995
Rémunérations des membres des organes de direction	1 495	1 259
TOTAL	2 527	2 254

NOTE 20 SITUATION FISCALE LATENTE

Les décalages dans le temps entre le régime fiscal et le traitement comptable des produits et charges se traduisent par un produit latent d'impôt différé de 1 161 milliers d'euros au 31 décembre 2022.

NOTE 21 EFFECTIFS MOYENS

<i>(en nombre)</i>	2022	2021
Cadres	30	25
Etams	2	2
TOTAL	32	27

NOTE 22 ÉVÉNEMENTS POSTÉRIEURS À LA CLÔTURE

Dans le cadre de l'autorisation consentie par l'Assemblée générale le 12 mai 2022, Peugeot Invest a procédé au rachat de 91 321 actions propres sur le marché pour un total de 8 477 milliers d'euros.

NOTE 23 LITIGES

Il n'existe pas de litige en cours connu.

Résultats financiers de la société au cours des cinq derniers exercices

(en euros)	2022	2021	2020	2019	2018
I – Situation financière en fin d'exercice					
a – Capital social	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589
b – Nombre d'actions émises	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589	24 922 589
II – Résultat global des opérations					
a – 1. Chiffre d'affaires hors taxes	13 040 505	8 103 362	6 324 361	5 673 085	5 005 548
a – 2. Autres produits de l'activité courante ⁽¹⁾	202 614 315	70 026 922	576 933 136	73 692 886	50 731 920
b – Bénéfice avant impôt, amortissements et provisions ⁽²⁾	202 384 801	28 954 525	1 367 614 898	42 208 948	29 745 092
c – Impôt sur les bénéfices	8 502 257	3 630 959	(347 627)	7 328 520	4 282 450
d – Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	191 815 151	32 491 787	1 366 546 545	52 090 881	32 750 039
e – Montant des bénéfices distribués		65 827 015	58 252 763	53 283 366	53 194 238
III – Résultat des opérations réduit à une seule action					
a – Bénéfice après impôt, mais avant amortissements et provisions ⁽²⁾	8,46	1,31	54,86	1,99	1,37
b – Bénéfice après impôt, amortissements et provisions	7,70	1,30	54,83	2,09	1,31
c – Dividende net distribué	2,85	2,65	2,35	2,15	2,15
IV – Personnel					
a – Nombre de salariés ⁽³⁾	32	27	26	24	22
b – Montant de la masse salariale	6 816 112	5 274 254	5 082 809	4 423 827	4 132 978
c – Montant des sommes versées au titre des avantages sociaux (sécurité sociale, œuvres sociales, etc.)	4 816 254	3 449 251	3 522 860	2 964 497	2 432 868

(1) Revenus des immobilisations financières et des actifs circulants; résultats nets sur cessions de valeurs mobilières de placement.

(2) Les provisions s'entendent des dotations nettes de l'exercice, compte tenu des reprises sur les dotations des exercices précédents.

(3) Effectif moyen annuel.

Filiales et participations au 31 décembre 2022

(en milliers d'euros)	Participations à 50% et plus	
	Peugeot Invest Assets 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine	Peugeot 1810 66, avenue Charles-de-Gaulle 92200 Neuilly-sur-Seine
Capital	541 011	1 531 906
Réserves et report à nouveau avant affectation des résultats	604 366	1 028 512
Quote-part de capital en %	100,00	76,50
Valeur comptable des titres détenus		
Valeur brute	916 494	1 271 140
Valeur nette	916 494	1 271 140
Prêts et avances consentis par la société et non encore remboursés	1 231 705	176 813
Montants des cautions et avals donnés par la société	–	–
Chiffre d'affaires hors taxes du dernier exercice	–	–
Bénéfice net ou perte (–) du dernier exercice clos	43 666	119 762
Dividendes encaissés par la société au cours de l'exercice	–	175 788

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société Peugeot Invest relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

L'opinion formulée ci-dessus est cohérente avec le contenu de notre rapport au Comité financier et d'audit.

Fondement de l'opinion

RÉFÉRENTIEL D'AUDIT

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

INDÉPENDANCE

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le Code de commerce et par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes sur la période du 1^{er} janvier 2022 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par l'article 5, paragraphe 1, du règlement (UE) n° 537/2014.

Justification des appréciations

– Points clés de l'audit

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les points clés de l'audit relatifs aux risques d'anomalies significatives qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice, ainsi que les réponses que nous avons apportées face à ces risques.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

- Valorisation des titres de participation non cotés

Notes 1.B, 10 et 11 des comptes annuels.

RISQUE IDENTIFIÉ ET PRINCIPAUX JUGEMENTS

Dans le cadre de son activité d'investissement, le groupe Peugeot Invest détient dans son bilan une part importante de titres. Ces actifs sont inscrits pour leur valeur historique. Ces actifs sont inscrits dans les rubriques Titres de participation et Titres immobilisés de l'activité de portefeuille.

Le Code de commerce prescrit que la valeur d'inventaire de ces actifs doit être régulièrement vérifiée et au moins une fois par exercice.

Les techniques retenues par la direction pour procéder à l'appréciation de la valeur d'inventaire de ces titres, telles que décrites à la note 1.B de l'annexe, comportent une part significative de jugement quant au choix des méthodologies et des paramètres utilisés.

Les titres de participation représentent 2 188 millions d'euros (nets des dépréciations) auxquels sont rattachées 1 409 millions d'euros de créances. 100 % de ces titres sont constitués de titres de participation non cotés.

Nous avons considéré que la valorisation des titres de participation non cotés constituait un point clé de l'audit en raison du caractère significatif des expositions et du recours au jugement dans la détermination de la valeur d'inventaire.

NOTRE APPROCHE D'AUDIT

Nous avons pris connaissance des dispositifs de contrôle interne encadrant à la fois la valorisation et la comptabilisation des titres de participation et notamment des titres non cotés.

Pour ces titres, nous avons procédé à une revue des valorisations antérieures effectuées, afin de nous assurer de la fiabilité du processus mis en place par la société.

Nous avons également évalué le processus mis en place par la société pour identifier les indices de perte éventuelle de valeur et effectué un examen critique des modalités de mise en œuvre des tests de dépréciation en accord avec les principes comptables du Groupe.

Pour apprécier le caractère raisonnable de l'estimation des valeurs d'utilité des titres Peugeot Invest Assets et Peugeot 1810, sur la base des informations qui nous ont été communiquées et de nos diligences en tant qu'auditeurs de ces entités, nos travaux ont consisté principalement à vérifier que l'estimation des valeurs d'utilité de Peugeot Invest Assets et Peugeot 1810, déterminée à travers la valorisation des actifs financiers détenus, est fondée sur une justification appropriée des méthodes d'évaluation et des éléments chiffrés utilisés.

Au-delà de l'appréciation des valeurs d'utilité des titres de participation, nos travaux ont consisté également à apprécier le caractère recouvrable des créances rattachées au regard des analyses effectuées sur les titres de participation.

Enfin, nous avons examiné les informations relatives à la valorisation des titres de participation publiées en annexe.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

INFORMATIONS DONNÉES DANS LE RAPPORT DE GESTION ET DANS LES AUTRES DOCUMENTS SUR LA SITUATION FINANCIÈRE ET LES COMPTES ANNUELS ADRESSÉS AUX ACTIONNAIRES

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Conseil d'administration et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux actionnaires.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de commerce.

INFORMATIONS RELATIVES AU GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE

Nous attestons de l'existence, dans la section du rapport de gestion du Conseil d'administration consacrée au gouvernement d'entreprise, des informations requises par les articles L. 225-37-4, L. 22-10-10 et L. 22-10-9 du Code de commerce.

Concernant les informations fournies en application des dispositions de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce sur les rémunérations et avantages versés aux mandataires sociaux ainsi que sur les engagements consentis en leur faveur, nous avons vérifié leur concordance avec les comptes ou avec les données ayant servi à l'établissement de ces comptes et, le cas échéant, avec les éléments recueillis par votre société auprès des sociétés contrôlant votre société ou contrôlées par elle. Sur la base de ces travaux, nous attestons l'exactitude et la sincérité de ces informations.

AUTRES INFORMATIONS

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle et à l'identité des détenteurs du capital ou des droits de vote vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Autres vérifications ou informations prévues par les textes légaux et réglementaires

FORMAT DE PRÉSENTATION DES COMPTES ANNUELS DESTINÉS À ÊTRE INCLUS DANS LE RAPPORT FINANCIER ANNUEL

Nous avons également procédé, conformément à la norme d'exercice professionnel sur les diligences du Commissaire aux comptes relatives aux comptes annuels et consolidés présentés selon le format d'information électronique unique européen, à la vérification du respect de ce format défini par le règlement européen délégué n° 2019/815 du 17 décembre 2018 dans la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel mentionné au I de l'article L. 451-1-2 du Code monétaire et financier, établis sous la responsabilité du directeur général.

Sur la base de nos travaux, nous concluons que la présentation des comptes annuels destinés à être inclus dans le rapport financier annuel respecte, dans tous ses aspects significatifs, le format d'information électronique unique européen.

Il ne nous appartient pas de vérifier que les comptes annuels qui seront effectivement inclus par votre société dans le rapport financier annuel déposé auprès de l'AMF correspondent à ceux sur lesquels nous avons réalisé nos travaux.

DÉSIGNATION DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Nous avons été nommés Commissaires aux comptes de la société Peugeot Invest par l'Assemblée générale du 9 juin 2011 pour le cabinet Mazars et du 7 juin 2000 pour le cabinet SEC3.

Au 31 décembre 2021, le cabinet Mazars était dans la 12^e année de sa mission sans interruption et le cabinet SEC3 dans la 23^e année.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Il incombe au Comité financier et d'audit de suivre le processus d'élaboration de l'information financière et de suivre l'efficacité des systèmes de contrôle interne et de gestion des risques, ainsi que le cas échéant de l'audit interne, en ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'administration.

Responsabilités des Commissaires aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

OBJECTIF ET DÉMARCHE D'AUDIT

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de la société à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier;
- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

RAPPORT AU COMITÉ FINANCIER D'AUDIT

Nous remettons un rapport au Comité financier et d'audit qui présente notamment l'étendue des travaux d'audit et le programme de travail mis en œuvre, ainsi que les conclusions découlant de nos travaux. Nous portons également à sa connaissance, le cas échéant, les faiblesses significatives du contrôle interne que nous avons identifiées pour ce qui concerne les procédures relatives à l'élaboration et au traitement de l'information comptable et financière.

Parmi les éléments communiqués dans le rapport au Comité financier et d'audit figurent les risques d'anomalies significatives, que nous jugeons avoir été les plus importants pour l'audit des comptes annuels de l'exercice et qui constituent de ce fait les points clés de l'audit, qu'il nous appartient de décrire dans le présent rapport.

Nous fournissons également au Comité financier et d'audit la déclaration prévue par l'article 6 du règlement (UE) n° 537-2014 confirmant notre indépendance, au sens des règles applicables en France telles qu'elles sont fixées notamment par les articles L. 822-10 à L. 822-14 du Code de commerce et dans le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux comptes. Le cas échéant, nous nous entretenons avec le Comité financier et d'audit des risques pesant sur notre indépendance et des mesures de sauvegarde appliquées.

*Fait à Paris La Défense et à Vincennes,
le 13 avril 2023*

Les Commissaires aux comptes

MAZARS
Virginie CHAUVIN

SEC3
Jean-Philippe HOREN



6

**Assemblée générale
ordinaire et extraordinaire
du 12 mai 2023**



6.1	Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes	248
6.2	Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital	250
6.3	Participation aux Assemblées générales	252
6.4	Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2023	252

6.1 Rapports spéciaux des Commissaires aux comptes

Rapport spécial des Commissaires aux comptes

sur les conventions et engagements réglementés

Assemblée générale d'approbation des comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022

À l'Assemblée générale de la société Peugeot Invest,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société, nous vous présentons notre rapport sur les conventions et engagements réglementés.

Il nous appartient de vous communiquer, sur la base des informations qui nous ont été données, les caractéristiques, les modalités essentielles ainsi que les motifs justifiant de l'intérêt pour la société des conventions et engagements dont nous avons été avisés ou que nous aurions découverts à l'occasion de notre mission, sans avoir à nous prononcer sur leur utilité et leur bien-fondé ni à rechercher l'existence d'autres conventions et engagements. Il vous appartient, selon les termes de l'article R.225-31 du Code de commerce, d'apprécier l'intérêt qui s'attachait à la conclusion de ces conventions et engagements en vue de leur approbation.

Par ailleurs, il nous appartient, le cas échéant, de vous communiquer les informations prévues à l'article R.225-31 du Code de commerce relatives à l'exécution, au cours de l'exercice écoulé, des conventions et engagements déjà approuvés par l'assemblée générale.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences ont consisté à vérifier la concordance des informations qui nous ont été données avec les documents de base dont elles sont issues.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS SOUMIS À L'APPROBATION DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS AUTORISÉS ET CONCLUS AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

Nous vous informons qu'il ne nous a été donné avis d'aucune convention autorisée et conclue au cours de l'exercice écoulé à soumettre à l'approbation de l'assemblée générale en application des dispositions de l'article L.225-40 du Code de commerce.

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS DÉJÀ APPROUVÉS PAR L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE

CONVENTIONS ET ENGAGEMENTS APPROUVÉS AU COURS D'EXERCICES ANTÉRIEURS DONT L'EXÉCUTION S'EST POURSUIVIE AU COURS DE L'EXERCICE ÉCOULÉ

En application de l'article R.225-30 du Code de commerce, nous avons été informés que l'exécution des conventions et engagements suivants, déjà approuvés par l'assemblée générale au cours d'exercices antérieurs, s'est poursuivie au cours de l'exercice écoulé.

CONVENTION AVEC UN ACTIONNAIRE DISPOSANT D'UNE FRACTION DES DROITS DE VOTE SUPÉRIEURE À 10% ET ENTRE DES SOCIÉTÉS AYANT DES DIRIGEANTS COMMUNS

Licence de marques entre Peugeot Invest et Établissements Peugeot Frères,

Votre Conseil d'administration du 13 décembre 2021 a autorisé la signature d'une convention de licence de marques portant sur l'utilisation du nom et du logo « Peugeot Invest » entre votre société, en qualité de licencié, et Établissements Peugeot Frères, son actionnaire majoritaire, en qualité de titulaire des marques.

La convention a été conclue en date du 21 décembre 2021.

La conclusion de ce contrat de licence permet à votre société d'acquérir un droit sur le nom « Peugeot Invest » conféré par Établissements Peugeot Frères tant en France qu'à l'étranger et sécurise l'usage de ce nom par la Société dans son activité vis-à-vis des tiers.

En contrepartie de la licence, votre Société verse à Établissements Peugeot Frères une redevance annuelle de 3 % des dividendes perçus par Peugeot Invest au titre de ses participations, à l'exclusion de sa participation dans la société Peugeot 1810. L'assiette et le taux de redevance ont été définis sur la base des conclusions d'un rapport établi par un expert indépendant.

La charge constatée sur l'exercice s'élève à 1 313 121 €.

Convention de prêt intragroupe au profit de la société Peugeot 1810

Votre Conseil d'administration du 5 novembre 2020 a autorisé la signature d'une convention de prêt intragroupe entre votre société Peugeot Invest, en qualité de prêteur, et la société Peugeot 1810 (filiale détenue à 76,5 % par Peugeot Invest), en qualité d'emprunteur.

La convention a été conclue en date du 19 novembre 2020.

Ce prêt a permis de financer l'acquisition de titres Peugeot SA dans le cadre du dénouement d'une opération d'equity swap, opération présentant de forts enjeux stratégiques dans le contexte de la fusion entre Peugeot SA et Fiat Chrysler Automobiles.

Les modalités financières de la convention de prêt sont les suivantes :

- montant du prêt : 174 420 000 € ;
- intérêts : taux Euribor 3 mois majoré d'une marge de 1,03 % par an, reflétant les conditions financières dans lesquelles Peugeot Invest s'est elle-même vue prêter la somme qu'elle avance à Peugeot 1810. Le produit comptabilisé sur l'exercice s'élève à 2 393 362 € ;
- échéance : prêt remboursable en intégralité au 31 juillet 2025, avec possibilité de remboursements anticipés d'un montant minimal de 5 000 000 €.

Fait à Paris La Défense et à Vincennes, le 13 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

Rapport des Commissaires aux comptes sur la réduction de capital

Assemblée générale du 12 mai 2023

Résolution n° 16

Aux Actionnaires,

En notre qualité de commissaires aux comptes de votre société et en exécution de la mission prévue à l'article L.225-209 du Code de commerce en cas de réduction du capital par annulation d'actions achetées, nous avons établi le présent rapport destiné à vous faire connaître notre appréciation sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Votre Conseil d'administration vous propose de lui déléguer, pour une durée de 26 mois à compter du jour de la présente assemblée, tous pouvoirs pour annuler, dans la limite de 10 % de son capital, par périodes de 24 mois, les actions achetées au titre de la mise en œuvre d'une autorisation d'achat par votre société de ses propres actions dans le cadre des dispositions de l'article précité.

Nous avons mis en œuvre les diligences que nous avons estimé nécessaires au regard de la doctrine professionnelle de la Compagnie nationale des commissaires aux comptes relative à cette mission. Ces diligences conduisent à examiner si les causes et conditions de la réduction du capital envisagée, qui n'est pas de nature à porter atteinte à l'égalité des actionnaires, sont régulières.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur les causes et conditions de la réduction du capital envisagée.

Fait à Paris La Défense et à Vincennes, le 13 avril 2023

Les Commissaires aux comptes

MAZARS	SEC3
Virginie CHAUVIN	Jean-Philippe HOREN

6.2 Tableau récapitulatif des délégations en cours de validité accordées par l'Assemblée générale au Conseil d'administration au titre des augmentations de capital

Le tableau ci-dessous résume les différentes autorisations en cours de validité qui ont été approuvées par les actionnaires lors de l'Assemblée générale mixte ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2022.

AG/ Résolution	Objet	Durée/ Échéance	Plafond	Utilisation faite
AG 2022 18 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions.	18 mois 11/11/2023	Dans la limite de 10 % du capital de la société.	Utilisation partielle dans le cadre d'un contrat de liquidité ⁽¹⁾ .
AG 2022 19 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres.	26 mois 11/07/2024	Dans la limite de 10 % du capital de la société.	Aucune.
AG 2022 20 ^e	Autorisation à l'effet de procéder à l'attribution gratuite d'actions à émettre, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, ou d'actions existantes au profit des salariés et/ou de dirigeants mandataires sociaux de la société et des entités liées sous conditions de performance.	38 mois 11/07/2025	Dans la limite de 3 % du capital de la société et pour un maximum de 20 % au bénéfice des dirigeants mandataires sociaux.	Utilisation partielle pour le plan d'attribution d'actions gratuites 2022 et 2023 ⁽²⁾ .
AG 2022 21 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le capital par incorporation de réserves ou de primes.	26 mois 11/07/2024	10 000 000 €.	Aucune.
AG 2022 22 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec maintien du droit préférentiel de souscription.	26 mois 11/07/2024	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 €. Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €.	Aucune.
AG 2022 23 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires dans le cadre d'une offre au public, avec droit de priorité.	26 mois 11/07/2024	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 €. Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €.	Aucune.
AG 2022 24 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société, avec suppression du droit préférentiel de souscription au profit d'investisseurs qualifiés ou d'un cercle restreint d'investisseurs.	26 mois 11/07/2024	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 € (mais dans la limite de 20 % du capital par an). Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €.	Aucune.

(1) Au cours de l'exercice 2022, Oddo Corporate Finance a, pour le compte de Peugeot Invest et dans le cadre d'un contrat de liquidité en vue de l'animation du marché, acheté 78 887 actions au titre de la 16^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2021 puis de la 18^e résolution de l'Assemblée générale du 12 mai 2022.

(2) Le Conseil du 21 mars 2023 a procédé à l'attribution gratuite de 62 413 actions de performance au titre de cette résolution (0,25 % du capital de la société).

AG 2022 25 ^e	Autorisation à l'effet, en cas d'émission d'actions ordinaires, et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou donnant droit à l'attribution de titres de créances, et/ou des valeurs mobilières donnant accès à des titres de capital à émettre de la société avec suppression du droit préférentiel de souscription des actionnaires, de fixer le prix d'émission selon des modalités fixées par l'Assemblée générale dans la limite de 10 % du capital de la société.	26 mois 11/07/2024	Dans la limite de 10% du capital par période de 12 mois et s'impute sur le plafond fixé par la 30 ^e résolution.	Aucune.
AG 2022 26 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'augmenter le nombre de titres à émettre en cas d'augmentation de capital avec maintien ou suppression du droit préférentiel de souscription dans le cadre d'options de surallocation en cas de souscriptions excédant le nombre de titres proposés.	26 mois 11/07/2024	N/A	Aucune.
AG 2022 27 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital de la société ou donnant droit à l'attribution de titres de créances en rémunération d'apports en nature de titres de capital ou de valeurs mobilières donnant accès au capital.	26 mois 11/07/2024	Dans la limite de 10% du capital de la société et s'impute sur les plafonds visés par la 30 ^e résolution.	Aucune.
AG 2022 28 ^e	Délégation de compétence à l'effet d'émettre des actions et/ou des titres de capital donnant accès à d'autres titres de capital ou à l'attribution de titres de créances en rémunération de titres apportés à toute offre publique d'échange initiée par la société.	26 mois 11/07/2024	Émissions d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 €. Émissions de titres de créances donnant accès à des titres de capital : 200 000 000 €.	Aucune.
AG 2022 29 ^e	Délégation de compétence à l'effet de procéder à une augmentation de capital réservée aux adhérents de plans d'épargne d'entreprise du Groupe.	26 mois 11/07/2024	500 000 €.	Aucune.
AG 2022 30 ^e	Fixation d'un plafond général des délégations de compétence.	26 mois 11/07/2024	Émission d'actions ou de valeurs mobilières donnant accès au capital : 10 000 000 €. Émissions de valeurs mobilières représentatives de titres de créances : 200 000 000 €.	Aucune.

6.3 Participation aux Assemblées générales

L'article 14 des statuts définit les modalités de participation des actionnaires aux Assemblées générales, notamment les conditions d'attribution d'un droit de vote double aux actions détenues sous la forme nominative.

6.4 Propositions de résolutions à l'Assemblée générale ordinaire et extraordinaire du 12 mai 2023

Décisions ordinaires

PREMIÈRE RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes sociaux de l'exercice 2022

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport général des Commissaires aux comptes, approuve les comptes sociaux de l'exercice 2022, tels qu'ils lui sont présentés, ainsi que les opérations traduites dans les comptes ou résumées dans ces rapports faisant apparaître un bénéfice de 191 815 151,01 €.

L'Assemblée générale constate qu'aucune dépense ou charge visée à l'article 39-4 du Code général des impôts n'a été exposée au cours de l'exercice.

DEUXIÈME RÉOLUTION

Affectation du résultat de l'exercice 2022

L'Assemblée générale constate que le bénéfice distribuable, constitué par le bénéfice net de l'exercice d'un montant de 191 815 151,01 € et augmenté du montant des réserves distribuables de 2 323 000 000 € et du report à nouveau de 1 217 111,63 €, s'élève à 2 516 032 262,64 €.

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, sur proposition du Conseil d'administration, décide d'affecter le bénéfice distribuable :

- aux actions pour 71 029 378,65 € ;
- au poste « Autres réserves » pour 2 444 500 000,00 € ;
- au poste « Report à nouveau » pour 502 883,99 €.

Ce montant tient compte du nombre d'actions composant le capital au 21 mars 2023 et sera ajusté en fonction du nombre d'actions émises à la date de paiement du dividende. L'Assemblée générale fixe en conséquence le dividende pour cet exercice à 2,85 € par action. L'Assemblée générale décide que ce dividende sera mis en paiement le 22 mai 2023. La part du bénéfice distribuable correspondant aux actions autodétenues sera affectée au compte « Report à nouveau ».

Ce dividende, lorsqu'il est versé à des actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, est soumis en principe à un prélèvement forfaitaire unique au taux global de 30 % incluant (i) l'impôt sur le revenu au taux forfaitaire de 12,8 % et (ii) les prélèvements sociaux (CSG-CRDS) au taux de 17,2 %. Les actionnaires, personnes physiques fiscalement domiciliées en France, pourront toutefois opter pour l'assujettissement de ce dividende au barème progressif de l'impôt sur le revenu. En cas d'option en ce sens, ce dividende est éligible à l'abattement de 40 % bénéficiant aux personnes physiques fiscalement domiciliées en France, prévu au 2° du 3 de l'article 158 du Code général des impôts. L'option pour l'application du barème progressif de l'impôt sur le revenu est annuelle, expresse, irrévocable et globale. Elle s'applique de ce fait à l'ensemble des revenus, gains nets, profits et créances entrant dans le champ d'application du prélèvement forfaitaire unique au titre d'une année donnée.

Conformément à l'article 243 bis du Code général des impôts, il est rappelé que les dividendes distribués au titre des trois précédents exercices ont été les suivants :

TABLEAU DES DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES
DES TROIS DERNIERS EXERCICES

	Dividende exercice 2021 décidé par l'AG 2022	Dividende exercice 2020 décidé par l'AG 2021	Dividende exercice 2019 décidé par l'AG 2020
Nombre d'actions	24 922 589	24 922 589	24 922 589
Nominal des actions	1,00 €	1,00 €	1,00 €
Par action : dividende distribué	2,65 €	2,35 €	2,15 €

TROISIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation des comptes consolidés de l'exercice 2022

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise des comptes consolidés,

du rapport de gestion du Conseil d'administration sur l'exercice écoulé et du rapport sur les comptes consolidés des Commissaires aux comptes, approuve les comptes consolidés de l'exercice 2022 tels qu'ils lui sont présentés ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

QUATRIÈME RÉSOLUTION

Examen et approbation des conventions visées à l'article L. 225-38 du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport spécial des Commissaires aux comptes sur les conventions visées aux articles L. 225-38 et suivants du Code de commerce, approuve ledit rapport qui ne mentionne aucune convention nouvellement conclue au cours de l'exercice 2022.

CINQUIÈME RÉSOLUTION

Ratification de la cooptation de M. Michel Giannuzzi en qualité d'administrateur

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, ratifie la cooptation, faite à titre provisoire par le Conseil d'administration, de M. Michel Giannuzzi en qualité d'administrateur en remplacement de M. Thibault de Tersant, démissionnaire, pour la durée du mandat de ce dernier restant à courir, soit jusqu'à l'Assemblée générale ordinaire de 2025 appelée à statuer sur les comptes de l'exercice 2024.

SIXIÈME RÉSOLUTION

Examen et approbation des informations relatives à la rémunération des mandataires sociaux visées au I de l'article L. 22-10-9 du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, I du Code de commerce, les informations mentionnées à l'article L. 22-10-9, I du Code de commerce au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022, telles qu'elles figurent dans le Document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

SEPTIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à M. Robert Peugeot au titre de son mandat de président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-34, II du Code de commerce, les informations visées à l'article L. 22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Robert Peugeot au titre de son mandat de président du Conseil d'administration, tels que décrits dans le Document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

HUITIÈME RÉSOLUTION

Approbation des éléments composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 à M. Bertrand Finet au titre de son mandat de directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce, approuve, en application de l'article L. 22-10-9, II du Code de commerce, les informations visées à l'article L. 22-10-9 I dudit Code ainsi que les éléments fixes, variables et exceptionnels composant la rémunération totale et les avantages de toute nature versés au cours de ou attribués au titre de l'exercice clos le 31 décembre 2022 ou attribués au titre de ce même exercice à M. Bertrand Finet au titre de son mandat de directeur général, tels que décrits dans le Document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

NEUVIÈME RÉSOLUTION

Fixation du montant annuel de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil

d'administration, décide de fixer à 1 400 000 € le montant annuel maximum de la rémunération allouée aux membres du Conseil d'administration pour l'exercice en cours et chacun des exercices ultérieurs, et ce jusqu'à nouvelle décision de l'Assemblée générale.

DIXIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation de la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération des membres du Conseil d'administration pour l'exercice 2023 telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

ONZIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation de la politique de rémunération de M. Robert Peugeot pour l'exercice 2023 au titre de son mandat de président du Conseil d'administration

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération de M. Robert Peugeot pour l'exercice 2023 au titre de son mandat de président du Conseil d'administration, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

DOUZIÈME RÉOLUTION

Examen et approbation de la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2023 au titre de son mandat de directeur général

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration sur le gouvernement d'entreprise établi en application de l'article L. 225-37 du Code de commerce décrivant les éléments de la politique de rémunération des mandataires sociaux, approuve, en application de

l'article L. 22-10-8, II du Code de commerce, la politique de rémunération de M. Bertrand Finet pour l'exercice 2023 au titre de son mandat de directeur général, telle que présentée dans le Document d'enregistrement universel 2022 au chapitre 2, « Gouvernement d'entreprise », section 2.10.

TREIZIÈME RÉOLUTION

Nomination du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de nommer, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice 2028, la société Grant Thornton, 29, rue du Pont, 92200 Neuilly-sur-Seine, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire, en remplacement de la société Mazars dont le mandat arrive à l'échéance à l'issue de la présente Assemblée générale.

La société Grant Thornton a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées, et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

QUATORZIÈME RÉOLUTION

Renouvellement du mandat d'un Commissaire aux comptes titulaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de renouveler, pour une durée de six exercices, soit jusqu'à l'issue de l'Assemblée générale ordinaire qui statuera en 2029 sur les comptes de l'exercice 2028, la société SEC 3, 30, avenue du Petit-Parc, 94300 Vincennes, en qualité de Commissaire aux comptes titulaire.

La société SEC 3 a déclaré par avance accepter ces fonctions si elles venaient à lui être confiées, et remplir toutes les conditions requises pour les exercer.

QUINZIÈME RÉOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 18 mois, à l'effet de procéder à l'achat par la société de ses propres actions pour un prix maximum de 180 € par action, soit un prix global maximum de 448 606 440 €

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales ordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions des articles L. 22-10-62 et suivants du Code de commerce et du règlement européen

n° 596/2014 du 16 avril 2014, à faire acheter par la société ses propres actions.

Cette autorisation est donnée pour permettre si besoin est :

- l'animation du marché ou la liquidité de l'action par un prestataire de services d'investissement au travers d'un contrat de liquidité satisfaisant aux critères d'acceptabilité définis par l'Autorité des marchés financiers et conforme à la charte de déontologie de l'Amafi reconnue par l'Autorité des marchés financiers;
- l'attribution ou la cession d'actions à des salariés et/ou des mandataires sociaux (dans les conditions et selon les modalités prévues par la loi) notamment dans le cadre d'un régime d'options d'achat d'actions, de celui d'attributions gratuites d'actions ou de celui d'un plan d'épargne d'entreprise;
- l'attribution d'actions de la société par remise d'actions à l'occasion de l'exercice de droits attachés à des valeurs mobilières donnant droit par remboursement, conversion, échange, présentation d'un bon ou de toute autre manière à l'attribution d'actions de la société;
- l'annulation éventuelle des actions acquises, sous réserve de l'adoption de la 16^e résolution à caractère extraordinaire figurant à l'ordre du jour de l'Assemblée générale de ce jour;
- plus généralement, la réalisation de toute opération admise ou qui viendrait à être autorisée par la réglementation en vigueur, notamment si elle s'inscrit dans le cadre d'une pratique de marché qui viendrait à être admise par l'Autorité des marchés financiers.

Les opérations d'acquisition, de cession ou de transfert ci-dessus décrites pourront être effectuées par tout moyen compatible avec la loi et la réglementation en vigueur, y compris dans le cadre de transactions négociées.

Ces opérations pourront intervenir à tout moment, y compris en période d'offre publique ou de pré-offre sur les titres de la société, dans le respect de l'article 231-40 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers ou en période de pré-offre, d'offre publique d'achat ou d'offre publique d'échange ou d'offre publique mixte d'achat et d'échange, initiée par la société dans les conditions légales et réglementaires en vigueur et dans le respect notamment des dispositions de l'article 231-41 du Règlement général de l'Autorité des marchés financiers.

L'Assemblée générale fixe le nombre maximum d'actions pouvant être acquises au titre de la présente résolution à 10 % du capital de la société à la date de la présente Assemblée ce qui correspond à 2 492 258 actions de

1 € de valeur nominale, étant précisé que dans le cadre de l'utilisation de la présente autorisation, le nombre d'actions autodétenues devra être pris en considération afin que la société reste en permanence dans la limite d'un nombre d'actions autodétenues au maximum égal à 10 % du capital social.

L'Assemblée générale décide que le montant total consacré à ces acquisitions ne pourra pas dépasser 448 606 440 € et décide que le prix maximum d'achat ne pourra excéder 180 € par action, étant précisé que la société ne pourra pas acheter des actions à un prix supérieur à la plus élevée des deux valeurs suivantes : le dernier cours coté résultat de l'exécution d'une transaction à laquelle la société n'aura pas été partie prenante, ou l'offre d'achat indépendante en cours la plus élevée sur la plate-forme de négociation où l'achat aura été effectué.

En cas d'augmentation de capital par incorporation au capital de primes, réserves, bénéfices ou autres sous forme d'attribution d'actions gratuites durant la durée de validité de la présente autorisation ainsi qu'en cas de division ou de regroupement des actions, l'Assemblée générale délègue au Conseil d'administration le pouvoir d'ajuster s'il y a lieu le prix unitaire maximum ci-dessus visé afin de tenir compte de l'incidence de ces opérations sur la valeur de l'action.

L'Assemblée générale confère au Conseil d'administration, avec faculté de délégation dans les conditions prévues par la loi, tous les pouvoirs nécessaires à l'effet :

- de décider la mise en œuvre de la présente autorisation;
- de fixer les conditions et modalités suivant lesquelles sera assurée, s'il y a lieu, la préservation des droits des porteurs de valeurs mobilières donnant accès au capital, d'options de souscription ou d'achat d'actions, ou de droits d'attribution d'actions de performance en conformité avec les dispositions légales, réglementaires ou contractuelles;
- de passer tous ordres de Bourse, conclure tous accords en vue, notamment, de la tenue des registres d'achats et de ventes d'actions, conformément à la réglementation en vigueur;
- d'effectuer toutes déclarations et de remplir toutes autres formalités et, de manière générale, faire ce qui sera nécessaire.

Le Conseil d'administration informera les actionnaires réunis en Assemblée générale ordinaire annuelle de toutes les opérations réalisées en application de la présente résolution.

La présente autorisation est consentie pour une durée de 18 mois à compter du jour de la présente Assemblée. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

Décisions extraordinaires

SEIZIÈME RÉSOLUTION

Autorisation à consentir au Conseil d'administration, pour une durée de 26 mois, à l'effet de procéder à l'annulation d'actions détenues par la société par suite de rachat de ses propres titres

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration et du rapport spécial des Commissaires aux comptes, autorise le Conseil d'administration, conformément aux dispositions de l'article L.22-10-62 du Code de commerce à annuler, sur ses seules décisions, en une ou plusieurs fois, tout ou partie des actions de la société que cette dernière détient ou détiendrait dans le cadre de l'article L. 22-10-62 susvisé et à réduire le capital social du montant nominal global des actions ainsi annulées, dans la limite, par périodes de 24 mois, de 10% du capital à la date de la présente Assemblée.

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au Conseil d'administration à l'effet de réaliser la ou les réductions de capital, imputer la différence entre le prix de rachat des actions annulées et leur valeur nominale sur tous postes de capitaux propres disponibles, procéder aux modifications consécutives des statuts, réaffecter la fraction de la réserve légale devenue disponible en conséquence de la réduction de capital, ainsi qu'effectuer toutes les déclarations auprès de l'Autorité des marchés financiers, remplir toutes autres formalités et, d'une manière générale, faire tout ce qui sera nécessaire.

La présente autorisation est donnée pour une période de 26 mois à compter de ce jour. Elle prive d'effet à compter de ce jour, à hauteur de la partie non utilisée, toute autorisation antérieure ayant le même objet.

DIX-SEPTIÈME RÉSOLUTION

Modification statutaire à l'effet de porter de 10 à 100 le nombre minimum d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de porter le nombre minimum d'actions dont chaque administrateur doit être propriétaire pendant la durée de son mandat de dix actions au moins à cent actions au moins.

En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 9 (Administration) des statuts de la société afin de modifier le deuxième paragraphe :

« Article 9. Administration.

La société est administrée par un Conseil d'administration de 3 à 14 membres, sous réserve de l'exception prévue par la loi en cas de fusion.

Pendant la durée de son mandat, chaque administrateur doit être propriétaire de cent actions au moins.

Les administrateurs sont nommés pour quatre ans.

Le nombre des administrateurs personnes physiques et représentants permanents des personnes morales ayant dépassé l'âge de 75 ans ne pourra être supérieur au tiers des administrateurs en fonction, ce dépassement s'appréciant et prenant effet lors de chaque assemblée générale ordinaire annuelle.

En cas de dépassement de cette limitation et à défaut de démission volontaire suffisant d'administrateurs de plus de 75 ans, le ou les administrateurs les plus âgés seront réputés démissionnaires à l'issue de l'assemblée générale ordinaire annuelle susvisée, dans la mesure nécessaire pour respecter la limitation du tiers.

Toutefois, si l'administrateur le plus âgé a exercé les fonctions de président ou de directeur général, il sera maintenu en fonction et le ou les administrateurs les plus âgés après lui seront réputés démissionnaires.

Aucun renouvellement de mandat ne peut avoir lieu pour un administrateur âgé de plus de 75 ans à la date de l'assemblée; de même, les personnes morales, dont le mandat d'administrateur est renouvelé, ne pourront se faire représenter par une personne âgée de plus de 75 ans au jour du renouvellement. »

DIX-HUITIÈME RÉSOLUTION

Modifications statutaires à l'effet de mettre en harmonie les statuts avec les dispositions en vigueur du Code de commerce

L'Assemblée générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les Assemblées générales extraordinaires, connaissance prise du rapport du Conseil d'administration, décide de mettre en harmonie les statuts avec certaines modifications récentes du Code de commerce, eu égard à des évolutions législatives en droit des sociétés, en ajoutant ou en modifiant les stipulations suivantes des statuts :

- possibilité pour le Conseil d'administration de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite;
- précision que le Conseil d'administration exerce ses missions conformément à l'intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux.

En conséquence, l'Assemblée générale décide de modifier ainsi qu'il suit l'article 10 (Pouvoirs du Conseil) afin de modifier le premier paragraphe pour préciser que le Conseil d'administration exerce ses missions conformément à l'intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux, et d'ajouter un paragraphe permettant au Conseil d'administration de prendre certaines décisions par voie de consultation écrite :

« Article 10. Pouvoirs du Conseil.

Le Conseil d'administration détermine les orientations de l'activité de la société et veille à leur mise en œuvre, conformément à son intérêt social, en prenant en considération les enjeux sociaux et environnementaux de son activité. Sous réserve des pouvoirs expressément attribués aux assemblées d'actionnaires et dans la limite de l'objet social, le Conseil se saisit de toute question intéressant la bonne marche de la société et règle par ses délibérations les affaires qui la concernent.

Les décisions relevant des attributions propres du Conseil d'administration prévues par la réglementation peuvent être prises par consultation écrite des administrateurs à l'initiative du Président qui établit, dans ce cas, un procès-verbal de la consultation écrite, inscrit sur le registre des délibérations du Conseil et signé par lui.

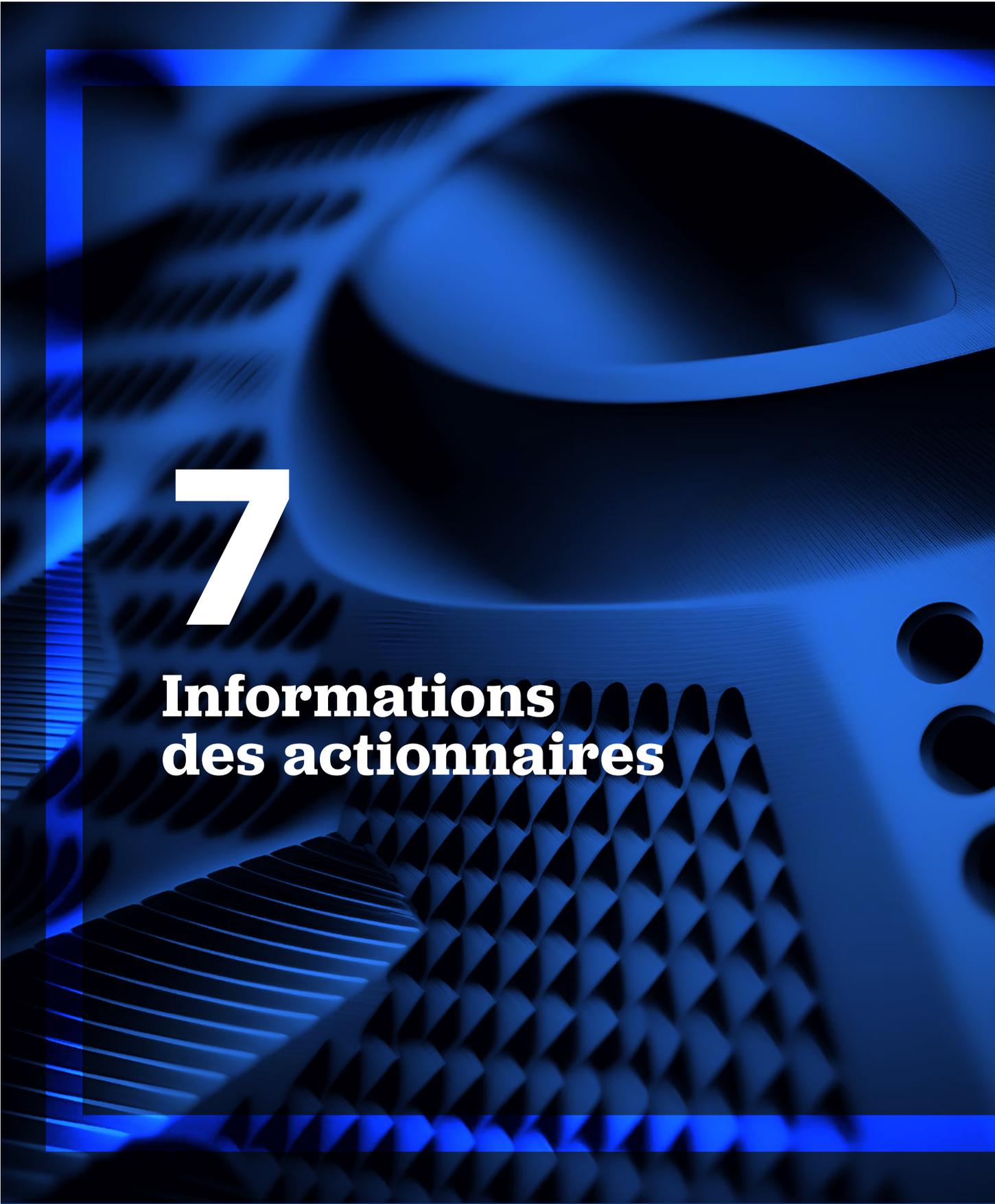
Dans les rapports avec les tiers, la Société est engagée même par les actes du Conseil d'administration qui ne relèvent pas de l'objet social, à moins qu'elle ne prouve que le tiers savait que l'acte dépassait cet objet ou qu'il ne pouvait l'ignorer compte tenu des circonstances, étant exclu que la seule publication des statuts suffise à constituer cette preuve.

Le Conseil procède aux contrôles et vérifications qu'il juge opportuns. Chaque administrateur reçoit toutes les informations nécessaires à l'accomplissement de sa mission et peut se faire communiquer tous les documents qu'il estime utiles. »

DIX-NEUVIÈME RÉSOLUTION

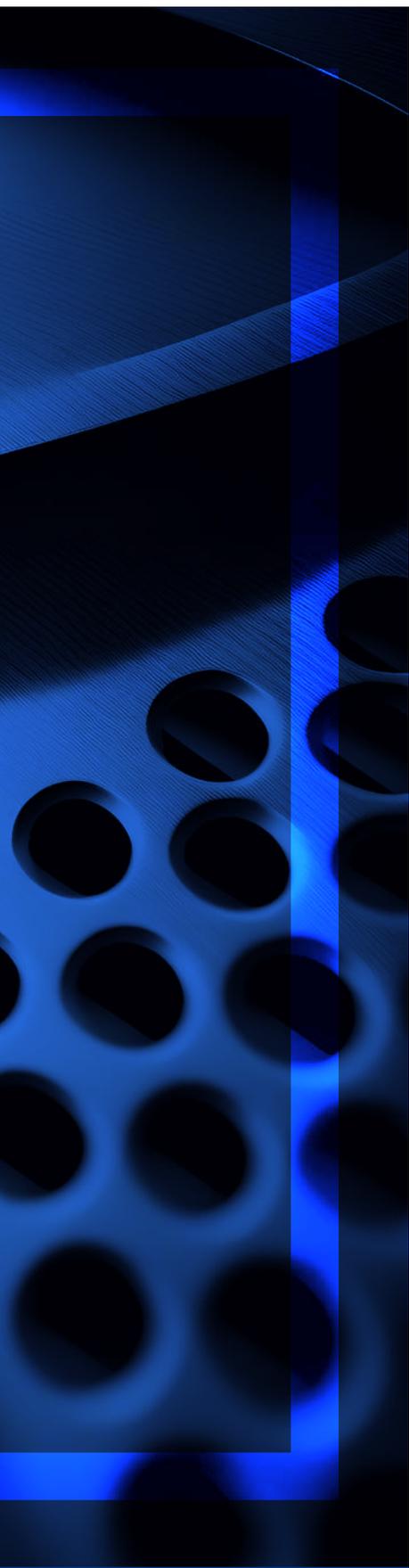
Pouvoir pour formalités

L'Assemblée générale donne tous pouvoirs au porteur d'un original d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal des présentes pour effectuer les formalités légales ou administratives et faire tous dépôts et publicités prévus par la législation en vigueur.



7

Informations des actionnaires



7.1	Informations des actionnaires	260
7.2	Responsable du Document d'enregistrement universel	260
7.3	Responsable du contrôle des comptes	260
7.4	Table de concordance du Document d'enregistrement universel	261
7.5	Table de concordance du rapport financier annuel	263

7.1 Informations des actionnaires

Documents sociaux

Les documents relatifs à la société, en particulier ses statuts, comptes et rapports présentés à ses assemblées par le Conseil d'administration ou les Commissaires aux comptes, peuvent être consultés au siège social auprès de :

Mme Sophie Vernier-Reiffers
Secrétaire général
Tél. : 01 84 13 87 55
Fax : 01 47 38 13 42
E-mail : sophie.vernier@peugeot-invest.com

Information financière

Les investisseurs et les actionnaires qui souhaitent s'informer sur la société peuvent contacter :

M. Sébastien Coquard
Directeur général adjoint
Tél. : 01 84 13 87 25
Fax : 01 47 38 13 42
E-mail : sebastien.coquard@peugeot-invest.com

Par ailleurs, toutes les actualités financières et tous les documents d'information publiés par Peugeot Invest sont accessibles sur le site Internet de la société (www.peugeot-invest.com).

7.2 Responsable du Document d'enregistrement universel

Responsable du Document d'enregistrement universel

M. Bertrand Finet, directeur général

Déclaration du responsable du Document d'enregistrement universel

J'atteste que les informations contenues dans le présent Document d'enregistrement universel sont, à ma connaissance, conformes à la réalité et ne comportent pas d'omission de nature à en altérer la portée.

J'atteste, à ma connaissance, que les comptes sont établis conformément aux normes comptables applicables et donnent une image fidèle du patrimoine, de la situation financière et du résultat de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation, et que les informations qui relèvent du rapport de gestion présentent un tableau fidèle de l'évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société et de l'ensemble des entreprises comprises dans la consolidation ainsi qu'une description des principaux risques et incertitudes auxquels elles sont confrontées.

Bertrand Finet
Directeur général

7.3 Responsable du contrôle des comptes

Commissaires aux comptes titulaires

MAZARS

61, rue Henri-Regnault, 92075 Paris-La Défense Cedex
Représenté par Virginie Chauvin

Date de première nomination :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 9 juin 2011 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2010.

Date du dernier renouvellement :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2017 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de fin de mandat :

Assemblée générale ordinaire annuelle statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

SEC3

30, avenue du Petit Parc, 94300 Vincennes
Représenté par Jean-Philippe Horen

Date de première nomination :

7 juin 2000.

Date du dernier renouvellement :

Assemblée générale ordinaire annuelle du 11 mai 2017 statuant sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2016.

Date de fin de mandat :

Assemblée générale ordinaire annuelle statuant en 2023 sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2022.

7.4 Table de concordance du Document d'enregistrement universel

La table de concordance suivante permet d'identifier les principales rubriques requises par le règlement délégué (UE) 2019/980 du 14 mars 2019 complétant les dispositions du règlement (UE) 2017/1129 du 14 juin 2017.

Chapitres	Rubriques de l'annexe 1 du règlement délégué (UE) 2019/980	Sections
1.	Personnes responsables, informations provenant de tiers, rapports d'experts et approbation de l'autorité compétente	7.2
2.	Contrôleurs légaux des comptes	7.3
3.	Facteurs de risque	4.5
4.	Informations concernant l'émetteur	3.2
5.	Aperçu des activités	
5.1.	Principales activités	1.3, 1.11 et 4.1
5.2.	Principaux marchés	1.3 et 1.11
5.3.	Événements importants dans le développement des activités	4.1
5.4.	Stratégie et objectifs	1.3
5.5.	Dépendance éventuelle à l'égard de brevets ou de licences, de contrats industriels, commerciaux ou financiers ou de nouveaux procédés de fabrication	4.6
5.6.	Éléments sur lesquels serait fondée toute déclaration de Peugeot Invest concernant sa position concurrentielle	N/A
5.7.	Investissements	1.2, 1.6, 1.8, 1.11, 4.1 et 4.3
6.	Structure organisationnelle	
6.1.	Description du groupe	1.8
6.2.	Liste des filiales	1.8 et 1.11
7.	Examen de la situation financière et du résultat	
7.1.	Situation financière	4.2 et 4.6
7.2.	Résultat d'exploitation	4.2 et 4.6
8.	Trésorerie et capitaux	
8.1.	Informations sur les capitaux	5.1 (p. 166 et note 20 p. 191) et 5.2 (note 14 p. 236)
8.2.	Source et montants des flux de trésorerie	4.2, 5.1 (p. 167 et note 27.2 p. 204) et 5.2 (p. 222)
8.3.	Besoins de financement et structure de financement	5.1 (note 21 p. 193 et s., note 27.2 et 27.3 p. 204 et s.) et 5.2 (note 16 p. 238)
8.4.	Restriction à l'utilisation des capitaux	5.1 (note 21 p. 193 et s.)
8.5.	Sources de financement attendues	5.1 (note 31 p. 210) et 5.2 (note 18 p. 239)
9.	Environnement réglementaire	4.5
10.	Information sur les tendances	4.4
11.	Prévisions ou estimations du bénéfice	N/A
12.	Organes d'administration, de direction et de surveillance et Direction générale	
12.1.	Informations concernant les membres des organes d'administration et de direction	2.1 à 2.4
12.2.	Conflits d'intérêts	2.5
13.	Rémunération et avantages	
13.1.	Rémunération des mandataires sociaux	2.10
13.2.	Sommes provisionnées ou constatées aux fins de versement de pensions, de retraites ou d'autres avantages	5.1 (note 22 p. 197)

14.	Fonctionnement des organes d'administration et de direction	
14.1.	Date d'expiration des mandats actuels et durée d'exercice des mandats	2.1 et 2.9
14.2.	Contrats de service avec des membres des organes d'administration	N/A
14.3.	Informations sur le Comité d'audit et le Comité des rémunérations	2.3 et 2.9
14.4.	Déclaration de conformité au régime de gouvernement d'entreprise en vigueur	2.7
14.5.	Incidences significatives potentielles sur la gouvernance	2.2 et 2.4
15.	Salariés	
15.1.	Nombre de salariés	1.5 (p. 28) et 5.2 (note 21 p. 240)
15.2.	Participation des mandataires sociaux au capital	2.10 (p. 117 et 118)
15.3.	Accord prévoyant une participation des salariés au capital	3.1 (p. 126) et 5.1 (note 1.11 p. 174)
16.	Principaux actionnaires	
16.1.	Actionnaires détenant plus de 5 % du capital social ou des droits de vote	3.1
16.2.	Existence de droits de vote différents des actionnaires	3.1
16.3.	Contrôle de l'émetteur	3.1
16.4.	Accord connu de Peugeot Invest susceptible d'entraîner un changement de contrôle	3.1
17.	Transaction avec des parties liées	N/A
18.	Informations financières concernant l'actif et le passif, la situation financière et les résultats de l'émetteur	
18.1.	Informations financières historiques	1.7, 5.1 et 5.2
18.2.	Informations financières intermédiaires et autres	N/A
18.3.	Audit des informations financières historiques annuelles	5.1 et 5.2
18.4.	Informations financières pro forma	N/A
18.5.	Politique en matière de dividendes	3.1 (p. 129) et 5.1 (note 20.1 p. 191)
18.6.	Procédures judiciaires et d'arbitrage	4.5
18.7.	Changement significatif de la situation financière	4.2
19.	Informations complémentaires	
19.1.	Capital social	3.1
19.2.	Acte constitutif et statuts	2.8, 3.1 et 3.2
20.	Contrats importants	4.6 et 5.1 (note 27 p. 203 et s.)
21.	Documents disponibles	7.1

N/A : non applicable.

7.5 Table de concordance du rapport financier annuel

La table de concordance suivante permet d'identifier les informations requises dans le rapport financier annuel.

Informations requises par le rapport financier annuel	Sections
1. Comptes annuels (article 222-3-1° du règlement AMF)	5.2
2. Comptes consolidés (article 222-3-2° du règlement AMF)	5.1
3. Rapport de gestion (article 222-3-3° du règlement AMF), comportant :	
Situation de la société durant l'exercice, évolution prévisible et événements importants depuis la clôture (article L.232-1 II du Code de commerce)	1.6, 4.1, 4.2, 4.3 et 4.4
Évolution des affaires, des résultats et de la situation financière de la société (article L.225-100-1 du Code de commerce)	4.2
Indicateurs clés de performance (article L.225-100-1 du Code de commerce)	1.7
Principaux risques et incertitudes, en ce compris les risques liés aux effets du changement climatique (articles L.225-100-1 et L.22-10-35 du Code de commerce)	4.5 et 5.1 (note 27 p. 203 et s.)
Procédures de contrôle interne et de gestion des risques concernant l'élaboration et le traitement de l'information comptable et financière (article L.22-10-35 du Code de commerce)	4.5 (p. 148 et s.)
Politique de couverture de chaque catégorie principale de transactions prévues pour lesquelles il est fait usage de la comptabilité de couverture (article L.225-100-1 du Code de commerce)	5.1 (note 27 p. 203 et s.)
Participation des salariés au capital social (article L.225-102 du Code de commerce)	3.1 et 5.1 (note 20.7 p. 192)
Description des installations Seveso (article L.225-102-2 du Code de commerce)	N/A
Déclaration de performance extra-financière (article L.22-10-36 du Code de commerce)	N/A
Plan de vigilance (article L.225-102-4 du Code de commerce)	N/A
Activité des filiales et des sociétés contrôlées et mention des prises de participation significatives (article L.233-6 du Code de commerce)	1.11, 4.1 et 4.3
Récapitulatif des opérations réalisées par les dirigeants sur les titres de la société (article L.621-18-2 du Code monétaire et financier)	2.7
Tableau des résultats des cinq derniers exercices (article R.225-102 du Code de commerce)	5.2 (p. 241)
Informations relatives aux délais de paiement des fournisseurs (articles L.441-14 et D.411-6 du Code de commerce)	4.6
Descriptif du programme de rachat d'actions (article 241-3 du règlement général de l'AMF et article L.225-211, al 2 du Code de commerce)	3.1
Rapport sur le gouvernement d'entreprise (article L.225-37 du Code de commerce et article 222-9 du règlement général de l'AMF) :	
• informations relatives à la gouvernance	2.1 à 2.9
• informations relatives aux rémunérations et avantages de toutes natures des mandataires sociaux	2.10
• structure du capital et éléments susceptibles d'avoir une incidence en cas d'offre publique	3.1
• récapitulatif des délégations en matière d'augmentations de capital et de leur utilisation	6.2
4. Personnes responsables (article 222-3-4° du règlement AMF)	7.2 et 7.3
5. Rapports des contrôleurs légaux (article 222-3-5° du règlement AMF)	5.1 et 5.2

N/A : non applicable.



LES IMAGES DE COUVERTURE ET D'OUVERTURE DE CHAPITRES
DE CE DOCUMENT ONT ÉTÉ RÉALISÉES PAR MIDJOURNEY,
LABORATOIRE DE RECHERCHE EN INTELLIGENCE ARTIFICIELLE.



WWW.PEUGEOT-INVEST.COM

